

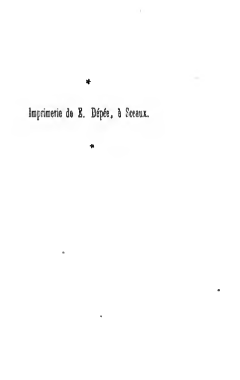

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.



DES INSTITUTIONS

DE BIENFAISANCE PUBLIQUE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE

A ROME.



Imprimerie de E. Dépée, à Sceaux.

[Degl' Istituti di pubblica carità ed istruzione primaria e delle prigioni in Roma]

DES INSTITUTIONS

DE BIENFAISANCE PUBLIQUE

ET

D'INSTRUCTION PRIMAIRE

A ROME,

ESSAI HISTORIQUE ET STATISTIQUE,

[Carlo Luigi]

TRADUIT DE L'ITALIEN DE M^GNOR^ MORICHINI, ET PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉFACE

PAR

M. ÉDOUARD DE BAZELAIRE.

> Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? Et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui. (*Isaïe*, *XLIX*, 15.)

PARIS,

OLIVIER-FULGENCE, ÉDITEUR, RUE CASSETTE, 8.

DEBÉCOURT, LIBRAIRE, RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1841

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Rome objet de tant d'études, de descriptions pompeuses et de brillants récits, est fort peu connue dans ce qui constitue sa vie sociale, son existence intime, son rang dans la civilisation européenne, et malgré tous les volumes écrits sur elle, le livre dont je donne aujourd'hui la traduction sera peut-être encore assez neuf. Certes, à ce qui a été dit des monuments, des souvenirs, des aspects saisissants et poétiques de la ville éternelle, il semble difficile de rien ajouter ; mais toute une face de la cité souveraine a été laissée dans l'ombre ou indignement défigurée, négligée ou travestie [1]. On a décrit mille fois la Rome antique et païenne, la Rome souterraine, la ville de pierre et de marbre ; nul débris n'est resté inconnu, nulle ruine oubliée ; le moindre fragment d'inscription, la plus légère trace d'un dessin primitif, d'une médaille fruste, ont été religieusement recueillis, toute pierre

[1] J'indiquerai plus loin les exceptions.

a vu écrire son histoire; l'antiquaire a secoué la poussière des siècles, l'érudit a retrouvé leurs vestiges à demi perdus, le poète en a redit les grandeurs, le philosophe les destinées et l'artiste, s'inspirant de leurs méditations et de leurs chants, les a traduits en pages immortelles. Mais la Rome actuelle avec ses lois, ses institutions de charité, d'instruction, de pénalité, avec son gouvernement religieux et civil, sa physionomie morale enfin, a été passée dédaigneusement sous silence, ou bien méconnue, injuriée, flétrie; et par une raison semblable à celle qui faisait dire à Bayle, mieux valent les athées que les croyants, parce qu'il est mieux de ne point parler d'une personne que de la calomnier, on peut penser aussi que Rome eût gagné à un silence plus complet sur tout une portion d'elle-même, parce que du moins bien des préjugés hostiles et des erreurs traditionnelles ne seraient pas nés. Le voyageur épris de sa beauté extérieure, de ce riche manteau de poésie dont le temps et la Providence l'ont vêtue, ne pénétre pas l'enveloppe, ne va pas jusqu'à l'âme et s'arrête à ce qui le frappe tout d'abord. Il ne voit que la Rome historique et monumentale, dont le charme le séduit et dont l'amour l'enivre; mais non cette Rome habitée, centre de population, de production, mise ainsi forcément dans les conditions de toute ville occupée par des hommes qui doivent vivre, se perpétuer, tendre au bien-être et lutter contre les maux de la société. Des ruines, des palais déserts, des évocations classiques ou bien les plaisirs d'un monde factice dont la joie semble si déplacée dans des lieux si graves, voilà Rome pour les touristes *scholars* et le grand nombre

des voyageurs ; mais du peuple, de ses défauts et de ses vertus, des moyens d'existence et de richesse d'une vaste population, pas un mot, ou des faussetés! comme si Rome n'était plus qu'un grand musée froid et stérile, où il ne fut permis d'admirer que des chefs-d'œuvres de l'art antique. C'est bien d'elle que l'on pourrait dire, avec plus de raison encore que du beau pays dont elle est le centre :« La partie de l'Europe la plus visitée, l'Italie, est l'une de celles qui sont le moins bien connues : la brillante parure que lui composent ses monuments, les chefs-d'œuvres des arts, captive les regards et les éblouit ; ses institutions, ses mœurs, se dérobent à l'étude [1] ».

Si nulle ville n'a jamais été si mal jugée, si odieusement calomniée que Rome, c'est qu'aussi elle n'est point une ville semblable aux autres cités des hommes, auxquelles ne se rattachent d'ordinaire aucune influence fatale, aucun de ces sentiments dont la nature est d'éveiller si puissamment dans nos cœurs la haine ou l'amour. Il faut qu'on l'aime ou qu'on la déteste, elle ne souffre point d'indifférence, on doit y vivre d'enthousiasme ou y périr d'ennui, la chérir avec passion ou la haïr avec fanatisme ; car Rome est un symbole, la personnification d'un système religieux qui a eu dès ses premiers jours le privilége de compter beaucoup d'ennemis, et sans que la Foi soit liée à son existence de manière que sa chute put nuire à la perpétuité de l'Église, elle en est du moins, par son éternelle et magnifique immobilité, l'image et la représentation. Tout s'y fait par le catholicisme, tout y relève de la

[1] De Gerando, *De la Bienf. publ.*, t. 4, p. 187.

papauté et chaque ennemi de la papauté l'est, par cela même, de la ville en laquelle semble s'être assis à jamais son siége et incarné sa vie. L'on n'en juge point ainsi à Rome, je le sais; là, le pape pontife et roi sont deux êtres distincts, les fautes du second ne compromettent pas l'infaillibilité du premier; la triple couronne et la mitre ne se confondent pas, la main qui bénit se sépare de celle qui gouverne et châtie; mais les étrangers, même ceux qui se piquent le plus d'impartialité, n'ont pas tous le bon sens et la justesse d'esprit des Romains, et trop souvent ils mêlent dans un commun anathême le prêtre et le souverain. Aussi, en parcourant les récits des voyageurs qui à différentes époques ont visité Rome, on voit dans cette galerie de portraits qui passent sous les regards, combien, des premiers temps du christianisme à nos jours, les préjugés religieux, les hostilités de secte, le petit esprit philosophique ou les vanités nationales ont aveuglé les écrivains et dénaturé les choses. Chaque siècle se met à un nouveau point de vue, et toujours dans ses jugements se trahissent les préoccupations qui le possèdent, son caractère et ses tendances; tantôt c'est la légèreté d'une époque sceptique et moqueuse, la renaissance païenne, le fanatisme de l'hérésie, la haine du passé; tantôt le mécontentement d'un libéralisme étroit froissé dans ses affections, la rancune de théories économiques contrariées, et toujours, comme principe des plus violentes invectives, le libertinage d'esprit et de cœur et un épicurisme plus ou moins développé. Rome pourtant, continue toujours sa marche patiente et silencieuse, et si chacun vient jeter sa pierre au co-

losse, il se brise en vain contre le roc : en vérité, j'appliquerais volontiers à cette ville éternelle ce que Massillon disait de Dieu : « Le torrent des âges coule devant ses yeux et il voit de simples mortels, dans le temps même où ils sont entraînés par le cours fatal, l'insulter en passant, profiter de ce seul moment pour déshonorer son nom..... [1]. »

Le XVIII[e] siècle, avec sa sécheresse, sa froideur envers les arts, sa haine du catholicisme, était complètement incapable de goûter Rome; aussi n'a-t il guère produit sur elle que des vers d'un enthousiasme forcé, des madrigaux érotiques ou des épigrammes. Aujourd'hui Rome est mieux comprise; non-seulement la poésie des ruines et des souvenirs a inspiré des pages d'une nouvelle et sublime mélancolie, mais la réhabilitation morale a commencé; et, cependant, sans aller jusqu'au ridicule de lady Morgan, à la fureur de l'atrabilaire Alfieri, au voltérianisme arriéré de M. Bayle, que de voyageurs secouent encore la tête et haussent les épaules avec un mépris vaniteux et une suffisance moqueuse, en parlant de Rome: que d'hommes, même religieux, déplorent avec une incroyable résignation, son abaissement et sa dégradation! Sans doute, il règne à Rome bien des abus et des faiblesses, on y maintient des formes qui choquent nos idées modernes; mais il faudrait précisément savoir faire la part exacte de ces vices tant exagérés, les découvrir où ils sont réellement, ne pas s'opiniâtrer avec une sorte de parti pris à les voir en toutes choses; et peut-être, en comparant leurs effets

[1] Discours pour la bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat.

sur le bonheur des peuples et la moralité des nations, avec ceux qui dominent dans d'autres pays où, malheureusement, le triomphe des principes nouveaux s'est fait au prix d'un matérialisme anti-social, peut-être perdrait-on le droit d'être si sévère. Et puis, il serait temps enfin de quitter cette mesquine manière d'envisager les choses au travers du prisme national qui dénature leurs couleurs; nous autres Français, qui partons tous plus ou moins de 89, et n'aimons point à remonter plus haut, nous sommes, en général, fort peu compétents pour juger une organisation qui s'est lentement formée pendant quatorze siècles et n'a point reçu le sanglant baptême de l'initiation à la vie moderne de l'humanité; nous stigmatisons sottement ce qui, chez d'autres peuples, n'est point en harmonie avec nos jeunes institutions, tandis que jamais on ne doit rapprocher pour les niveler et les fondre en un même moule, des nationalités d'origine, de dates, de races et de compositions différentes. Un peuple doit être apprécié en lui-même, relativement aux conditions dans lesquelles il a vécu, et dans ses rapports avec la vérité immuable, universelle : tout autre point de vue fausse le jugement.

Quand on examine un tableau, on ne se met pas à contre-jour; quand on veut critiquer une œuvre littéraire, on se pénètre d'abord des vues de l'auteur, on se place à son point de départ, on s'entoure de son atmosphère, et personne, je crois, ne reconnaît à un sourd le droit de parler des sons, ni à un aveugle des couleurs. Ainsi doit-il en être dans l'ordre religieux. Or, Rome se compose de deux parties bien distinctes, l'une mondaine, extérieure, artistique, dont

l'appréciation rentre parfaitement dans le domaine du critique ordinaire; l'autre, sainte et ecclésiastique, où s'arrête complètement la compétence des connaisseurs vulgaires : gouvernement, lois, mœurs, choses sacrées et civiles, administratives et judiciaires, tout y porte une empreinte religieuse; scandale et mystère pour le profane, pour qui n'a pas non seulement la foi, mais cet esprit de foi *criterium* suprême de la vérité, lumière d'en haut qui jette un jour si merveilleusement facile et juste dans l'intelligence soumise, pour la décision de toutes les questions, même purement humaines, que peut soulever la raison. On l'a dit parfaitement : « Aux étrangers qui visitent l'Italie, il manque un sens pour juger ce qu'ils voient, *le sens religieux*[1]. »

C'est donc une chose vraie, quoiqu'étrange peut-être, que tout est encore à écrire sur Rome; car, les quelques livres qui récemment ont secoué le joug de la routine pour entrer dans la voie nouvelle, ont seulement effleuré le sujet et indiqué la route. Bien des sophismes restent à détruire, bien de fausses et ridicules allégations à repousser. Et ceci est vrai sur une plus grande échelle, pour tout ce qui tient au catholicisme; ses ennemis, long-temps en possession exclusive de la popularité littéraire, des grands moyens de publicité et de la vogue, l'ont défiguré tout à l'aise, au gré de leur capricieuse haine ou de leurs inintelligentes préoccupations. L'histoire, par exemple, écrite sous l'influence des idées protestantes, gallicanes ou philosophiques, par les écoles des trois derniers siècles; cette histoire, menteuse, étroite,

[1] M. de Beaufort, *Souvenirs d'Italie*, p. 78.

stipendiée ou systématiquement frivole, est en grande partie à refaire. Ici, du moins, la réaction s'est déjà fait vivement sentir; la généreuse Allemagne en a donné l'exemple, et dans l'impartialité de ses profondes études, les saintes et nobles figures de pontifes déshonorés ont reparu sous leur vrai jour, des époques incomprises ou flétries, des institutions calomniées ont repris leur haute signification sociale et leur beauté. En France, l'impulsion donnée aux études historiques a eu, dans ces dernières années, le même résultat; des livres comme la délicieuse sainte Élisabeth, comme Dante, saint Dominique, ont rétabli la physionomie charmante, profondément philosophique et aimable de siècles méconnus, et ont ramené forcément, vers leurs héros pacifiques, notre pieuse admiration et les souvenirs de notre reconnaissance. En même temps, un mouvement parallèle s'est développé dans les autres travaux où se remue l'activité de l'esprit moderne; dans les arts, par la direction religieuse donnée aux appréciations des œuvres du moyen-âge; dans les sciences, par l'investigation sérieuse de la nature primitive, par le sentiment de l'unité et de l'harmonie du monde; dans les théories de l'économie sociale, par la naissance d'une nouvelle école chrétienne qui nous délivrera des doctrines désolantes et cruelles du matérialisme anglais, en fait de production, de richesse, de charité. Dans toute chose enfin, par une tendance catholique irréfléchie, naissant de l'état de la société, imposée par la nature des choses, mais qui n'est encore qu'un instinct, en attendant qu'elle devienne une conviction.

Et pour ce qui concerne plus spécialement l'objet

de nos études, ce grand sujet de Rome morale, dont je signalais, en commençant, le mépris et l'abandon de la part des voyageurs écrivains, a enfin été découvert, compris et convenablement traité dans ces derniers temps, quoique sous un point de vue restreint qui laisse encore beaucoup à faire.

M. de Tournon, dans ses *Etudes*[1], a posé la base vraie, solide, raisonnable, de toutes recherches sur cet objet. Dans ses spirituels *Souvenirs d'Italie*[2], où la poésie du style et des pensées se mêle à la justesse des observations et à la finesse des aperçus, M de Beaufort a réhabilité avec l'enthousiasme d'un novateur détrompé, désireux de désillusionner les autres, le caractère du peuple romain, ce génie à part, difficile à saisir mais meilleur qu'on ne le croit, en même temps qu'il soulevait le voile dédaigneux, long-temps jeté par une vaniteuse ignorance sur ces nobles écoles italiennes de peinture antérieures à Raphaël. Son livre est pour le voyageur le guide le plus aimable et le plus sûr, quand on a fait, toutefois, la part d'une certaine exagération; cette chaleureuse conviction, cette ardeur de vérité et ce symbolisme poétique qui lie la terre au ciel, plaisent à l'imagination, échauffent l'âme et l'inspirent. A quelques degrés inférieurs de talent et de mérite, M. l'abbé Moreau a rendu le même service au voyageur et la même justice aux institutions romaines; mais il y a plus de verbiage que de style dans les récits animés de ses *vacances*[3] et son admiration est peu raisonnée. M. Poujoulat[4]

[1] Publiées en 1834.
[2] En 1833.
[3] En 1837.
[4] Toscane et Rome, en 1840

méritait de mieux comprendre l'Italie; ses convictions l'y poussaient, mais des arrières-pensées françaises se jetaient à la traverse : c'est ainsi qu'il a méconnu le rôle de Savonarole, dont il fait un coupable démagogue, un tribun fougueux qui mène à la démocratie au nom de la religion, et un successeur des vandales quand il s'oppose à l'invasion du naturalisme dans l'art et du paganisme dans la littérature ; c'est encore ainsi qu'enthousiaste de Michel-Ange, il ne dit pas un mot de Pinturicchio Fiesole, Pérugin... Ces deux exemples suffisent pour faire comprendre la cause de ses autres oublis ; cependant il serait bien injuste de ne lui pas savoir gré de ses consciencieuses études.

Je tenais à rattacher cette phase nouvelle de la peinture morale de Rome, à la marche générale de notre époque vers une plus libérale appréciation de toutes choses. Ce mouvement ascensionnel dont j'indiquais plus haut quelques pas, fait chaque jour des progrès ; il ne se ralentira pas sans doute, et bien des personnes devront s'étonner encore de brûler, comme le doux Sicambre, ce qu'elles ont adoré, et d'adorer ce qu'elles ont brûlé. Notre siècle, en effet, semble éminemment propre à une refonte totale de l'histoire, à un classement général du bien et du mal dans le passé. Les temps démocratiques,—et j'entends par ces mots non pas ceux où règne une forme démagogique de gouvernement, mais ceux où dominent les tendances égalitaires — les temps démocratiques entre beaucoup de vices ont du moins cet avantage, que la vérité fait moins peur et se dit à tous sans entraves ni bassesses ; la libre discussion ,

l'indépendance, une tolérante justice sont des droits acquis que l'on peut invoquer près de l'opinion publique; le sentiment de la force permet une plus large et impartiale constatation de ce qui a été, les préjugés de castes ne se posent plus entre le jugement et son objet, et la gloire refusée long-temps à des classes ennemies, leur est accordée quand elles ne sont plus à craindre. Que tout homme ose donc dire franchement sa pensée et contribuer à remettre chaque chose à sa place. Le mouvement réactionnaire, si rapide dans les années dernières, parce que nos idées vont plus vite que jamais, semble, il est vrai, tenir de la vogue, et bien des pensées neuves et courageuses, il y a cinq ou dix ans, courent risque d être banales; mais les hommes sérieux ne doivent pas s'y laisser prendre, se contenter de ce travail superficiel et croire que tout est fait. Ce que mène la mode est frivole et passager comme elle; il faut donc de graves études et des œuvres solides, qui restent quand la faveur sera passée, et puissent faire face alors aux exigences d'une opinion moins entraînée et plus sévère.

Je dois dire maintenant quelques mots de ce livre lui-même, et, si l'on veut bien me le permettre, des circonstances qui m'ont conduit à le publier.

Les réflexions qui précèdent me préoccupaient vivement avant mon départ pour l'Italie, quand je méditais le plan de mon beau voyage et que j'en disposais les matériaux. J'entrevoyais une carrière assez vaste d'études sociales et politiques dont mes désirs exagéraient sans doute la portée, et j'en faisais la matière d'un beau livre; des aperçus nouveaux que devait

éclaircir la vue des choses, des soupçons que, j'en avais la confiance, confirmerait la réalité, venaient éveiller mon imagination, et je confiais souvent ces vagues mais sincères espérances à un ami de cœur dont l'âme, à l'unisson de la mienne, comprenait mes projets et mon enthousiasme. Je rêvais et développais devant lui le plan de ma *cité:* ce ne devait être ni la Rome historique et savante, ni celle du passé ou de l'avenir, ni ce qu'elle a été ou ce qu'elle sera, mais bien ce qu'elle est aujourd'hui; ma part me paraissait assez belle, et j'espérais que le lecteur, en parcourant mes pages, se sentirait encore quelque amour pour la vieille et sainte cité du catholicisme, et redirait peut-être avec le poète : *Agnosco rerum dominos gentemque...*

J'allais donc, interrogeant en pensée les hommes, scrutant les choses, lisant les lois, suivant le jeu des rouages et les filières de la machine administrative, avec cette fièvre de bonheur et cet instinct curieux d'un homme qui couve et caresse une pensée, et groupe autour d'elle, dans son cadre idéal, les fruits de ses observations. Mon but n'était rien moins que la peinture, du point de vue moral et économique, de tout une population agricole, industrielle, commerciale; d'une ville envisagée dans ses rapports avec les besoins religieux, intellectuels et physiques des hommes. J'oubliais, dans ma présomptueuse ignorance, que pour traiter un tel sujet avec l'étendue que je voulais donner à mes recherches, deux ans de séjour et d'études continues suffiraient à peine, tandis que peu de mois m'étaient accordés pour mon voyage. Je ne prévoyais

pas aussi, combien l'irrésistible influence des rêveries paresseuses et de la douce apathie qu'inspire le climat d'Italie, rendrait difficile l'abstraction de mon esprit sur des objets de statistique, de bagnes, d'hôpitaux. Mais je conserverai toujours un précieux souvenir de ces belles soirées de juillet qui précédèrent mon départ, et pendant lesquelles venaient me visiter, dans ma cellule d'étudiant, de si beaux projets d'études et de découvertes. Le naïf enthousiasme qui m'animait, la conviction de la facile victoire des obstacles, le dévouement dont je me sentais capable, me réjouissent encore, comme témoignage de jeunesse, d'activité, de courage, et aussi du désir d'être bon à quelque chose; car mon seul but était de faire une œuvre intéressante et utile. Aujourd'hui surtout que les esprits se sont tournés vers les graves et saintes études de la bienfaisance, de l'instruction, de la philosophie pénale, il ne me semble presque plus permis à un voyageur chrétien de traverser un pays sans en examiner les institutions morales, afin que le butin recueilli dans ses courses vienne à l'avantage de sa patrie, et que l'échange et la comparaison des bonnes choses favorisent le progrès et activent l'accomplissement de ces œuvres dont la fin est l'amélioration du pauvre, le perfectionnement de l'humanité.

Arrivé à Rome, je ressentis ce que doit éprouver tout voyageur de bonne foi et ami de la vérité : d'abord une certaine répulsion pour des allures qui contrarient nos idées françaises, puis un retour vers elles, la chute des derniers préjugés qui obscurcissent le jugement, et enfin une sincère admiration. Ce sentiment doit être d'autant plus vif que l'on y était

moins disposé; mais la réaction est ordinairement trop forte, elle fait voir les objets sous un jour trop favorable; là n'est point encore la vérité, et pour juger sainement les choses, il faut que, l'enthousiasme refroidi et la haine contre les préventions qui aveuglaient calmée, l'on se trouve dans un milieu impartial et raisonnable. C'est alors que l'on doit voir de près, voir par soi-même, ne s'en rapporter au témoignage de personne, d'aucun livre, pas même d'un ami; car les brouillards accumulés par toutes les erreurs de convention qui courent sur Rome, viennent se reposer forcément sur les yeux, et l'on éprouve une incroyable peine à voir franchement ce qui est.

Deux choses vinrent m'arrêter dans les investigations que j'avais dès l'abord commencées avec ardeur : un livre qui me tomba entre les mains, la difficulté de l'entreprise.

Je ne connaissais pas les deux volumes que M. le comte de Tournon a si modestement intitulés : ***Études statistiques sur Rome,*** publiés en 1834, et qui ont fait révolution dans la manière dont l'on s'était habitué à envisager cette ville. Préfet de Rome pendant quatre ans, de 1810 à 1814, l'auteur avait été doublement à même, par son esprit et sa position, de bien connaître et de bien rendre les choses, comme il avait contribué, par l'influence de son administration, aux actes qui ont fait de l'occupation française une faveur pour l'Italie. La science économique, une haute intelligence, des vues neuves, pratiques, un parfait esprit des convenances, font le mérite de ce livre; il devait me décourager. Cependant, écrit d'après des notes recueillies il y a vingt-cinq ans, il

laisse des lacunes à combler et doit servir de point de départ pour mesurer le chemin parcouru dans les améliorations et le progrès depuis cette grande impulsion de l'activité française, plutôt qu'il ne peut constater l'état actuel de l'industrie, de la civilisation, du gouvernement romain. J'aurais donc pu compléter ces documents qui jalonnent la route, y joindre les conquêtes nouvelles du monde moral ou politique, et pendant plusieurs jours je rêvai la gloire que mes pages fussent dignes de servir de complément et de suite à celles de M. de Tournon. Mais des velléités archéologiques firent diversion à ces idées; et puis, qui n'a pas senti la puissance, dans cette ville enchanteresse de Rome, du besoin d'inaction, de rêverie, d'une jouissance toute passive de l'âme dans la voluptueuse extase des souvenirs et de la contemplation? Rome est peu, ce me semble, une ville de livres, de recherches érudites, du moins pour un étranger qui y séjourne, car l'heureux habitant de cette incomparable cité doit trouver au contraire dans la paix qui y règne, l'antiquité qui s'échappe de tous ses pores, et le parfum de classisme qu'on y respire, un soutien de ses études, un harmonieux écho de ses livres; mais pour le voyageur, aller sans but marqué aux caprices des lieux et de l'imagination, voir sans étude et jouir sans fatigue, se délivrant du fatras des réminiscences scolaires pour n'écouter que l'inspiration et le souffle intime de poésie; ouvrir son intelligence aux grandes pensées, son âme aux généreux sentiments; dilater son cœur pour aspirer le beau, et se recueillir pour en bénir Dieu : voilà la vie de Rome et le bonheur. Cette flânerie occupée, ce va-

gabondage insouciant, mais utile, sont une source perpétuelle de sensations agréables et d'une instruction telle qu'on ne la trouve pas dans les livres. « Si je rêve deux heures au bord du Tibre, disait le Balzac du XVIIe siècle, je suis aussi savant que si j'avais étudié huit jours. » Pour moi, j'avoue que le travail me rebutait et que j'éprouvais à lire une très grande difficulté; mais mes jours se passaient délicieusement à voir, revoir sans cesse, cherchant à deviner, à me souvenir plutôt qu'à apprendre, et jouissant, au-delà de toute expression, de ces libres et hasardeuses excursions. J'ai quitté Rome sans savoir peut-être à quelle divinité est consacré ce temple, d'où provient tel débris, quelle lettre il faut lire dans cette inscription qui divise les érudits; mais j'ai appris ce que c'est que la gloire et la vie d'un peuple, comme la grandeur et la destinée d'un homme, dans ces hautes leçons que l'on puise aux lieux où tant de choses se sont faites, pour le bien et pour le mal de l'humanité.

Les *Etudes statistiques sur Rome* avaient fait ce que je voulais faire, le défaut de temps et les autres raisons que j'ai dites m'empêchaient de tenter mieux et plus; mais il me sembla que de ce tableau général je pouvais détacher un petit coin de perspective. M. de Tournon a traité avec beaucoup d'étendue la topographie de la province romaine, l'agriculture, le commerce, les mœurs et les travaux publics; les institutions de charité et d'instruction primaire dont la richesse à Rome m'avait surtout frappé, ne forment guère chez lui qu'une énumération dépourvue de beaucoup de détails intéressants. La mine me pa-

rut féconde encore et je me mis à la creuser, bornant cette fois mes recherches à tout ce qui avait pour but le soulagement des deux grandes misères humaines, l'ignorance et la maladie. C'est alors que me fut indiqué le livre dont je publie la traduction. Je sentis en le lisant, que jamais un étranger ne parviendrait à connaître aussi bien que l'auteur de cet ouvrage, les innombrables créations de la charité romaine, et qu'ainsi, amour-propre à part, le mieux était de se borner à le traduire. Il me sembla beau aussi, de laisser en sa bouche le noble langage, les généreuses pensées, les vues larges, neuves et sages de progrès et d'amélioration que j'aimais à entendre émettre par un prêtre, par un dignitaire de la cour pontificale, et qui prouveront comment à Rome on comprend les devoirs de la bienfaisance et les charges de l'éducation. Ce livre, qui a fait sensation en Italie, qui a pris place parmi les œuvres remarquables de la riche école italienne d'économie politique, a eu très peu de retentissement au-delà des Alpes. M. de Gérando s'en est beaucoup servi pour la partie étrangère de son *Traité sur la bienfaisance publique;* d'autres écrivains, qu'il est inutile de nommer, lui ont emprunté sans le dire de nombreux passages, et M. Poujoulat, après l'avoir cité, a dit ces mots : « Ce livre, peu connu en France, et qui mériterait d'être traduit dans notre langue, vous montrerait ce que la religion a inspiré de bon, d'utile, de social dans la ville des pontifes[1]. » L'auteur, monsignor Morichini, prési-

[1] La *Revue Britannique* a donné, dans son numéro de septembre 1837, la traduction d'un article du *Stastical illustrations*, qui reproduit presque mot pour mot les passages les plus saillants

dent, quand il publia son *Essai sur les Institutions de bienfaisance*, d'un des plus beaux hospices de Rome, est aujourd'hui membre de la signature de justice, c'est-à-dire conseiller à la Cour de cassation. Il a bien voulu me guider dans un grand nombre d'établissements de charité, et s'intéresser vivement à mes études d'économie sociale. Mes rapports avec lui, dont je garderai toujours un précieux souvenir, me l'ont fait connaître comme un des prélats les plus dignes, un des hommes les plus instruits, les plus intelligents des choses actuelles et les plus éclairés de Rome. Que ces lignes lui portent l'hommage de ma profonde estime et de ma respectueuse affection.

L'homme soumis en ce monde à toutes sortes de misères, peut souffrir par l'esprit ou par le corps. La souffrance de l'âme, c'est l'ignorance et le crime, celle du corps, c'est l'indigence et la maladie. Aux deux premières, la société doit offrir, comme préservatif et comme remède, des asiles d'éducation et de correction, aux secondes, des lieux de soulagement

du livre de M. Morichini, et son nom n'est cité qu'accessoirement, en note, à propos d'une statistique qui semblerait seule lui avoir été empruntée. Non-seulement les faits sont exposés dans le même ordre, mais les réflexions, les vœux et les désirs de l'auteur italien sont traduits pour ainsi dire textuellement. La Revue anglaise n'y a ajouté que quelques correctifs indispensables, du point de vue anglican, et des réflexions préliminaires dans lesquelles le clergé de Rome est calomnié à propos du choléra. J'y lis cependant cette phrase que je cite avec plaisir : « Au milieu des ténèbres qui voilaient l'horizon de l'Europe féodale dans les siècles qui suivirent la chute de l'empire, la chaire de Saint-Pierre se montra souvent l'organe fidèle des droits de l'humanité et l'on trouverait dans les archives de Saint Jean-de-Latran les plans les plus sages pour améliorer la condition du peuple, relever la dignité de l'homme et prévenir ou soulager sa misère. » (Page 108.)

et des institutions de secours. L'ouvrage de monsignor Morichini s'occupe des ressources offertes par Rome à l'ignorance, à la pauvreté, à la maladie; je l'aurais complété en y ajoutant, d'après mes notes personnelles, tout ce qui concerne le système pénitentiaire, si je ne savais que l'auteur s'occupe en ce moment sur cet objet, d'un travail étendu qui formera un ouvrage à part, en même temps qu'une suite et un complément de celui-ci. J'ai la promesse d'en recevoir les premières épreuves, ce qui me permettra de publier la traduction à-peu-près en même temps que paraîtra l'original; mais dès aujourd'hui, l'étude des secours prodigués aux malades, aux infirmes, aux indigents et de l'instruction versée au peuple me semble un sujet assez vaste et assez intéressant. Avant d'en aborder les détails, j'ai cru devoir faire précéder ce travail analytique de quelques pages, qui en seront comme la synthèse et chercheront à rapprocher des principes généraux de la science l'application plus ou moins heureuse qu'en a faite la charité romaine; tel est le simple but de cette *introduction.*

Je dois observer avant tout, que le style de ma traduction est simple et peu élégant, ainsi qu'il convenait à des matières si graves, quelquefois communes et même triviales. J'ai cherché d'ailleurs à suivre textuellement l'original, et je ne dis point ceci comme une excuse, mais bien comme une explication de certaines tournures de phrases très italiennes, de formules répétées et monotones. J'ai toujours cru qu'un traducteur devait rendre non-seulement les pensées, mais la couleur même du style de son auteur, autant que le permet le génie différent des langues.

Tout part à Rome de l'inspiration religieuse, et ce qui chez d'autres peuples se fait par le sentiment naturel de devoir et d'humanité, prend ici la vie dans des motifs de foi, dans les paroles de la révélation divine; mais cette sève de catholicisme qui coule si abondante encore dans les veines du peuple romain, ne s'est en nulle chose manifestée plus féconde que dans le soulagement des misères morales et physiques de l'homme. Au foyer de la religion, la charité s'est enflammée d'amour, et aux sources du christianisme elle a puisé cet esprit de dévouement qui a débordé comme la précieuse liqueur d'un vase trop plein, en mille créations de salut et de consolation. C'est à la fois une cause de la surabondance des secours et de leur distribution moins intelligente qu'on la désirerait; car l'âme enthousiaste du bien s'astreint peu aux calculs de la prudence humaine, elle voit la douleur et la guérit avant tout, sans s'inquiéter suffisamment de modérer son zèle et d'en prévoir les suites; toujours est-il que des êtres souffrants sont soulagés et que la grande obligation de l'homme envers son frère est accomplie. La prudence dans la charité qui aime mieux prévenir la misère que lui porter remède, est une idée postérieure au dévouement qui ne raisonne pas, et bien heureusement, car si l'on avait attendu pour soigner des maux existants, la forme sociale que nous touchons à peine où se réalisera cette idée, d'affreuses misères, moins patientes que la philosophie, fussent restées sans consolation; mais un temps arrive toutefois, où la générosité religieuse admet le calcul, de même que pour la jeunesse ardente viennent aussi les jours de sage modération.

Une chose fort remarquable à côté du nombre des institutions romaines de bienfaisance, c'est qu'elles ont servi de modèle aux autres peuples et précédé de beaucoup, chez les nations européennes, la réalisation d'œuvres semblables qui existent partout aujourd'hui. Bien des années et même des siècles avant que les économistes eussent tracé les lois de la charité devenue une science, la Foi les avait comme révélées aux papes ; c'était une conséquence de la mission civilisatrice qui leur avait été confiée envers le monde moderne, et qu'ils ont accomplie en opposant la parole au glaive du despotisme, en faisant prédominer la puissance spirituelle sur la force brutale, le droit sur le fait, la loi de grâce et de justice sur l'organisation barbare, en répandant la culture de la science et de la pensée, soumises à la Foi. Si donc Rome semble aujourd'hui dépassée par le mouvement qui emporte vers le progrès d'autres pays ; si elle s'assied un moment, comme une mère lasse d'engendrer, dans une immobilité qui les scandalise, ceux-ci ne doivent pas moins se souvenir qu'ils ont tout reçu de ce siége pontifical si long-temps le centre et le moteur de toute action, leur filiale reconnaissance doit le respecter dans son repos où il se retrempe sans doute pour de nouvelles destinées. Rome s'est montrée en toutes choses la mère du monde chrétien et c'est pourquoi, considérant surtout sa tendre et maternelle initiative dans les questions de charité, je lui ai appliqué, dans l'épigraphe de ce livre, le beau passage du prophète : « Une mère peut-elle oublier son enfant qu'elle a porté dans son sein ? Eh bien ! quand elle l'oublierait, moi je ne vous oublierai pas. »

Le premier hôpital de l'occident fut élevé à Rome au IVe siècle ; le premier asile ouvert aux enfants trouvés fut celui d'Inocent III, en 1198, tandis qu'en France ils ne datent que du XVIIe siècle ; la première maison gratuite d'accouchement a été celle de Saint-Roch, élevée sur la rive du Tibre, en 1500 ; l'hospice des convalescents a précédé de deux siècles et demi celui de *la Samaritaine* que les Anglais ont cru inventer ; le système pénitentiaire était appliqué dans les prisons cellulaires de Rome dès 1707, c'est-à-dire 69 ans avant l'érection de la fameuse maison de Gand, laquelle a servi de modèle à celles d'Auburn et de Philadelphie ; l'institution des maisons de travail pour les orphelins et les ouvriers valides a pris naissance à Rome ; les conservatoires ou ouvroirs de jeunes filles, partout ailleurs de date très-récente, y sont très anciens et très nombreux ; la distribution des dots n'existe nulle part sur une aussi large échelle ; des asiles de refuge s'y sont ouverts les premiers pour les repenties ; le mont-de-piété est une création papale du XVe siècle ; les souverains pontifes donnèrent dès le VIIe à tous les rois l'exemple d'un *aumônier* attaché à leur personne pour répandre en leur nom des bienfaits : voilà quelques exemples que je choisis entre beaucoup d'autres, parce qu'ils sont relatifs à des objets de charité ; le cours de cet ouvrage fera connaître l'ordre chronologique et l'histoire de chacune de ces institutions. Mais pour les bien apprécier, —et cette remarque s'applique à tous les autres aspects moraux de Rome,— il faut y distinguer les deux éléments catholique et italien, c'est-à-dire les choses en elles-mêmes, et ces choses traduites en faits par

des hommes. *En principe* on peut dire que tout est bon, souvent même admirable et sublime, parce que l'idée est fille du génie catholique ; mais *en application,* le génie italien se trahit et trop souvent défigure par sa paresse et son laisser-aller les fondations les plus belles. Si toutes les lois et tous les réglements s'y exécutaient, Rome serait un type idéal de gouvernement.

Quand l'on s'approche de la société avec le saint désir d'en soulager les maux et d'améliorer le sort commun des hommes, de graves et difficiles questions s'élèvent tout d'abord et viennent demander à la science une solution décisive. La douleur existe dans le monde, la pauvreté l'afflige, l'inégalité des conditions le divise ; le vice, le sort de la naissance, la faiblesse physique, les accidents fortuits en sont les causes perpétuelles, qui engendrent ces maux, les entretiennent ou les propagent. Ce sont là des faits devant lesquels les théories utopistes qui rêvent un autre ordre de choses doivent, en attendant qu'elles l'aient réalisé,— et je crains fort que ce temps ne soit bien éloigné encore, — baisser tristement la tête et gémir. Que faire cependant devant ces ennemis toujous debout et toujours à vaincre, la maladie, le besoin, la faim? La société leur doit-elle un aliment journalier qui les contente et les rassasie, ou bien lui faut-il les parquer dans un abandon qui les force à se soumettre ou à se détruire eux-mêmes?

La réponse à ces questions a déterminé dans les rangs des écoles économistes la formation de deux camps séparés, où les doctrines ont suivi des tendances diverses.

L'un des systèmes est simple et d'exécution facile, mais ses résultats sont odieux et anti-sociaux. Suivant lui, l'homme, dans quelque position misérable qu'il se trouve, doit être livré à lui-même, à sa propre énergie, aux seules ressources de ses facultés et de son labeur; il doit se faire, se créer spontanément l'existence; sa dignité morale y gagne, sa fierté, sa liberté n'ont pas à souffrir de l'humiliation de l'aumône, et l'obligation du travail fait naître en lui toutes les vertus. Si vous donnez au pauvre, si vous lui laissez espérer de nouveaux secours, vous détruisez en lui le ressort de la nécessité, vous tuez le principe vital de l'action, vous le livrez à la tentation de la fainéantise, de l'imprévoyance, de l'imprudence surtout dans le mariage, d'où résulte une effrayante augmentation de la population misérable. Ainsi, dans ce système, nul compte n'est tenu des mille accidents qui replongent dans l'abîme l'homme prêt à en gagner le bord, qui ruinent à jamais les espérances les plus justes, découragent les plus généreux efforts, et cela par la seule crainte d'offrir une prime à l'oisiveté et à l'abondance des mariages. La cause de la misère est toujours la faute du pauvre, le remède en est donc le travail; les classes inférieures sont misérables parce qu'elles sont trop nombreuses, il faut donc en arrêter la production; voilà le raisonnement et la règle suprême de cette école. Sans doute le travail est la grande et inévitable obligation de l'homme, et la charité ne doit que lui venir en aide; mais la soumettre au travail ce n'est point l'annihiler, c'est lui réserver sa vraie place dans l'ordre providentiel, tandis que la vouloir retrancher absolument du

monde, c'est briser cet ordre et en rompre l'harmonie. Mais je n'ai point à renverser ces cruelles doctrines, elles se réfutent elles-mêmes, et je ne fais point ici, d'ailleurs, un ouvrage de controverse.

D'autres et plus nombreuses écoles ont compris que l'existence du mal au sein de la société, lui impose une grave responsabilité et qu'une rigoureuse obligation pèse sur elle de secourir ses membres souffrant . Cette conviction a pu leur être inspirée, suivant leurs opinions et leurs croyances, par la seule sympathie qu'appelle le malheur, ou par l'idée philosophique du devoir de la fraternité humaine, par un calcul de politique et d'intérêt bien entendu, ou bien, outre ces divers motifs, par les lois chrétiennes et les paroles du divin maître; mais peu importe le sentiment qui les inspire, toujours est-il que des sectes nombreuses d'économistes, opposées sur d'autres points, se sont rencontrées en celui-ci dans leurs désirs, leurs travaux et leurs espérances. D'accord sur le principe, elles se sont, toutefois, divisées dans son application, les unes voulant confier au gouvernement la dette de la bienfaisance, les autres en réservant exclusivement la charge à la charité individuelle[1].

[1] M. le comte T. Duchâtel a parfaitement résumé, dans son excellent ouvrage *De la Charité*, ces différentes opinions. « Il n'est pas besoin de longs raisonnements, dit-il, pour prouver qu'en soi la prudence des classes pauvres vaut mieux contre la misère que la charité privée, et la charité privée à son tour mieux que les secours de l'État. La prudence prévient la misère, elle maintient la dignité et l'indépendance des ouvriers; de là la préférence que la théorie lui accorde. Quant aux établissements de l'Etat, comparés à la bienfaisance volontaire, ils ne produisent pas les mêmes effets moraux que la charité privée; de plus ils entraînent les inconvénients ordinaires de tout régime administratif, les impôts, les fonctionnaires, les négligences de toutes sortes dans les distributions des secours... Règle générale, il est mauvais que le gouver-



Faire de l'État le protecteur-né des pauvres, le dispensateur souverain des aumônes, lui imposer la loi de subvenir à l'indigence comme il fait la guerre ou protège par sa police la vie des citoyens ; c'est par une confusion d'idées et de termes, transporter au gouvernement l'obligation qui appartient à la société ; c'est créer la charité légale, honteuse plaie de pays nos voisins, dont l'expérience a prouvé les funestes résultats comme le raisonnement en a démontré les vices. L'émancipation successive du joug du pouvoir est dans la marche rationnelle et progressive de la société ; le commerce a brisé les entraves protectrices dont l'autorité trop bienveillante garrottait ses pas, l'instruction publique réclame à grands cris le même affranchissement et une égale liberté, la bienfaisance ne doit donc pas aller au rebours de cet ordre. Aussi, le système de charité publique incarnée dans le gouvernement, a perdu en France presque tous ses défenseurs et ne compte plus que fort peu de partisans.

Il y a différentes manières encore de comprendre l'action de la charité volontaire qui peut s'exercer par dons individuels, par associations, par fondations. Doit-elle être organisée en corporations, en sociétés philanthropiques, en réunions pieuses dont les bras se rattachent à des centres d'unité et de direction, dont les ruisseaux bienfaisants remontent à des sources communes, ou bien laissée à l'inspiration, à la volonté de chacun, livrée aux mouvements plus géné-

nement fasse tout ce que la société peut faire par elle-même. Voila pourquoi nous plaçons la charité privée avant les institutions publiques de bienfaisance » Pag. 208.

reux peut-être, mais moins soutenus et moins intelligents du cœur?

Ce dernier mode de faire le bien semble en théorie préférable à tous les autres, et a réuni l'assentiment d'un grand nombre d'économistes. L'aumône procure souvent, en effet, un plus grand avantage moral à celui qui la donne, qu'elle ne fournit un secours puissant à celui qui la reçoit. Il est bon de voir de près la misère, de descendre vers le pauvre, de s'initier à sa vie de sacrifices et de peines, et difficilement on croirait, si on ne l'avait pas éprouvé, combien cette œuvre sainte fortifie, instruit et console. Mais en pratique, cette charité tout individuelle offre des impossibilités. Il est difficile d'abord de la concilier avec le principe qui proscrit la mendicité. Tout le monde ne peut pas aller visiter le pauvre en sa demeure, rechercher l'indigence, découvrir la misère qui se dérobe souvent aux regards dans une grande ville; le temps, le courage, les moyens manquent, les convenances quelquefois s'y opposent. Il faudrait donc permettre à l'indigent d'étaler dans les rues ses besoins, de ravir par ses importunités une pièce de monnaie au passant affairé, de feindre, pour exciter la pitié, des infirmités factices; or, cette charité extérieure, en contradiction avec nos lois et nos mœurs, est aussi l'aumône la moins utile. Chacun sait et avoue que de tous les modes de bienfaisance, la visite du pauvre est le plus doux et le plus fécond en résultats précieux de moralité, d'encouragement et d'amélioration. Mais pour que l'aumône arrive ainsi, portée par l'amour et la bienveillance, dans le réduit du pauvre, pour qu'elle

aille chercher l'ouvrier dans son atelier, la femme, l'enfant dans l'intérieur de la famille, il faut que partant d'un centre d'action où l'indigence est connue, appréciée, discernée, où règnent à la fois le génie du dévouement et l'intelligence de la charité, elle se répande p r des mains habiles, et soit versée avec des paroles d'édification et de conseil par des cœurs amis. Les associations de bienfaisance doivent être des sortes de sociétés en commandite, où des bailleurs de fonds fournissent aux membres actifs les capitaux dont ceux-ci doivent disposer pour le profit commun.

Nous arrivons donc, à la suite de cette revue sommaire des différents systèmes en matière de charité, à vouloir que l'aumône soit exercée non suivant l'inspiration passagère et souvent imprudente de chaque individu, mais par le principe de l'association, au moyen de la centralisation des secours entre les mains d'œuvres distinctes, dont chacune forme un tout et s'applique au soulagement d'une branche spéciale de misère. Ici, la *charité légale* — si ces deux mots toutefois ne *hurlent* pas trop *de se voir accouplés* — la charité légale n'est point à craindre. Ce qui en constitue le vice, c'est qu'elle provient de l'impôt, c'est qu'elle est une obligation sans mérite de la part de l'État, regardée comme telle par l'indigent qui l'exige, en sorte que les douces relations du bienfaiteur et du pauvre se changent en rapports de créanciers à débiteur. Dans la *charité sociale*, au contraire, le secours est toujours volontaire, méritoire; il n'arrive pas périodiquement comme une redevance, mais au moment opportun, comme une

libéralité providentielle; il offre donc espérance mais non certitude, confiance mais non sécurité au pauvre; il vient l'aider à l'instant quelquefois décisif où le malheur le place dans l'alternative d'efforts désespérés ou de mort, mais il ne lui ravit pas la pénible et glorieuse nécessité du travail.

Le travail et la charité, tels sont en effet les deux puissants moyens que Dieu a mis au cœur de l'homme et attachés à son bras, pour lutter contre la nature rebelle et le monde vicié par le mal. Travail et charité, ces deux mots sont en quelque sorte synonimes et ces deux idées sont sœurs, car elles s'unissent dans une alliance étroite et bénie pour la réparation du crime originel, père de toute douleur; l'une par la fatigue, la conquête, la pénible et continuelle action, l'autre par le sacrifice, la souffrance volontaire, l'abnégation personnelle, triomphe de l'amour sur l'égoïsme.

A qui demanderai-je l'origine du mal? et qui me dira pourquoi la misère s'est abattue sur le monde et a fait de la société sa proie? la sagesse antique n'est sur ce point que doute, erreur et mensonge, la philosophie ne fait que balbutier l'incertitude ou jeter pour réponse le blasphème. Mais au défaut de la science, la tradition primitive des peuples donnera sans doute la solution du problème. J'ouvre la Bible et je lis ces mots : « Et Dieu dit à la femme, je multiplierai vos angoisses et vos enfantements, vous concevrez dans la douleur, vous serez soumise à l'homme qui dominera sur vous. Et à l'homme il dit : « Parce que tu as violé mon précepte, la terre sera maudite en tes œuvres, et tu n'en tireras

qu'à force de travail ta nourriture pendant tous les jours de ta vie. »

Voilà la déchéance et en même temps la réhabilitation. Et dès-lors le travail a été une rigoureuse épreuve, le mode de la pénitence et de la régénération. « Depuis que le péché en entrant dans le monde a altéré l'œuvre de Dieu, le travail pénible de l'homme est devenu la condition nécessaire du monde. Et le monde a été posé dans le travail, parce qu'il avait été posé dans le péché; et le travail est une rédemption et une prière. Car c'est le travail qui élève l'intelligence, qui élargit le cœur, qui fortifie la volonté, qui conserve le corps et rajeunit les sens; c'est lui qui sanctifie l'âme et qui bénit la nature..... Et le travail est le fruit du péché, et si l'homme n'avait pas péché, il n'aurait pas travaillé, mais il aurait seulement agi; et son action aurait été toute-puissante, parce que sa volonté aurait été unie à Dieu. Et parce que l'homme a péché, Dieu a attaché la peine à son action, et la peine dans l'action c'est le travail [1]. » Un philosophe dont s'honore l'économie politique chrétienne, a complété cette idée en plaçant à côté de la sentence de justice, la grâce réparatrice de la charité. « La misère, dit M. de Villeneuve-Bargemont, est une des punitions infligées à l'homme depuis la chute originelle. En prononçant son arrêt, Dieu a indiqué le moyen qui pouvait adoucir la rigueur de son châtiment. C'est ainsi que le travail fut imposé à l'homme comme condition de son existence et comme épreuve nécessaire. Succes-

[1] *Livre des peuples*, p 47, 2e édit.

sivement, lorsque les sociétés étaient formées, et à mesure que de nouveaux besoins se faisaient sentir aux hommes, Dieu promulgua la loi de charité. Le christianisme fut la grande consécration de cette loi. Dès ce moment, toute l'économie sociale reposa sur ces deux bases données aux sociétés par le Créateur suprême de toutes choses. De l'accord de la charité et du travail devaient découler tous les biens que l'on peut goûter sur la terre. Pris isolément, ces moyens de bonheur sont incomplets, réunis ils sont infaillibles.

On comprend ici qu'il ne s'agit que du rapport temporel, car dans l'ordre moral ou religieux, la charité seule serait encore toute-puissante. Il existe donc pour l'homme deux lois éternelles d'où dérivent toutes ses obligations envers lui-même et envers la société. La loi du travail dont l'infraction produit la misère; la loi de la charité, dont l'inobservation produit non-seulement la misère, mais des conséquences plus fatales encore. Le travail accompagné d'intelligence, de sobriété, de vertu, conduit à l'aisance et à la richesse. Arrivé à ces degrés de la hiérarchie sociale, l'homme qui désormais peut se passer de travail matériel, doit à la société des travaux intellectuels et charitables. S'il ne travaille plus par lui-même, il procure, il dirige le travail; il doit contribuer à répandre, à propager l'aisance et la richesse qu'il a acquises. C'est ainsi qu'il devient un ministre de travail et de charité, c'est par ce mouvement progressif et constant du travail vers la richesse et de la richesse vers la charité, que l'inégalité des conditions humaines s'efface ou s'adoucit, que l'équilibre

social se maintient, et que s'accomplissent les vues de la Providence sur les hommes[1]. »

Ces nobles paroles qui sont le résultat et l'expression de la plus haute synthèse des lois sociales, nous ramènent à l'exercice de cette charité, fille du ciel et salut de la terre. Nous avons repoussé son action directe par le gouvernement, et il nous a semblé que le principe de l'association conciliait merveilleusement l'obligation individuelle de faire le bien avec la plus grande somme possible de puissance et les fruits les plus abondants. « Le frère aidé de son frère, dit quelque part Bossuet, d'après la Bible, est comme une ville forte. Malheur à celui qui est seul, parce que s'il vient à tomber, nul ne lui tendra la main pour le relever. » Dans ce système, l'État ne doit intervenir qu'à titre de protecteur, de modérateur, et sous forme de subvention. Tel est le mode adopté par la bienfaisance publique à Rome. Presque toutes les œuvres qui s'y sont formées dans un but charitable et moral, sont nées de l'union de quelques âmes dévouées et généreuses. Un bon prêtre, un pauvre artisan quelquefois, ou bien un grand seigneur, un prince de l'Église, sentait son cœur attristé par la vue de quelque misère, et aussitôt il savait, dans son zèle, grouper autour de son projet des hommes de volonté, dont la bienfaisance, transmise comme un pieux héritage, se perpétue encore à des siècles de distance. Les fonds ne manquaient pas à l'entreprise et un patrimoine lui était assuré

[1] *Du paupérisme*, t. 3, p. 2.

par quelque puissant protecteur. Si, de leur côté, les papes créaient, comme souverains, des institutions charitables, ils leur assignaient, avec complète aliénation, des terres ou des revenus; en sorte que les établissements de bienfaisance importants, les hospices, les conservatoires, les hôpitaux, possèdent leur fortune indépendante, administrée sous la tutelle de l'État, par des commissions spéciales. Si ce patrimoine ne suffit pas à leurs besoins, des secours sur le budget leur sont alloués, et quelques milliers de piastres reçoivent annuellement cette destination. Les autres œuvres vivent de quêtes et de dons manuels; la charité individuelle s'exerce donc sous le double principe d'associations et de fondations; le gouvernement vient à son aide à titre de subvention.

Les sociétés charitables, partant toutes d'une inspiration purement religieuse, ont à Rome une organisation en quelque sorte ecclésiastique; elles portent le nom de Confréries; la bannière d'un saint leur sert de ralliement comme sa vie d'exemple; une chapelle particulière est ordinairement affectée à leurs réunions, et leurs réglements ont un cachet tout catholique. Dans l'exercice extérieur de leurs bonnes œuvres, les confrères se cachent généralement sous un habit fort laid en lui-même, mais favorable à l'humilité: le sac de pénitent qui les couvre ne laisse voir que les deux yeux, et des hommes du monde, de hauts dignitaires, voilent souvent sous ce froc grossier, leur généreux concours au soulagement de la misère. Les couvents, de leur côté, sont autant d'associations de bienfaisance qui répandent d'abondantes aumônes, non pas sans doute suivant les meil-

leurs principes économiques, mais selon les seuls peut-être qu'il leur soit possible de pratiquer.

L'énergie des croyances qui commandent si impérieusement la charité individuelle, jointe à l'affectation spéciale au secours des pauvres d'une forte partie des richesses monastiques, semble devoir éloigner des pays catholiques, la charité légale; tandis que chez d'autres peuples, l'absence de ces deux éléments l'a fait presque nécessairement naître, ou l'y amènera insensiblement. Plusieurs raisons historiques, morales ou politiques ont pu, dans certains royaumes protestants, arrêter le développement de ce détestable système de bienfaisance publique qui découle assez naturellement des principes du protestantisme; mais les deux causes qui ont surtout produit la taxe des pauvres, sont la suppression des ordres religieux et la sécheresse de cœur d'une théologie qui, rendant inutiles les bonnes œuvres, tarit les sources de la charité. « Le protestantisme, a dit M. de Châteaubriand, est exact à ses devoirs; mais c'est plutôt par raison que par tendresse; il vêtit le pauvre, mais il ne le réchauffe pas dans son sein; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas [1]. » Aussi, le riche consent bien à nourrir le pauvre, mais à condition qu'il ne le verra pas, qu'il n'aura pas à s'en occuper.

Et chose remarquable, quand la France se laissa un moment aller à l'application du système légal de charité, c'est qu'elle avait aussi abjuré la Foi; mais cet oubli ne fut pas long, les lois faisaient violence aux mœurs, elles ne furent jamais sérieusement en

[1] *Etudes historiques*, preface.

usage et l'énergie des principes catholiques sauva notre beau pays de leur funeste influence. En droit et logiquement, les mêmes causes qui lors de la réforme ont créé en Angleterre la taxe des pauvres, devaient amener en France le même résultat : la différence des religions dominantes dans les deux pays, la différence aussi de leur position industrielle et politique, de leur caractère et du génie national ont déterminé chez nous une instinctive répulsion contre une théorie que produisait naturellement l'état des choses, et forcé l'administration à une heureuse inconséquence.

Les biens du clergé avaient toujours eu trois objets, le service de l'autel, l'entretien des prêtres, le soulagement des pauvres et des malades ; un tiers des revenus ecclésiastiques devait être consacré à ce dernier but. L'Assemblée constituante en confisquant, par son décret du 2 novembre 1789, les domaines du clergé, se chargea expressément, comme l'édit d'Élisabeth, des trois applications que l'Église faisait de ses revenus, et notamment de l'obligation de subvenir à la misère ; ainsi, de même que l'impôt verse au budget des cultes 36 millions, destinés aux dépenses personnelles et matérielles du service religieux, de même il devrait fournir à la charité publique des fonds équivalents au tiers du revenu des biens confisqués. Il faudrait de deux choses l'une, ou rendre ses propriétés à l'Église ou les employer à leur destination ; mais de ces deux choses, l'une est impraticable, l'autre serait mauvaise puisqu'elle engendrerait la charité légale ; je signale donc pour mémoire seulement cette fausse position.

Les législateurs de l'Assemblée nationale et de la Convention, avec leur inflexible logique, n'hésitèrent pas, du reste, à subir la conséquence du principe posé par eux; ils admirent en droit que l'État devait pourvoir directement à l'entretien des pauvres, ils crurent par là détruire la misère, et le rapporteur du comité de salut public, Barrère, s'exprimait ainsi dans sa farouche éloquence: « Ce n'est pas assez pour le peuple d'abattre les factions, de saigner le commerce riche, de démolir les grandes fortunes, de renverser les hordes étrangères, de rappeler le règne de la justice et de la vertu; il faut encore faire disparaître du sol de la république la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misère, et cette trop hideuse inégalité des hommes qui fait que l'un a toutes les intempérances de la fortune et l'autre toutes les angoisses du besoin. Plus d'aumônes, plus d'hôpitaux! c'est la vanité sacerdotale qui créa l'aumône. »

En conséquence les lois de mars 1793 et juin 94, réglaient les secours à distribuer aux pauvres sur une échelle tellement vaste que les revenus de l'État n'eussent point suffi; on établit qu'ils étaient une charge non locale et municipale, comme en Angleterre, mais nationale; on centralisait donc les ressources pour les répartir ensuite, on enlevait aux établissements de bienfaisance leur patrimoine pour le fondre dans le domaine public, on organisait enfin un vrai régime de charité légale. C'était plus sans doute, chez ces hommes, amour de cette unité administrative dont la réalisation préoccupait sans cesse leurs esprits, que désir d'imiter l'Angleterre à laquelle ils ne songeaient pas, ou de changer les bases et les conditions

de la bienfaisance publique ; mais le principe n'en était pas moins écrit et développé dans leurs codes, et d'immenses inconvénients pouvaient en résulter; car « le tiers que le clergé devait consacrer aux pau- « vres et aux malades était une charité, une pure li- « béralité qui n'engageait jamais le clergé au-delà de « ses moyens. Il devait donner l'excédant des frais du « culte et de l'entretien de ses ministres. Le tiers re- « présentait cet excédant. Pour le reste des douleurs « qu'il ne suffisait pas à soulager, il invoquait la pitié « publique, laquelle, en répondant à cet appel, avait, « comme le clergé, le mérite de l'accomplissement « d'un devoir volontaire et non strictement obliga- « toire. Mais en passant à l'État, l'obligation morale « de soulager les pauvres et les malades a changé de « nature, elle est devenue comme tout ce que l'État « doit faire, une obligation strictement civile; en d'au- « tres termes, elle a constitué quelque chose de pareil « à la dette que l'Angleterre a en partie contractée à « la suite de la suppression des ordres monastiques, « une *loi des pauvres*, c'est-à-dire l'obligation pour « l'État de pourvoir aux besoins de ceux qui ne peu- « vent subsister par eux-mêmes. La Convention n'a « point reculé devant la conséquence ; elle a franche- « ment proclamé comme dette nationale l'assistance « de la pauvreté. Il est vrai que la pauvreté dans un « État est un mal assez menaçant pour contraindre « ceux mêmes qui ne se reconnaissent point le devoir « de la secourir, à lui chercher des remèdes ou des « palliatifs. Mais de cela même que le mal est mena- « çant, ne résulte-t-il pas qu'il y a du danger à recon- « naître solennellement un devoir qui met incessam-

« ment entre les mains de la pauvreté exaspérée l'arme « terrible d'un droit qu'on ne saurait nier ? D'après « le progrès actuel des sciences sociales et économi- « ques, l'affirmative n'est point douteuse ; nous som- « mes placés entre le gouffre de la taxe des pauvres et « l'invasion de ceux qu'un parti moderne a appelés « les nouveaux barbares. Toutefois disons-le pour « tous ceux qui ont foi dans le génie de la France et « qui acceptent la tradition de ses œuvres révolu- « tionnaires, il n'y a là qu'un mal passager, dont il « faut même se réjouir ; car il nous contraint tous « incessamment, les bons comme les mauvais, ceux- « ci par la crainte d'une révolte meurtrière, ceux-là « par la pitié que doivent inspirer les douleurs frater- « nelles, à contribuer au soulagement de la classe la « plus nombreuse de notre société, et quand nous « aurons épuisé la ressource des palliatifs, à chercher « enfin cette terre promise en vue de laquelle mourut « la Convention, à chercher une forme sociale dans « laquelle tout homme venant au monde pourra vivre « du fruit de son travail [1] »

L'auteur de l'article auquel nous avons emprunté ces dernières lignes, a signalé avec raison les conséquences qu'a produites la confiscation des biens religieux, mais il s'est trompé en montrant comme existant et en vigueur un système qui eût dû être, mais dont, comme je l'ai dit, nous préserva une heureuse inconséquence. L'État, en effet, ne secourt pas directement la pauvreté et ne donne pas à chaque pauvre le droit d'exiger de lui son entretien ; il re-

[1] *Univers pittoresque*, France, t. 2, p. 532.

connait aux associations autorisées la faculté de recevoir et de posséder, laisse toute liberté à celles dont les fonds consistent en quêtes et dons manuels ; il les subventionne, les encourage ; mais son budget lui donne à peine deux millions à répartir sur toute la France, et quand il les distribue par petites sommes, c'est toujours à titre de grâce et de faveur. Les départements sont, il est vrai, obligés de soutenir certains établissements charitables, tels que des hospices d'aveugles, d'aliénés. Évidemment l'existence de ces asiles ne cause ni ne multiplie la cécité ou la folie, tandis qu'il n'en serait pas de même d'autres hospices ouverts à des genres de souffrances que le travail et la moralité peuvent prévenir.

Il n'y a donc dans notre régime administratif de bienfaisance aucune trace de charité légale. L'État ne doit pas faire plus et ses devoirs se bornent, suivant nous, à seconder les généreuses entreprises, à ne pas entraver les efforts de la religion qui améliore l'ouvrier, à rendre la vie sociale plus facile et supportable pour les masses par une paix honorable, une politique morale, la faveur accordée à l'agriculture, les règles posées à l'industrie et au désir effréné des richesses.

Nous acceptons, du reste, l'appel à la charité qui termine la citation que nous faisions tout à l'heure. Nous ne sommes pas de ceux qui perdent le temps à récriminer contre leur siècle, à regretter le passé ou à rêver vaguement un heureux avenir. Un ordre de choses éteint ne ressuscite pas ce qui a été ne sera plus, du moins d'ici à long-temps, et notre courte existence aura disparu sans doute depuis bien des années, quand les formes anciennes viendront revêtir de nou-

veau le corps social, et recevront une seconde fois la vie; c'est paresse aussi de se rejeter toujours dans un avenir qui ne nous appartient pas, tandis que le présent est en notre pouvoir et que, de lui seulement, nous aurons à rendre compte. Nous aimons donc la France actuelle, son esprit hasardeux et ses jeunes institutions, nous *avons foi en son génie*, nous *acceptons* même *la tradition de ses œuvres révolutionnaires;* car à quoi bon se roidir contre le fait accompli, pourquoi toujours des gémissements et des reproches? Nous ne sommes pas nés au XIXe siècle pour le condamner sans cesse, désespérer de son salut et consumer nos efforts en une vaine résistance; mais pour développer le germe de bien que Dieu a mis au cœur de toutes les époques et offrir des remèdes au mal qui le dévore. Nous prenons donc les bases de la société moderne; nous comprenons ses volontés, ses aspirations et ses instincts, et nous ne désirons qu'une chose, voir se concilier les principes sur lesquels elle repose avec les éternelles lois de notre vieux et saint catholicisme.

Mais, en vérité, l'on ne saurait trop déplorer cette triste manie de certains économistes. Ils ont tué le passé, ils n'en veulent plus et ils ont raison; cependant ils sentent la vanité pratique de leurs systèmes, l'insuffisance et la nullité de leurs théories, rebelles à toute application et, au lieu de se tourner vers le seul principe qui pourrait les vivifier, ils se drapent dans leur impuissance comme le gueux dans ses haillons, ils s'en réjouissent même, par le motif qu'elle les porte à la charité, qu'ils ne feraient pas sans l'aiguillon de la peur, en attendant qu'ils aient

trouvé une forme sociale qui dispensera de la charité. Nous voilà vraiment bien avancés avec vos profondes doctrines qui ne savent, au lieu de nous tirer d'affaire, que stipuler sur l'avenir, parce qu'en effet l'avenir ne compromet pas et que l'on peut se faire une très jolie réputation, avec des promesses de bonheur humanitaire ajournées à quelques centaines d'années. Entre *le gouffre de la taxe des pauvres* et *l'invasion des nouveaux barbares*, c'est-à-dire de ceux qui refusent toute assistance au pauvre, vous ne pouvez rien, si ce n'est épuiser la ressource des palliatifs et chercher une introuvable terre promise où il n'y aura plus de misère; et, justement effrayés du temps actuel auquel vous ne donnez pour consolation qu'une orgueilleuse résignation, vous vous croisez les bras dans cette vaine espérance. Mais c'est trop de dérision.

De grâce, veuillez vous apercevoir que dans le monde, et dans notre France en particulier, existe une religion essentiellement humaine parce qu'elle est divine, seul principe social actuellement animé de l'esprit de vie, que l'on nomme christianisme et, dans sa plus haute et plus complète expression, catholicisme. Il se vante d'une éternelle jeunesse qui s'adapte à toutes les formes politiques; il dit avoir les promesses du bonheur, même sur cette terre, une vérité pour tous les besoins de l'intelligence, une satisfaction pour tous les désirs du cœur, une réponse à toutes les exigences du corps, et il mériterait bien, au moins, qu'on le consultât, sans se permettre de le juger dédaigneusement avant de l'avoir étudié. La concurrence illimitée tue le commerce, le christianisme vous offre l'association; la surexcitation des besoins factices,

suite funeste d'une fausse doctrine, appelle, d'un côté, la production démesurée, de l'autre, l'abaissement des salaires, d'où naît toute misère pour l'ouvrier[1]; le christianisme conseille à tous la modération des désirs, il donne à l'ouvrier les vertus modestes qui permettent l'épargne, à l'entrepreneur la justice qui fait préférer le respect pour la dignité de l'homme à l'ambition d'une rapide fortune; l'immoralité gagne tous les rangs et dévore les classes pauvres; il améliore les masses en agissant sur chaque individu par la plus sainte et irrésistible influence qui existe; la faculté du travail n'est pas égale pour tous; il porte ceux qui n'en ont pas besoin à travailler pour les autres, et ce travail c'est la charité, sœur active et inséparable du travail; car si nous avons trouvé dans la Bible la raison de ce dernier, le motif suprême de la charité se trouve dans l'Évangile.

Que faudrait-il pour mûrir les fruits dont nous indiquons à peine le germe? que les hommes voués aux

[1] La véritable économie sociale est celle qui excite à la fois au travail et à la charité, qui conseille bien moins la production des richesses que la répartition et la diffusion générale du bien-être, qui prescrit de borner les besoins au lieu de les multiplier indéfiniment, qui assigne de justes proportions à l'extension de l'industrie, qui s'applique principalement à développer l'industrie nationale, c'est-à-dire celle qui s'exerce sur les produits du sol. Cette économie politique, d'accord avec la philosophie chrétienne, conduit à la liberté, à la dignité, à l'aisance de tous les hommes, au maintien de l'ordre social, et par conséquent à la plus parfaite civilisation. Les autres théories économiques et philosophiques, en faisant envisager les richesses et les jouissances comme le seul but de la destinée de l'homme, en excitant et multipliant les besoins factices, en étouffant l'esprit de charité, en donnant à l'industrie une extension indéfinie, parviennent à concentrer les richesses et les raffinements du luxe dans quelques individus, mais répandent sur les masses la misère, l'abrutissement et la servitude, et se résolvent en anarchie ou en despotisme (Villeneuve, *du paupér.*, t. III, p. 3).

études sociales, recherchent dans les livres fondamentaux du christianisme la pensée du divin législateur dans ses rapports avec toutes les questions que soulève l'économie politique ; qu'ils s'efforcent d'en extraire et d'en composer une théorie complète des choses de la société, où nous serons sûrs enfin de suivre et de puiser *la voie, la vérité et la vie*. Elle s'y trouve, cette théorie, car sans cela l'œuvre du Christ eût fait défaut à une nécessité de la nature humaine. Les épîtres de saint Paul seraient une source intarissable de ces révélations de la vraie science économique, et dans ces livres qui nous conservent les paroles du divin Maître, on en découvrirait aisément des aperçus toujours anciens et toujours nouveaux, comme l'éternelle beauté. Le dogme catholique est connu, défini, invariablement fixé, et malheur à qui voudrait l'entamer ou l'étendre sous prétexte des exigences d'une époque ; mais dans l'ordre temporel et dans ses applications à la vie sociale, il est permis de croire que l'Évangile tient en réserve, pour chaque âge successif, une face nouvelle de la vérité que le siècle précédent n'a point remarquée, et qui vient répondre en son temps à l'appel de chaque génération et servir de phare lumineux à la civilisation.

Que faudrait-il encore? Les principes chrétiens posés, que les gouvernements dirigent vers leur réalisation le pouvoir dont ils disposent, que toute liberté leur soit donnée et que chaque homme de bien, dans sa sphère d'action, n'ait d'autres règles que les leurs, d'autre but que de les pratiquer ; alors, au christianisme seront réservés le bonheur et la gloire de sauver encore une fois l'humanité.

Les écoles modernes de publicistes et d'économistes ont eu le tort d'exiger avant tout, pour l'application de leurs systèmes, une organisation complètement nouvelle de la société, ce qui est seulement impossible. Parce que des théories célèbres ont tenté à la fois de résoudre ce grand problème, on s'est persuadé que tout bien-être dépend de sa solution, et l'on demeure, en attendant, dans une inaction qui fait oublier les devoirs du présent. Mais à chaque époque, de Platon à Thomas Morus et à l'abbé de Saint-Pierre, des milliers d'utopistes, plus ou moins connus, ont rêvé des républiques idéales, et les hommes sérieux de leur temps ne négligeaient pas pour cela le bien qui les environnait, et n'ajournaient pas à la réalisation de ces cités imaginaires le soin de l'amélioration et du soulagement de leurs frères.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est moins renverser l'ordre de choses existant pour en reconstruire un nouveau, tout de bonheur et d'harmonie, que faire jaillir du sein de notre société tout le bien que recèlent ses entrailles. Un revirement vers la Foi, un retour sincère à la morale chrétienne, l'application pure et simple de ses principes, sans bouleverser le monde entier, tels en sont dans notre pensée les vrais moyens. Que le catholicisme résolve toutes les difficultés d'économie sociale, qu'il tranche, par exemple, les questions capitales du salaire, du paupérisme, de la population, c'est une conviction qui est résultée pour nous de toutes nos études; le prouver par des raisonnements et par des faits serait l'objet du plus beau livre que l'on put écrire; mais nous ne pourrions l'esquisser même ici sans risquer un volume à propos d'une préface.

Je sais que l'on reproche au système économique du catholicisme son excessive libéralité, une largeur imprudente dans ses principes de générosité, son incrédulité pour la découverte d'une terre promise, d'où disparaîtrait la misère. On le blâme d'entretenir la pauvreté par le mérite même qu'il attache à l'aumône et par la profusion des secours qu'il verse sur l'infortune. Un savant professeur exprimait dernièrement sur ce sujet dans la chaire du conservatoire, des idées que je ne puis me refuser au désir de consigner ici. Il s'agissait de la grande question de la lutte établie entre le capital et le salaire, entre l'entrepreneur et l'ouvrier, de la question du paupérisme enfin. Voici comment il terminait sa leçon [1] :

« Il y a deux systèmes qui veulent résoudre cette immense difficulté : le système protestant et le système catholique. J'adopte ces dénominations sans vouloir accuser ni exalter le protestantisme, ni le catholicisme, mais tout simplement parce que l'un de ces systèmes est principalement recommandé et pratiqué parmi les protestants, tandis que l'autre est soutenu et réalisé parmi les catholiques. Le système protestant part d'un fait impitoyablement formulé par Malthus ; ce système prétend que la population s'accroît dans une proportion plus grande que les ressources ; qu'il y a trop de monde, que la concurrence en provient, et qu'il n'y a d'autre remède que d'arrêter l'accroissement de la population. Il dit aux pauvres : « C'est vous qui avez tort ; pourquoi êtes-vous nés ? Pourquoi êtes-vous venus demander votre

[1] Nous prenons ce fragment du cours de M. Blanqui dans le journal *l'Univers* du 24 février 1841.

part au banquet de la vie où nous avons pris toutes les places? Prenez-vous-en à vos pères et mères. Cependant nous sommes généreux, charitables; nous vous donnerons du pain; mais rappelez-vous bien que vous n'y avez aucun droit, que c'est de notre part bonté pure; ne vous plaignez pas du peu, car ce peu sera encore plus que nous ne vous devons. »

« Et cela dit, le système protestant, en Angleterre, envoie les pauvres dans les *Work-Houses*, dans les maisons de travail, dans ces six cents prisons qu'on a élevées pour réprimer la misère et pour suppléer à la taxe des pauvres. Comment y sont-ils ces malheureux? Il ne faut pas qu'ils y soient bien; il ne faut pas même qu'ils y soient d'une manière supportable; car telle est la misère de leur liberté, qu'ils se jetteraient en foule dans ces prisons, et qu'on ne pourrait les y loger ni les y nourrir. Il faut donc imaginer des épouvantails; il faut que le pauvre tremble devant le secours cruel qu'on lui offre, et qu'il paie en tortures la charité qu'on lui fait. Oui, cela se voit en Angleterre; on y voit sept ou huit personnes graves, instruites, riches, de bons bourgeois, des administrateurs de charité, se réunir autour d'une table et poser le problème... Quel problème? Le problème de savoir comment on pourra ôter aux pauvres l'envie d'entrer, sans une nécessité impérieuse, dans les asiles qu'on leur a ouverts; le problème de savoir comment on s'y prendra pour leur rendre le pain amer, pour tourner en supplice le prétendu bienfait. Dès qu'ils veulent entrer dans la maison de travail, on sépare le mari de la femme, les enfants de la mère; on leur ôte jusqu'à leur nom; on les fait travailler à la roue

(*tread-mill*), à cette roue barbare qui les force de marcher comme des bêtes de somme; on ressuscite tout exprès pour cux le travail des esclaves de l'antiquité. Ainsi tuer d'une manière ou d'une autre, par la faim ou par la torture, arrêter de force cette population qui progresse en proportion géométrique, voilà tout ce que le système protestant a su inventer pour les pauvres. Que voulez-vous? ce sont les pauvres qui ont tort; pourquoi venaient ils au monde quand toutes les places étaient prises?

« A ce système protestant s'oppose le système catholique représenté, en France, par M. de Villeneuve-Bargemont et plusieurs autres écrivains. Le système catholique oppose, à cette rigueur, la bonté, à ce fatalisme impitoyable, la pratique libre de l'aumône, la charité cordiale. Cette charité se dit en elle-même : je donne peut-être à un fripon, à un paresseux, à un homme qui se conduit mal; mais je n'en suis pas sûre, après tout; mieux vaut donner à un indigne que de risquer de refuser à un vrai pauvre; donnons toujours, il nous en restera une conscience satisfaite; nous aurons fait un acte de charité, de fraternité chrétienne. »

Ici le professeur observait que, si le système protestant est dur et inhumain, le système catholique, tel qu'il venait de l'exposer, est insuffisant; car, la charité qui donne au hasard est imprudente, elle fait des pauvres et des paresseux. C'est que M. Blanqui, sans s'en apercevoir sans doute, après avoir tracé un portrait si juste du régime protestant, a fait une exposition très incomplète du système catholique. Croire qu'en principe, la charité catholique agit sans discerne-

ment, pour la seule satisfaction de la conscience, et sans s'inquiéter des suites de cette jouissance du cœur, c'est méconnaître ses enseignements; dire qu'elle a toujours préféré la libre pratique de l'aumône à l'organisation de la bienfaisance, c'est fausser son histoire.

Le Christianisme commença par anoblir et réhabiliter le travail; Jésus choisit une vie pauvre mais laborieuse : il fut un ouvrier. Saint Paul, outre les sublimes fatigues de l'apostolat, travaillait de ses mains dans un atelier de mécanique, pour ne pas être à charge aux communautés naissantes des fidèles, et il a osé dire ces paroles si fortes : *Celui qui ne veut pas travailler n'est pas digne de vivre*, dans un passage de ses épîtres où il condamne vivement l'oisiveté et la mendicité[1]. Aussi Bossuet, résumant dans sa politique sacrée, la haute économie sociale du christianisme, termine ainsi : « Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître le brigandage. Elle produit les mendiants, cette race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé et se souvenir de cette

[1] Denuntiamus autem vobis fratres in nomine D. N. J. C, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis. Ipsi enim scitis quemadmodum opporteat imitari nos : quoniam non inquieti fuimus inter vos : neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis : *Quoniam si quis non vult operari nec manducet*. Audivimus enim inter vos quosdam *ambulare inquietè, nihil operantes sed curiose agentes*. Iis autem qui ejusmodi sunt denuntiamus et observamus in D. J. C. *ut cum silentio operantes suum panem manducent*. Vos autem fratres nolite deficere benefacientes (*Id Thessal.*, II, III, 6 *et seq*).

loi : Qu'il n'y ait point de mendiants et d'indigents parmi vous[1]. » Cependant le travail, préservatif puissant contre la misère, ne suffit point pour empêcher la pauvreté. Il faut encore relever celui qui tombe, donner du pain à celui que la faim meurtrière tourmente, un remède à celui qui souffre, car la prevoyance en défaut n'a de salut que dans la charité; c'est pourquoi saint Paul en place le conseil immédiatement après l'ordre du travail, *si quis non vult operari nec manducet... vos autem fratres nolite deficere benefacientes*. Il faut, dit-il ailleurs, que *l'abondance du riche subvienne au dénuement du pauvre et rétablisse l'égalité;* et l'Évangile n'est qu'un recueil des paroles incomparables que Jésus ne se lassait pas de prononcer sur la charité, et sa voix n'est jamais si douce que quand il parle du fraternel amour.

A aucune époque, sans doute, ses divins préceptes ne reçurent une plus magnifique application qu'au premier âge de l'Église, alors que les croyants n'avaient ensemble qu'un cœur et qu'une âme; alors que tout se partageait entre eux, qu'ils possédaient comme ne possédant pas, ainsi que parle saint Paul, c'est-à-dire, quand la fortune de chacun, simple usufruit dans ses mains, était à la disposition de ses frères. Eh bien, ce qu'il faut observer à cette époque, c'est l'ordre et l'organisation établis dans la distribution des secours. L'aumône manuelle n'existait pas, elle devait passer par le canal de l'association. Si le chrétien enflamme d'amour pour ses pauvres frères et inspiré par cet axiôme divin, bienheureux les pauvres volontaires,

[1] Proposit. XII.

les pauvres en esprit, vendait ses biens pour en donner le prix, il n'en disposait pas lui-même selon les désirs de sa volonté propre ou les vues de sa prudence individuelle, mais le remettait aux apôtres chargés de le répartir ensuite suivant les besoins; les aumônes se centralisaient à leurs pieds, *ante pedes apostolorum*[1], pour rayonner de là avec plus d'intelligence et d'utilité. Et quand la multitude des fidèles croissant et s'élargissant, ces soins administratifs vinrent à surcharger les apôtres, contraints d'y renoncer pour ne pas nuire à la prédication, ils les jugèrent si importants, qu'ils en firent un ministère spécial, et le confièrent à un ordre immédiatement inférieur au sacerdoce en hiérarchie : des diacres furent élus pour présider à la distribution des secours. Les quartiers d'une ville se subdivisaient en *diaconies*, vrais bureaux de bienfaisance, à chacun desquels était préposé un diacre de qui le pauvre de chaque circonscription recevait directement l'aumône. On sait la belle histoire du diacre Laurent qui, pressé par ses persécuteurs de leur livrer les trésors de l'église, les conduisit dans la salle attenante à l'église où étaient réunis tous les pauvres confiés à sa garde.

Plus tard, ce principe d'association fut sauvé du déluge barbare, dans l'arche des monastères, et il est facile d'en suivre la trace au moyen-âge, jusqu'aux temps ou l'industrialisme et la philosophie voulurent s'en faire honneur.

Mais serait-il donc si vrai qu'aujourd'hui la bienfaisance catholique est dépourvue de discernement

[1] *Act. Apost.*, v, 35.

et privée d'organisation? C'est à elle que l'on doit ces congrégations religieuses qui tiennent le monde étonné captif sous le réseau de leur charité. Chaque jour des associations naissent, s'affilient, se propagent dans tous les rangs de la société, afin de doubler par l'union des forces vouées au même but. En France, à Paris surtout, que d'œuvres de ce genre dont les économistes qui désespèrent de la charité seraient bien étonnés, sans doute, d'apprendre l'existence! Leur dénombrement ne figure pas dans les statistiques, parce que la modestie les couvre et que leur dévouement ne cherche point les louanges; mais pour l'honneur de la foi qui les inspire, il serait bon, peut-être, qu'elles fussent plus connues.

Y a-t-il là cependant un point de résistance assez fort, un principe assez énergique de répression pour arrêter l'invasion du paupérisme[1]? Oui, si tous les hommes de cœur et de volonté s'associent pour instruire l'enfant du pauvre et l'ouvrier, pour prévenir la misère et pour la secourir quand on n'a pu l'évi-

[1] « Pour juger ce que le développement général de l'esprit d'association appliqué à la charité pourrait produire d'admirable, de merveilleux en France, nous n'avons besoin que de rappeler seulement la proportion qui existe dans ce royaume entre la population totale et le nombre d'indigents. Ce rapport est de 20 à 1, c'est-à dire qu'il existe un indigent sur vingt habitants. Or, si dix-neuf personnes riches ou plus ou moins aisées se réunissaient pour secourir, chacunes suivant leurs moyens, un de leurs frères malheureux (et si cette réunion est difficile à obtenir, elle n'est pas du moins matériellement impossible); si, disons-nous, chaque indigent pouvait devenir l'objet de la sollicitude spéciale et exclusive de dix-neuf de ses concitoyens, l'extinction de l'indigence ne serait-elle pas opérée par cette généreuse association? On pourrait l'obtenir sous d'autres formes, mais ce ne peut être que le même principe, et si l'on regardait un tel projet comme une utopie, ne faudrait-il pas du moins chercher à s'en rapprocher le plus possible? » Villeneuve, t. 2, p 332.

ter; car ces trois choses, instruction, prévoyance, aumône, sont intimement unies et doivent marcher dans cet ordre à la conquête du bien-être, contre les trois ennemis qui correspondent à ces vertus, ignorance, inconduite, abandon. La seconde relève plus particulièrement de l'économie sociale à laquelle il appartient de prévenir la pauvreté par la diffusion des productions nationales, par une plus juste répartition du salaire, par l'application aux besoins des classes ouvrières des progrès des sciences. Là est le vrai terrain de l'économie politique; la bienfaisance se charge plus spécialement de rompre le pain qui nourrit l'âme et celui qui soutient le corps au peuple, et de lui donner cette double aumône de l'intelligence et de la vie. Mais la charité, la science économique et la morale ne peuvent se séparer l'une de l'autre; elles s'entr'aident, se suppléent, s'harmonisent; leur marche est parallèle et leur but est semblable, c'est celui que Bossuet indiquait comme la fin de la société sur cette terre, *rendre la vie commode et les hommes heureux*, heureux par l'instruction morale et par ce sentiment religieux et calme qu'inspire une douce aisance.

Le principe de l'association semble devoir être le salut de la France, non-seulement en matière de charité, mais au point de vue industriel et politique, pour l'organisation du travail et la constitution des pouvoirs publics. C'est d'union, par-dessus tout, et d'ensemble qu'a soif notre société; désolée par l'individualisme, affaiblie par cette division de ses forces et brisée dans sa puissance par ce fractionnement à l'infini, elle gémira dans le malaise et la souffrance

tant que cet isolement de chacun de ses membres n'aura pas fait place à la combinaison des efforts de tous. Le rêve de tous les publicistes raisonnables qui veulent appeler le peuple au partage de la souveraineté, c'est, avant toute concession de droits politiques, de le hiérarchiser en un ordre qui présente garanties et sécurité; le but des économistes qu'effraient les suites de la concurrence illimitée, c'est encore de créer pour l'industrie un concours régulier où les efforts de l'ouvrier ne seront point en lutte avec les spéculations de l'entrepreneur et en disproportion avec la consommation. Il est possible, en effet, d'imaginer et de réaliser un ensemble social dans lequel, par la vertu de l'association, tout homme se ralliera forcément à une corporation d'arts, de métiers, de fonctions publiques, de propriété, d'occupation quelconque, non plus avec les priviléges et les prohibitions de l'ancien régime, mais sous le niveau d'une haute et saine égalité. Que les droits politiques soient accordés seulement aux membres de ces corporations, et la classe des inutiles et des dangereux diminuera sensiblement par la crainte de cette impuissance et de ce néant; que cette organisation de l'industrie se réalise, et le commerce n'offrira plus le triste spectacle d'un combat à mort entre gens qui ne peuvent arriver que par la ruine de leurs voisins, et pour lesquels il ne peut y avoir de progrès et de fortune qu'à la condition d'étouffer leurs concurrents.

Mais n'oublions pas que nous nous occupons spécialement ici de charité. Les pages précédentes ont fait ressortir les avantages de l'association appliquée aux œuvres de bienfaisance; nous sommes heureux

d'appuyer nos faibles paroles de l'autorité, puissante et aimable à la fois, d'un des plus dignes évêques de France qui, au nom de sa charge pastorale et non comme simple théorie, a développé les obligations et les conséquences *du principe de l'association considéré dans son application à la charité.*

Monseigneur l'évêque de Rodeza, dans son mandementpour le carême de 1839, abordé ce grand sujet avec une profondeur et une justesse d'idées que relève l'éclat du style et que pénètre l'onction sacerdotale. Nousnesaurionstrop vivement recommanderla lecture de cette remarquable *instruction pastorale*, de source non suspecte pour un catholique, et bien capable de détruire les préjugés que conservent encore contre la bienfaisance organisée quelques âmes religieuses ; nous ne pouvons même résister au plaisir d'en citer ici quelques fragments. Après avoir loué en commençant, comme le faisait saint Paul en tête de ses épîtres, la charité de ses diocésains, le vénérable prélat fait un retour sur le peu d'effet qu'elle produit : « D'où vient donc, s'écrie-t-il, que tant d'infortunés manquent de secours ou n'en reçoivent que d'insuffisants ? d'où vient que tant de souffrances restent sans soulagement, que tant de pauvres étalent le déchirant spectacle de leur indigence dans nos rues et sur nos places publiques, et assiégent de leurs lamentations suppliantes la porte de nos maisons et de nos églises? Nous ne tairons pas la vérité, puisque cette vérité peut être utile. Le mal, le grand mal, c'est que notre charité individualisée, fractionnée et amoindrie par ses maigres proportions, opère isolément au lieu d'agir avec cette force, cet ensemble, cette intelli-





gence que lui donneraient le concours des volontés et la concentration des ressources. Déjà des voix connues du pays et amies du pauvre, ont fait entendre à ce sujet des paroles généreuses. Quand l'humanité met en lumière des idées sages et élevées, c'est un devoir pour la religion de lui prêter son appui, et Nous remplirons ce devoir d'autant plus volontiers, que le vœu de l'humanité est ici de tout point conforme à l'esprit de l'Évangile. N'en doutez point, Nos très chers frères, le moyen le plus efficace, Nous ne disons pas d'éteindre la mendicité, question d'économie politique dont nous n'avons point à Nous occuper, Nous ne disons pas de n'avoir plus de pauvres, car, selon la parole du Sauveur, qui n'est que l'expression d'une nécessité sociale [1], *il y aura tou-*

[1] Je demande pardon à Mgr l'évêque de Rodez si je relève dans cette note la fausse interprétation qu'il me semble faire d'un passage de l'Evangile. Sans doute le monde sera toujours possédé par la douleur, la souffrance morale et physique, les peines du cœur; mais il peut se faire que la pauvreté telle que nous la connaissons, c'est-à-dire le dénuement absolu d'un homme, à l'entretien duquel un autre est obligé de subvenir, ne soit pas éternelle, et qu'une forme sociale permette, dans l'avenir, à chacun de vivre du fruit de son travail. Il ne faudrait donc pas opposer, comme fin de non recevoir et avec l'autorité du livre sacré, quelques mots mal compris, à un ordre de choses désirable, possible, auquel aspire la science économique. Mgr l'évêque de Rodez doit comprendre mieux que personne les immenses inconvénients qu'un tel abus pourrait avoir. Jésus ne formule pas en axiôme la nécessité sociale de la pauvreté, il constate un fait. C'est d'abord une assez étrange traduction que de prendre le présent pour le futur et de dire *vous aurez toujours* des pauvres, au lieu de dire *vous avez toujours* des pauvres parmi vous; le sens est tout différent. Une femme versait un parfum précieux sur les pieds du Sauveur, ses disciples s'indignent de cette profusion et ils se disent entre eux : Pourquoi perdre ainsi une liqueur dont le prix eût pu être distribué aux pauvres. Mais Jésus leur dit : Ne reprochez rien à cette femme; elle a fait envers moi une bonne action, car vous avez toujours des pauvres avec vous, mais moi vous ne m'avez pas

jours des pauvres au milieu de nous, malgré tous nos progrès et nos perfectionnements; mais le moyen le plus efficace de faire que les pauvres soient secourus avec discernement et dans la mesure de leurs besoins, c'est de former dans chaque localité un peu considérable, un fonds commun administré par des mains dévouées et intelligentes où viennent se verser toutes les libéralités privées. La puissance du nombre jointe à l'unité de vues et d'action, à tel objet qu'elle s'applique, est la première des puissances et ne connaît de limites que celles du possible. On s'associe dans un intérêt d'industrie; et les marais se dessèchent, et des champs jusqu'alors infertiles se couvrent de moissons et de troupeaux; les routes s'alignent, les canaux se creusent, les vallées sont comblées, les montagnes s'aplanissent, de nombreux débouchés s'ouvrent à la circulation des produits, et la terre, déchirée dans ses plus profondes entrailles, se laisse arracher à regret des trésors qu'elle avait voulu soustraire à notre avidité. On s'associe pour l'extension du commerce, et les capitaux s'agglomérant appellent la confiance et centuplent le crédit. Les continents, les îles les plus éloignées se rapprochent par les barrières mêmes qui semblaient les séparer; les vaisseaux sillonnent dans tous les sens les vastes mers, et nous apportent en échange de notre or et de nos marchandises, les richesses de toutes les nations. Le dirai-je?

toujours (*Matth.*, XXVI, 11). Evidemment le Christ veut dire : Je vais vous quitter, et après mon retour au ciel, vous aurez encore matière à exercer votre charité, tandis que je ne pourrai plus recevoir les témoignages de votre amour. Mais il suffit de lire ce passage pour sentir qu'il n'impose ni l'ordre ni la nécessité d'avoir toujours des pauvres.

on s'associe pour le triomphe d'une théorie. pour la propagation d'une idée, d'un principe, d'un système, et cette idée, ce principe, ce système, souvent aussi faux en lui-même que désastreux dans ses résultats, marche, vole, s'étend avec la rapidité de la flamme, au risque d'ébranler le monde et de couvrir la terre de deuil et de ruines. Pourquoi ne s'associerait-on pas pour la bienfaisance, pour la charité, dont le propre caractère est de relier et d'assimiler les hommes, comme on s'associe pour le mal, ou du moins pour des avantages qui, tout appréciables qu'ils peuvent être, ne valent certes pas le bonheur de sauver, d'adoucir la vie de ses semblables, d'apaiser la faim, d'étancher la soif, de vêtir la nudité, de sécher les larmes de cette multitude d'infortunés qui languissent de souffrances et de dénuement?... En s'emparant de cette idée féconde, la religion ne fait que reprendre un bien qui lui appartient en propre. C'est en vain que le siècle prétendrait la revendiquer comme une de ses plus heureuses conceptions, et compter au nombre de ses plus brillantes conquêtes un emprunt visiblement fait à nos doctrines. Le principe de l'association est tout évangélique. Il domine dans nos croyances, dans nos maximes, comme dans les faits accomplis par le christianisme... Telle est donc la grandeur de votre religion, ô mon Dieu, que tous les éléments de puissance, de force, de gloire et de prospérité émanent de son sein comme de leur source; que toute idée bonne, généreuse et vraiment utile à l'humanité lui doit être rapportée comme à sa cause première, et que quand l'orgueil humain s'applaudit d'avoir découvert quelque principe nouveau fécond

en larges applications, et s'extasie devant cette création de son génie, il se trouve, dès qu'on le considère de près, que cette découverte si vantée n'est qu'un faible reflet, une pâle copie et quelquefois une misérable contrefaçon de la pensée chrétienne. »

Monseigneur l'évêque de Rodez, après avoir répondu à toutes les difficultés d'exécution et à toutes les objections de principe que soulève son projet, propose la création, dans chaque localité importante, d'une commission centrale formée d'hommes dévoués qui, recevant les souscriptions particulières, les distribueraient suivant la mesure des besoins et les règles de la prudence. « La loi, il est vrai, dit-il, a prévenu ce vœu, du moins en partie, par l'établissement des comités de bienfaisance. Mais si le législateur peut en cette matière formuler un corps de réglements, il n'appartient qu'à la religion de faire descendre du ciel le feu qui doit l'animer. Que la religion donc, que la charité interviennent pour sanctifier ces institutions! qu'elles les réchauffent sous leurs ailes, qu'elles les pénètrent de leurs célestes influences, et que, les couvrant de leur vertu puissante, elles leur soufflent l'âme, le mouvement et la vie. Avons-Nous trop présumé de Notre crédit auprès de vous, N. T. C. F., en espérant que ce projet ne sera pas un vain rêve, et que, grâce au concours de vos pasteurs, de tous les pieux fidèles et de tous les hommes de bien, nous pourrons le voir se réaliser pour la plus grande gloire de notre sainte Foi et pour la plus grande consolation de l'humanité!... Et que faut-il pour que l'exemple soit donné? des préliminaires bien simples. Qu'une commission s'organise;

que quelques hommes de zèle et d'expérience, et notamment ceux qui, à toutes les époques, ont géré les intérêts de la cité, mettent en commun leur crédit et leur influence, que des listes de souscription soient ouvertes sous leur honorable patronage, et le succès de l'association est infaillible, et la *liste civile* des pauvres est votée. Pour Nous, N. T. C. F., qu'on ne Nous suppose ici d'autre ambition que celle de faire prévaloir une idée que Nous jugeons utile. Nous ne trouvons, ni dans nos loisirs ni dans nos attraits, de motifs qui nous portent à sortir du cercle de nos sollicitudes habituelles. Nous ne voulons être, dans cette sainte entreprise, que la voix qui la prêche, que la main qui la bénit, et nous ne demandons d'autre grâce et d'autre honneur que d'inscrire notre nom avec les vôtres sur cet autre *livre de vie*, ou tout ce qui souffre et gémit puisera une existence moins amère. Nous nous sentons soulagé d'avoir déposé notre pensée tout entière dans le sein de votre charité. Nous la laissons, pour parler avec le sage, *dans la main de votre propre conseil.* »

Je ne sais si le projet dont la cause a été si chaleureusement plaidée par le digne prélat, a reçu dans le diocèse de Rodez un commencement d'exécution; mais le bien moral n'en est pas moins opéré, une voix épiscopale a proclamé le grand principe de l'association, et l'on ne pourra plus dire après ce solennel exemple, que la charité catholique est ennemie du discernement et favorise les libéralités individuelles. Il appartenait d'ailleurs à monseigneur Giraud, dont l'esprit est si élevé et le talent si connu, de donner l'impulsion qui a fait sortir, ces années dernières, les

évêques de France, dans leurs mandements, des banalités, si l'on me permet ce mot, d'une pure amplification de moraliste. Quand une fois par an, l'évêque écrit une *épître* apostolique adressée à tous ses diocésains, il semble que ce doit être non pour répéter des choses que l'on est exposé à entendre chaque dimanche au prône de sa paroisse, mais pour traiter des sujets d'une utilité durable, d'un intérêt général, sur lesquels s'exerce l'opinion publique, et qui prouvent en même temps que les pasteurs des peuples savent aussi se préoccuper des questions sociales et suivent le mouvement de leur siècle.

L'essai sur les établissements de bienfaisance et d'instruction primaire à Rome correspond aux trois points importants de l'économie politique que nous signalions plus haut, et découvre ces trois aspects d'une même chose, en développant les institutions romaines d'enseignement, de prévoyance, de guérison. L'auteur observe lui-même dans sa préface, qu'il aurait dû peut-être les disposer suivant cet ordre rationnel, mais pour des motifs qu'il explique, il les a rangés selon la primauté et la chronologie de leur naissance. La souffrance physique étant de tous les maux de l'homme celui qui frappe le plus vivement et d'abord les regards, la maladie a reçu les premiers secours; le premier livre de l'ouvrage est donc consacré aux hôpitaux. La description que monsignor Morichini a faite de chacun d'eux me dispense de tout détail, et je me borne à quelques idées générales.

Entre les hôpitaux de Rome, il en est deux dont la nature et l'objet sortent de l'ordinaire destination des établissements de ce genre. Celui de Saint-Roch

est une maison d'accouchement ouverte gratuitement à toutes les femmes, qui peuvent y ensevelir dans le plus mystérieux silence le secret de leur faute en même temps qu'elles y trouvent tous les soins qu'exige leur état. Il a été formé en 1770, long-temps avant celui de Vienne, suivant les règles mêmes théoriquement tracées depuis lors par M. de Gerando pour ces asiles de maternité. « La maison d'accouchement, dit-il, sera située dans un lieu écarté ; les personnes qui y sont admises seront libres de ne déclarer ni leur nom ni leur domicile; le registre des déclarations sera tenu secret dans tous les cas; les employés et les serviteurs de l'établissement se feront un devoir de respecter ce secret : les étrangers ne seront point admis dans les salles...[1] » Telles sont les précautions délicates prises à Rome pour sauver l'honneur des familles et surtout pour éviter l'infanticide, en offrant à la mère soins et abri pour les jours douloureux de ses couches, silence et pardon pour elle, sécurité sur le sort de son enfant. Au premier abord un pareil refuge étonne et semble favoriser le vice; aussi l'école anglaise l'a vivement blâmé, comme coupable à ses yeux d'exciter aux mariages imprévoyants, d'arrêter l'effet de la contrainte morale et de seconder par là même l'accroissement de la population. « Mais dans cette question la charité semble devoir l'emporter dans la balance. Or la charité ne peut jamais sacrifier à des éventualités éloignées le soulagement d'une nécessité immédiate et urgente, telle que la conservation d'une mère et de son nouveau-né. Un excès de population

[1] *De la Bienf. publ*, t. 4, p. 575.

est sans doute un grand malheur pour la société; mais le refus de secours dans une circonstance semblable, serait une grave infraction aux lois de la religion et de la charité chrétienne; entre ces deux extrêmes, il n'est pas permis d'hésiter. La loi d'humanité est au-dessus de la loi économique [1]. » Nous éloignons du reste de quelques pages une plus ample réponse à ces reproches, les pensées qu'ils soulèvent se rattachant à un ordre d'idées qui trouvera naturellement sa place un peu plus loin.

Un autre hôpital, celui des convalescents, réalise une des inspirations les plus aimables que puissent faire naître l'amour et la sollicitude envers la souffrance. Pour peu que l'on ait fréquenté quelques hôpitaux, on sait combien il est triste d'en voir sortir souvent des être faibles, renaissant à peine à la vie, mais qui ne sont plus assez malades pour que l'hospice les conserve jusqu'au retour parfait de leurs forces, au préjudice quelquefois de douleurs plus instantes et de besoins plus urgents. Ils se trouvent tout à coup au milieu de toutes les nécessités de la vie, sans épargne, sans asile, sans moyen de subsistance; rien n'est venu durant la maladie alimenter leurs ressources, qui se sont par cela même amoindries; la faim les presse, et il se sentent incapables de travail, ou s'ils veulent reprendre leurs fatigantes occupations, une rechute les jette de nouveau sur le lit de douleur et rend leur guérison lointaine ou impossible. On sent vivement alors pour eux la nécessité d'un asile intermédiaire, d'un lieu de transition qui

[1] Villeneuve-Barg., *Du paupér*, t 3, p. 34.

ne soit plus l'hôpital, et ne soit pas encore la famille; Rome l'a comprise et réalisée. « La charité chrétienne, dit M. de Tournon, qui d'une main si libérale y a établi des établissements où les malades trouvent des secours, a complété son œuvre par une fondation que doivent envier toutes nos grandes villes. Sur les bords du Tibre, s'élève un vaste et beau bâtiment destiné aux convalescents, c'est-à-dire à ceux qui, dans les hôpitaux, ont atteint le moment où les remèdes sont inutiles, et pour qui un air pur, une nourriture saine, l'absence des travaux et des soucis domestiques, sont les uniques besoins. Le convalescent, reçu dans la maison *Della Santissima-Trinita-de'-Pellegrini*, loin des images funèbres qui dans les hôpitaux assiégeaient son lit, ouvre son cœur à l'espérance et à la joie, et peu après la société le recouvre dans un état de santé affermi et prêt à lui être utile. Il est à remarquer que cet établissement fondé en 1548, par saint Philippe-de-Néri, a précédé tous les autres de même nature, puisque celui de la Samaritaine, dont se vantent les Anglais, n'a été fondé qu'en 1791 [1]. »

A côté de ces asiles permanents où la douleur est admise et soulagée, se placent d'autres œuvres qui vont au-devant d'elle, la cherchent, lui portent, dans le réduit où souffre le pauvre, les consolations, l'assistance et les remèdes. Malgré les nombreux hôpitaux où chaque maladie trouve un traitement spécial, il existe à Rome des dispensaires, et plusieurs associations ont pour but de soigner l'indigent en sa demeure. Les secours à

[1] *Etudes statistiques*, t. 2, p. 118.

domicile sont avec raison placés, par les économistes, au premier rang des modes de bienfaisance; mais cette juste préférence les a conduit à blâmer l'institution des hôpitaux, et il m'est impossible en cela de partager leur opinion. Je crains qu'une certaine poésie sentimentale — si ce mot est permis en pareille matière — n'ait égaré quelques écrivains au cœur sensible, en leur faisant transporter dans une sphère où généralement elles ne se trouvent pas, des jouissances ou des craintes, dont la misère s'affecte très peu.

L'hôpital est un triste séjour, sans doute; l'abandon, l'aspect continuel de souffrances et d'agonies, le contact journalier d'êtres inconnus, contrastent doulonreusement avec les consolations et le bonheur d'un doux intérieur de famille. Mais d'abord, le pauvre n'a pas toujours une famille; souvent il trouve à peine où reposer sa tête, ou bien dans l'humble asile de ses nuits, l'attendent une solitude désespérante et un grand vide de cœur. Et lors même que l'indigent malade se verrait environné de ses fils, de sa femme, de ses parents, quand ceux-ci sont occupés à le soigner, ils ne travaillent pas, et de là nait une double misère; leur ignorance des préparations médicales leur fait commettre des erreurs dangereuses, et leur imprudence les fait pécher sans cesse contre l'hygiène et enfreindre le régime. Toute une famille pauvre loge et travaille quelquefois dans une seule chambre, et alors le bruit des métiers, les cris des enfants, le tumulte du ménage, brisent la tête du malade; la malpropreté nuit a sa guérison. Et puis, gardons-nous d'exagérer la per-

fection de l'homme et osons dire franchement les choses telles qu'elles se passent. La misère et la souffrance aigrissent souvent le caractère, déforment le cœur et disposent aux sentiments vils et égoïstes. Pour dix personnes qui, très malheureuses elles-mêmes et ayant sans cesse sous les yeux un être, même affectionné, dont la douleur et les exigences aggravent leurs propres infortunes, sentiront s'exalter en elles le dévouement et la générosité, cent peut-être se trouveront jetées, par les mêmes circonstances, dans un sentiment d'indifférence et de dureté. C'est là ce qui arrive trop souvent chez le pauvre; car, s'il est malade, il ne souffre pas seul : ses besoins pèsent sur tous ceux qui l'entourent; inutile, à charge, ruineux, on le rudoie, on n'a pour lui ni attention, ni bienveillance.

Dira-t-on que c'est précisément l'habitude de se débarrasser, au moyen de l'hôpital, des membres gênants de la famille, qui produit chez le pauvre cet effet si déplorable et immoral? Eh mon Dieu! non, c'est un sentiment naturel développé par l'irrascibilité qu'excite le malheur; c'est un défaut d'éducation; c'est enfin une de ces tristes infirmités morales qu'il faut savoir reconnaître, — sans calomnier l'humanité que l'on ne doit ni mépriser, ni transfigurer — surtout quand l'on s'occupe des pauvres, dont on ne peut exiger plus que ne le comporte leur position. Loin de moi la pensée de justifier par une sorte d'influence fatale de la misère, des dispositions que l'honneur, le devoir et la religion condamnent; mais je dis seulement des faits pour que l'on comprenne qu'il ne faut pas trop accorder au bonheur

qu'éprouve le pauvre à être soigné dans sa famille, car certes dans les hôpitaux, les filles de saint Vincent de Paul, anges de charité dont la grâce ne se dément jamais. valent bien pour lui des sœurs ou une mère. Il ne faudrait pas exagérer non plus la puissance des impressions pénibles de l'hôpital, car l'effet fâcheux qu'elles peuvent produire sur l'imagination malade est plus que compensé par des avantages incompatibles avec le système de secours à demeure. « On a beaucoup discuté, dit un économiste homme d'État dont nous aimons à citer les pensées toujours si justes, sur les mérites comparés des secours à domicile et des hôpitaux. Les hôpitaux, pour le traitement des malades, offrent plus d'économie ; ils permettent d'employer les lumières des médecins les plus renommés ; mêmes avantages sous le rapport de l'ordre et de la dépense que dans les grands établissements d'industrie. Une vaste manufacture peut livrer ses produits à meilleur marché qu'une foule de petites fabriques; il en est de même d'un hôpital, il traite plus de malades, le traitement est meilleur et les frais sont moins considérables... Considéré sous le point de vue des impressions morales, l'hôpital avec son isolement et ses terreurs, le cède au traitement à domicile; mais il l'emporte dans toutes les maladies graves, pour les moyens de guérison qui regardent le corps. Comme il faut choisir entre les deux sortes d'avantages et que, malgré la puissance des affections de l'âme, il importe avant tout quand les organes du corps sont en désordre, d'attaquer le mal physique par les remèdes les plus puissants de la médecine,

partout la bienfaisance a fondé de nombreux établissements pour recevoir les malades ; le régime du traitement en commun a été adopté dans tous les états civilisés [1].»

Les secours à domicile, lorsqu'ils s'adressent au pauvre valide, sont, comme nous l'avons dit en parlant du principe de l'association, le mode de bienfaisance le plus précieux aux yeux de l'économie politique. Il n'impose aucune condition, n'exige aucun sacrifice de la part du pauvre qu'il vient visiter au milieu de ses intérêts et de ses travaux ; cependant, Rome a ouvert aux indigents non malades de nombreux et magnifiques asiles dont la description forme le second livre de l'ouvrage de monsignor Morichini. Le principe qui a guidé Rome dans la création de ces établissements, c'est que la véritable aumône est le travail et que la charité doit le favoriser et non le remplacer. La grande loi du monde, la condition de la vie, c'est le travail et nul n'a droit de s'y soustraire ; mais le travail individuel est souvent infructueux, à peine suffisant aux besoins journaliers et à plus forte raison à l'épargne d'un fonds de prévoyance. Voilà cependant la contradiction dans laquelle l'économie politique enferme rigoureusement l'ouvrier : par la concurrence elle abaisse les salaires, par l'excitation des désirs elle multiplie les besoins, en sorte que l'ouvrier qui reçoit moins dépense plus, et avec tout cela elle lui refuse les secours de la charité, par la raison qu'il a dû s'amasser un capital de réserve pour les mauvais jours. Mais voilà bien le difficile et l'impos-

[1] *De la Charité*, par M. Duchâtel, page 180.

sible. Trop souvent la besogne manque aux désirs et à la bonne volonté de l'ouvrier le plus honnête, ou bien les charges d'un ménage à entretenir absorbent ses faibles ressources. C'est à ces deux vices du système d'isolement et de concurrence que Rome a voulu remédier en ouvrant de vastes maisons d'industrie où le travail est assuré continuellement à l'ouvrier, et où la vie commune lui économise les frais de logement et de nourriture[1]. Le salaire se divise en trois parts, dont l'une est pour la maison, l'autre se centralise pour les besoins généraux et imprévus, et la dernière appartient au pauvre; ainsi, il est entretenu pour un tiers du produit de son travail et un tiers lui en revient franc et net, prêt à être économisé et à commencer une petite fortune. C'est donc moins une aumône pour lui qu'un juste retour; on lui donne, mais en raison de ce qu'il fait. La science économique aimerait mieux voir ces facilités de travail et d'épargne accordées à l'ouvrier chez lui, et il est certain que ces maisons communes d'industrie brisent l'esprit de famille; mais si leurs avantages combinés avec ceux de la vie ordinaire sembleraient présenter le bien idéal, il ne faut pas perdre de vue que l'on ne peut pas tout réunir et qu'ils ne s'adressent, d'ailleurs, qu'à la classe pauvre, chez qui, sans eux, ne

[1] « On pourrait supposer que l'institution des maisons de travail n'a pas été favorisée en Italie par les mœurs locales; cependant le zèle de la charité religieuse a aussi apprécié la nécessité d'un mode de secours qui prévient la fainéantise, et qui, par là, est aussi utile aux mœurs que propre à soulager l'indigence; cette institution remonte même quelquefois à une époque assez reculée; elle a pris naissance en Italie long-temps avant qu'on en eût senti l'importance dans les autres contrées de l'Europe » (De Gérando, *Bienfaisance publique*, t. 3, p. 538).

régnerait sous le climat de l'Italie, aucune habitude de travail.

Entre tous ces établissements où sont admis les pauvres valides, ressort et se place au premier rang ce bel hospice de Saint-Michel, « immense édifice bâti sur les bords du Tibre, en face du mont Aventin, par Innocent XII, Clément XI et Pie VII, et véritablement digne de la métropole de la catholicité, tant par la disposition noble et régulière des parties qui le composent, que par leur belle et large distribution et un caractère d'architecture mâle, simple et parfaitement analogue à sa destination[1] ». Dans sa vaste enceinte, sorte de phalanstère réalisé, il réunit quatre communautés, quatre petits mondes à part, où les deux extrêmes de la vie se touchent, où des jeunes gens pleins d'avenir s'élèvent à côté des vieillards qui viennent souvent y achever leur existence. Il y a certainement en Europe, à Paris surtout, des établissements publics aussi grands et même plus considérables; mais aucun n'offre un si merveilleux ensemble et une réunion si touchante des objets qui plaisent le plus à l'imagination, ou excitent le plus vivement l'intérêt du cœur. C'est vraiment une création digne du génie des papes, dans ces temps où la puissance et la fortune leur permettaient de donner carrière à leur immense amour du beau et du bien, alors que le luxe de leur générosité et l'ambition de leur grande âme s'épuisaient en gigantesques entreprises.

Sur la rive droite du Tibre, au pied du Janicule,

[1] Tournon, *Études statistiques*, t. 2, p. 121.

s'étendent les constructions modernes de l'hospice de Saint-Michel. Des cours intérieures environnées de portiques, de vastes salles, des corridors, des galeries divisant les bâtiments, en font comme une petite ville, avec sa population mélangée d'âges et de sexes, avec son activité, son commerce. Ici une fabrique de draps occupe de nombreux ouvriers; près de là, sur les quatre côtés d'une même cour, rayonnent les portes de dix ou douze ateliers où s'exercent des métiers différents. Dans le quartier des vieillards et des femmes âgées, c'est le repos, le silence qui domine; des occupations faciles, ou bien la promenade, la causerie, les exercices religieux remplissent leurs journées. Chez les jeunes filles règne la joie, la gaîté d'enfants innocentes et rieuses, sans remords et sans préoccupations. Des travaux manuels, les ouvrages d'intérieur d'une femme de ménage, une solide éducation chrétienne et l'instruction les disposent à être de bonnes mères de famille et assurent leur existence. Les arts dans leur plus haute acception, ou les métiers plus humbles, font l'étude des jeunes gens. Ils reçoivent dans l'hospice non-seulement l'enseignement ordinaire des écoles, mais des leçons de chimie, de mécanique, de géométrie appliquée; la musique et les sciences littéraires font aussi partie de cette libérale éducation; les beaux-arts en sont l'objet principal, et Saint-Michel compte dans la société bon nombre d'artistes que leur talent et leur conduite ont distingués; il nous suffira de citer nos deux meilleurs graveurs, MM. Mercurii et Calamata, dont les œuvres envoyées par eux à leur maison nourricière, ornent un des salons de l'hospice où ils furent élevés.

Il est délicieux de voir ces enfants dans leurs ateliers, les uns maniant le ciseau sur le marbre, d'autres dessinant ou peignant, ceux-ci gravant des camées antiques, tissant des tapisseries historiées, assemblant des mosaïques. J'éprouvais un inexprimable plaisir à visiter ces jeunes et chers orphelins, dont l'extrême politesse et la douce gaîté plaisent et attachent. J'aimais, profitant de l'ample permission qui m'avait été accordée, à m'asseoir près d'eux dans leurs travaux, à suivre les progrès de leurs études et à leur parler de cet avenir qu'ils désiraient si modeste, et attendaient avec une si touchante confiance. Qui ne se souvient d'avoir vu dans les rues de Rome, les jours de promenade et de congé, ces longues files de jeunes gens aux figures si intéressantes, avec leur longue soutane noire, malheureusement si disgracieuse! Privés de leurs pères, ils ont trouvé dans la charité romaine plus qu'une mère qui leur a préparé, dans une éducation chrétienne et l'habitude du travail, une honorable carrière.

M. Drach, savant orientaliste, bibliothécaire de la propagande, a réuni dans un chant hébreux qui respire un parfum biblique, quelques jolies pensées sur Saint-Michel; il offrit cette ode au Pape, profond hébraïsant comme on sait, un jour où S. S. était venue visiter l'hospice; en voici la traduction :

« Ici l'époux demeuré sur la terre, seul avec sa vieillesse blanchie, retrouve une famille empressée à le servir. Hélas! les jours de ses enfants ont été tranchés avec les siens et sa compagne chérie n'est plus, car Dieu l'a prise. Ici, celle qui a perdu et son

appui et le doux nom de mère, retrouve une maison. Elle oublie son veuvage, elle s'imagine voir encore ses enfants autour de sa table comme de jeunes plants d'oliviers. Ici le pauvre, victime des vicissitudes du sort, retrouve un patrimoine, et l'orphelin abandonné un toit paternel. Ici les arts et les travaux utiles, honneurs de la patrie, se tendent la main fraternellement. La toile, habilement tissée ou revêtant des couleurs diverses, s'anime sous les doigts créateurs d'un enfant; son ciseau en touchant la pierre, lui souffle l'esprit de vie, elle n'est plus immobile, s'agite sur la terre ou s'envole dans les airs! Eh! qui pourrait redire toutes les louanges de ce lieu fortuné? Il fleurit comme le palmier; comme le cèdre du Liban, il s'élève vers le ciel. »

Je n'insisterai pas sur les détails suffisamment exposés par monsignor Morichini, de ce bel établissement considéré comme hospice; mais je veux toucher un point qu'il n'a pas indiqué et qui mérite l'attention. A l'extrémité de l'édifice est une vaste salle, éclairée par deux grandes fenêtres placées à chaque bout, et entourée de balcons sur lesquels s'ouvrent de petites cellules; un autel est au milieu de la salle, des métiers sont placés le long de ses parois et des ateliers y correspondent. C'est un véritable pénitencier tel que l'on en voit en Suisse et aux États-Unis, et en entrant on reconnaît sur-le-champ que ces maisons modernes de correction et l'asile pénitentiaire de Rome ont été construits sur le même modèle et d'après le même principe. Clément XI le fit élever en 1703, pour servir de retraite aux jeunes détenus, et voici comment il s'exprime dans son *motu proprio* du

14 novembre qui en décrète l'érection, après quelques considérations sur les dangers de mettre des jeunes gens dans des prisons ordinaires : « Maintenant que la maison nouvelle se trouve terminée, avec ses 60 petites cellules séparées l'une de l'autre et toutes ensembles dans une grande enceinte ; que près de cette salle des dépendances peuvent servir d'ateliers pour les travaux de draperie et d'autres industries... Nous voulons et ordonnons que tous les enfants ou jeunes gens âgés de moins de 20 ans, qui à l'avenir, pour fautes par eux commises, seront arrêtés, au lieu d'être conduits dans les prisons publiques, soient transportés dans la nouvelle maison de correction ; et comme il y a des enfants de nature perverse qui désobéissent à leurs parents, et par leur méchant caractère accusent de très mauvaises inclinations vers le vice, nous voulons et ordonnons qu'ils puissent être également gardés, corrigés et amendés dans la même maison. — Les détenus seront instruits dans les principes de la vie chrétienne, et apprendront les règles de bien vivre. Nous ordonnons en conséquence aux révérends cardinaux, protecteurs de l'hospice, de députer un prêtre séculier qui devra non-seulement célébrer chaque jour la sainte messe, mais instruire les jeunes gens incarcérés dans la religion et les choses nécessaires à une vie chrétienne. Nous voulons en outre que des maîtres enseignent aux détenus quelqu'art mécanique, afin que par cet exercice ils abandonnent l'habitude de l'oisiveté et commencent une nouvelle carrière de bonnes mœurs. »

Voilà bien le principe, le but, les réglements d'un pénitencier ; ce n'en est pas seulement une idée vague

jetée par hasard dans un livre de théorie, c'est la réalisation opérée il y a un siècle et demi par un pape, de cette pensée, qui chez nous, encore à l'état d'étude et de projet, n'a reçu qu'un faible commencement d'exécution. Il y a là plus qu'un germe déposé pour mûrir dans son temps, il y a mise en œuvre d'un système et application d'une généreuse volonté de réforme.

Mais Rome n'a point de journaux qui publient ses découvertes et fassent bruit de ses actes; en 1703, d'ailleurs, la réforme des prisons suivant une organisation nouvelle, n'était point encore entrée dans l'opinion publique et pouvait tout au plus préoccuper quelques administrateurs. L'œuvre de Clément XI resta donc ignorée, inconnue aux voyageurs si diserts quand il s'agit de blâmer Rome, et quand à la fin du siècle dernier, les États-Unis offrirent à l'Europe émerveillée leurs nombreux pénitenciers, nul ne douta de l'origine américaine de cette idée venue d'outre-mer; le protestantisme s'en fit gloire et personne ne lui disputa son facile triomphe. Mais depuis que l'amélioration du régime intérieur des prisons, soumise à la discussion publique, est devenue en France une préoccupation générale, il était difficile que la vérité ne se fît pas jour et que des investigations sérieuses pour en rechercher l'origine, n'en découvrissent pas la source.

On crut voir d'abord que cette pensée américaine et protestante était tout simplement française et catholique, et un religieux bénédictin parut avoir deviné le vrai but de la peine, l'amélioration; le seul moyen de l'obtenir, le travail et l'isolement.

M. Moreau-Christophe, un de nos publicistes charitables qui s'est avec le plus de succès et de conscience dévoué à l'œuvre des prisons, écrivait en 1837 : « Le P. Mabillon est le premier auteur français qui ait écrit *ex professo* sur la réforme morale des prisons. C'est même à lui, pour le dire en passant, qu'est due la première pensée du système pénitentiaire, pensée toute monastique et toute française, quoi qu'on ait pu dire à ce sujet, pour lui donner une origine génevoise ou pensylvanienne. Je crois du moins en trouver la révélation ou la trace dans ce passage, pour ainsi dire prophétique, d'une dissertation fort remarquable dans laquelle le savant bénédictin développe les moyens de réformer le moral des religieux détenus, et réduit ces moyens à quatre : l'*isolement*, le *travail*, le *silence* et la *prière*[1]. — « Pour revenir, dit-il, à la prison de Saint-Jean-Climaque, dont j'ai parlé ci-dessus, on pourrait établir un lieu semblable pour renfermer les pénitents. Il y aurait dans ce lieu plusieurs cellules semblables à celles des chartreux, avec un laboratoire pour les exercer à quelque travail utile. On pourrait aussi affecter à chaque cellule un petit jardin qu'on leur ouvrirait à certaines heures pour les y faire travailler et leur faire prendre un peu d'air. Ils assisteraient aux offices divins, renfermés dans une tribune séparée, leur vivre serait plus grossier et plus pauvre, et leur jeûne plus fréquent; on leur ferait souvent des exhortations, et leur supérieur ou quelque autre de sa part, aurait soin de les voir en

[1] *De l'état des prisons*, p. XVIII, introd.

particulier et de les consoler et fortifier de temps en temps. Aucun externe n'entrerait dans ce lieu, où l'on garderait une solitude exacte. Si cela était une fois établi, loin qu'une telle solitude parut horrible et insupportable, je suis sûr que la plupart n'auraient presque point de peine à s'y voir renfermés, quoique ce fut pour le reste de leurs jours[1]. »

Le père Mabillon a tracé en effet dans ces lignes sans prétention, une esquisse exacte de la réforme correctionnelle d'après ce mode si catholique de répression qui fait du châtiment le prix de la régération morale. On n'a pas dépassé ces premières vues, et le plan des maisons pénitentiaires a été tout simplement calqué sur la description imaginaire du religieux de saint Maur; mais celui-ci ne s'était occupé que de la correction des moines; il restait à transporter l'application du principe aux criminels, et à faire passer la réforme du séjour des cloîtres à la vie civile; c'est ce que fit en créant la prison de saint Michel, le souverain pontife Clément XI. Il serait curieux de savoir lequel de ces deux hommes contemporains et amis agit sur l'autre; mais cette part mutuelle d'influence est difficile à déterminer. Mabillon avait été, en 1685, envoyé en Italie par Colbert, dans un but à la fois politique et littéraire, avec mission de fouiller les bibliothèques et d'inspecter aussi, pour en rendre compte au grand ministre, les institutions morales et spécialement les prisons. On pourrait donc penser que durant son séjour à Rome, où il fut si magnifiquement accueilli, le savant bénédictin eut

[1] *Œuvres posthumes*, t. 2, p. 311 et suiv.

occasion de développer ses vues sur l'amélioration du système correctionnel devant le cardinal Albani, qui devenu pape, s'en souvint sur le trône et les réalisa. Le premier pénitencier serait, dans ce cas, français d'inspiration. Ou bien réciproquement, Mabillon écrivit son traité postérieurement à 1703 (il ne mourut qu'en 1707), et alors il serait permis de supposer qu'en décrivant une prison modèle, il avait dans sa pensée celle que Clément XI venait de faire construire et dont il avait pu entendre parler. Peut-être encore agirent-ils tous deux isolément et sans aucunes relations mutuelles; mais cela n'est pas vraisemblable. Dans tous les cas, le pontife a eu la gloire d'appliquer à la société civile un remède dès longtemps en usage dans l'Eglise, comme nous le verrons plus loin.

Quoiqu'il en soit, l'idée du père Mabillon demeura enfouie dans ses volumes in-folio, de même que la création de Clément XI était restée dans l'oubli, et personne, jusqu'à M. Moreau Christophe, ne revendiqua pour lui l'honneur « d'avoir planté le premier jalon dans le champ de la réforme pénitentiaire. » C'était beaucoup déjà de l'enlever à l'Amérique, mais il y avait encore à en découvrir le véritable berceau.

Chose étrange! une imperceptible limite sépare souvent l'esprit d'une importante découverte: il en approche, la côtoie, semble prêt à la franchir, et toujours un voile de gaze lui en dérobe la vue complète. C'est ainsi que M. de Tournon a décrit la prison cellulaire de Saint-Michel, sans que le mot révélateur de *pénitencier* soit venu sous sa plume; il a rendu justice aux papes, mais d'une manière générale, appli-

cable à plusieurs autres choses, et l'expression convenable lui a manqué. « Les papes, dit-il, ont devancé le mouvement des esprits vers l'amélioration des prisons.... La maison de détention des femmes placée dans les vastes bâtiments de l'hospice de Saint-Michel, consiste en une immense salle très élevée, éclairée par la partie supérieure de ses murailles, comme une nef d'église. D'un côté s'élève un bâtiment divisé en trois étages, correspondant à autant de balcons appuyés contre le mur intérieur de la grande salle ; et chaque étage est subdivisé en cellules dont la porte s'ouvre sur le balcon. C'est là que couchent les détenues ; mais dès le point du jour, elles quittent leurs cellules pour passer la journée dans la salle commune, transformée en atelier. Pendant la nuit, les balcons rendent la surveillance très facile, et dans la salle commune, les détenues sont constamment sous les yeux de la directrice[1]. » Cette description pourrait sembler celle du pénitencier d'Auburn ou de Lausanne, et au fond, l'honneur d'avoir fourni matière à un rapprochement appartient de droit à M. de Tournon ; mais il ne l'a point exprimé, il ne l'a peut-être pas même aperçu, et huit ans après seulement, un autre écrivain tira de l'existence et de la date de la prison cellulaire de saint Michel la conséquence qui en sortait naturellement.

M. Cerfbeer fut, en 1839, chargé par le ministre de l'intérieur d'une mission à peu près semblable à celle que Mabillon avait reçue de Colbert ; il fut envoyé en Italie pour inspecter les prisons de la pénin-

[1] *Etud. Stat.*, t. 2, pag. 111.

sule, en même temps que M. Moreau Christophe allait visiter celles d'Angleterre et M. Remacle celles d'Allemagne. Dans son rapport au ministre, M. Cerfbeer a rendu compte avec la franchise et la loyauté de ses convictions, des observations que lui avait suggérées la vue des prisons de Rome. « Je n'hésite pas à croire, écrit-il, que la réforme pénitentiaire est partie de l'Italie, du centre même de cette contrée, de Rome, où un pape, Clément XI, fit construire, en 1703, sur les dessins de Charles Fontana, une vaste maison de correction pour les jeunes détenus.

«C'était en effet par les détenus de bas-âge qu'il fallait commencer la réforme : c'était sur des intelligences encore dociles qu'il était nécessaire d'essayer l'effet du système nouveau. La pensée du pape Clément XI est sage autant que catholique, et quand on réfléchit à l'esprit du christianisme, à l'institution de l'Eglise, quand on porte aussi ses regards sur le climat et sur les mœurs de l'Italie, on n'est plus étonné que ce soit un pontife romain qui ait le premier songé à rendre à la vertu, au moyen d'un système cellulaire combiné avec les enseignements de la religion, les jeunes enfants précipités dans le crime sans en connaître l'étendue ou sans en avoir l'habitude... » Plus loin il dit encore : « Le système correctionnel est chrétien, il est catholique; il a pris naissance avec les monastères, un pape l'a baptisé au moment où il le fit entrer dans le monde. L'Amérique ne l'a pas trouvé, l'Amérique ne l'a pas perfectionné; elle l'a emprunté à Gand qui l'avait pris à Milan et à Rome. Oui c'est de Rome qu'est parti le mouvement qui se

manifeste aujourd'hui dans les deux mondes. C'est Rome qui a créé la première maison cellulaire, qui a appliqué simultanément l'isolement absolu et l'isolement mitigé. C'est un pape qui, de sa main, a écrit les premiers réglements d'une maison de correction. » Et il termine par ces mots si justes et par ce vœu dont la réalisation serait bien heureuse et nécessaire pour l'avenir de la réforme. « J'attache une importance d'autant plus grande à restituer au pontife romain Clément XI, l'honneur de la première idée de la réforme pénitentiaire, que j'y trouve une raison puissante pour gagner à la cause de cette réforme les nombreux sectateurs de la religion ; j'y puise encore cette pensée que, la réforme devant être conséquente à son origine, pour être salutaire elle doit être essentiellement chrétienne. »

Quand la prison cellulaire de Saint-Michel fut affectée à la détention des femmes, Léon XII fit construire un nouvel asile de correction pour les jeunes gens ; modèle parfait de régularité, il offre aujourd'hui le consolant spectacle d'un véritable pénitencier, où le travail et l'instruction concourent à l'amendement moral des enfants prisonniers. Ainsi, à Rome, la première application, comme en France le premier essai du système pénitentiaire, a eu pour objet les jeunes détenus. A Paris, le gouvernement a créé pour eux un pénitencier ; ceux de Lyon, de Bordeaux, de Marseille ont été fondés par de zélés ecclésiastiques.

M. Cerfbeer a cru trouver dans le climat et les mœurs d'Italie une des causes qui déterminèrent la naissance, à Rome, du principe de la réforme pénale. Je ne comprends pas trop, je l'avoue, l'influence du ciel et

des usages sur l'origine d'une pareille institution, et je penserais plutôt que le caractère méridional, loin de la favoriser, y mettrait obstacle. Quant au type offert par les cloîtres, l'idée en est plus juste. « J'ai causé, dit M. Cerfbeer, avec des religieux de différents ordres qui m'ont tous témoigné leur étonnement de voir considérer comme une découverte la réforme basée sur le système cellulaire, l'isolement, le travail et le silence. Ce système est pratiqué depuis des siècles au fond des monastères; et ceux de ces couvents qui exercent une juridiction sur les membres de leur communauté, pratiquent exactement les mêmes principes, les mêmes procédés que ceux en usage à Chery-Hill et dans les autres maisons dites de Philadelphie. » Le couvent, en effet, avec ses corridors garnis de cellules, avec ses règles de silence, de prière, de travail rend bien l'image d'un pénitencier. Le régime des Chartreux, par exemple, régime absolu de solitaire et non de cénobite, ressemble assez au système d'isolement complet de Philadelphie, tandis que les autres ordres, vivant en commun, rappellent la solitude d'Auburn, mitigée par la réunion du jour dans une même salle. Mais, indépendamment de ce que l'idée du système pénitentiaire eût pu naître partout ailleurs qu'en Italie, à la vue des cloîtres qui existent ou ont laissé du moins leurs souvenirs et leurs monuments dans d'autres pays, il ne faudrait pas exagérer une similitude très incomplète. Si c'est à la vie même du religieux que l'on compare celle du prisonnier, il est évident que l'on ne peut assimiler à des rigueurs volontaires, spontanément acceptées et non imposées comme châtiment d'un crime, le régime de peine et

d'expiation du coupable. Que si l'on prend pour point d'examen le mode adopté dans les couvents pour la punition des frères indociles ou peu réguliers, les moyens de l'améliorer formulés par Mabillon comme une théorie nouvelle, montrent assez que de son temps il n'avait point atteint la perfection du système pénitentiaire, et ce qui précède, dans la dissertation du religieux de Saint-Maur, le passage que nous citions plus haut, prouve surabondamment combien ce mode de punition était, dans les cloîtres, vicieux et insuffisant. Il y avait toujours d'ailleurs, un pas immense à faire, supposé que le germe de la réforme pénale y eut réellement existé, pour l'étendre des faibles proportions de ces petites républiques monacales aux besoins de l'État. Les cloîtres ne pouvaient guère donner que le type matériel de la construction d'un pénitencier; mais l'idée génératrice elle-même, il faut la chercher plus haut.

Si nous interrogeons le dogme catholique et si nous remontons aux jours de la primitive Église, nous trouverons dès l'origine, dans l'un, le principe, dans l'autre, l'application du système pénitentiaire. Sur quoi repose-t-il en effet? sur cette idée que la peine est un moyen et non un but; que l'on doit prendre pour base du châtiment, non l'utilité de la société mais celle du coupable; que le supplice ne doit pas être un exemple effrayant, encore moins une infructueuse torture, mais une leçon salutaire. La théologie chrétienne a toujours professé ces principes et la pénitence canonique les a toujours pratiqués. « Il y a, dit à ce sujet M. Guizot, un fait trop peu remarqué dans les institutions de l'Église; c'est son système pénitentiaire,

système d'autant plus curieux à étudier qu'il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complètement d'accord avec la philosophie moderne. Si vous étudiez la nature des peines de l'Église, des pénitences publiques qui étaient son principal mode de châtiment, vous verrez qu'elles ont surtout pour objet d'exciter, dans l'âme du coupable, le repentir, dans celle des assistants, la terreur morale de l'exemple. Il y a bien une autre idée qui s'y mêle, une idée d'expiation. Je ne sais, en thèse générale, s'il est possible de séparer l'idée d'expiation de celle de la peine, et s'il n'y a pas dans toute peine, indépendamment du besoin de provoquer le repentir du coupable et de détourner ceux qui pourraient être tentés de le devenir, un secret et impérieux besoin d'expier le tort commis. Mais, laissant de côté cette question, il est évident que le repentir et l'exemple sont le but d'une législation vraiment philosophique. N'est-ce pas au nom de ces principes, que les publicistes les plus éclairés ont réclamé, de nos jours, la réforme de la législation pénale européenne? Aussi, ouvrez leurs livres, vous serez étonnés de toutes les ressemblances que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'ils proposent et ceux qu'employait l'Église[1]. »

Aux yeux des Pères, le péché est une maladie, la

[1] *Histoire de la civilisation en Europe*, 6e leçon, pag. 16. « Les pénitents, dit Fleury, demeuraient d'ordinaire enfermes et occupés à divers exercices laborieux. Pendant la pénitence ils s'abstenaient non-seulement de divertissements, mais encore des conversations, des affaires. Ils ne sortaient que les jours de fête ou de stations, auxquels ils venaient se présenter à la porte de l'église, ensuite on les faisait entrer pour entendre la lecture et le sermon. Pendant tout le temps de la pénitence, l'évêque visitait souvent les pénitents, ou leur envoyait quelques prêtres pour les

pénitence un remède, un second baptême qui purifie, régénère et améliore; et l'on peut appliquer au crime contre la société ce qu'ils disent du péché devant Dieu, car, au fond, tout délit envers les hommes est une infraction aux lois divines, antérieures à celles de l'association humaine. Le criminel est pour l'Église un pauvre égaré qu'il faut remettre dans le droit chemin, un ignorant qu'il faut instruire et corriger. Les peines canoniques n'ont point d'autre but. Elles ne consistent point en châtiments corporels, parce que s'attaquer à la partie physique de l'homme, ce n'est point couper le mal dans sa racine; mais elles vont à l'âme, la recherchent, la convertissent; elles concilient ces deux choses que l'on cherche à faire prévaloir aujourd'hui dans l'ordre temporel du système pénal, faire tourner la peine à l'amélioration du coupable, réhabiliter l'agent par les mêmes moyens qui flétrissent et châtient l'acte.

Paraîtra-t-il étonnant, maintenant, qu'un pape ait créé le premier pénitencier? Il a transporté dans la sphère civile une pratique dès long-temps en usage dans le for intérieur de l'Église. Il y a eu de sa part extension à l'ordre public, d'une institution concentrée jusqu'alors dans l'ordre purement spirituel, il n'y a pas eu, à proprement parler, découverte.

Je me suis permis à propos de l'hospice de saint

examiner et les traiter diversement suivant leurs dispositions, qu'ils observaient avec grand soin, car les prélats regardaient la dispensation de la pénitence comme une médecine spirituelle. Ils étaient persuadés que la guérison des âmes demande pour le moins autant de science, de conduite, de patience et d'application que la guérison du corps, et que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuses que par un régime très exact » (*Mœurs des chrét.*, nº XXV).

Michel, une digression qui me semblait indispensable pour montrer dans son ensemble et toute son éten-due, ce bel établissement. En retrancher la prison cellulaire, c'était le tronquer. Je tenais, d'ailleurs, à réunir ici les témoignages épars qui ont reconnu dans sa création la noble initiative d'un pape.

A côté de l'hospice de saint Michel se groupent un grand nombre d'asiles du même genre, mais inférieurs en beauté, et de maisons d'industrie, d'ateliers de travaux publics. Ainsi, les vastes salles de sainte Marie-des-Anges, se sont transformées, sous la puissante administration de Léon XII, en un immense hospice où 900 pauvres des deux sexes trouvent constamment du travail. Les refuges de sainte Galle et de saint Louis, offrent un lit et les deux repas du soir et du matin aux indigents sans abri. Quelques-uns de ces établissements sont destinés à l'éducation des orphelins, et les personnes qui ont été à Rome n'ont pas sans doute oublié ces délicieux enfants du collége charitable de Sainte-Marie *in aquiro*, dont la figure rosée s'harmonise si bien avec leur blanche soutane et leur grand chapeau blanc. Mais une autre sorte d'hospices dont l'existence, ou du moins l'organisation sur une aussi large échelle, est particulière à Rome, c'est celle des *Conservatoires*, où les jeunes filles pauvres sont reçues très jeunes, élevées, instruites dans un art quelconque et dotées ensuite, quand l'âge les appelle à prendre leur place dans le monde. Une communauté semblable existe, comme nous l'avons vu, à Saint-Michel; dans les différents quartiers de Rome se trouvent disséminées de nombreuses maisons, moitié couvents, moitié pensionnats, où des

femmes réunies vivent dès l'âge de dix ou douze ans jusqu'à leur mariage ou leur mort, sous une règle douce, dans l'habitude d'un travail dont le tiers du produit leur revient. Et, comme sur une population de 148,900 âmes, 2,000 femmes pauvres sont ainsi gratuitement entretenues, et fortifiées dans les principes religieux, pas une fille du peuple ne se trouve sans un abri et sans un honorable travail. De pareilles institutions, incompréhensibles dans nos idées ou le monde et l'action entrent comme éléments essentiels, doivent être envisagées du point de vue des mœurs romaines qui placent avant tout l'amour du repos, de la vie en commun, et cet esprit et ces formes monastiques, cachet du génie italien.

Mais en thèse générale, le premier et immense avantage qui en résulte, c'est que la cause d'une des plus hideuses plaies de la société disparaît. L'origine du vice et de l'oubli de toute pudeur en une femme, c'est, on le sait bien, beaucoup moins la passion que la misère; la faim y conduit plus de victimes que le libertinage, et il est constaté que généralement c'est l'abandon, la malédiction d'un père imprudent après une première faute, qui jette dans le désespoir et l'abjection de pauvres âmes perdues. L'habitude ensuite les retient et un odieux plaisir les enchaîne, mais il n'est presque jamais la cause déterminante de leur chute. Cette impudeur légale, ce honteux trafic administrativement organisé, est une des tristes misères humaines qui saigne le plus vivement le cœur, quand l'on se prend à considérer la société. La femme, être si noble et divin, dont la vue est si douce et la parole si bienfaisante, la femme à ce

point avili ! Et des sources de corruption alimentées dans toutes les villes, sous la tutelle de l'autorité ! Et des cloaques infects, où, sous la garantie de la loi, vont se perdre la santé publique, s'éteindre l'instinct moral, s'énerver l'esprit, le talent, l'enthousiasme du dévouement et la puissance du caractère national ! Des gouffres où l'épargne de l'ouvrier s'engloutit, où règnent le cynisme et l'exemple permanent du crime, d'où monte un long blasphème contre le ciel ! Mais en vérité, c'est à faire croire que le principe chrétien n'est point venu régénérer encore les sociétés modernes, et que le paganisme sert toujours de base aux gouvernements.

La charité catholique n'a pu qu'ouvrir des refuges où les femmes sorties du bourbier, regagnent par le repentir la vie pure et honnête ; et encore, ces pieuses maisons dont le but est si hautement moral, ont l'inconvénient de transporter sans transition d'un extrême à un autre, du vagabondage à un célibat forcé, tandis qu'il faudrait alors, si c'était possible, un digne mariage. Et cependant, dans les villes de France où existent de ces asiles *du bon pasteur*, ils ne suffisent point au nombre des repenties. A Rome, le gouvernement pontifical a attaqué le mal dans sa racine, ou plutôt il l'a empêché de naître. Toute jeune fille pauvre a dès, ses plus jeunes années, une retraite pour les jours dangereux, et le nom de *conservatoire* indique assez le but de ces abris de paix et d'honneur. Élevée là dans le travail et la vertu, elle arrive doucement au mariage ou se consacre à la vie du cloître ; l'une et l'autre vocation sont favorisées par une dot de 500 francs.

Après de telles facilités pour une honorable et heureuse existence, tolérer le mal n'était plus possible; aussi la prostitution est interdite à Rome, et des peines sévères sont portées contre toute femme qui non-seulement s'offrirait publiquement, mais qui par des intermédiaires, chercherait à entraîner chez elle; les tiers entremetteurs sont punis très rigoureusement. Le soir, parcourez la ville, vous n'y verrez pas ces hideux repaires de débauche où s'étale effrontément le vice. Vous pouvez respirer l'air délicieux de la nuit, errer librement dans les rues et dans les quartiers déserts où les ruines appellent vos pas, sans que vos yeux tombent avec dégoût sur d'affligeants objets qui réveillent, quoique l'on fasse, dans la perverse nature l'instinct coupable.

Des hommes ont soutenu la nécessité sociale, pour le repos des familles honnêtes, de donner aux indomptables passions ce facile moyen d'écoulement, comme si jamais un mal aussi évident pouvait être admis en vue d'un bien imaginaire; comme si la société ne devait pas tendre, d'accord avec la religion, à modérer les penchants vicieux au lieu de les assouvir; « comme si les deux sexes étaient sur ce point de nature différente, et que dans l'absence ou le célibat, il fallût à l'honnête homme des ressources dont l'honnête femme n'a pas besoin [1]. » Sans doute on ne pourrait pas, dans une ville comme Paris, supprimer d'un trait de plume la prostitution; mais les efforts du gouvernement doivent tendre à la restreindre, et à en détruire les causes pour avoir le droit de la dé-

[1] Lettre de Julie dans *la Nouvelle Héloïse*.

fendre ensuite. Car, au fond, c'est la société qui est coupable. Elle ne donne pas à tous le moyen de vivre honorablement, elle laisse subsister comme principe d'existence, la nécessité du vol ou de la débauche, puis elle flétrit ou punit les malheureux qu'elle n'a pas su préserver de l'abîme d'une affreuse tentation. Rome a plus sagement agi ; elle a arrêté le torrent dès sa source, et rendu les remèdes inutiles par l'absence du mal. Que l'on dise tant qu'on voudra que les mœurs s'en ressentent et qu'il y a plus de désordre dans les familles ; c'est là d'abord ce qu'il faudrait prouver, et puis fût-il admis que Rome est dans une position exceptionnelle sous ce rapport, ce qui est loin d'être vrai, la facilité des femmes tient à d'autres causes; et Naples, par exemple, où règne la plus hideuse prostitution, n'est pas plus pure ni plus fidèle aux vertus conjugales Toujours est-il que le gouvernement papal remplit un devoir en défendant le vice dans ce qui dépend de lui, et qu'il n'est point responsable des suites d'une loi dont l'observation est de justice absolue.

Deux mille places gratuites sont donc destinées, dans les conservatoires, aux femmes pauvres, et onze cents dots distribuées annuellement tant à elles qu'aux jeunes filles de familles indigentes. Cette institution des dots est, dans la charité romaine, une des branches principales de ce vaste système de prévoyance qui, tout insuffisant qu'il est, ne s'oppose pas moins à beaucoup de mal. Élever pieusement dans le travail ou l'étude deux jeunes gens, puis quand l'âge les rapproche, les unir en rendant possible leur avenir par les ressources qu'on leur a créées, c'est le

grand moyen de favoriser des mariages heureux et de préparer de vertueuses générations. « Les malades secourus, l'enfance et la vieillesse soignées, le sexe qui peut le moins se soustraire à la misère, mis à l'abri des périls qu'elle lui fait courir, il semble qu'il ne restait rien à faire à la charité des Romains. Il en est autrement, et d'autres moyens de soulager les classes pauvres ont été imaginés par elle, qu'on ne s'attendrait pas à voir employer dans un pays où le célibat est tenu à grand honneur; ce sont les distributions de dots. Croirait-on qu'à Rome on marie chaque année, aux frais de l'État, un nombre considérable de pauvres filles, et qu'une maison connue sous le nom de l'Annonciade consacre des revenus assez importants à cette œuvre pie, inconnue aux autres pays? Qu'enfin une portion des produits de la loterie est employée au même usage? Ainsi, afin d'établir une sorte de compensation, le gouvernement qui excite le plus vivement au célibat par les honneurs qu'il lui réserve, est celui qui encourage le plus le mariage [1]. »

Tous ces hospices, ces conservatoires, ces dots sont l'objet d'une réprobation sévère de la part de l'école anglaise, et il faut convenir qu'un jugement superficiel pourrait les faire aisément condamner comme coupables d'offrir, en quelque sorte, une prime à l'imprévoyance du pauvre, de hâter les mariages imprudents et de multiplier la population misérable. Depuis que Malthus a élevé sa grande voix effrayante et prophétique sur les maux que prépare à l'Europe un excès de population, l'inquiétude s'est emparée

[1] Tournon, *Etudes statistiques*, t II, p. 132.

des esprits à la vue de cette progression rapide que suit le chiffre des naissances, et les efforts des économistes se sont tournés vers les moyens d'en arrêter la marche ascendante. Il est certain que dans les pays où la population double en vingt-cinq ou trente ans, de sérieuses appréhensions peuvent naître, et l'on doit se demander avec crainte comment il sera possible de donner la nourriture et l'espace à tant d'êtres lancés pauvres et impuissants sur la terre. Il y a de quoi frapper de stupeur l'imagination et de quoi émouvoir le cœur de pitié ; mais cette cause de misère et de larmes est heureusement, jusqu'ici du moins, particulière à certains pays, à ceux où règne exclusivement l'industrie. Le système de Malthus est né en Angleterre et ne pouvait naître que là. Dans les îles britanniques, la terre est strictement limitée et ne peut s'étendre au gré des besoins ou des désirs de l'homme; l'émigration ne suffit point au déversement de ce trop plein annuel qui ne trouve pas à s'écouler et à s'asseoir dans les bornes étroites tracées par la mer, et l'industrie concentre sur des points trop rapprochés de fortes agglomérations d'individus. La vertu prolifique du sang des hommes du nord se joint encore à ces raisons et à d'autres causes morales, pour créer chez nos voisins d'outre-Manche cette effrayante exubérance de population. En France, les mêmes symptômes paraissent déjà dans quelques départements très-industriels ; mais la terre de France est vaste, et l'agriculture offrira, quand on voudra sérieusement répandre sur elle les capitaux encore disponibles, de nouvelles sources de richesse et de l'occupation pour tous les bras. Les théories économiques n'ont en

général, qu'une vérité relative et locale; hors des conditions et des pays où elles sont nées, elles perdent toute valeur, les vouloir prendre toujours pour terme de comparaison, serait s'aveugler à plaisir; et, entre toutes, les idées anglaises sont encore les moins applicables aux sociétés modernes qui vivent dans une autre sphère d'idées et d'intérêts que l'Angleterre. Ainsi, craindre dans les états Romains un excès de population, serait étrangement s'abuser, puisque le défaut de culture, d'où naissent la misère, les maladies, la faiblesse de l'État, provient lui-même du manque de travailleurs et de l'absence dans les solitudes arides et désolées de la plaine, d'habitations, de familles, de fortes aggrégations d'hommes. Bien loin donc de s'évertuer à découvrir les moyens d'arrêter la production humaine, il faudrait plutôt en chercher pour la hâter et la centupler. Les encouragements donnés au mariage sont sans doute une barrière impuissante contre le désert envahissant de la campagne de Rome; mais ils ne menacent pas, à plus forte raison, de créer une surabondance nuisible, et l'économie sociale peut se rassurer. Ainsi la politique loin de contrarier l'ordre et le vœu de la nature, se joint à la morale pour engager le gouvernement et la charité à favoriser les mariages. Car enfin, l'on ne peut se dissimuler que le système de prohibition ne court risque de tomber dans l'injustice et l'immoralité, ou de languir dans l'impuissance. Se borner, pour prévenir les excès de la population, à prêcher la contrainte morale, c'est se consumer en vains efforts, en stériles paroles, et l'on doit se résigner à n'avoir pas dans sa croisade beaucoup de succès. Comment imposer, au nom

d'une prétendue loi économique, à un homme matériel, sans éducation, grossier, l'obligation qui exige la plus grande force d'âme, la plus haute dignité de caractère et un empire très rare et difficile sur soi-même.

La religion seule rend possible un tel sacrifice, et seuls des motifs surnaturels peuvent l'inspirer; et, chose étrange, ceux qui demandent la chasteté à l'ouvrier ne veulent pas y croire dans le prêtre. Cependant, la continence dans le mariage est plus difficile peut-être que l'absolue privation; car, le célibataire vertueux vit loin des occasions de tentation et de chute, tandis que l'homme marié est toujours exposé à suivre l'appel de ses désirs ou à se débattre contre l'invincible et légitime entraînement de ses sens et de son cœur; il flotte entre l'oubli de la contrainte ou l'acte le plus odieusement immoral, à moins qu'une robuste vertu ne le maintienne entre l'un et l'autre. Que si l'on convertit la contrainte morale en contrainte légale, si l'on oppose des prohibitions au mariage des pauvres, la société s'arroge un droit qu'elle n'a pas; elle abuse de sa force contre l'ordre de la nature et de la Providence.

Non, Dieu n'a pas mis au sein de la femme cette mystérieuse fécondité; il n'a pas déposé dans le sang de l'homme ce germe créateur qui fait la gloire de la virilité, pour que des systèmes de commode philosophie viennent arrêter cette sève d'éternelle jeunesse qui coule depuis le commencement dans les veines de l'humanité. Le but de la science ne doit pas être d'empêcher la production, mais de lui dessiner son cours, de lui creuser un lit plus large et plus profond à mesure que le fleuve grossit; elle doit multiplier les ressources

en raison des besoins, créer pour un ordre de choses nouveau des conditions analogues et des débouchés suffisants; sans quoi la science est convaincue d'inutilité et d'impuissance; car, diminuer le nombre des naissances pour restreindre celui des pauvres, c'est l'enfance de l'art, c'est le procédé banal d'un ignorant, à peu près comme lorsque, prenant le fait pour le principe, on croit détruire la mendicité en emprisonnant les mendiants.

Un reproche beaucoup plus grave fait aux hospices destinés aux indigents valides, et il peut, jusqu'à un certain point, s'appliquer à ceux de Rome, c'est de nourrir l'imprévoyance et la paresse du pauvre par la perspective d'un asile assuré. Le travail, l'épargne, la nécessité de compter sur soi-même, sont des dispositions qu'il faut soigneusement entretenir chez le pauvre, parce qu'elles supposent ou font naître les autres vertus, la sobriété, l'énergie, l'ordre de la conduite et la persévérance de la volonté. Tacite, à propos des *donativa* des camps et des *sportulae* de la cité, met dans la bouche de Tibère ces remarquables paroles : « Si tous les pauvres venaient ici demander de l'argent pour élever leurs enfants, les ressources de la république seraient épuisées avant qu'ils fussent satisfaits. Lorsqu'on compte sur les autres et non pas sur soi-même pour se tirer d'embarras, l'industrie doit diminuer et la misère s'accroître. » La charité doit donc s'imposer une grande modération et user d'une grande prudence dans la création des hospices et l'admission des pauvres à la jouissance de leurs bienfaits. Sans doute, au lieu de réunir les indigents dans la tranquille aisance d'une

maison commune, il vaudrait mieux leur fournir à domicile du travail et répartir entre eux, à titre de secours en cas d'insuffisance des salaires, les fonds qui servent à l'entretien de l'hospice; mais suffisants pour les besoins collectifs et l'administration unique d'un établissement central, leur division à une foule de petits ménages les priverait peut-être de toute efficacité; les raisons d'économie sont les mêmes que pour les hôpitaux, et d'ailleurs, en faisant du travail la condition du séjour dans les hospices, ce qui a lieu dans presque tous ceux de Rome, on leur enlève le fâcheux caractère d'institutions favorables à la fainéantise. Quand le travail n'est point exigé en retour de la subsistance, on n'y admet, du moins en principe, que des orphelins, des vieillards sans famille; car l'éducation gratuite est due aux premiers, le repos des derniers jours peut bien être accordé aux seconds.

Je laisse à part les hospices d'enfants trouvés. Pour ceux-là, on n'est point encore parvenu à poser d'une manière satisfaisante les bases de la question, et une divergence complète existe à leur égard dans les opinions des publicistes. Une défaveur de plus en plus grande s'attache chaque jour aux établissements de ce genre, et les législateurs se sont ligués contre eux. Je pourrais dire la même chose des maisons de maternité ou asiles d'accouchements, et il faut convenir qu'aux yeux du simple raisonnement et de la science purement mondaine, le procès n'en est pas long et la condamnation doit en être assurée; mais des considérations religieuses sont de nature à faire hésiter le jugement et à modifier la sentence. La charité chretien-

ne s'est inspirée, dans la fondation de ces œuvres, de sentiments d'un ordre supérieur aux raisons économiques. Pénétrée d'un haut respect pour la vie, émanation du ciel dont il n'est permis ni d'abuser ni de disposer, elle a voulu munir de fortes garanties la frêle existence de l'enfant, éloigner de la mère toute idée, non-seulement d'infanticide, c'est-à-dire de meurtre après la naissance, mais d'avortement, véritable infanticide aussi, et de ces ruses du libertinage, pour que la jouissance ne soit pas mêlée de crainte, qui sont encore des attentats à la vie, à la transmission du sang et de l'âme. L'imperceptible point animé aussi bien que le fruit parvenu à son développement, porte à ses yeux le cachet d'un être créé par Dieu, racheté par le Christ, destiné sur la terre à la gloire du chrétien, à celle de l'élu dans le ciel. Il faut donc avant tout, coûte que coûte, protéger l'épanouissement et la maturité de ce germe humain.

Vus de ces hauteurs philosophiques, les motifs d'économie disparaissent et le principe moral reste seul avec toute sa force. Merveille de la Providence ! la jeune femme à qui le mariage a donné le bonheur d'être mère, sent avec une indicible joie s'agiter en son sein un enfant, tout son amour s'attache à cette seconde vie enfermée dans la sienne, et quand les premiers cris du nouveau-né arrivent à son cœur, tous ses maux sont oubliés, parce qu'elle a été élevée à la dignité de mère. « La femme dans les douleurs de l'enfantement, disait Jésus, se désole parce que son heure est venue ; mais après la délivrance, elle se réjouit, car elle a mis au monde un homme, » un homme qui peut-être sera puissant par la science

et le génie, par le dévouement ou la sainteté. La pauvre fille trompée, au contraire, qui porte incessamment, sans pouvoir l'oublier ni le cacher, le stygmate de sa faute, éprouve un inexprimable sentiment de haine contre cet importun fardeau. Rien ne le lui fait aimer encore et ne compense pour elle l'insupportable charge qu'un instant de plaisir a imposée à toute sa vie. Elle ne pourra pas l'offrir aux caresses d'un père heureux et fier, à l'amour d'une famille; la honte exaltée souvent par le dépit, l'abandon, le mépris, la porte à s'en débarrasser, et alors ses entrailles restent froides, impitoyablement elles se prêtent à l'avortement, comme plus tard ses mains à l'infanticide, car à cette époque et dans cette hypothèse d'illégitimité, l'amour maternel n'existe pas; l'enfant n'a pu dissiper encore par son sourire les chagrins nés avec lui, la mère n'en voit que les pénibles côtés, au bout de quelques jours seulement elle s'y attache par l'habitude de le voir, par les soins qu'elle lui prodigue, le lait dont elle le fortifie; mais aux premiers instants de la naissance, cette masse informe de chair n'inspire pas grand amour, et la femme, même la plus sensible et la plus parfaite, se console facilement quelquefois de la mort d'un petit être qu'elle a à peine aperçu. La misère seule ne déterminerait pas une mère à sacrifier son fils; mais la honte est assez puissante sur le cœur d'une femme pour l'égarer à ce point.

Les choses étant ainsi, la société ne doit-elle pas, pour la sauver du crime, un abri à sa pudeur, à son enfant un asile? Les maisons d'accouchements et les hospices d'enfants trouvés ne sont-ils pas nécessaires,

avec leur secret et l'ombre discrète qui les protège? On dira que leur existence encourage le vice par les facilités qu'ils lui ménagent. Oh! sérieusement, croit-on bien que l'idée de l'hospice ou sera reçu l'enfant, s'il en naît un, se présente à l'esprit de la femme séduite, pour la déterminer et seconder l'entraînement de la passion? Pense-t-on que s'il n'existait point d'hospices, elle résisterait, demeurerait vertueuse. Non, elle se livrerait de même au mal, seulement elle y ajouterait peut-être un crime de plus. Le calcul en pareille circonstance serait une exception; il ne peut pas se présumer. Je comprends la mise au tour de l'enfant qui vient de naître, mais je ne comprends pas que dans la fascination du cœur et des sens, cette pensée rassure, excite et favorise le désordre. Il est difficile aussi de croire qu'un père y jette les fils qu'il voit s'élever sous ses yeux, même pour cause d'extrême misère; car enfin le fait de Rousseau est unique, et personne ne justifierait une telle conduite en disant comme lui : «Thérèse et sa famille sont incapables de donner à mes enfants une bonne éducation, ils la recevront meilleure à l'hospice, c'est un sacrifice que je fais dans leur intérêt.» — Il ne reste donc pour l'hospice que l'enfant à peine né, *sanguinolentus* comme disent les lois romaines, dont une malheureuse mère se décharge, et si cette ressource ne lui était pas laissée, peut-être elle l'étoufferait ou le tuerait, et la société en serait coupable.

La troisième partie du livre de monsignor Morichini comprend les institutions dont le but est de répandre, non plus des soins et des secours dans des établissements publics, mais des aumônes pécuniaires.

J'appellerai surtout l'attention sur la *commission des subsides*, organisée par Léon XII, pontife d'une si grande intelligence dans les questions de gouvernement, de charité et d'économie. Son bref du 26 février 1826 qui crée cette commission, est un monument de la plus haute sagesse. Il voulut réaliser ce que proposait M. l'évêque de Rodez dans le mandement que j'ai cité, une caisse centrale d'où les aumônes sortiraient avec ordre, science et raison. La congrégation de la divine pitié avait déjà appliqué, 150 années avant la publication de l'ouvrage de M. de Gérando, les principes exprimés par lui pour la visite des pauvres. L'œuvre a ses députés et ses visiteurs qui distribuent les secours à domicile, après que les besoins ont été constatés et appréciés. Je signale aussi le chapitre XI, sur les dots et la cérémonie solennelle de leur donation, à laquelle préside le pape.

Les travaux publics qui occupent journellement 600 pauvres, sont encore pour eux une grande ressource; mille autres moyens leur sont offerts et concourent avec les hospices et les hôpitaux, pour environner l'indigent de toute consolation et de tout soutien.

« L'instruction primaire, dit M. de Tournon, est offerte au peuple, à Rome, avec une libéralité dont peu de gouvernements donnent l'exemple. Dans les villes et les moindres villages, des maîtres payés par le public enseignent à lire, à écrire et à calculer, de sorte qu'il n'y a pas un seul enfant qui ne puisse recevoir le bienfait de l'instruction primaire[1]. » Dans la seule ville de Rome, 372 écoles primaires sont ou-

[1] *Etudes statistiques*, t. 2, p. 81.

vertes aux enfants des deux sexes, les unes, et en plus grand nombre, gratuitement, d'autres moyennant la modique rétribution de 1 fr. 55 à 2 fr. 55, par mois. La population de Rome est de 150,900 habitants; le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est de 14,099, c'est donc 1 enfant sur 11 habitants. En Angleterre la moyenne, par rapport à la population totale, est de 1 sur 11, en France de 1 sur 20. Elle est aux États-Unis de 1 sur 4; dans le duché de Bade et le Wurtemberg de 1 sur 6, en Prusse de 1 sur 7, en Bavière de 1 sur 10, en Autriche de 1 sur 15, en Irlande de 1 sur 19, en Pologne de 1 sur 78, en Portugal de 1 sur 88, en Russie de 1 sur 578. Le rapport existant à Rome entre les enfants suivant les écoles et le nombre des habitants étant à peu près le même dans le reste des états pontificaux, on voit qu'ils se classent parmi les nations chez qui l'instruction primaire est le plus répandue.

Les maîtres doivent subir un examen devant une commission d'ecclésiastiques présidée par l'évêque du diocèse, auquel le bref organique de Léon XII, du 25 septembre 1825, a confié la surveillance et la direction de l'enseignement public. Mais à côté des écoles autorisées, on en tolère plusieurs qui, sous le nom *d'abusives*, vivent indépendantes sans l'approbation de la commission; l'autorité les surveille tout en les laissant libres. Monsignor Morichini dit à ce sujet que dans la multiplicité des écoles, les bons maîtres prévalent toujours et que le public a par-là même plus de moyens de s'instruire. Les classes du soir sont très nombreuses et très utiles aux ouvriers qui, gratuitement, après leurs travaux, y reçoivent une

bonne instruction ; les dimanches, un concert spirituel réunit les hommes dans ce que l'on appelle des oratoires nocturnes, et la musique en les attirant à ces assemblées religieuses, les éloigne des plaisirs dangereux, en même temps qu'un petit sermon tourne encore à leur avantage. Aussi l'on aurait tort de comprendre les Romains dans l'accusation générale d'ignorance portée contre les Italiens. J'ai eu plusieurs fois occasion de remarquer combien ils sont instruits en matière théologique, et avec quelle solidité ils savent déduire les arguments en faveur de leur foi. Ils ne sont pas pour cela des saints, sans doute, mais la croyance donne prise sur leur âme au sentiment moral, et sans elle je ne sais ce qu'ils seraient.

Nous venons d'indiquer la sphère d'action dans laquelle se meuvent les institutions romaines de bienfaisance et les principes qui en dirigent l'application. Si l'on voulait les juger selon la rigueur des systèmes économiques, on trouverait qu'ils s'éloignent beaucoup des règles et des principes de la science ; mais ce serait une très mauvaise manière de raisonner. Nous l'avons dit déjà, en toute matière, et en économie sociale surtout, chaque chose doit être envisagée en elle-même, eu égard aux climats, aux mœurs, aux religions, aux gouvernements, au possible et à l'impossible pour chaque peuple. Vouloir plier au joug de théories conçues le plus souvent *à priori* ou d'après l'expérience d'un seul pays, les institutions de nations diverses, c'est fausser son jugement et faire violence à la nature des choses. Les sciences morales et politiques sont loin d'avoir la pré-

cision, la vérité universelle et absolue des sciences mathématiques, il est plutôt de leur devoir de se conformer aux conditions sociales d'un peuple, de se modeler sur elles, et quand elles posent des principes de réforme et d'amélioration, ce doit être toujours en partant de ce point de vue. Rome sera donc souvent en désaccord avec l'école anglaise, avec les systèmes plus ou moins entachés de matérialisme des modernes économistes; mais le problème ainsi posé : Vu son état social agit-elle le mieux qu'il lui soit possible en matière de charité? ne pourra se résoudre que beaucoup moins au désavantage de Rome.

Mais alors on me demandera peut-être comment il se fait qu'avec tant de ressources de bienfaisance, l'œil du voyageur soit affligé de cette foule de mendiants qui, sur les places et dans les rues de Rome, harcèlent et fatiguent sans cesse l'étranger de leurs importunes sollicitations. N'est-ce point là l'indice le plus certain de la misère générale, de l'incurie du gouvernement, et le symptôme le plus hideux de la plaie du paupérisme?

Les livres, je le sais, sont remplis, sur tout cela, de phrases énergiques; mais à voir les choses de près, il semble que le nombre des mendiants n'est pas si exorbitant qu'on veut bien le dire, ni tellement en disproportion avec la population même de Rome, et surtout avec ce mouvement qu'amène dans une ville de passage et de séjour, l'affluence de riches voyageurs qui se renouvellent perpétuellement. Ce qui multiplie les pauvres à l'œil, c'est qu'ils sont concentrés dans un seul quartier, dans celui qu'habitent ou traversent continuellement les étrangers, au Corso, de

la place d'Espagne à la place de Venise ou à la porte du peuple. Partout ailleurs on rencontre peu de mendiants, et leur quartier-général, leur centre d'opérations se trouve ainsi très restreint. Et puis le plus souvent, ces pauvres viennent des pays voisins, des duchés de l'Italie septentrionale, de Lombardie et surtout du royaume de Naples ou même de Paris, car on y a reconnu ce *cul de jatte* que tout le monde a vu traîné sur les boulevards dans son grotesque équipage. On pourrait en délivrer Rome, à peu près comme Ésope proposait de boire la mer, si l'on voulait arrêter d'abord tous les fleuves qui s'y rendent. Ceci est certainement un défaut de police, un excès de bonté dans le gouvernement papal, qui, en ces sortes de choses, pèche généralement par trop de miséricorde.

Avec les facilités de la vie et les innombrables institutions de travail et de charité qui existent à Rome, la misère ne devrait, en quelque sorte, pas y être connue, ou du moins la mendicité pourrait y être interdite. Léon XII, dont le nom se rencontre toujours quand il s'agit d'améliorations publiques, avait tenté un commencement de réforme; quand il organisa la commission des subsides, il fit opérer un recensement général des pauvres, et à ceux qui furent reconnus vraiment dignes de secours, on permit de choisir entre les aumônes à domicile et les chances de la mendicité. Ceux qui prirent ce dernier parti furent enregistrés, et on leur délivra une plaque en cuivre portant ces mots gravés : « *Questuante in Roma*, n°... » Eux seuls avaient le droit de mendier : on en rencontre encore beaucoup qui portent cette plaque

sur la poitrine; mais au bout de quelque temps on toléra l'intrusion de nouveaux venus non soumis aux formalités préalables, et l'on se vit de rechef envahi par une foule étrangère peut-être aux vrais besoins. Il suffirait donc pour améliorer la police à cet égard, d'exécuter les lois existantes; la législation de Léon XII, bien observée, ramènerait les choses dans leur état normal.

Il serait, du reste, d'une philosophie bien superficielle et d'une bien mesquine intelligence économique, de confondre la misère avec la mendicité, et de prendre pour mesure de la pauvreté dans une nation le nombre des mendiants. La mendicité est, si l'on peut ainsi dire, la pauvreté extérieure, apparente, mais elle ne constitue pas la misère. La faire disparaître serait sans doute une fort bonne chose et doit être l'objet des efforts des gouvernements et de la charité; cependant il faudrait s'entendre sur les moyens. Que l'on mette le pauvre, par les conditions du travail, du salaire, des formes sociales, en état de se suffire à lui-même, de se passer des secours publics, la mendicité n'existe plus, de même que l'on détruit la maladie en favorisant le ressort du tempérament et la réaction de la nature vers la santé; mais il est un autre moyen très expéditif — et vers lequel, dit-on, la médecine fait chaque jour des progrès, — d'enlever ses maux au malade, c'est de le tuer, et c'est un moyen semblable que certains gouvernements ont employé avec un prodigieux succès. Dans les rues de leurs cités vous ne voyez pas un mendiant, tout y respire un air confortable et aisé, et vous vous écriez : Oh! l'heureux pays! les dignes hommes d'É-

tat! les saints économistes! Mais allez voir les bouges où sont engloutis des milliers de pauvres, où pour délit de misère, des hommes sont emprisonnés pendant toute leur vie, loin du soleil, privés de famille, de liberté, avec la nourriture strictement nécessaire au soutien de leur chétive existence. Il n'est vraiment pas difficile d'abolir ainsi la mendicité, il suffit pour cela d'avoir dans la poitrine un cœur anglais; mais c'est une atroce injustice, un barbare abus de la force. En France, un régime despotique avait aussi créé une législation à peu près semblable, et le Code pénal renfermait d'étranges articles sur le vagabondage et la mendicité; heureusement les tribunaux et l'administration valaient mieux que la loi. Mais en Italie, appliquer un tel système! ah! plus facilement on ravirait la vie à l'homme que la vue du beau ciel et les rayons du soleil; la liberté individuelle y est trop respectée et l'égoïsme trop inconnu, le matérialisme trop abhorré, pour que les heureux se croient permis d'acheter leurs jouissances au prix des douleurs de leurs frères. « Ici encore, dit M. de Villeneuve [1], se trouvent en présence les deux systèmes philosophiques, et par eux on peut expliquer la différence que présentent les divers États de l'Europe sous le rapport de l'indigence et de la mendicité. Dans les pays où les doctrines de la civilisation matérielle régissent en majorité l'ordre social, soit par leur influence sur les lois, soit par leur action sur les mœurs publiques, il existe beaucoup de pauvres et l'on voit comparativement peu de mendiants La

[1] *Du Paupérisme*, t. 2, p. 84.

vue de ces pauvres importuns ferait tache à la prospérité apparente et leur voix plaintive attristerait les plaisirs des riches. Il faut les écarter, les emprisonner même s'il en est besoin. L'aumône est regardée comme un encouragement à l'oisiveté et au vagabondage ; l'aumône doit être proscrite, et les mendiants balayés comme les immondices des rues. Dans les États où les antiques croyances ont conservé plus d'énergie, il y a moins de pauvres, mais aussi proportionnellement plus de mendiants, ou plutôt les mendiants sont à peu près les uniques pauvres. Là, la misère ne se manifeste guère que par la mendicité... La différence des climats, qui dans les pays chauds contribue à diminuer les besoins, exerce une influence réelle sur l'extension de la mendicité. La chaleur porte au repos, et le repos devient à la fois un besoin et un usage parmi les habitants des régions méridionales, parce que le travail y est plus pénible et qu'un léger salaire suffit à l'existence. Or, c'est en général dans les contrées du Midi que les corps religieux ont conservé les richesses destinées aux pauvres ; c'est là que le précepte de l'aumône est le plus généralement observé; c'est là enfin que le pauvre peut vivre avec le produit des plus légers secours. De la réunion de ces circonstances, il doit nécessairement résulter d'une part, que la misère y sera moins générale, de l'autre, que la mendicité y sera plus répandue que dans les pays où existent des conditions absolument opposées. » La comparaison des chiffres du paupérisme chez les nations européennes, justifie cette distinction entre les pays catholiques et protestants, et semble donner la préférence aux premiers.

M. de Villeneuve les a établis par des évaluations, qui sans avoir la précision des données de statistique, s'en rapprochent par le raisonnement et l'analogie, et pour Rome spécialement, nous lui emprunterons encore ces paroles : « Grâce aux innombrables institutions de charité qui existent à Rome, cette ville, qui passe pour être le foyer de la mendicité, est loin de nourrir autant de pauvres oisifs que beaucoup de villes renommées par leur opulence et par leur bonne police. On n'y compte guère plus de mendiants que dans les principales villes de France[1]. »

Pour avoir le droit d'interdire la mendicité, il faut avoir réussi à faire disparaître l'indigence; et punir la mendicité, c'est admettre et poser en principe que la véritable misère est partout suffisamment secourue. Tant qu'un État n'est pas arrivé à se rendre cette justice, il lui semble difficilement permis de placer le pauvre dans cette alternative, ou d'encourir un châtiment, ou de renoncer, dans le désespoir et la faim, à l'entretien de cette vie que le Créateur le force cependant à conserver. Quand on punit un délit, on suppose, du moins en droit philosophique, que le coupable a été environné des moyens de ne le point commettre. Or, on peut bien jeter à la face des pauvres valides ce grand mot qui veut tout dire, qui est à la fois le refus, le motif et l'excuse du refus : Travaillez. Et certes, dans un État bien réglé, il ne doit pas être permis à l'homme qui peut gagner sa vie de demander publiquement l'aumône; mais le pauvre infirme, privé de l'un de ses membres, dont le sang est vicié,

[1] *Du Paupérisme*, t. 2, p. 385.

le corps faible et la santé chancelante, que fera-t-il? Ou bien il mendiera, ou bien il périra dans son réduit où le travail et le salaire ne peuvent pas venir le visiter. La charité de l'*association* irait bien l'y chercher et l'y secourir, mais il faudrait pour cela qu'elle existât organisée sur une assez large échelle, et elle n'est encore qu'en germe; permettez-lui donc, en attendant la réalisation de cette *charité sociale*, de solliciter de ses frères le pain de chaque jour. « Exigez des garanties, si vous le croyez nécessaire; mais ne punissez pas. Quoi de plus simple que d'assujétir à certaines formalités les classes d'individus dont la situation particulière peut inspirer des soupçons: exigez, par exemple, des mendiants une déclaration à la police; puis s'ils manquent à la loi, punissez la contravention; alors vous êtes dans votre droit, et l'exercice de la puissance n'a rien que de légitime et de salutaire [1]. »

Il est bien désirable que la mendicité disparaisse, que le premier aspect d'une ville ne révèle pas à l'étranger l'incurie de la police ou l'insouciance des habitants; mais ce qui affecte péniblement, ce n'est pas tant la vue des pauvres invalides tendant une main débile, et dont la meilleure prière est leur impuissante apparence, que celle d'hommes vigoureux, jeunes, capables de travail. A ceux-ci on ne pardonne pas, tandis qu'aux autres on fait l'aumône avec un sentiment d'intérêt et de justice. Cette distinction entre les mendiants valides et infirmes met d'accord les deux systèmes trop exclusifs, chacun de

[1] T. Duchâtel, *De la Charité*, p. 272.

leur côté, soit qu'ils admettent ou proscrivent la mendicité, quand ils confondent ces deux classes si distinctes d'individus. Elle doit aussi servir de règle aux gouvernements, jusqu'à ce que la question du prolétariat, avenir de la société, soit résolue, et que le travail et la charité, soumis tous deux au principe de l'association, se suffisent en s'appuyant l'un sur l'autre.

Il y a sur ce sujet une page éloquente dans la *Nouvelle Héloïse,* et le sophisme qui paraît à côté de bonnes raisons, y est admirablement voilé sous la générosité du langage. Saint-Preux écrit à Édouard : « Une autre chose sur laquelle j'avais peine à tomber d'accord avec elle, était l'assistance des mendiants. Je lui représentais que ce n'était pas seulement un bien jeté à pure perte, et dont on privait ainsi le vrai pauvre, mais que cet usage contribuait à multiplier les gueux et les vagabonds qui se plaisent à ce lâche métier, et se rendant à charge à la société, la privent encore du travail qu'ils y pourraient faire. — Je vois bien, me dit-elle, que vous avez pris dans les grandes villes les maximes dont de complaisants raisonneurs aiment à flatter la dureté des riches. Vous en avez pris même les termes. Croyez-vous dégrader un pauvre de sa qualité d'homme, en lui donnant le nom méprisant de gueux? Compâtissant comme vous l'êtes, comment avez-vous pu vous résoudre à l'employer? Renoncez-y, mon ami, ce mot ne va point dans votre bouche; il est plus déshonorant pour l'homme qui s'en sert que pour le malheureux qui le porte. Je ne déciderai point si ces détracteurs de l'aumône ont tort ou raison; ce que je sais, c'est que mon mari,

qui ne cède point en bon sens à vos philosophes, et qui m'a souvent rapporté tout ce qu'ils disent là-dessus pour étouffer dans le cœur la pitié naturelle et l'exercer à l'insensibilité, m'a toujours paru mépriser ces discours, et n'a point désapprouvé ma conduite. Son raisonnement est simple. On souffre, dit-il, et l'on entretient à grands frais des multitudes de professions inutiles, dont plusieurs ne servent qu'à corrompre et gâter les mœurs. A ne regarder l'état de mendiant que comme un métier, bien loin qu'on en ait rien de pareil à craindre, on n'y trouve que de quoi nourrir en nous les sentiments d'intérêt et d'humanité qui devraient unir tous les hommes. Si l'on veut le considérer par le talent, pourquoi ne récompenserais-je pas l'éloquence de ce mendiant qui me remue le cœur et me porte à le secourir, comme je paie un comédien qui me fait verser quelques larmes stériles! Si l'un me fait aimer les bonnes actions d'autrui, l'autre me porte à en faire moi-même. Tout ce que l'on sent à la tragédie, s'oublie à l'instant qu'on en sort; mais la mémoire des malheureux qu'on a soulagés donne un plaisir qui renaît sans cesse. Si le grand nombre des mendiants est onéreux à l'État, de combien d'autres professions qu'on encourage et qu'on tolère n'en peut-on pas dire autant? C'est au souverain à faire en sorte qu'il n'y ait pas de mendiants; mais pour les rebuter de leur profession, faut-il rendre les citoyens inhumains et dénaturés? La plupart sont des vagabonds, j'en conviens; mais je connais trop les peines de la vie, pour ignorer par combien de malheurs un honnête homme peut se trouver réduit à leur sort; et comment puis-je être

sûr que l'inconnu qui vient implorer au nom de Dieu mon assistance et mendier un pauvre morceau de pain, n'est pas peut-être cet honnête homme prêt à périr de misère, et que mon refus va réduire au désespoir?... Enfin, quoi qu'on puisse penser de ces infortunés, si l'on ne doit rien au gueux qui mendie, au moins se doit-on à soi-même de rendre honneur à l'humanité souffrante ou à son image, et de ne point s'endurcir le cœur à l'aspect de ses misères. »

Ce que Rousseau dit du talent oratoire des mendiants s'applique très bien à ceux de Rome. Ils ont une manière pittoresque, spirituelle et presque poétique de vous demander l'aumône. Ce n'est point une formule toute faite, répétée sans cesse comme une litanie, sur un ton lamentable, c'est une apostrophe toujours neuve, adaptée à la qualité et aux dispositions présumées du passant. « — Faites-vous dire une prière, âme chrétienne! — Mon beau seigneur, la charité bénit les amours! »

Tieck en a fait le sujet d'un de ses plus jolis contes, et tous ceux qui ont été à Rome reconnaîtront son *Mendiant.* « Ne pourrai-je jamais échapper au bavard effronté, orateur mendiant, devant lequel je passe toujours en revenant au logis. Pauvre, il ne l'est point, et cependant je suis forcé de lui donner plus qu'aux nécessiteux. Prendrai-je cette autre rue? Non, rougis de cette faiblesse; il peut dorénavant haranguer, prier, supplier: passe devant lui d'un pas ferme, le front haut, et que pas une pièce d'argent, pas une pièce de cuivre ne tombe de ta main en hommage à son éloquence. Déjà il m'a reconnu de loin, il balance son grand chapeau à trois cornes,

et le timbre sonore et plein de sa voix retentit : « Béni soit le noble seigneur qui tous les jours marche d'un pas plus léger à travers les rues célèbres de notre ville. Mes dévotes prières ont donc été utiles à ce seigneur incomparable. Comme il passait là, devant moi, la première fois, malade, faible et gémissant!... Bientôt je le verrai marcher d'un pas vigoureux, sans bâton, en parfaite santé. Que suis-je, moi misérable, moi, pauvre mutilé, obligé d'être là gisant dans la rue, pour que ce cher et excellent seigneur s'occupe de cette figure desséchée. Il s'approche, il s'approche de moi, quel visage plein de douceur! Ne serais-je pas un réprouvé, si la joie que je lui témoigne de sa santé n'avait pour but que d'en obtenir un présent? Loin de moi une pensée si vile! Non, digne homme, homme vertueux; passez, passez ferme devant moi, ne regardez pas le plus pauvre de vos serviteurs, qui cependant priera toujours pour vous. Quoique je mendie, je ne connais pas l'intérêt; mais je ne puis être assez dédaigneux pour refuser et mépriser ce que m'offre un tel Alexandre.—Il a déjà reçu le *paul*, et sourit en me remerciant avec un regard extraordinaire. »

La pauvreté est grande à Rome, mais les ressources sont immenses, et je ne parle plus seulement de celles que la charité prodigue aux misères actuelles, mais des moyens possibles d'accroître la richesse publique, qu'offrent en abondance cette terre si fertile et ce climat si beau. La source la plus féconde de bien-être réservée à l'avenir de ce pays, sera la culture du sol, quand il sera possible de s'y livrer et d'arracher à la nature rebelle de la campagne romaine les pro-

duits merveilleux qu'elle fournirait non-seulement à la consommation locale, mais à une vaste exportation. Autour de Rome comme aux abords de Constantinople, on ne voit que solitudes sauvages, terrains arides, envahis par les ronces, sur lesquels plane un deuil de mort qu'un grand poète n'a su mieux comparer qu'à la désolation de Tyr et de Babylone. Singulier destin des deux plus grandes cités historiques de l'Europe! La terre si long-temps soumise, a repris sur elles cet ascendant primitif contre lequel luttèrent, aux jours anciens, pour la dompter, les premières associations humaines symbolisées par Hercule. La peste en a fait son royaume, l'air qu'on y respire est mortel.

Rien sans doute n'est plus poétique et ne dispose mieux aux impressions de Rome, que la vue des déserts traversés par les routes de Civita-Vecchia ou de Ponte-Centino; mais quand la poésie est au prix du bonheur et de la vie de tant de milliers d'âmes, quand il faut l'acheter par le sacrifice de tout un pays, elle ne vaut pas la plus humble prose, elle a même quelque chose de barbare et d'anti-chrétien qui semble insulter aux victimes dont les douleurs l'inspirent? « Si vous voyez ces plaines en économiste, dit M. de Châteaubriand, elles vous désolent; si vous les contemplez en artiste, en poète et même en philosophe, vous ne voudriez pas qu'elles fussent autrement. » Oh! si vraiment! un philosophe doit le vouloir; il ne saurait préférer quelques hautes méditations, quelques phrases sonores ou quelques rapprochements ingénieux à l'existence compromise de toute une population, ni mépriser à ce point la dignité humaine. Que

Corinne s'écrie : « On dirait que dans la campagne de Rome l'orgueilleuse nature a repoussé tous les travaux de l'homme, depuis que les Cincinnatus ne conduisent plus la charrue qui déchirait son sein... » Que notre illustre écrivain dise aussi : « L'on dirait qu'aucune nation n'a osé succéder aux maîtres du monde dans leur terre natale, et que ces champs sont tels que les a laissés le soc de Cincinnatus ou la dernière charrue romaine»...; ce sont là des *concetti* que l'on pardonne à l'enthousiasme de madame de Staël et que l'on aime dans M. de Châteaubriand ; mais la poésie de ce genre ne va qu'à eux, elle n'est bonne que tout au plus une fois, et il serait bien temps que leurs imitateurs ridicules cessassent de s'extasier sur un état de choses très triste, et digne d'exciter au plus haut point les efforts et les graves pensées de ceux qui ont encore quelque souci du bonheur des hommes. Quand on voit un gouvernement sans ressources, un État sans industrie productive, une population fiévreuse et chétive, tandis qu'avec les dons que la Providence met sous leur main, ils pourraient être puissants, riches, heureux, il est bien permis de croire que de belles moissons, des champs animés par le travail et de nombreux villages vaudraient la poésie du désert; dût le voyageur ne plus saluer la ville éternelle comme reine de la solitude, mais comme mère d'immortelle jeunesse et de fécondité bénie, des fruits abondants et des hommes toujours forts, *salve magna parens virum.... magna frugum.*

Ce qui s'oppose à la culture de la campagne romaine, c'est, on le sait, la *mal aria*, cette influence pernicieuse, cette corruption de l'air qui cerne la

ville, pénètre dans les plus beaux quartiers et fait en peu d'instants de l'homme qu'elle a saisi, un cadavre ou un fantôme miné par la fièvre. D'un autre côté, on sait aujourd'hui que la cause de *l'aria cattiva* est le dépeuplement de cette vallée du Tibre, du Liris et de la Fiora où se pressaient jadis cinquante-trois nations et les plus riches cités d'Etrurie. L'insalubrité de ces plaines commença avec les malheurs de Rome, les guerres civiles, les invasions barbares, la dévastation du moyen-âge, en sorte que le pays tourne depuis des siècles dans un déplorable cercle vicieux, impossibilité de cultiver à cause de *la mal aria* et progrès de la *mal aria* par l'absence de culture; la cause et l'effet se confondent aujourd'hui pour opposer une redoutable barrière aux projets d'amélioration. Les papes et plusieurs familles riches ont essayé, à plusieurs reprises, de coloniser quelques points de la plaine, ils ont créé des fermes, bâti des villages entiers; mais ces tentatives individuelles n'ont guère eu pour résultat que la mort des ouvriers décimés par *l'influenza*, pour témoignage de leur existence elles n'ont laissé que des ruines; et le pape Grégoire XVI a prudemment agi peut-être, en repoussant les avances des compagnies industrielles qui lui offraient cependant, disait-on, de grands avantages, en échange de la permission de défricher une partie de la campagne romaine. Les expériences faites ont dû convaincre de ceci, que tant que l'on se bornera à des essais partiels, à pousser vers les régions insalubres quelques familles d'ouvriers et de colons, comme des reconnaissances vers l'ennemi, les avant-gardes seront toujours, en un an ou deux, moissonnées par la

fièvre et la mort. Il faudrait pour se rendre maître du fléau, une invasion soudaine, une occupation à main armée — de charrues et de bêches — de toute l'étendue du sol; il faudrait qu'un nombre d'hommes calculé sur les dimensions du pays à conquérir, 80 ou 100 mille peut-être, vinssent s'abattre d'un coup sur les contrées pestilentielles et qu'en une saison agricole, s'il était possible, des villages serrés fussent bâtis et la terre remuée, déchirée d'un bout à l'autre. On conçoit devant une pareille nécessité, les craintes du gouvernement; cependant la colonisation sur un si grand pied n'est point une irréalisable chimère; les cantons catholiques de la Suisse et la catholique Irlande d'où l'émigration s'élève annuellement à près de 60 mille hommes, répondraient de bien bon cœur à l'appel du pape et lui enverraient une population vertueuse, soumise, de laquelle il n'aurait rien à redouter.

Mais, je m'arrête; des considérations favorites m'entraîneraient trop loin, et l'attrait de ces problèmes sociaux me ferait excéder par trop aussi les limites, déjà dépassées peut-être, d'une simple *préface*.

Édouard de Bazelaire.

Paris, juillet 1841, jour de la fête de saint Vincent-de-Paul.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

I

Le progrès qui, selon les lois de la Providence, se développe au sein des sociétés humaines, a ramené les esprits vers les études sérieuses et utiles, et spécialement vers celles qui ont pour but principal le bien-être moral et physique des hommes, et l'augmentation de leurs ressources. Aussi à nulle autre époque l'on n'a parlé ni écrit avec plus d'intérêt et d'amour des institutions publiques d'éducation, de bienfaisance, de correction. Chaque jour voit se former des sociétés charitables, et s'exécuter des travaux plus ou moins précieux de droit public, pour l'œuvre sainte du soulagement et de l'amélioration du pauvre ; de ces travaux, les uns concernent l'histoire et la statistique de la bienfaisance, les autres discutent les différents systèmes d'aumônes, d'après les principes de la morale et de l'économie politique. Les villes et jusqu'aux plus petits villages s'efforcent à l'envi de faire connaître les bonnes institutions qu'ils possèdent, et les

voyageurs qui ne recherchaient autrefois que les monuments antiques, les tableaux, les statues, les objets de luxe et de fantaisie, viennent aujourd'hui visiter les hôpitaux, les hospices, les écoles, les ateliers, les prisons, s'informant des méthodes disciplinaires et économiques pour se faire un trésor de leurs observations. Les établissements de charité ont aussi leurs journaux et leurs écrits périodiques qui sèment rapidement les connaissances utiles, et contribuent merveilleusement à l'amélioration des institutions.

II

Les anciens, bien qu'ils tinssent en honneur et pratiquassent l'hospitalité, n'eurent point d'établissements de bienfaisance proprement dits : l'infanticide et l'esclavage étaient deux horribles causes qui en éloignaient le besoin. Quand la morale évangélique rappela l'homme à sa dignité et lui rendit sacré le malheur, on vit surgir parmi les chrétiens des asiles publics de charité. Les églises d'Orient eurent des hôpitaux et des hospices; mais Rome, centre de cette sainte religion qui inspire la charité, en donna à l'Europe les premiers et solennels exemples; et quand celle-ci tout entière était encore plongée dans les ténèbres et la barbarie, Rome créait des retraites pour les pauvres et les infirmes, des abris pour les veuves et les vierges, des refuges pour les orphelins, et montrait, par les faits, que la civilisation est fille de l'Évangile. Un pontife, au XIIe siècle, ouvrait, dans le *Saint-Esprit*, le premier asile pour les malheureux enfants trouvés; un pon-

tife établissait dans l'*Hospice apostolique* le premier conservatoire d'arts et métiers; les pontifes enfin, pour taire les détails, les souverains pontifes apprenaient au monde que la meilleure aumône, pour un pauvre valide, c'est le travail. De nos jours cependant où l'on parle et s'occupe beaucoup de charité publique, il me semblait inconvenant d'oublier Rome, maîtresse de charité, et j'ai pensé qu'il ne serait ni sans utilité, ni sans gloire à ma patrie de publier, comme je le fais aujourd'hui, tout ce que j'ai pu recueillir sur ses établissements de bienfaisance et d'instruction primaire, c'est-à-dire sur tout ce qui comprend l'aumône physique et morale.

III

Comme il faut être juste en toutes choses, j'avoue que je me suis beaucoup aidé des travaux de trois écrivains qui ont traité cette matière *ex-professo*, sinon avec une critique parfaite, du moins avec une âme droite et un cœur dévoué. Camille Fanucci a publié en 1601 un *Traité de toutes les œuvres pieuses de la douce cité de Rome*, avec de soigneuses recherches sur leurs origines et leurs progrès. A la fin du XVIIe siècle, l'abbé Carlo Bartholomeo Piazza écrivit à Rome son *Eusevologio romano*, dans lequel, à l'aide des travaux de Fanucci, il décrit les œuvres charitables avec plus d'amour que de philosophie. Enfin, comme l'usage, dans toutes les années de Jubilé, est de publier quelques opuscules pour indiquer aux pèlerins les saints lieux de Rome, l'abbé Guglielmo Costanzi fit paraître, en 1825, l'*Osservatore di Roma*. Outre

ces auteurs, plusieurs autres écrivains qui se sont occupés de Rome, ont signalé ses pieux établissements ; je citerai particulièrement *les Guides* ou *Itinéraires*, parmi lesquels me semblent dignes d'un souvenir spécial ceux de Vasi, de Nibbi et le livre de Melchiorri, le plus récent et le meilleur de tous. Certains lieux, tels que l'hôpital du Saint-Esprit, l'hospice Apostolique, la Congrégation de Saint-Yve, l'hospice de *Tata-Giovanni*, ont eu des historiens particuliers. J'ai tâché d'extraire le suc de toutes ces œuvres et de le répandre dans mon ouvrage.

IV

En outre, j'ai feuilleté et consulté les bulles, les brefs, les chartes, les motoproprj, les statuts, les réglements, les décrets, les actes des visites apostoliques, les testaments, les inscriptions et tous les documents qui pouvaient éclairer l'histoire de la fondation, des agrandissements et des vicissitudes des lieux de charité publique. Je les ai aussi visités, en personne, presque tous, et les ai examinés dans leurs parties les plus obscures. J'en ai étudié le site, la construction, les dépendances et la capacité ; j'ai recherché leurs usages, leurs méthodes, leurs avantages et leurs défauts. Je me suis appliqué, dans mon récit, à me tenir également éloigné d'une diffusion minutieuse qui aurait fatigué mes lecteurs, et d'une brièveté superficielle et légère qui aurait laissé dans les esprits des idées vagues et sans résultats, surtout pour ceux qui, dirigeant des établissements publics, aiment dans les ouvrages de ce genre à trouver les différents systèmes et à les comparer. La partie statistique et économique avait

été négligée par mes prédécesseurs. Il m'en a coûté beaucoup pour recueillir les quelques notices que j'offre ici au lecteur; il voudra donc bien me pardonner les inexactitudes et les erreurs dans lesquelles j'aurai pu tomber involontairemant, en parcourant un chemin non battu. J'aurai, d'ailleurs, la plus vive reconnaissance pour quiconque aura la bonté de me donner des avis et des corrections, car je sais combien en un pareil ouvrage, il est facile de se tromper. C'est pourquoi j'ai donné le nom d'*Essai* à mon livre, ne croyant point avoir écrit un travail parfait, mais seulement ce que pouvait un particulier en une chose publique.

V

Mon but précis est donc d'énumérer les institutions qui, à Rome, ont pour but l'amélioration morale et économique du pauvre : ainsi je ne parlerai point de celles qui, utiles et excellentes, ont un objet tout religieux, comme le célèbre collége de la propagande, la pieuse maison des convertis, les nombreuses archiconfréries et congrégations, monastères et chapitres, églises et oratoires de nuit, et autres œuvres encore qui appartiennent exclusivement à la religion et à la piété. Les yeux toujours fixés sur le pauvre, quand je décris les lieux d'instruction, ce ne sont ni les universités, les séminaires, les colléges, ni les lycées, les bibliothèques et les académies, mais seulement les écoles élémentaires et gratuites. Les prisons n'entreraient rigoureusement pas dans mon plan; cependant, puisqu'à Rome elles sont

intimement unies à la charité, je consacrerai quelques pages aux secours offerts aux pauvres prisonniers.

VI

Pour procéder avec ordre dans mon entreprise*, il semblerait que je dusse considérer le pauvre d'abord dans sa naissance, puis dans son éducation, dans la misère et le manque de travail enfin dans la vieillesse et l'infirmité. Mais l'histoire des institutions montre que les choses ont été à l'inverse. La maladie étant la plus visible et la plus touchante des misères humaines, les premiers asiles s'ouvrirent à ceux qui souffraient; les seconds abris reçurent les orphelins et les enfants trouvés; car nul âge de la vie n'intéresse plus les cœurs sensibles et n'exige plus de soins que l'enfance et l'adolescence. On sentit ensuite qu'il était plus sage de donner aux pauvres du travail qu'une aumône, et l'on pensa à l'emploi des bras oisifs dans des ateliers d'industrie et pour les travaux publics. Puis on comprit la nécessité de guérir la plaie moins visible, mais plus grave, de l'ignorance, source de misère et de vice, et l'on ouvrit des asiles pour l'enfance, des conservatoires d'arts et métiers, des écoles gratuites de tous genres. Enfin, de nos jours, on a déclaré la croisade (*si è bandita la croce*) contre les gueux oisifs, et tous les efforts des hommes d'une charité intelligente se sont portés à distinguer le vrai pauvre du faux, à prévenir la misère plutôt qu'à la secourir, à inspirer au peuple l'esprit de prévoyance et d'économie, et à le fortifier dans la vertu. Ainsi le temps a modifié

les opinions des hommes sur l'exercice de la charité publique, et avec les opinions, il a modifié les institutions elles-mêmes.

VII

Mon *Essai* se divise en quatre parties, et à la fin, autant de tables synoptiques offrent l'analyse des choses principales contenues dans chacune d'elles. La première partie s'occupe de vingt-deux institutions existantes (j'ai donné les noms seuls de celles qui sont éteintes), et qui ont pour but le soulagement des infirmes, des aliénés, des convalescents. Parmi elles sont huit hôpitaux publics, onze particuliers, deux associations charitables qui portent des secours à domicile, et une qui ensevelit les morts. Des huit hôpitaux publics, deux sont destinés spécialement aux maladies *médicales*, le *Saint-Esprit* pour les hommes, *Saint-Sauveur* pour les femmes ; trois autres qui reçoivent les deux sexes dans des salles séparées, sont affectés aux maladies *chirurgicales ;* ce sont *Saint-Jacques* pour la haute chirurgie, *Sainte-Marie-de-la-Consolation* pour les opérations pressantes, *Saint-Gallican* pour les maladies de la peau. Les femmes enceintes trouvent à *Saint-Roch* un abri pour leur honneur, et des soins pour le temps de leurs couches ; les insensés de tout sexe reçoivent des secours à *Sainte-Marie-de-la-Pitié ;* les convalescents aussi des deux sexes, ainsi que les pèlerins, à *la Sainte-Trinité*. A la tête des onze hôpitaux particuliers, je place celui des religieux de Saint-Jean-Calabite, nommés *Benfratelli*, qui reçoit seu-

lement les hommes. Deux autres sont destinés à des professions particulières, *Saint-Laurent in Miranda* aux apothicaires, *Sainte-Marie-de-Lorette* aux boulangers. Huit enfin appartiennent à différentes nations, tels que *Sainte-Marie-de-Montferrat*, aux Espagnols; *Saint-Ambroise* et *Saint-Charles*, aux Lombards; *Saint-Stanislas*, au Polonais; *Saint-Jean*, aux Florentins; *Sainte-Croix*, et *Saint-Bonaventure*, aux Lucquois; *Sainte-Marie-de-l'Ame*, aux Allemands; *Saint-Antoine*, aux Portugais; *Saint-Barthélemy* et *Saint-Alexandre*, aux Bergamasques. Des deux institutions de secours à domicile, l'une, soutenue par l'aumônerie apostolique, est générale pour toute la ville; l'autre, formée par les sœurs de la Charité, est restreinte aux seuls malades chroniques de trois paroisses. Enfin, l'archiconfrérie *de la Prière et de la Mort* recueille dans la campagne les malheureux qui y sont morts avant que l'on ait pu les transporter à Rome.

Les hôpitaux publics sont établis de telle sorte que chaque misère y trouve assistance et soulagement, et bien que chacun d'eux ait une destination particulière, tous offrent les mêmes ressources en cas de besoins urgents et extraordinaires. Leur situation est telle que chaque quartier de la ville peut facilement en jouir : le *Saint-Esprit* et *Saint-Gallican* sont placés dans la partie occidentale de Rome, l'un dans le Borgo, l'autre dans le Trastevère (rive droite du Tibre); *Saint-Jacques* est dans le lieu le plus populeux de Rome; *Sainte-Marie-de-la-Consolation* et *Saint-Sauveur* dans des quartiers opposés, au levant. Le plus vaste des hôpitaux particuliers est au milieu de l'île du Tibre, de sorte qu'avec le couvent voisin de Saint-Barthélemy, il serait d'une grande

utilité en cas de peste, que Dieu éloigne de nous! Dans les hôpitaux *médicaux* on peut mettre 2,194 lits; dans ceux consacrés à la chirurgie, 770; chez les aliénés, 420; chez les convalescents, 488; dans les différents hospices nationaux et particuliers, 130 environ, ce qui fait en tout plus de 4,000 lits. Le nombre moyen des malades dans les hôpitaux publics *médicaux* est de 500, dans les hôpitaux *chirurgicaux* de 350. *Sainte-Marie* compte un peu moins de 400 aliénés; la *Sainte-Trinité* a ordinairement 90 convalescents, enfin 60 personnes au moins occupent les hôpitaux particuliers: ainsi l'on peut dire que chaque jour 1,400 lits sont employés. La mortalité la plus grande s'observe dans l'hôpital de Saint-Jacques; elle vient de la qualité des maladies que l'on y soigne et d'autres circonstances défavorables; il y meurt 11,60 par cent: la moindre mortalité existe à la *Consolation*, où la proportion des morts est de 5, 43, aux aliénés où elle est de 5, 59, et surtout à Saint-Roch, où meurent seulement 70 centièmes; la moyenne est dans les hôpitaux médicaux, qui donnent pour résultat 7, 50 par cent. Le nombre des employés varie selon les besoins, surtout dans les hôpitaux médicaux dont la population augmente et diminue suivant les saisons et les temps: on peut calculer qu'il y a, temps moyen, deux employés pour cinq malades. Un malade coûte deux pauls (1 fr. 10 cent.) par jour, et un employé trois (1 fr. 65 cent.). Les revenus que les hôpitaux publics perçoivent de leurs biens, joints aux pieuses offrandes, forment une somme de 100,000 écus environ, à laquelle l'État ajoute comme indemnité de capitaux perdus, 94,000 écus par année. Outre l'entretien des malades et des infirmiers, qui monte

à 150,000 écus, ils ont à supporter les impôts, l'acquittement de plusieurs legs pieux, l'entretien des bâtiments et les dépenses de l'administration.

Les établissements de bienfaisance furent long-temps, à Rome, dirigés par des congrégation, ce qui offrait de grands avantages, parce qu'elles avaient ainsi des administrateurs gratuits et charitables, qui empêchaient l'arbitraire, tenant toujours en éveil l'activité, changeant souvent de directeurs et réalisant les dispositions arrêtées dans les réunions mensuelles ou hebdomadaires. Le seul établissement de ce genre dépendant aujourd'hui d'une congrégation est la *Sainte-Trinité*, particulièrement bénie de Dieu, puisqu'elle est florissante et prospère malgré les 100,000 ecus qu'elle doit payer extraordinairement à chaque jubilé. Tous ces lieux ont souffert des révolutions passées; au commencement de ce siècle, ils furent soumis à une réforme générale par la création des visites apostoliques; à celles-ci succédèrent les députations des hôpitaux formées sous l'administration française. Léon XII rétablit la députation centrale, lui donna d'excellents réglements, et le dévouement, le désintéressement, l'intelligence de ces braves députés, patriciens romains pour la plupart, furent tels que les hôpitaux arrivèrent à ce degré d'ordre et de régularité où nous les voyons aujourd'hui. En 1829 on divisa la députation centrale en autant de députations particulières qu il y a d'hôpitaux, excepté le *Saint-Esprit* et *Sainte-Marie-de-la-Pitié*, qui dépendent du prélat commandeur, et la *Sainte-Trinité* demeurée à la congrégation. Aujourd'hui que ces deux systèmes de centralisation et de division ont été essayés, on pour-

rait facilement en faire la comparaison et voir le plus fécond en heureux résultats.

VIII.

La seconde partie de ce livre embrasse les différentes sortes d'hospices. Commençant par les Enfants-Trouvés, je parle de leur pieux asile du *Saint-Esprit*, qui, s'il laisse quelque chose à désirer quant à la construction et à l'arrangement du conservatoire, est dirigé selon les plus sages maximes de discipline et d'économie. Le tour reçoit annuellement près de huit cents enfants, dont une très petite partie est gardée dans l'établissement, parce que le plus grand nombre est prudemment envoyé à la campagne. Outre ceux qu'il recueille tous les ans, le *Saint-Esprit* doit encore nourrir ceux des années précédentes, au nombre de huit cents, qui restent près de leurs nourrices jusqu'au sortir de l'enfance. Les jeunes gens parvenus à l'adolescence demeurent à la campagne, et si quelques-uns reviennent à Rome, on les envoie dans un hospice semblable à Viterbe. Les jeunes filles sont placées dans le conservatoire du Saint-Esprit, leur nombre dépasse 550 ; si par la suite elles ne se marient pas ou n'entrent point en religion, elles restent à la charge de l'établissement. Aussi les enfants illégitimes (bastardume) coûtent à Rome 50,000 écus.

Les orphelins ont quatre hospices (passant sous silence la maison du chanoine Manfredi, occupée seulement par six personnes) ; ce sont : *Sainte-Marie in aquiro*, *Saint-Michel*, *Tata-Giovanni* (papa Jean), et la *Madone-des-*

Anges. Plus de 540 pauvres petits peuvent y être recueillis gratuitement; car je ne m'occupe pas de ceux qui paient une légère pension, et si tous se donnaient amicalement la main, tous les genres de misères y seraient sans doute représentés. Quelques-uns de ces jeunes garçons s'adonnent aux beaux-arts; Dieu veuille leur donner assez de génie et des temps assez heureux pour qu'ils trouvent en cela leur existence! Un plus grand nombre s'applique aux arts mécaniques; s'ils obtenaient dans ces établissements tous les perfectionnements dont ils ont toujours besoin, certes une vraie régénération s'opérerait en cet objet d'une si grande importance. Et le progrès ne doit-il pas venir de ces écoles technologiques où sont si abondants les moyens de s'instruire non-seulement dans la lecture, l'écriture, le calcul, mais dans le dessin, l'ornementation, la chimie, la mécanique, la géométrie appliquée, en tout enfin ce qu'il faut pour que les arts sortent de leur vieille ornière et marchent hardiment à la lumière de la science? L'agriculture, l'art par excellence, exigerait aussi des élèves spéciaux. Le peu de succès obtenu jusqu'ici ne devrait pas décourager, car si des hospices agricoles ne réussissent point dans la capitale, certainement, transportés dans des villages voisins où l'air est très pur, ils produiraient d'excellents résultats.

Une seconde espèce d'hospices se compose de ceux qui ne donnent pas la nourriture mais seulement le logement; tels sont l'*Hospice ecclésiastique*, *Sainte-Galle*, *Saint-Louis*, le premier pour les pauvres prêtres, le second destiné à recueillir les hommes, et le troisième les femmes pendant la nuit. Plusieurs maisons offrent en-

core un asile aux pauvres veuves; 400 personnes au moins peuvent jouir du bienfait de ces habitations gratuites.

A *Saint-Michel* et à la *Madone-des-Anges* sont entretenues deux grandes familles de femmes, dans des lieux qui, destinés à garder l'honneur du sexe, se nomment *conservatoires*. Dans le premier on compte 220 personnes, sans tenir compte de celles qui paient leur pension; dans le second 450, en excluant les femmes âgées. Outre ces 670 femmes, il en est bien encore 460 autres (je laisse toujours celles qui paient leur entretien) reçues dans dix autres conservatoires qui se nomment les *Néophites*, *Sainte-Catherine-des-Cordiers*, les *Quatre-Saints*, les *Mendiantes*, la *Divine-Providence* et *Saint-Pascal*, *Sainte-Marie-du-Refuge*, *Saints-Clément* et *Crescent*, *il Pio*, les *Trinitaires* et *Sainte-Euphémie*, le *Borromée* et les *Péricolanti*. Bien que, selon moi, l'éducation des femmes doive être essentiellement domestique, parce que leur destination est tout intérieure, tandis que celle des hommes est publique, cependant les conservatoires sont très utiles, parce que plusieurs jeunes filles du peuple ne pourraient recevoir aucune éducation dans leurs familles. Les conservatoires en protègent plusieurs qui, privées de leurs parents ou cruellement abandonnées par eux, deviendraient tôt ou tard les victimes de la séduction. L'instruction religieuse, l'apprentissage des travaux domestiques, la nourriture sobre, le vêtement simple et uniforme, la pratique des soins de la dépense, de la cuisine, de la lingerie et de toutes les choses qui dans un ménage sont confiées aux femmes, les préparent à être, lorsqu'elles se marient, de bonnes mères de famille.

Si les conservatoires renvoyaient les femmes arrivées à la maturité de l'âge, les bienfaits de ces institutions se répandraient sur un plus grand nombre de personnes; à la place de celles qui ont terminé leur éducation et peuvent se gouverner elles-mêmes, on ferait entrer de plus jeunes filles qui aujourd'hui réclament en vain cette grâce, et les habitantes du conservatoire, certaines que ce lieu ne doit pas être leur demeure perpétuelle, se donneraient sans doute plus de peine, et la prévoyance leur servirait d'aiguillon au travail. Il ne serait pas difficile de leur créer une position, car, à défaut de toute autre, on pourrait les placer dans des familles particulières qui demandent toujours des femmes de service honnêtes et habiles. Aux vieilles qui servent aujourd'hui de surveillantes et de maîtresses, succéderaient des femmes attachées à quelque congrégation, par exemple les *Filles-du-Refuge*, et l'éducation serait de beaucoup meilleure. Léon XII voulut donner aux conservatoires un centre commun; de nos jours chacun d'eux a un supérieur particulier.

Quatre cents vieillards des deux sexes ont un asile à *Saint-Michel* et à la *Madone-des-Anges*. Mais puisque nous avons vu que 544 places gratuites sont accordées aux jeunes garçons, et qu'un nombre double encore est destiné aux jeunes filles, il semble que les secours donnés à la vieillesse ne sont pas en proportion des autres, et l'on pense avec raison à les augmenter. Dans quelques parties de l'Europe, les vieillards sont placés de préférence à la campagne, où respirant un air plus sain, au milieu d'objets plus agréables, ils ont une vie plus douce et plus longue. Dans nos hospices on les occupe à cer-

tains emplois, de portiers, par exemple, de gardes, de surveillants, et confondus avec les enfants ils en éprouvent des jouissances réciproques.

De même que les conservatoires protègent la pureté des jeunes filles honnêtes, ainsi les pieuses maisons de refuge maintiennent dans leurs bonnes dispositions celles qui, repentantes, quittent une vie déréglée. Rome possède trois asiles de cette sorte : celui de la *Croix*, pour les filles qui sortent de l'hôpital de Saint-Jacques ; le refuge de *Sainte-Marie-in-Trastevere*, pour celles qui ont accompli leur temps de prison à Saint-Michel, l'autre de la *Madone-de-Lorette*, pour celles qui sortent de Saint-Jacques, qu'elles soient filles, épouses ou veuves. Ces trois établissements comptent 48 personnes.

Résumant cette seconde partie, je trouve que le Saint-Esprit nourrit 2,073 enfants trouvés, y compris le conservatoire des jeunes filles : que dans les cinq hospices vivent 400 vieillards des deux sexes, 544 garçons, 670 filles : que 460 autres femmes sont dans divers conservatoires, et 48 en trois maisons de refuge ; ces chiffres donnent un total de 4,195 pauvres entretenus. De plus 400 places de retraite sont partagées en trois hospices et dans les pieuses maisons de veuves. En calculant que les enfants illégitimes coûtent 50,000 écus, un pauvre nourri 15 baïoques (75 cent.) par jour, et un pauvre reçu dans les asiles, 5 baïoques (25 cent.), on aura une somme de 171,000 écus. Les revenus de tous ces établissements sont de 203,000 écus, c'est-à-dire 143,600 de fonds propres, 59,400 de la chambre apostolique ; il y a donc un excédant de 32,000 écus employés à des

legs pieux, en réparations, en impôts, en frais d'administration.

IX

Après avoir parlé, dans les deux premières parties, de ces institutions qui enlèvent le pauvre à sa famille et le font entrer dans une communauté nouvelle avec ses compagnons d'infortune, dans des lieux à ce destinés, j'arrive, dans la troisième, aux secours qui lui sont accordés sans le ravir à ses affections domestiques, et qui lui donnent de l'argent en prêt s'il en a besoin, du travail s'il est inoccupé un patronage gratuit devant les tribunaux s'il doit y défendre ses droits, du soulagement, un aide et un soutien s'il est prisonnier.

Le Mont-de-Piété de Rome, qui compte aujourd'hui trois siècles d'existence, a subi de nombreuses vicissitudes de fortune, tour à tour florissant ou négligé, selon les mouvements politiques. Dans des temps plus heureux, il accordait si promptement et à un si faible intérêt des sommes considérables, qu'il aurait donné une grande impulsion au commerce et à l'industrie de Rome, si Rome à cette époque eût été industrieuse et commerçante. Il se relève aujourd'hui peu à peu; il reçoit près de 200,000 gages par an, et tient en circulation 230,000 écus. En lui sont d'heureux germes d'amélioration qui, fécondés par une direction intelligente, porteront leurs fruits. Au Mont-de-Piété, beaucoup mieux qu'à la loterie, on pourrait joindre la Caisse-d'épargnes, parce qu'il a de vastes bâtiments et une nombreuse administration qui pour-

rait bien étendre gratuitement ses soins aux versements du dimanche ; parce qu'il offre de solides garanties par la richesse de ses capitaux ; parce qu'il trouve un prompt et facile emploi de l'argent qu'il reçoit des déposants, pouvant le mettre en circulation au moyen des gages ; parce qu'enfin l'inconvénient du Mont-de-Piété qui est de rendre le peuple oisif, serait diminué par son alliance avec une institution de prévoyance et d'économie.

Les caisses d'épargnes et *les travaux publics* sont les deux genres de secours qui s'harmonisent le mieux avec la civilisation actuelle et les maximes modernes d'économie. Il me semble que les papes se sont montrés parmi les premiers qui ont appliqué au profit des pauvres ce dernier genre de secours, lorsqu'ils ont entrepris et terminé ces ouvrages séculaires qui ont rendu Rome moderne magnifique et splendide, à l'égal de Rome ancienne. Aujourd'hui plus de 33,000 écus sont affectés annuellement à des travaux publics qui occupent six cents pauvres, et l'on devrait encore augmenter cette somme, en y ajoutant ce qui se distribue de la main à la main. Toute aumône doit avoir des bornes, afin de ne pas encourager l'oisiveté ; mais celle, à mon avis, en laquelle on a moins à craindre l'excès, est l'aumône des travaux publics qui, sagement dirigés, augmentent les richesses sociales et maintiennent tranquilles par le travail, des hommes qui, sans cela, tomberaient dans le vice et le crime.

Les secours à domicile sont, avec raison, préférés à ceux des établissements publics, parce qu'ils consolent le pauvre sans l'enlever aux jouissances de la famille, dont ils resserrent les liens réciproques, lui permet-

tant de partager avec les siens les dons de la Providence, En outre, les secours à domicile n'exigent point de vastes bâtiments, de nombreux employés, une administration compliquée; ils se donnent, s'augmentent, se diminuent et se retranchent en proportion des besoins et des circonstances qui sont diverses et variables. S'il pense que la charge d'aumônier du pape fut créée par Conon, au VIIe siècle, chacun de mes lecteurs conviendra que les souverains pontifes ont donné aux princes de l'Europe l'exemple d'un personnage attaché à leur personne, exclusivement destiné à exercer la charité en leur nom. Parmi les différentes œuvres que pratique l'aumônerie apostolique, il faut compter les secours qu'elle distribue aux pauvres dans leurs maisons à des époques fixées, et les aumônes extraordinaires qu'elle répand dans les solennités. Une autre institution de ce genre, établie avec des réglements qui honorent le pontife son fondateur, est *la Commission des subsides* qui, d'après l'ordre de Léon XII, réunit en une seule caisse toutes les aumônes particulières pour les distribuer selon la mesure d'une prudente charité. Henri IV est loué de ce qu'il désirait que tous ses sujets eussent une poule à manger le dimanche. A Rome, les secours sont si abondants que, bien distribués, ils permettraient à chaque pauvre de faire tous les jours un excellent repas. Avec tout cela, aux grandes fêtes de l'année, on fait des aumônes extraordinaires aux malheureux et aux prisonniers, afin qu'ils passent gaiement ces jours de joie et remercient la Providence, qui se montre envers eux si bienfaisante et si prodigue.

Deux belles institutions prennent encore un soin spé-

cial de ces infortunés qui, nés dans l'aisance et élevés dans les habitudes du monde, sentent peser plus lourdement sur eux le poids de la misère: l'*Archiconfrérie des Saints-Apôtres* et *la Congrégation de la divine Pitié* ont un but charitable.

Leurs secours, souvent considérables, viennent, inattendus et même inconnus, trouver dans leur fière indigence des veuves honnêtes et de malheureux pères de famille. Les pauvres clercs, qui ne peuvent jouir de bourses dans les deux séminaires de Rome, sont soutenus par le *subside ecclésiastique* et par l'œuvre pieuse de la marquise Girolama-Carpegna. Je joins le nom de cette femme bienfaisante à ceux du prélat Carmignano et du marchand Chiesa, qui ont laissé leurs biens aux pauvres, et en ont confié l'administration aux hommes qui, entre tous, savent et peuvent le mieux les distribuer.

En nulle espèce de charité les bienfaiteurs de Rome n'ont agi plus généreusement que dans la création de dots pour les jeunes filles qui veulent se marier ou entrer en religion, parce qu'ils ont compris combien cet objet est précieux pour la morale publique. Ricci [1] trouve très pieuse, mais peu utile, l'institution des dots. La nature, dit-il, excite trop d'elle-même au mariage pour avoir besoin d'encouragements; il ne peut vivre dans une société un nombre d'époux supérieur à celui qui suffit à la réparation de la mortalité; les mariages excédant ce nombre produisent une race faible; enfin la population augmente seulement alors que l'on augmente les moyens de subsistance, fruit du travail et de la fru-

[1] *Réforme des établissements pieux de Modène;* collection des économistes classiques italiens, tome XLI.

galité. Ces principes que l'auteur italien déduisait de la statistique d'une ville, furent développés onze années après, avec abondance de faits et de preuves par un économiste anglais d'une grande réputation, dans un ouvrage[1] qui a peut-être été entendu dans un sens bien différent de la pensée de l'auteur[2]. Onze cents dots sont distribuées à Rome tous les ans, et comme le nombre total des mariages est de mille quatre cents, presque toutes les filles peuvent en profiter. 32,000 écus sont consacrés à cet œuvre.

Saint-Yves et *Saint-Jérôme-de-la-Charité* couvrent de leur patronage devant les tribunaux les pauvres qui, sans cela, pourraient être facilement écrasés par les riches et les puissants. Enfin, la même confrérie de *Saint-Jérôme* et celle de *Saint-Jean-Décapité* accordent leur assistance aux pauvres prisonniers et aux coupables condamnés au dernier supplice; car à Rome, par un usage peut-être unique, les prisons elles-mêmes sont confiées à la charité. Tous les établissements énumérés dans cette troisième partie ont 359,200 écus de rentes, (l'écu romain vaut 5 fr. 40 cent. de notre monnaie) c'est-à-dire 255,700 de la Chambre apostolique, 103,500 de leurs propres biens, sans y comprendre les trois institutions qui secourent les prisonniers, dont je n'ai pu connaître les ressources pécuniaires.

X.

La dernière partie de mon travail est la première en

[1] Malthus, *Essai sur le principe de la population.*
[2] Pecchio, *Histoire de l'économie publique en Italie*, 1829.

importance, puisqu'elle s'occupe de l'aumône morale, d'un ordre bien supérieur à l'aumône physique. Rome possède trois cent soixante-douze écoles primaires, qui ont quatre cent quatre-vingt-deux maîtres et quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf élèves des deux sexes. Cette studieuse population peut se classer ainsi : dans les écoles enfantines de deux à cinq ans, pour les deux sexes, quatre mille huit cents élèves; dans les écoles gratuites de garçons, deux mille six cent quatre-vingt-quatorze; dans les mêmes, moyennant une modique rétribution, deux mille cent quinze; dans les écoles gratuites élémentaires des filles, deux mille huit cent quatre-vingt-dix; dans les mêmes, avec une légère pension, mille six cents.

C'est vraiment une grande consolation pour les âmes qui s'appliquent au bien, de voir tous les jours croître et prospérer parmi nous les lieux d'éducation pour les pauvres. Dans ce siècle, dans les seize années dernières surtout, le nombre des écoles de quartiers (*scuole regionarie*) s'est accru d'un tiers, le gymnase des frères des écoles chrétiennes s'est établi *aux Monts*, l'école *Massimo* au-delà du Tibre; les écoles de nuit à *Saint-Nicolas* et à *Saint-Simon et Jude* se sont ouvertes; on a fondé les écoles paroissiales, celles des *Maîtresses du saint Nom de Jésus*, du *Divin-Amour*, de *Saint-Pascal*; enfin celles des *Dames du Sacré-Cœur* à la *Trinité des Monts*, à *Sainte-Rufine in Trastevere*. Ces bonnes semences croissent de jour en jour, produisant quelques fruits, et les faits prouveront que l'on n'a pas conçu de vaines espérances de toutes ces utiles institutions. Mais tout n'est pas encore fait; il existe dans la cité des quartiers pauvres et igno-

rants qui ne sont pas suffisamment pourvus d'écoles; le Trastevere et le Borgo, par exemple, qui ont plus de vingt-cinq mille habitants, n'en ont pas, comme on le verra, en proportion de leurs besoins; et il n'est pas rare de voir sur les places et dans les carrefours de ces quartiers, des enfants oisifs ou occupés malheureusement à apprendre le mal. Ils devraient, dès leur première enfance, être enfermés dans les écoles; car, comme l'a observé Romagnosi, le pouvoir civil et les gouvernements ont le droit absolu d'exiger de tous les individus l'étude des premiers éléments de la science, parce qu'elle est le moyen le plus puissant de maintenir la tranquillité de la société. Dire que l'autorité civile peut infliger des peines sévères et même terribles, et qu'elle ne peut pas prévenir les délits qu'elle doit punir, serait une sottise. Pas un homme sage ne nie aujourd'hui que l'instruction publique soit un des moyens les plus sûrs d'empêcher les crimes.

Tout homme a droit à la vérité : l'instruction est le canal par lequel elle se communique. Mais l'instruction et l'éducation sont deux choses bien différentes : la première dévoloppe l'intelligence, la seconde le cœur. L'instruction a certainement une influence indirecte sur le cœur, puisque plus l'esprit est élevé, moins les passions ont de force; mais, généralement, seule elle ne suffit pas à l'amélioration de l'homme, comme on le voit dans certains pays où il y a beaucoup d'instruction et beaucoup de crimes. Pour obtenir le perfectionnement moral, il faut à l'instruction joindre l'éducation; or, la base de l'éducation c'est la religion qui, en éclairant l'intelligence, forme aussi le cœur à la vertu : et ceci est important par-dessus tout.

Le catéchisme doit donc être la première chose enseignée dans les écoles ; on y joint la lecture et l'écriture ; dans plusieurs on ajoute les quatre premières opérations de l'arithmétique ; dans quelques-unes les langues italienne, latine et française, l'histoire sacrée et profane, la géographie et le dessin. Tous les maîtres se plaignent du manque de livres élémentaires, et ils ont raison, car il semble que jusqu'ici les gens de lettres ont oublié, pour ne pas dire méprisé, le peuple. De là naît une grande variété de méthodes qui embarrasse les jeunes esprits, surtout si les enfants passent d'une école à une autre. Quelques instituteurs marchent encore à la lisière, et ont en horreur les nouvelles méthodes ; pour moi, je suis d'avis que la vie de l'homme étant courte, tout ce qui accélère la marche du vrai est une chose bonne et nullement à craindre. Pour aller de Rome à Paris, il fallait, il y a cinquante ans, le double de temps qu'aujourd'hui. Puisque tout a été abrégé, pour l'avantage de tous, je ne vois pas comment on hésiterait à simplifier l'instruction.

Il y a à Rome deux écoles du soir, fondées par des particuliers. Ces écoles sont d'une immense utilité, parce que l'artisan ne perd pas ainsi le temps pour lui si précieux, et met à profit les longues soirées d'hiver. Je propose de multiplier ces écoles, ces institutions, et j'en montre les moyens faciles. Je propose aussi la création de ces écoles du dimanche fondées par Saint-Charles à Milan, et copiées par les étrangers qui, ayant inventé un autre nom, croient avoir inventé la chose elle-même. Nous avons le germe de ces établissements dans ceux que nous nommons *Adunanze*, qui par eux-mêmes sont bons, mais pourraient devenir meilleurs encore. Les écoles élé-

mentaires coûtent peu au trésor; il leur donne par an 4,400 écus; elle possèdent en biens propres 3,800 autres écus. Si une partie des sommes distribuées en aumônes manuelles était appliquée aux écoles élémentaires, le bien serait plus sensible. Léon XII (dont le nom revient sans cesse avec gratitude et gloire lorsque l'on parle des institutions romaines), Léon XII confia la direction de l'instruction primaire aux évêques. A Rome, le cardinal-vicaire est supérieur des écoles, excepté de celles qui sont tenues par des ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe, et de celles des *pieuses maîtresses* qui dépendent de monseigneur l'aumônier. Quelques députés ecclésiastiques visitent et surveillent, au nom du cardinal-vicaire, les écoles dont la direction lui appartient.

XI

Les choses que je viens d'analyser brièvement sont le sujet de cet essai. Il fait passer sous les yeux les œuvres de charité de plus de six siècles, qui se sont efforcés d'élever, d'agrandir, de restaurer des abris de toutes sortes pour les souffrances humaines. On peut bien appeler catholique la charité romaine, car toutes les nations ont amicalement conspiré à y fonder de beaux établissements; de sorte que tout étranger y trouve des secours, non-seulement comme pèlerin, mais encore s'il est infirme, nouvellement converti ou abandonné. On voit rarement dans les hospices des nations européennes, même les plus civilisées, des personnes étrangères à cette nation. A Rome, il n'est pas un hôpital, pas une maison de se-

cours qui ne nourrisse des citoyens d'autres pays. Si je parcours les noms des fondateurs ou bienfaiteurs des pieux établissements, je vois que tous les rangs y ont concouru, et j'aperçois ensemble des papes, des cardinaux, des prélats, des rois, des princes, des femmes, des hommes privés et obscurs. Ainsi, Rome a amassé pour les pauvres un patrimoine qui ne se trouve pas ailleurs, et bien que les bouleversements politiques l'aient considérablement diminué, il a toutefois plus de 764,000 écus romains de rente (4,125,600 francs). A Paris, les établissements de bienfaisance ont un revenu de 5,000,000 de francs et la ville y ajoute 5,500,000 francs, ce qui fait 10,500,000 francs. A Rome, les rentes qu'ils perçoivent de leurs biens sont de 1,900,000 francs et du trésor 2,200,000 francs, en tout 4,100,000 francs. Il faut observer qu'à Paris, outre les créations de la charité légale, il existe des sociétés philantropiques dont les aumônes n'entrent pas dans le compte que je viens de faire. Aujourd'hui, la population de Paris est de cinq fois celle de Rome; donc, en attribuant aux sociétés particulières une contribution de 1,500,000 francs par an, à Rome on donne presque le double qu'à Paris, bien que les cités septentrionales aient plus de besoins à satisfaire que celles du midi.

XII

Il arrive quelquefois que la bienfaisance ne sait pas se tenir en garde contre elle-même, et excède les limites que la prudence impose à toute vertu. Déterminer si dans une ville, les aumônes publiques sont exorbitantes

ou modérées, est un problème dont la solution dépend de l'appréciation et du calcul de beaucoup de faits et de raisons. Des secours exagérés multiplient les mauvais pauvres, nuisent aux vrais indigents, opposent de grands obstacles à l'industrie, rendent le peuple immoral. C'est une loi d'économie sociale que la population croît en raison des moyens d'existence; donc, en une ville où les aumônes sont surabondantes, il y a aussi surabondance de pauvres. Les hommes sont naturellement ennemis de la fatigue et ne se livrent au travail que sous l'aiguillon du besoin; faites en sorte qu'ils puissent vivre sans travail, ils s'en abstiendront bien volontiers. Mais un état est d'autant plus riche que l'on y travaille davantage; donc encore les aumônes exagérées qui détournent du travail sont des motifs de misère, et lorsque l'on croit guérir cette plaie on la maintient et on l'augmente. En outre, lorsqu'une partie de la population valide peut vivre sans travail, il arrive que l'autre partie, en s'y livrant, exige de forts salaires. De là naissent deux grands maux : d'abord les produits sont trop chers et hors de la portée de plusieurs, ensuite on ne peut se mettre au même pas que la concurrence étrangère, et l'industrie nationale souffre, ce qui est un nouveau malheur pour le peuple. Enfin, les effets moraux en sont plus tristes encore, car ils encouragent l'oisiveté, et maintiennent le vice, son inévitable compagnon : les hommes laborieux sont généralement aussi les plus moraux.

XIII

Je n'en suis certainement pas à confondre avec les

gueux vagabonds, les vrais pauvres qui seront toujours avec nous [1]; êtres malheureux, mais sacrés; vives images de Jésus-Christ. La Providence a sagement établi l'inégalité de fortune, de talents et de puissance parmi les hommes, afin que l'un ayant besoin de l'autre, ils fussent liés par les nœuds d'un fraternel amour, et que pût durer la société, état naturel de l'homme. Si tous étaient égaux, et que chacun se suffît à lui-même, il en naîtrait un oubli et un mépris réciproques, l'amour-propre serait l'unique affection, et le monde moral se désorganiserait. Le pauvre sent l'aiguillon du besoin et travaille; le riche, qui ne serait point tel sans le travail du pauvre, en devient le père, le protecteur et l'ami. Tout homme qui le peut doit donc travailler, et si, dans les combinaisons sociales, il arrive qu'un pauvre valide manque de travail, on doit lui en procurer le plus avantageusement possible, mais ne lui donner jamais une aumône gratuite. Le vrai pauvre, celui qui est digne d'aumône, c'est l'homme qui ne peut travailler ni par lui-même ni par autrui. Les barbares étouffent les enfants au berceau, égorgent les vieillards et les infirmes; les peuples civilisés, loin d'enlever la vie aux malheureux, soulagent l'infortune avec le baume de la charité.

Quand la bienfaisance est exercée par l'administration civile, soit en imposant des taxes au profit des indigents, soit en leur appliquant des sommes du trésor public, c'est *la charité légale;* et si l'on peut nommer *charité sociale* celle des hommes qui mettent en commun, au profit des pauvres, leur argent et leur industrie, il faut appeler *privée* celle que chacun exerce individuellement.

[1] *Evangile de saint Matthieu*, ch. 26, v. 11.

XIV

La charité légale, n'étant point spontanée, doit agir comme un remède social quand et autant qu'il existe de mal. Elle doit placer avant tout la société dans son état normal, en levant les obstacles qui s'opposent à la libre diffusion des richesses; en protégeant l'agriculture, l'industrie, le commerce; en abolissant les lois oppressives, les taxes immorales; en raffermissant le caractère du peuple et l'excitant aux utiles travaux. Pour éviter autant que possible les inconvénients de la charité légale, il faudrait qu'elle fût exercée par des commissions ou députations gratuites, qui, chaque année, établiraient et discuteraient les recettes et les dépenses du patrimoine des pauvres, les proportionneraient aux besoins et en rendraient compte. Quand les ressources seraient très abondantes, et qu'une seule commission générale ne suffirait pas, elle pourrait se diviser en sections particulières qui se partageraient la besogne; par exemple, l'une prendrait les hôpitaux, une autre les hospices, une troisième tous les secours à domicile, quelle que fut leur nature. De cette dernière, qui, visitant les pauvres dans leurs maisons, connaîtrait leurs besoins, devrait dépendre l'admission dans les hôpitaux, car il ne faut pas donner à ceux qui ne le méritent pas la place des indigents. Ces commissions donneraient aussi de la stabilité aux institutions de leur ressort, sans les laisser flotter incertaines et changer avec chaque changement de direction; les réglements discutés dans les réunions seraient uniformes et constants, et le patrimoine sacré des pauvres ne serait

pas facilement dilapidé en objets de luxe, mais sagement administré, parce que la réunion des fonctions séparées permettrait de grandes épargnes dans l'achat des objets de consommation, et surtout dans le personnel, autrement fort dispendieux de l'administration. Tous les économistes conviennent que, quand les communautés sont nombreuses, rien n'est mieux pour elles que les adjudications et les baux sagement stipulés, et surveillés par de vigilants supérieurs; parce que le meilleur économe est celui qui administre ses propres deniers, et que l'employé le plus habile et le plus attentif n'a jamais le zèle et l'activité de celui qu'excite son propre intérêt. J'ai d'autant plus volontiers exprimé ces idées sur l'administration et l'économie, qu'elles s'accordent avec les réglements établis par le savant pontife Léon XII. Pour que la discipline intérieure soit bonne, il faut la confier à des personnes vouées à la charité. L'expérience prouve que les hôpitaux les mieux dirigés sont ceux que desservent les sœurs hospitalières et les religieuses de Saint-Jean-de-Dieu; de même, pour obtenir dans les hospices et les conservatoires l'ordre et la bonne éducation, il suffirait de les mettre entre les mains d'instituts religieux, comme l'avaient sagement fait nos ancêtres.

XV.

La charité privée est celle qui s'exerce au milieu de la société, rapproche le riche du pauvre, les fait fraterniser et les unit de ces liens sacrés et réciproques d'amour et de gratitude. Sage et prudente en sa marche, elle n'excède pas facilement les limites du besoin, distingue sévèrement

le vrai pauvre du faux, secourt l'un, repousse l'autre. Un homme (M. Degerando) qui a beaucoup écrit sur la bienfaisance publique, a remarqué que dans une capitale de l'Europe (Paris) il y a autant de familles pauvres que d'iles [1] d'habitations, et il disait que si l'une des familles aisées demeurant dans la même île voulait protéger l'indigente, tous les besoins seraient comblés. Et certainement voir de ses yeux, entendre de ses oreilles, et toucher en quelque sorte de ses mains les misères du prochain, c'est faire l'aumône la plus utile et à celui qui la donne et à celui qui la reçoit. Que de vertus n'acquiert-on pas en montant dans l'humble grenier du pauvre! Que de malheureux plongés dans la misère et le vice, un cœur et une main bienfaisants peuvent retirer de la fange et arracher peut-être au désespoir! Que le riche franchisse le mur qui le sépare du pauvre, qu'il voie de près, qu'il comprenne ses peines, qu'il gagne sa confiance, qu'il soit envers lui généreux non-seulement de sa bourse, mais de ses conseils, de ses avis; alors il obtiendra ce perfectionnement moral qui est le but d'une intelligente charité.

Mais de grands résultats ne s'obtiennent pas sans de grands efforts et de prompts et puissants moyens. Les hommes qui seuls et isolés sont faibles, deviennent par la réunion merveilleusement forts et actifs. Le commerce et l'industrie doivent à cet esprit d'association leurs plus heureux progrès; par lui plusieurs nations européennes

[1] Une ville é ait pour les Romains comme un vaste archipel: chaque groupe de maisons environné de rues était une île. Cette dénomination, restée en Italie, s'est aussi conservée dans le midi de la France, mais elle est inconnue dans le nord.

sont parvenues à la richesse et à la puissance. Les cœurs bienfaisants ont aussi formé société, et des entreprises qui n'auraient pu, sans imprudence, être tentées par un homme, ont été conduites à la plus heureuse fin. Si l'on considère attentivement les institutions romaines, on voit qu'elles dûrent toutes leur naissance à cette réunion des gens de bien ; ainsi furent créés la confrérie de la Sainte-Trinité, l'hospice des orphelins de Sainte-Marie, quelques conservatoires, le mont-de-piété et beaucoup d'autres œuvres. L'établissement nouveau des Sœurs de la Charité qui assistent les malades, s'est formé de la même manière. De nos jours, l'esprit d'association appliqué à la bienfaisance n'a nulle part autant d'action qu'en Angleterre, ou (sans parler de la taxe des pauvres qui est la charité légale exercée de la manière la plus dure), les hôpitaux, les hospices, les maisons de refuge ont été fondés par des sociétés particulières. L'Allemagne, la France, la Suisse, ont plusieurs sociétés semblables, parmi lesquelles il ne faut pas compter le saint-simonisme, repoussé par notre Romagnosi[1] comme *une erreur grave qui nuit à l'industrie, à la circulation des richesses, à l'échange des productions.* L'Italie qui n'est pas au second rang des nations pour les œuvres de bienfaisance, compte aussi plusieurs sociétés charitables destinées surtout à prévenir l'indigence par des institutions d'assurances, des caisses d'épargnes, des salles d'asile, des écoles d'enseignement mutuel et autres créations d'utilité publique. Voici qu'un vaste champ s'ouvre à la charité romaine, laquelle si active pendant plus de six siècles à fonder, à accroître, à perfectionner des établissements de toutes

[1] *Bibl. italienne*, Milan, 1832, tome LXVII.

sortes, donnant aux autres de magnifiques et généreux exemples, prouvera qu'elle n'a pas dégénéré. Que ces espérances ne sont pas vaines, j'en trouve une preuve nouvelle dans l'hôpital élevé, sous les auspices du pontife régnant Grégoire XVI, père des pauvres, au moment où j'écris, par les chevaliers de Jérusalem, à l'hospice ecclésiastique du Pont-Sixte. Si les nombreux et magnanimes exemples de vertus chrétiennes, rappelés dans mes pages, servent à quelqu'un d'excitant au bien, mes humbles travaux auront obtenu une ample récompense et j'en serai trop heureux.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Établissements destinés aux malades, aux aliénés et aux convalescents.

CHAPITRE PREMIER.

HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT-EN-SAXE.

Le grand établissement du Saint-Esprit-*en-Saxe* est placé entre le Tibre et le Vatican, dans cette partie de Rome que Léon IV ceignit de murs et qui s'appelle cité Léonine. Ce nom de *Saxe* lui fut donné parce qu'il reçut les Saxons qui descendirent en Italie avec Karl-le-grand, ou plutôt parce qu'Ina, leur roi, bâtit en cet endroit pour ses soldats, en 717, un hospice que l'on nomma *École des Saxons*. Innocent III élevé au pontificat en 1198, voulant ouvrir un asile pour les malades et les enfants trouvés, crut digne de cette œuvre ce lieu depuis si long-temps consacré à la charité et il en confia l'exécution à l'architecte Marchionne XIII. Déjà saint Symmaque, pape en 498, y avait construit un hôpital, restauré et agrandi par les pontifes ses successeurs, mais négligé depuis à cause des malheurs du temps. Dès qu'Innocent III eut terminé son entreprise, il pensa très sage-

ment à la déposer entre les bras de la charité, et la confia à un certain Gui de Montpellier qui, peu d'années avant, avait fondé en France un ordre hospitalier sous le titre du *Saint-Esprit*, d'où vint ce nom au nouvel hôpital. A côté des frères, Innocent plaça des religieuses gouvernées par la même règle, pour soigner non-seulement les enfants trouvés, mais aussi les infirmes, ce que permettait la simplicité du temps et ce que font d'ailleurs encore, en France, les sœurs de la charité. Afin que les laïques servissent aussi les pauvres, il créa la première confrérie de Rome, rétablie par Eugène IV, enrichie de priviléges par Jules III, et très florissante aujourd'hui. Je parlerai dans ce chapitre du seul hôpital, me réservant de traiter plus loin des orphelins et des aliénés ajoutés postérieurement au Saint-Esprit.

Les bâtiments du pieux établissement construits sous Innocent III, souffrirent beaucoup lors du séjour des papes à Avignon, tellement que Sixte IV, en 1471, fut obligé de les réédifier. D'après les beaux dessins de l'architecte Baccio Pintelli, il fit construire une grande salle longue de 364 palmes[1] architectoniques, large de 55, haute de 60, capable de contenir trois rangs de lits. Dans la façade donnant sur la rue, on éleva un élégant portique, muré plus tard, où l'on plaça des réchauds pour les pauvres auxquels on distribuait les restes des repas. A l'intérieur, dans la partie supérieure des murs, des fresques rappelèrent les principales actions du pontife fondateur. Andrea Palladio embellit ensuite cette salle d'une belle coupole et d'un autel placé, pour l'avantage des ma-

[1] Dix palmes sont une *canne architectonique* qui équivaut à 2 mètres 2 décimètres 3 centimètres 4 millimètres.

lades, devant la porte principale. Une autre salle, longue de 149 palmes, large de 48, haute de 49, qui coupe à angle droit la précédente, et contient soixante-quatre lits, semble avoir été construite du temps d'Alexandre VII. Elle est aujourd'hui destinée aux maladies chirurgicales, et se nomme le *Petit Hôpital des Blessés*. On reconnut, avec le temps, la nécessité de séparer les divers genres de maladies pour obtenir plus facilement leur guérison. Aussi les scorbutiques eurent une salle particulière dans les portiques murés de la cour sixtine ; et sous les mêmes portiques, du côté opposé, on a, plus récemment, placé les maladies chroniques, qui n'eussent pas ailleurs trouvé de refuge. La pulmonie, réputée mal contagieux, fut reléguée dans la salle de Saint-Hyacinthe ; les malades opérés, de même que ceux qui ont besoin de beaucoup de repos et d'une garde continuelle, eurent la salle de Saint-Philippe ; les furieux furent gardés dans une chambre garnie de lits de force, afin qu'ils ne troublassent point les autres. Enfin, l'on assigna le petit hôpital de Saint-Girolamo aux infirmiers malades.

La population de Rome qui, de Sixte IV à Benoît XIV, avait doublé, encombrait quelquefois l'établissement de près de mille malades qu'il ne pouvait contenir en même temps, et qu'il fallait loger dans les greniers les plus proches. On n'avait pas encore bien compris en Europe la supériorité des petits hôpitaux sur les plus grands ; Benoît XIV y ajouta donc, sur les dessins de Fuga, une nouvelle salle aussi large et aussi haute que la sixtine, longue de 414 palmes, nommée *le Bras-Nouveau*. Gregorio Guglielmi l'orna de peintures consolantes qui rappellent les guérisons opérées par le Sauveur. Benoît XIV enrichit en

outre l'établissement d'un amphithéâtre et d'un beau cabinet d'anatomie, augmenté et pourvu de belles collections par Pie VI ; on y remarque les systèmes artériens, nerveux et veineux, travaillés avec une incroyable patience par le savant Joseph Plajani. Le cardinal Zelada fit aussi don de morceaux en cire parfaitement naturels. Si Benoît XIV, éloignant des rives du Tibre le grand cimetière, l'avait, au lieu de le placer sur le Janicule, transporté dans la vallée qui s'étend au pied opposé de cette colline, il eût mieux encore mérité de la salubrité publique.

Pie VI, sous le règne duquel la population de Rome monta à près de 165,000 âmes, joignit au Saint-Esprit un bâtiment nouveau, séparé de l'ancien par la voie publique, remarquable par sa grandeur et les cinquante-huit colonnes qui en soutiennent la voûte, mais d'une faible utilité. Il est divisé en deux étages, dont le premier nommé *Sainte-Marie*, est long de 527 palmes, haut de 20, large de 74 ; et le second, *Saint-Charles*, est long de 529 palmes, haut de 45, large de 75. Tous deux ont les fenêtres très rapprochées et donnant sur les lits. On peut y placer quatre rangs de lits. En récapitulant le nombre des malades que peuvent contenir toutes les salles du Saint-Esprit, on a un total de 1,616 lits.

Sous Pie VII et l'administration de monsignor Dandini, alors commandeur, on fit de notables améliorations aux bâtiments ; on reconstruisit les bains, on substitua des poêles aux réchauds, on ajouta une très belle salle d'opérations, vaste, clarteuse, aérée, abondamment pourvue d'eaux, de tables de marbre, telle en un mot, qu'au dire des étrangers mêmes, avares de louanges pour tout

ce qui nous concerne, nul établissement en Europe n'en possède une si complète. Pie VII, en 1805, fonda l'école de clinique médicale ; elle a deux professeurs agrégés à l'Université qui, alternativement, donnent des leçons aux élèves, et dix-huit lits, dont douze pour les hommes, six pour les femmes.

Le Saint-Esprit est spécialement destiné au traitement des hommes attaqués de la fièvre. Celui qui en est saisi, quels que soient son âge, sa patrie, sa conditiou; sa religion, n'a besoin d'aucune recommandation, il se présente, et sur-le-champ il est admis. On y reçoit aussi, dans une salle particulière d'observation, ceux qui n'ont pas la fièvre, mais prétendent se sentir malades. Un greffier (*scrivano*) inscrit sur un registre le nom, le surnom du malade, son âge, sa patrie, le jour, le mois, l'année de son entrée à l'hôpital, le numéro du lit qui lui est assigné. De tous ses habits ont fait un fardeau qui se conserve dans une chambre spéciale ; si le malade guérit, on les lui rend ; s'il meurt, on les vend au profit de l'hospice. Les lits se composent dans cet établissement, comme dans tous ceux de ce genre, à Rome, de supports en fer, de planches vernissées, d'une paillasse, d'un matelas, d'un chevet, d'un oreiller, de draps, d'une couverture piquée pour l'été, de deux ou trois couvertures de laine pour l'hiver. On nomme *têtes de lits* les plus voisins des murs, surmontés de baldaquins dans les salles de Sixte IV et de Benoît XIV; *cariole*, ceux qui suivent immédiatement les premiers et les joignent dans leur longueur ; ceux qui viennent ensuite se désignent par les mots *troisièmes, quatrièmes*. De deux en deux lits sont des tables de marbre, scellées dans les

murailles, qui servent à poser les choses nécessaires aux malades, et des lieux d'aisances. Le cardinal Castelli, visiteur sous Benoît XIV, fit apposer aux murs, entre chaque lit, de petites tablettes qui, au moyen de coulisses mobiles portant des signes convenus, indiquent à merveille l'état et le traitement du malade. Dans le haut on met les signes qui désignent la nourriture qu'il doit prendre; au bas tous les autres; par exemple: s'il doit recevoir le viatique, s'il a déjà eu l'extrême-onction, etc., sur un petit morceau de papier attaché aux tablettes, on écrit le nom de l'infirme et tout ce que le *scrivano* a mis dans son registre.

Voici les gradations de la nourriture suivies dans tous les hôpitaux: Le signe nommé *di terza* indique qu'il faut donner au malade un bouillon avec un jaune d'œuf délayé, deux ou trois fois le jour, selon le besoin; le signe *sans pain* permet un potage, un œuf, de l'eau et du vin pour deux repas. S'il y a *diète*, on donne, au dîner comme au souper, un potage, quatre onces de pain, deux de viande, de l'eau et du vin, si toutefois pour ce dernier on a mis un signe particulier. Le mot *viande* indique pour les deux repas, une soupe, trois onces de viande, six de pain et du vin. A ceux des deux derniers degrés, on permet aussi quelquefois, par tolérance du médecin, de la chicorée cuite. Les malades qui ont le signe *seconda* doivent manger après les autres un potage, quatre onces de pain, un œuf et de l'eau. On distribue la nourriture de sept à neuf heures du matin, et de deux et demie à cinq heures et demie du soir, selon les saisons; trois fois la semaine on touche de l'orgue pendant ce temps. L'établissement fournit à chacun un ha-

bit de laine pour l'hiver, de toile pour l'été, et des sandales pour sortir du lit. Les salles sont chauffées en hiver avec des tuyaux parfaitement construits qui partent de chaudières placées au centre ; sur celles-ci, de grands vases de cuivre étamé contiennent des décoctions pectorales composées d'eau d'orge, de lierre terrestre et de racine de réglisse, que l'on donne à boire aux malades quand ils le demandent. On y a joint récemment deux autres vases, l'un pour l'eau chaude, l'autre pour l'eau froide. Quatre fois par jour on approprie l'hôpital; tous les mois on blanchit les pavés; le linge se renouvelle quand les circonstances l'exigent, sans limites fixées. Dès qu'un matelas est gâté ou s'il y meurt quelqu'un, on le change à l'instant. Au printemps, lorsque le nombre des malades est plus restreint, on lave les lits, on vernisse les banquettes, on blanchit les murs. Afin de conserver la pureté de l'air, on établit des courants et l'on désinfectionne les salles avec des acides. Sous le pavé des salles, dans toute leur longueur, un volume considérable d'eau coule dans un canal de pierre placé en pente, qui reçoit toutes les immondices et les emporte rapidement dans le Tibre par deux embouchures. En somme, tant de soins ont été apportés, surtout par l'administration actuelle, à la propreté de l'hôpital, que les plus difficiles doivent en être satisfaits.

Si le malade revient à la santé, on le conduit un matin à l'hospice des convalescents; s'il meurt malheureusement, on le laisse pendant deux heures dans son propre lit, puis on le transporte dans la chambre mortuaire, où il reste vingt-quatre heures. On a conseillé de porter dans une chambre à ce destinée les malades prêts à ren-

dre le dernier soupir, pour les soustraire aux regards des autres, sur lesquels la voix du prêtre qui prie pour l'agonisant, les convulsions du moribond, le râle et l'aspect horrible de la mort, peuvent produire une funeste impression. Je sais que ces inconvénients attachés aux hôpitaux, leur ont suscité beaucoup d'ennemis; mais les plus belles institutions humaines sont comme les monnaies, qui à des métaux précieux joignent toujours quelqu'alliage. Il faut prendre garde, en voulant éviter un mal, de tomber dans un mal pire encore. Il est dangereux de remuer le malade à l'extrémité; sachant qu'être emporté de la salle commune est un indice certain de mort, la crainte peut le saisir et rendre sa fin plus prompte et plus pénible. Tous les hôpitaux devraient être construits comme celui de Saint-Louis, à Turin; là, à la tête de chaque lit, une ouverture large comme le lit lui-même, fermée par un volet, est faite à la muraille. Si le malade meurt, s'il subit quelque opération, on ouvre le volet, le lit, porté sur des roulettes, passe dans un corridor voisin sans que l'on puisse se douter de sa disparition, parce que les rideaux abaissés en cachent l'absence. Lorsqu'on ne peut pas suivre cet exemple, il faut le plus tôt possible éloigner le spectacle désolant du cadavre, en le transportant dans la salle mortuaire. Au Saint-Esprit, après l'Ave Maria (l'*angelus*), une pieuse association de laïques se réunit au lieu où sont déposés les morts; ils les placent sur un char couvert, et, tenant des torches à la main, les conduisent au cimetière du Janicule. Rien n'est plus touchant que le cortège de ces charitables frères qui viennent quelquefois des quartiers les plus éloignés de la cité, malgré les pluies ou le froid de l'hiver.

Lorsqu'il n'y a pas de morts à ensevelir, ce qui arrive souvent, ils vont de même au cimetière réciter des prières sur les tombeaux.

L'établissement est dirigé par un prélat de haute importance, grand-maître ou commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, nommé par le pape dont il relève immédiatement; il administre les revenus, surveille la discipline et habite le beau palais élevé sous Grégoire XIII, entre l'église et l'aucien hôpital. Après lui viennent les chanoines du Saint-Esprit, fils de Gui de Montpellier, auxquels sont confiées diverses branches de l'administration et l'église paroissiale, élevée par Paul III. Léon XII voulut diviser l'ordre en deux classes, l'une de prêtres, l'autre de laïques; ceux-là pour les soins spirituels, ceux-ci pour les temporels, sous l'impulsion d'une même charité. Les prêtres qui assistent les malades, avec le titre de chapelains ou confesseurs, sont au nombre de douze; ils célèbrent la messe tous les matins dans les différentes salles, administrent les sacrements, assistent les mourants. Chaque ordre religieux, suivant les prescriptions de Clément IX, doit envoyer une fois par mois deux pères pour entendre les confessions pendant cinq heures par jour, et, comme on reçoit au Saint-Esprit toutes personnes, sans distinction de religions, beaucoup de prêtres y viennent s'efforcer de ramener à la foi catholique celles qui malheureusement ne la professent pas. En outre, il ne manque pas de bons prêtres et de pieux laïques qui vont y faire la charité; plusieurs confréries et congrégations y distribuent, surtout le dimanche, leurs charitables services : celui-ci apporte des confitures, un autre fait les lits, un troisième coupe la barbe, donne

des boissons, prend soin des âmes, console, instruit, exhorte. Il faut avouer que souvent les bonnes intentions de ces pieux confrères produisent de mauvais effets, parce que, peu au fait des connaissances médicales, ils enlèvent, par exemple, de son lit, pour le refaire, un malade en transpiration, ou donnent de l'eau fraîche à un poitrinaire, des confitures à celui qui doit garder une diète rigoureuse. Je ne voudrais pas que l'on arrêtât la charité, mais qu'on la dirigeât. Innocent III l'avait prévu, lorsque, en fondant l'hôpital, il voulut y créer une confrérie de laïcs qui s'exerceraient aux soins des malades ; ceux qui aiment à se livrer à des œuvres si louables pourraient faire une sorte de noviciat, étudier les signes des tablettes, savoir distinguer l'état de l'infirme, et apprendre la vraie manière de lui être réellement utile. On n'enlève pas aux malades le plaisir de voir leurs parents ; les hommes peuvent entrer à l'hôpital avant la distribution de la nourriture, les femmes deux fois la semaine et même plus souvent si elles sont des mères, des épouses, des filles on des sœurs affectionnées. Ainsi l'on compense le mieux possible l'inconvénient des hôpitaux, exagéré par leurs ennemis, qui est de rompre d'une manière barbare les liens de la famille, en privant le pauvre de l'assistance si douce et si efficace de ses plus chers amis.

Les hôpitaux, en même temps qu'ils ont offert un refuge aux malades, ont fourni aux médecins une grande réunion de sujets sur lesquels ils peuvent acquérir l'expérience de leur art. Quatre médecins et deux chirurgiens font deux visites par jour au Saint-Esprit, avant l'heure des repas ; chaque médecin a son *assistant*, chaque

chirurgien son ***substitut***, qui demeurent dans l'établissement. Il est des surnuméraires que l'on appelle quand le nombre des malades augmente, afin qu'un seul n'ait jamais à soigner plus de soixante-dix ou quatre-vingt personnes. Viennent ensuite les jeunes étudiants, vêtus d'un manteau bleu, admis à exercer certaines fonctions, après avoir subi un examen. Cinq d'entre eux se nomment *maggiori;* ce sont, le *capo sanguigna*, chargé des saignées; l'*unzionario*, qui pose les vésicatoires et les sinapismes; le *scrivano*, qui inscrit ceux qui entrent, sortent ou meurent; le *caporale*, qui surveille la salle des blessés; le *mignattaro*, qui pose les ventouses et les sangsues, dont la médecine moderne fait un grand usage. La journée est divisée en quatre gardes, dont chacune est présidée par un étudiant qui a le titre de *caporale*, et desservie par deux autres étudiants, deux chapelains, quatre infirmiers, deux porteurs d'eau et deux hommes de peine (facchini). La salle des opérations chirurgicales est surveillée alternativement par deux jeunes étudiants qui doivent être prêts à toute occurrence. L'école de clinique a quatre élèves qui, deux fois par jour, notent sur des feuilles imprimées pour cela l'histoire de la maladie, leurs observations, les variations du thermomètre, du baromètre et de l'hydromètre. La pharmacie est pourvue d'un chef spécial, de cinq élèves et de deux hommes de peine; c'est une partie fort intéressante de l'établissement; elle fournit des remèdes non-seulement à l'hôpital du Saint-Esprit, mais aussi à celui des aliénés, au Conservatoire, à l'hospice des Enfants-Trouvés, aux nourrices, et aux nombreux infirmiers et employés de tous ces lieux. On y garde en dépôt une grande quantité de dro-

gues qui se préparent et se distribuent très soigneusement. Dans tous les hôpitaux de l'Europe, il y a une pharmacopée, c'est-à-dire une liste à l'usage des pauvres des remèdes que l'on distribue gratuitement; ici, la générosité romaine permet aux médecins d'ordonner tous les remèdes possibles. Les employés (tutta la famiglia[1]), outre un léger salaire mensuel, reçoivent le logement et la nourriture.

Les étudiants dont j'ai parlé ne devraient être admis à l'hôpital qu'après avoir accompli le cours de leurs études médicales, et cependant on les y reçoit souvent lorsqu'ils sont encore à l'Université. Léon XII voulait établir au Saint-Esprit un collége médico-chirurgical, où des jeunes gens chargés des moindres fonctions de l'hôpital, étudieraient la pratique en même temps que la théorie de leur art. Le besoin d'une plus solide instruction dans ces jeunes gens se fit sentir dès le temps du docteur Lancisi (dont le nom avec ceux de Giavina et de Pane, doit être rappelé toujours avec reconnaissance et gloire), et pour cet objet on établit une académie médico-chirurgicale dans la belle bibliothèque qu'il donna généreusement, et qui, sous le nom de Lancisienne, est le plus bel ornement du Saint-Esprit. En 1758, le commandeur Erba fonda cinq écoles de chirurgie; le cardinal Carafa, visiteur en 1802, créa celles des Institutes médicales et de médecine théorique et pratique. Aujourd'hui, outre la clinique dont j'ai parlé, monsignor Cioja, commandeur actuel, plein de zèle et de mérite, a établi

[1] Cette expression est assez difficile à traduire en français, parce qu'elle comprend non-seulement les domestiques, mais toutes les personnes attachées à une maison, aumôniers, secrétaires, bibliothécaires, etc.

des chaires d'anatomie pratique, de chirurgie pratique, et d'institutes de chirurgie.

La plupart des malades sont des paysans et des soldats qui vivent sans précaution dans nos campagnes malsaines; aussi la population de l'hôpital est très forte en été et en automne, moindre au printemps. Ces hommes étant presque tous étrangers et sans famille à Rome, ne pourraient pas se faire soigner chez eux et doivent entrer dans un établissement public. Je sais que les secours à domicile sont bien préférables; mais par la raison dont je viens de parler, ils ne sont pas toujours possibles à Rome. Il est vrai qu'au lieu d'un grand hôpital, on pourrait en faire plusieurs plus petits pour prévenir les funestes effets de l'accumulation des malades; les Anglais ont agi ainsi et on les en a loués, mais Rome bien avant eux avait fait de même. Jusqu'au xve siècle, quand la population de Rome était le tiers de celle de nos jours, on y comptait de nombreux hôpitaux, très petits, destinés chacun à une infirmité particulière. L'hôpital du Saint-Esprit n'était point encore agrandi, Saint-Jacques et Saint-Jean étaient fondés par le cardinal Colonna, on y voyait Sainte-Marie-du-Portique, Sainte-Marie-des-Grâces, la Consolation, Saint-Lazare pour les lépreux, Saint-Antoine pour les Français, et beaucoup d'autres hospices nationaux et particuliers.

Les biens du Saint-Esprit produisent 85,000 écus de rente. L'hospice des Enfants-Trouvés en absorbe 50,000, et le reste ne pouvant suffire aux nombreuses dépenses de l'hôpital, l'État lui fournit un supplément de 36,000 écus par an.

Voici, d'après un bulletin qui depuis 1781 se publie annuellement par ordre de monseigneur le commandeur, l'état des malades admis au Saint-Esprit durant les dix dernières années ou sortis par suite de mort ou de guérison. Ce bulletin manquant pour les années 1826, 27 et 28, j'ai dû y suppléer de mon mieux.

(Monsignor Morichini donne ici des tables statistiques dont il me semble inutile de reproduire les détails; en voici la conclusion générale :)

De la table décennale qui précède, il résulte que le nombre des malades admis chaque année au Saint-Esprit, est de 11,903, 70; que leur séjour à l'hôpital est de 8 jours et 99 centièmes; que le nombre moyen des malades est en général de 293, 43 ; que 111, 96 employés sont nécessaires pour les soigner; et qu'enfin il meurt annuellement 841, 50, ce qui donne un chiffre de mortalité de 7, 10 sur 100, mortalité bien faible dans un si vaste hôpital, et qui fait à elle seule le plus bel éloge tant de l'établissement que de la médecine romaine.

CHAPITRE II.

DE L'HÔPITAL DU SAINT-SAUVEUR.

Honorius I[er] convertit, en 626, sa maison paternelle située sur le mont Célius, en une église qu'il consacra à l'apôtre saint André, à l'exemple de ce que l'empereur Justinien avait fait à Constantinople. Près de cette église, le cardinal Jean Colonna érigea, l'an 1216, un hôpital sous

le nom de Saint-André ; on l'appela ensuite *Saint-Sauveur*, parce qu'une confrérie de ce titre le dirigea longtemps, et aujourd'hui la basilique voisine de Latran lui a valu le nom de Saint-Jean. On voit encore les vestiges de l'ancien hôpital, et la salle la plus grande, conservée dans toute son intégrité, sert actuellement de dépense. Alexandre VII augmenta ce pieux établissement qui compte aujourd'hui quatre grandes salles. La première, capable de contenir 136 lits, est longue de 395 palmes, large de 37, haute de 38. La seconde, à angle droit avec la précédente, pourrait recevoir 84 lits, puisqu'elle a 258 palmes de longueur, 35 de largeur, 38 de hauteur. De l'autre côté de la rue est la salle dite *Mulierum*, mise en son état actuel en 1653, par la confrérie du Sauveur : au-dessus est celle que l'on nomme *succursale*, aérée, mais haute seulement de 25 palmes. La première peut contenir 143 malades, la seconde 117. Quelques chambres voisines et subsidiaires logent, en cas de besoin, une trentaine de lits. Une salle à quatre places est destinée aux frénétiques, une autre à 24 aux phthisiques, enfin il y a un hôpital spécial pour les infirmiers et employés, le plus vaste de ce genre que nous ayons à Rome, puisqu'il contient 40 lits. Le nombre des malades que peut recevoir Saint-Jean est donc de 578, et plusieurs fois, dans le fort de l'été, il a réellement excédé le demi mille. Mais le nombre moyen est au-dessus de 200 ; comme au Saint-Esprit, il est plus grand en été et au commencement de l'automne, moindre au printemps. Une exquise propreté fait l'ornement de ce vaste hôpital, et parmi les moyens employés pour l'obtenir, je signalerai les petits trous faits sous les lits, dans

la partie inférieure des murs, moyen inusité, je crois, ailleurs, et très utile pour la salubrité et le renouvellement de l'air, ainsi que les conduits creusés dans le pavé des salles pour en éloigner toute cause d'humidité. Dans la plus grande salle, de nombreuses inscriptions rappellent les noms des bienfaiteurs, entre lesquels il faut citer la célèbre Vannozza dei Catani, veuve du duc Valentino.

L'établissement a une bonne pharmacie, bien fournie de drogues que l'on vend au dehors, parce qu'il n'y a pas dans ce quartier d'autres dépôts du même genre.

Comme l'introduction des sœurs hospitalières a rendu inutile, dans cet hôpital, les jeunes étudiants qu'elles remplacent dans tous les soins de basse chirurgie, il n'a ni amphithéâtre, ni école, ni cabinet anatomique, mais seulement la salle de dissection et une bonne bibliothèque utile aux médecins assistants et aux substituts.

Sous le pontificat de Léon XII, l'ancien cimetière fut agrandi et enrichi d'un oratoire, où l'on conserve une très ancienne image de la Vierge, sous le titre de Sainte-Marie impératrice; une pieuse confrérie, érigée en 1784, accompagne charitablement de ses prières les morts que l'on transporte de l'hôpital au *Campo-Santo*.

L'hôpital du Saint-Sauveur est aujourd'hui exclusivement destiné aux femmes, que l'on y admet, selon la généreuse coutume de la charité romaine, sans distinction d'âge, de condition, de patrie et de religion, dès qu'elles sont atteintes de maladies aiguës ou chroniques. Tout ce que nous avons remarqué dans le chapitre précédent sur l'admission, le renvoi, la nourriture, le traitement et la discipline intérieure du Saint-Esprit, s'applique aussi bien à cet hôpital. Ici de pieuses et

charitables associations viennent aussi secourir les malades; et il n'y manque pas d'ouvriers évangéliques du clergé séculier et régulier qui le fréquentent, pour procurer aux infirmes l'abondance des consolations spirituelles. Sept prêtres habitent l'établissement; l'un comme prieur est chargé de la discipline; les autres assistent les mourants. Une inscription conservée dans la *salle neuve* rappelle que le pape Clément IX, venu un jour visiter l'hôpital, trouva un malade à l'agonie et ne le quitta plus, lui prodiguant les exhortations religieuses, jusqu'à ce qu'il le sentit expirer dans ses bras. A cette époque, l'hôpital recevait aussi les hommes, dans des salles séparées. Il y a deux médecins principaux, deux assistants, un chirurgien en chef, deux substituts. Des médecins et chirurgiens surnuméraires sont prêts à donner leurs soins en cas de besoin, surtout en cas de maladie endémique. Un pharmacien en chef préside à la fabrication des remèdes.

Tous les infirmiers et employés, y compris les sœurs, sont au nombre de soixante-dix personnes, nourries et logées dans l'établissement même.

Le plus bel ornement de l'hôpital, est l'institut des sœurs hospitalières [1], fondé en 1821 par la princesse Thérèse-Doria-Pamphili, dont le nom sera toujours en bénédiction. Elle eut la pensée d'introduire à Rome les sœurs héroïques de la charité, filles de Saint-Vincent-de-Paul. Léon XII sanctionna en 1827 la règle de nos hospitalières, et leur congrégation fut définitivement approuvée et confirmée par le pape régnant Grégoire XVI. Elles font quatre vœux simples, pauvreté, chasteté, obéissance et

[1] Voy. la note 1re à la fin du volume.

hospitalité. Elles portent un vêtement uniforme de serge noire et mènent une vie commune; elles se divisent en *oblates* et *converses*, et peuvent être filles ou veuves. L'hôpital n'ayant point de jeunes étudiants, comme nous l'avons dit, elles en remplissent les fonctions et s'acquittent des opérations de basse chirurgie. Jour et nuit près des malades, elles divisent leur journée en quatre parties nommées *gardes*, dont chacune a six sœurs, toujours prêtes et attentives; elles administrent encore la dépense et la lingerie. L'hôpital de Saint-Jean renferme trente-six hospitalières qui y sont nourries et reçoivent en outre une somme proportionnée pour leurs vêtements et pour les autres dépenses de la vie commune. A leurs nombreux et fatigants travaux, elles joignent aussi les pratiques de piété adaptées à leur institution et organisées de manière à ne gêner jamais le soin des malades. La charité de ces dignes et excellentes femmes, séparées de tout ce que le monde offre de séduisant et d'agréable, pour se consacrer au soulagement de l'humanité souffrante, une telle charité ne pouvait être inspirée que par la vraie religion.

La confrérie du Saint-Sauveur dirigea long-temps l'hôpital. L'administration française réunit tous les hôpitaux sous une députation, conservée et organisée par Pie VII. Léon XII donna une forme nouvelle à cette administration complexe. Il plut à Pie VIII de la diviser, tout en conservant pour le reste les dispositions de ses prédécesseurs, et alors l'uniformité de méthode fut brisée. Chaque députation particulière est composée d'un prélat président, d'un ecclésiastique et d'un laïque. Le cardinal Sala préside aujourd'hui Saint-Sauveur avec

un rare dévouement, et protège l'ordre des hospitalières qui lui doivent leurs progrès et leurs développements.

Je rappellerai que dans l'hôpital de Saint-Jean s'est incorporé celui de Saint-Antoine, fondé près de Sainte-Marie-Majeure par le cardinal Capocci, en 1112, pour recevoir surtout les malades attaqués *du feu de Saint-Antoine*. Un ordre hospitalier fondé en France par deux chevaliers de Vienne, Gaston et Girondo le dirigeait. Outre les rentes laissées par le cardinal Capocci, il jouissait aussi des offrandes faites par ceux qui allaient, alors comme aujourd'hui, faire bénir leurs animaux, le jour de la fête de Saint-Antoine. Cet hôpital fut d'abord transporté à Saint-Pierre et Saint-Marcellin, et ensuite à Saint-Sauveur.

L'hôpital de Saint-Jean a un revenu de 32,000 écus, dont le gouvernement fournit 14,400. On calcule qu'un nfirme coûte un peu plus de vingt baïoques par jour.

CHAPITRE III.

DE L'HÔPITAL DE SAINT-JACQUES-IN-AUGUSTA.

Le cardinal Jacques Colonna s'était aperçu que les malades couverts d'ulcères et de plaies étaient, à cause de la laideur et de la longueur de leurs maux, rejetés des hôpitaux, et, touché de pitié, il ordonna, dans son testament, qu'un asile leur fût ouvert. En 1338 on éleva donc Saint-Jacques, surnommé *in Augusta* à raison du voisinage du mausolée d'Auguste, et selon la volonté du cardinal, on en confia l'administration à la compagnie de

Sainte-Marie-du-Peuple, suivant l'usage alors général de remettre les pieux établissements entre les mains d'un ordre régulier ou d'une confrérie. Un bâtiment qui sert aujourd'hui de magasin, fut probablement, à en juger d'après sa forme, l'ancien hôpital du cardinal Colonna. Le cardinal Antonio Maria Salviati étant, au commencement du XVIIe siècle, protecteur de la compagnie et de l'hôpital, fit élever l'église de Saint-Jacques sur le cours et mit la salle des hommes dans son état actuel ; de plus il le dota de beaucoup de biens. Pie VII y joignit l'école de clinique chirurgicale pour les hommes et les femmes. Sous son règne aussi, en 1815, on convertit un grenier en salle, laissant tout entière aux hommes celle du cardinal Salviati. Outre l'église de Saint-Jacques sur le cours, une autre petite église nommée Sainte-Marie-de-la-Porte-du-Ciel, s'ouvre dans la rue de *Ripetta*. L'hôpital a une bonne pharmacie avec laboratoire et jardin, une bibliothèque à l'usage des étudiants, un vaste amphithéâtre anatomique, une chambre d'opérations et des bains que l'on doit, comme beaucoup d'autres améliorations, à l'ancienne députation des hôpitaux. Bien qu'il se trouve placé dans des conditions très défavorables par sa position, la nature des maladies qui s'y traitent, la mauvaise construction des salles et surtout par le voisinage d'un cimetière, on diminue, à force de soins, si on ne les détruit pas entièrement, les tristes effets de ces circonstances.

Saint-Jacques est donc destiné à recevoir les malades des deux sexes qui ont des plaies, des ulcères, des humeurs, des siphilis et autres cas de haute chirurgie. L'ancienne salle, longue de 483 palmes, large de 44, contiendrait bien cent quatre-vingt lits ; la nouvelle, longue de 351

palmes, large de 44, en pourrait contenir cent cinquante. Celle-ci est bien plus saine que la première : les siphilitiques sont, autant que possible, séparés des autres.

La clinique a deux salles au rez-de-chaussée, l'une de sept lits pour les hommes, l'autre de 6 pour les femmes. Les opérés ont trois lits dans une chambre voisine de l'école. Celle de Saint-Gaëtano est destinée aux personnes de quelque distinction qui auraient honte de se voir dans la salle commune. Les gens attachés à la maison ont aussi leur petit hôpital de sept lits : Saint-Jacques peut donc contenir trois cent soixante-seize malades des deux sexes.

Beaucoup d'infirmes, de siphilitiques surtout, viennent tous les jours se faire soigner dans un lieu spécial, près de la clinique. Ceux qui ne peuvent pas se passer de lits sont admis dans les salles. L'ordre intérieur, le traitement et la discipline sont les mêmes que dans les hôpitaux précédemment décrits. Les saisons extrêmes, c'est-à-dire l'hiver et l'été, fournissent le plus grand nombre de malades ; il s'élève à 300 et retombe à 200 ; il y a toujours un quart ou un cinquième en plus pour les hommes.

Saint-Jacques est dirigé par une députation indépendante, composée d'un prélat, d'un ecclésiastique et d'un laïque. Un prieur surveille la discipline. Quatre prêtres chapelains administrent les secours spirituels aux malades visités en outre par de charitables prêtres et laïques. Quelques dames viennent aussi servir et consoler les femmes infirmes et les ramènent souvent à une vie chrétienne et réglée. Nous verrons comment par la sainte coopération de ces dames, l'hôpital de Saint-Jacques a donné nais-

sance aux maisons de pénitence qui rappellent à la vertu tant d'infortunées victimes de la séduction.

L'hôpital a deux médecins et deux chirurgiens en chef, deux substituts et deux assistants, quinze étudiants, une maison, en somme, de soixante-dix individus, qui reçoivent, vu la nature des maladies qu'ils soignent, un traitement meilleur que dans les autres hôpitaux. Les étudiants ont un surtout rouge, couleur ordinaire des chirurgiens, comme le bleu l'est des médecins dans les hôpitaux. Pour le grand avantage de l'établissement, les sœurs hospitalières y sont entrées dans le courant de cette année. Leur intelligente charité améliore chaque jour ce qui était déjà dans un état satisfaisant. 30,000 écus, dont 16,760 du gouvernement, forment les revenus de cet hôpital.

CHAPITRE IV.

DE L'HÔPITAL DE SAINTE-MARIE-DE-LA-CONSOLATION.

Au lieu ou Sainte-Galle, matrone romaine, fille de Symmaque patrice et sénateur de Rome, avait coutume de donner à manger à douze pauvres, le pape Saint-Jean Ier consacra à la bienheureuse Vierge une église qui, devenue célèbre et riche d'aumônes et d'offrandes, trouva le moyen d'élever un hôpital au XIe siècle, sous Grégoire VI. On le nomma *Sainte-Marie-du-Portique*, et il était à la place même de l'église de Sainte-Galle; près de là, dans le siècle suivant, il s'éleva un autre hôpital sous le titre de *Sainte-Marie-des-Grâces*, durant le règne de Gélase II;

enfin sous Calixte III, vers 1455, on en créa un nouveau près des deux premiers et on l'appela *Sainte-Marie-de-la-Consolation*. Alexandre VII fondit les trois en un, sous le nom du dernier, et le destina au traitement des blessures, fractures, contusions et de tous les maux qui exigent les prompts secours de la chirurgie. En 1660, le cardinal Giacomo Cozza augmenta l'édifice, y ajouta un bâtiment pour les infirmiers, et un amphithéâtre anatomique. Deux salles parallèles sont séparées par la voie publique; la plus grande, qui a trois-cent trente-sept palmes de longueur, quarante de largeur et trente-six de hauteur, est destinée aux hommes ; elle est belle, propre, aérée, capable de contenir cent vingt-deux lits ; sous cette salle on voit encore le vieil hôpital de la Consolation enterré par les éboulements continuels du mont Tarpéien. L'aile consacrée aux femmes, plus petite et moins belle que l'autre, fut élevée par le duc Valentin. Elle est longue de cent onze palmes, large de treize, haute de dix-neuf et pourrait recevoir trente-quatre lits. La députation des hôpitaux, sous Léon XII, amena cet établissement au degré d'ordre, de netteté et d'élégance qui le distingue aujourd'hui.

Les maladies soignées à la *Consolation* ne dépendant point de la température, mais de tout autre cause, ne suivent pas les variations observées dans les autres hôpitaux. Elles sont en plus grand nombre au carnaval et en octobre, quand le peuple s'abandonne à toute sa joie, d'où il résulte des rixes et des folies d'ivresse. Le nombre moyen peut être fixé à soixante. Chaque jour il se présente des blessés, que l'on soigne gratuitement, en les renvoyant chez eux ou bien en leur donnant un

lit, s'il est nécessaire. La nourriture dépend du médecin et varie suivant les degrés indiqués dans les précédents chapitres. Ici viennent aussi de pieuses confréries pour visiter, instruire les malades, les réjouir par quelques douceurs. Celle de la Madone de la Consolation administrait cet hôpital, soumis ensuite à un cardinal visiteur, plus tard à la députation des hospices, et aujourd'hui à une administration particulière et indépendante.

On y compte trois prêtres, c'est-à-dire un prieur et deux chapelains; un médecin en chef, un assistant, deux chirurgiens en chef, deux substituts, dix étudiants, un pharmacien; en tout trente individus logés dans l'établissement. Les deux chirurgiens tiennent l'école de chirurgie et d'anatomie, à laquelle sont annexées une chambre d'opérations, quelques préparations des cas ordinaires de chirurgie et une petite bibliothèque. Le cimetière, où de bons frères viennent ensevelir les morts comme dans les autres hôpitaux, est à peu de distance. Ce qui manque, c'est une infirmerie pour les employés et un logement pour les femmes de service. Deux églises, Sainte-Marie-de-la-Consolation et Sainte-Marie-des-Grâces, desservies par un recteur et un sacristain dépendant de l'administration de l'hôpital, sont jointes à l'hospice.

Comme souvent on apporte à Sainte-Marie-de-la-Consolation des hommes blessés ou foulés par suite de crime, il serait utile de mettre des sentinelles aux portes pour en garder l'entrée et maintenir l'ordre, surtout quand le peuple s'assemble autour des nouveaux venus. Les registres pouvant servir de preuve légale devraient être tenus avec plus de soin encore que partout ailleurs; et il

ne faudrait pas croire trop facilement les paroles des malades, mais les vérifier rigoureusement.

La faible mortalité de cinq, quarante-trois par cent, fait grand honneur à l'établissement. Ses revenus sont de 12,000 fr., dont 3,750 fournis par le trésor.

CHAPITRE V.

DE L'HÔPITAL DE SAINT-ROCH.

Dans les années du jubilé, Rome voit toujours naître quelque belle œuvre de piété. En 1500, une confrérie dédia aux saints Roch et Martin, une église près du port de Ripetta, et ensuite un hôpital de cinquante lits pour les fiévreux et les blessés. Le cardinal Antoine Salviati donna à cet établissement, au XVIe siècle, quelques biens, afin qu'il reçût, non-seulement les hommes, mais aussi les femmes, et spécialement celles prêtes à accoucher. En 1770, sous la direction de monseigneur Riminaldi, un bref de Clément XIV ordonna qu'il recevrait seulement les femmes enceintes, comme cela se fait aujourd'hui. L'hôpital a une vaste salle et d'autres plus petites récemment bâties. L'une d'elles est destinée aux accouchements et aux opérations. Le nombre des lits est de vingt et peut s'accroître au besoin; chaque lit a ses rideaux et un paravent qui le sépare des autres.

Les femmes près d'accoucher qui s'y présentent sont reçues et entretenues aux frais de l'hospice, pendant leur grossesse, et huit jours encore après leur délivrance. On ne leur demande ni leur nom, ni leur condition; elles

peuvent même, pour n'être reconnues de personne, se voiler le visage. Si l'une vient à mourir, son nom n'est pas inscrit sur les registres, parce qu'on les distingue l'une de l'autre par des numéros progressifs. Les femmes qui ne pourraient laisser connaître leur état sans trahir leur coupable faiblesse, sont admises long-temps avant leurs couches; on sauve ainsi l'honneur des familles, et l'on évite les infanticides. Celles qui ne sont pas pauvres paient une légère rétribution mensuelle, plus considérable, si elles veulent un meilleur traitement que l'ordinaire. La moindre est de 30 pauls (16 fr. 50 c.) par mois; tout paiement cesse aux environs des couches. On désigne ces dernières sous le nom générique de *depositate*; et, comme les autres, elles peuvent taire leur nom et leur condition même aux supérieurs, et le plus grand secret est gardé sur elles. L'hôpital est exempt de toute juridiction criminelle et ecclésiastique; ainsi, les femmes qui l'habitent sont sûres de n'être point tourmentées pendant le séjour qu'elles y font. On en défend l'entrée non-seulement aux hommes, mais aux femmes mêmes, parentes ou autres, quel que soit leur rang; le médecin, le chirurgien, les matrones et femmes de service y ont seuls accès.

A peine nés, les enfants sont portés avec grand soin au pieux hospice des enfants trouvés du Saint-Esprit; les mères qui veulent les reprendre par la suite, leur laissent un signe quelconque pour les reconnaître. Cette précaution est nécessaire, parce qu'en cas de naissance illégitime ou d'extrême pauvreté, on ne pourrait confier les enfants à leurs mères respectives; et plutôt que de faire des questions aux femmes en couches et de rompre

le beau secret, âme de cet établissement, on a adopté une règle générale utile aux femmes qui ne pourraient sans honte retenir près d'elles leurs enfants, et laissant aux autres toute facilité de les reprendre à leur sortie de Saint-Roch.

Les *depositate* sortent quand elles le peuvent, à des heures favorables, avec l'habit et les précautions qu'elles jugent nécessaires. La position du bâtiment s'y prête merveilleusement, car la porte de sortie ne donne pas sur la voie publique, mais dans un vestibule qui a deux issues, dont une sur une petite place inhabitée, ou aboutissent plusieurs rues désertes. L'hôpital est desservi par un médecin, un chirurgien, des sages-femmes, une prieure, des femmes de service; en tout par dix employés Le chirurgien est professeur à l'Université et donne des leçons aux sages-femmes dans l'hôpital même. Un prêtre, avec le titre de prieur, est chargé des soins spirituels.

Le nombre des opérations est heureusement fort petit et peut se déterminer à quatre ou cinq pour cent, y compris les couches difficiles, mais qui n'exigent point une véritable opération. Sur les mille sept cent huit femmes entrées à Saint-Roch dans les dix ans écoulés de 1822 à 1832, douze seulement sont mortes. Le temps ordinaire de leur séjour est de huit ou dix jours après l'accouchement, si des circonstances extraordinaires n'en exigent pas un plus long; mais comme il en est que l'on reçoit dès le commencement de leur grossesse, le séjour moyen peut se fixer à douze jours. Tout traitement compris, la dépense de chaque personne monte à 22 baïoques par jour. Saint-Roch a 2,490 écus de rente, dont 690 sont fournis par le trésor. Il est dirigé par une députation.

CHAPITRE VI.

DE L'HÔPITAL DE SAINT-JEAN-CALABITE OU DES BENFRATELLI.

L'île du Tibre qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Barthélemy, était autrefois dédiée à Esculape ; et dans le temple de ce dieu des prêtres-médecins soignaient les malades. De nos jours encore, une partie de l'île a la même destination et possède un hôpital fondé en 1581, sous Grégoire XIII, par des religieux de Saint-Jean-de-Dieu-Calabite, qui déjà, à la fin de 1572, avaient obtenu de Saint-Pie V l'église voisine possédée par des bénédictines. Cet hôpital se compose de deux salles ; l'une contient cinquante places que l'on pourrait doubler si les religieux n'avaient l'excellente coutume de mettre un seul rang de lits ; l'autre plus élevée, aérée, clarteuse, en peut recevoir vingt-quatre. Les malades sont placés ordinairement dans la première ; la seconde sert de supplément. On y soigne les hommes seuls atteints de maladies aiguës et médicales. On ne les reçoit pas tous, mais ceux seulement munis d'un billet de quelque bienfaiteur de l'établissement. Celui qui, moyennant quelque offrande, voudrait s'y faire soigner, serait admis. Les malades sont peu nombreux en hiver ; en été, les soixante-quatorze lits sont occupés ; le nombre moyen est de quarante. Près de l'hôpital le couvent des religieux s'étend sur la rive du Tibre. La pharmacie est une autre partie fort importante de l'hospice ; elle



est abondamment pourvue de drogues et bien achalandée; car elle vend au dehors et demeure soumise à la visite du collége médical. Un petit cimetière est séparé des bâtiments par une cour. Il manque un jardin, mais on en pourrait facilement créer un délicieux à la pointe de l'île, où les eaux du fleuve se séparent.

Excepté le médecin en chef qui fait la visite de l'hôpital deux fois par jour, tous les infirmiers sont des religieux qui, alternativement, veillent les malades et les assistent avec une charité extrême, preuve que cette œuvre sainte ne pouvait être mise entre des mains plus dignes. Le général lui-même recherche avec amour les services les plus bas et donne l'exemple à tous. Ces religieux, outre les vœux solennels de chasteté, pauvreté et obéissance, font celui de soigner les malades; ils sont presque tous laïques et quelques-uns seulement ont reçu le sacerdoce pour s'appliquer à la guérison spirituelle des âmes. On les appelle vulgairement *Benfratelli* (bien mes frères), parce que, lors de leur arrivée à Rome, ils allaient par la ville avec une tire-lire, demandant l'aumône et disant : *fate bene fratelli per l'amor di Dio*. Dans le principe, ils portaient une grossière robe blanche, avaient la tête et les pieds nus; aujourd'hui ils sont vêtus d'une soutane noire et ont un peu relâché de leur ancienne rigueur, afin de mieux soigner les malades. Ils couvrent les lits de baldaquins et les entourent de rideaux, usage que réprouve la saine police médicale et qui devrait cesser, car il prive d'air le malade, nuit à plusieurs et est utile à bien peu. En place des tablettes de signaux que nous avons vues être extrêmement utiles dans les hôpitaux de Rome pour l'indication de la nourriture et du

régime de l'infirme, ils ont un cadre couvert d'une lame de métal sur lequel les numéros des lits sont écrits verticalement et avec la plume ils notent le régime nécessaire à chaque lit à côté de son numéro d'ordre, puis l'effacent quand ils n'en ont plus besoin. Cette méthode est mauvaise et ne donne pas, en un seul coup-d'œil, une idée juste de l'état du malade; ce que font à merveille les tablettes variées. J'aime beaucoup cette petite planche que l'on pose sur les lits à l'heure des repas, qui empêche de renverser les portions et sert à la fois à la propreté et à la facilité du malade. Pour les couvertures, nulles ne me semblent plus convenables que celles de laine, toujours chaudes et faciles à laver, dont on se sert uniquement dans tous nos hôpitaux. Les couvertures de coton n'ont pas ces avantages et donnent plutôt naissance aux insectes; du reste, les lits sont fournis ici mieux qu'ailleurs. Les malades ont une chemise, un bonnet, un habit d'hiver et d'été, des sandales. La nourriture se règle sur la prescription du médecin; et pour prouver qu'elle est bonne, il suffit de dire que la même cuisine sert aux religieux et aux malades. Ceux-là ont le régime sobre comme les infirmiers de nos autres hôpitaux. Afin que l'eau soit pure, on va journellement en chercher au-delà du fleuve, de celle que nous nommons *virginale ou de Trevi*, et qui ne peut arriver jusque dans l'île. Le général de l'ordre administre la discipline et les revenus; et bien que dépendant du cardinal vicaire, il n'est pas obligé de rendre compte.

CHAPITRE VII.

DE L'HÔPITAL DE SAINT-GALLICAN.

Suivant une tradition qui avait cours dès le temps de Grégoire VIII, un lépreux français était parvenu à recueillir assez d'aumônes, pour établir en faveur des malades ses semblables, dans une auberge à un demi-mille de Rome, hors de la porte Angélique, un hospice qui prit le nom de Lazare le lépreux de l'évangile. Le maître du palais pontifical, ensuite le commandeur du Saint-Esprit en furent chargés. Mais la lèpre diminuant avec le temps (car les maux eux-mêmes périssent, tant il est vrai que rien n'est durable ici-bas), et la gale et la teigne devenant plus communes, on commença à y soigner ces maladies. L'éloignement de l'hôpital en fit sentir les désavantages, et on transporta les malades au Saint-Esprit, dans un lieu spécial. En même temps un prêtre-recteur de l'hospice de Sainte-Galle, Dom Émilio Lami, prit un soin tout particulier des enfants atteints de maladies cutanées, que l'on y recueillait pendant la nuit; monseigneur Lancisi était directeur et protecteur de l'œuvre. En 1722, Dom Émilio loua au Trastevère une maison, où il plaça ses pauvres petits enfants malsains, auxquels la générosité du cardinal Corradino permit de joindre des hommes et des femmes, dans des salles séparées contenant quarante lits. Vincenzo Maria Orsini, qui avait témoigné, étant cardinal, beaucoup d'affection à cette œuvre, devenu pape sous le nom de Benoît XIII, en fut le magnifique protec-

teur; et en 1724, sur les dessins du chevalier Filippo Ragazzini, il entreprit et acheva en deux ans un hôpital nouveau, l'un des plus beaux de l'Europe. On le mit sous l'invocation de Saint-Gallican, consulaire du temps de Constantin, qui avait ouvert à Ostie un asile pour les voyageurs et les infirmes. L'édifice terminé, on y admit toutes les maladies cutanées, et le Saint-Esprit cessa de les recevoir.

Saint-Gallican se compose de deux grandes salles, placées sur la même ligne, l'une pour les hommes, longue de trois cent soixante palmes, l'autre pour les femmes, longue de deux cent quarante; toutes deux larges de quarante-quatre, hautes de quarante, séparées par une église quadrangulaire, dont un côté a une porte sur la rue, les trois autres sont terminés par des autels. Les fenêtres bien percées l'une vis-à-vis de l'autre, éclairent et rafraîchissent les salles; à l'extérieur règne un balcon d'où l'on peut facilement ouvrir et fermer les croisées sans déranger les malades. La salle des hommes peut contenir cent vingt lits; celle des femmes quatre-vingt-huit. Benoît XIV y joignit, en 1754, une salle longue de cent vingt-huit palmes, large de trente-six, qui coupe les premières à angle droit et contient trente lits. Léon XII, la deuxième année de son règne, enrichit l'établissement d'un bel amphithéâtre et de préparations anatomiques du docteur Frattocchi. Enfin, six cuves de bains en marbre servent aux malades et aux infirmiers; la pharmacie est bien fournie, elle a un vaste laboratoire et une chambre d'opérations.

Selon la bulle de Benoît XIII, ceux qui ont à la fois la gale, ou la teigne, ou la lèpre avec la fièvre, sont admis

sur-le-champ; ceux qui ont des maladies cutanées sans fièvre vont se faire soigner tous les jours, s'ils habitent Rome, et s'ils viennent des États, ils sont reçus avec un ordre des députés supérieurs. Le malade est inscrit sur un registre. Je voudrais que dans tous les hôpitaux on tînt ce livre avec plus de soin, car il peut révéler des faits et la raison de certains faits jusqu'ici inconnus. Ainsi, en interrogeant les enfants atteints de la teigne, j'ai remarqué que le plus grand nombre venait de la campagne de Rome et de la province maritime, et surtout de la ville de Sezze; il faudrait rechercher la cause de ce fait.

La teigne naît principalement de la malpropreté de la tête et se trouve communément chez les enfants de la classe pauvre; mais comme ils n'ont pas toujours la fièvre et qu'ils sont admis dans l'établissement jusqu'à leur guérison, ils y forment une sorte d'hospice particulier. Tous les matins ils assistent à la messe avec les autres malades, on panse ensuite leurs maux, et on les conduit à l'école, où l'on devrait enseigner non-seulement le catéchisme, mais la lecture, l'écriture et le calcul. Ils ont un réfectoire spécial, et pour dortoir la salle de Benoît XIV; pendant le jour ils peuvent se promener dans les cours intérieures, et même sortir tous ensemble. Les jeunes filles vivent de même dans leur quartier. Ceux ou celles qui ont en même temps la fièvre occupent les salles et sont soumis au traitement du médecin.

La lèpre est aujourd'hui très rare et presque perdue. Plût à Dieu que la siphilis et le choléra ne l'eussent point surabondamment remplacée! Le nombre moyen des malades de Saint Gallican est de cent.

L'hôpital est gouverné par une députation de trois

membres : un prieur ecclésiastique dirige la partie des hommes; les femmes sont confiées aux sœurs hospitalières. Deux chapelains et deux confesseurs sont chargés des soins spirituels; pour ceux du corps, il y a un médecin en chef, un assistant interne, un chirurgien qui fait les cours d'anatomie et deux substituts. La maison se compose de cinquante individus environ, nourris et logés dans l'établissement.

Benoit XIII, lors de la fondation de l'hospice, avait créé une communauté religieuse de sept ecclésiastiques pour les hommes et de sept oblates pour les femmes. Les uns et les autres faisaient vœu simple de persévérance. La première congrégation avait disparu et la seconde était en décadence, de sorte que les hospitalières dont nous avons parlé plus haut, sont arrivées fort à propos. Elles ont à Saint-Gallican leur noviciat qui aurait besoin de plus de place. La lingerie et la cuisine leur sont confiées. L'hôpital a 2,600 écus de rente et le trésor y ajoute 10,000 écus par an.

CHAPITRE VIII.

DE L'HÔPITAL DE SAINTE-MARIE-DE-LA-PITIÉ DES PAUVRES FOUS.

Fernando Ruiz, chapelain de Sainte-Catherine-des-Cordiers, et Diego et Angelo Bruno, Espagnols, s'étaient mis, vers 1548, a recueillir les pèlerins venus à Rome, dans une maison qu'ils possédaient sur la place Colonna.

Voyant que la confrérie de la Sainte-Trinité, fondée à cette époque par Saint-Philippe de Néri, s'occupait de la même œuvre, ils ouvrirent leur maison aux aliénés qui dans toute la ville n'avaient point d'asile. Il arriva dans le même temps qu'une pieuse dame, Faustina Francolinis, laissa en mourant, dans l'année 1548, une habitation pour le soutien de quatre pauvres prêtres et confia l'exécution de sa volonté à Giulia Colonna, et celle-ci au père Lainez, second général des Jésuites. Ce religieux pensa qu'il eût été plus utile de donner cette maison aux aliénés que l'on avait déjà réunis au nombre de quatre-vingt, et il la leur concéda par acte public. Le cardinal espagnol Queva fut le premier protecteur de l'œuvre, et Saint-Charles Borromée un de ses principaux bienfaiteurs, puisqu'il lui assigna dix écus par mois. Une confrérie nommée de Sainte Marie-de-la-Pitié-des-Fous, dirigeait l'établissement. Benoît XIII, en 1726, le transporta de la place Colonne à la *Longara* près de l'hôpital du Saint-Esprit, élevant deux ailes séparées pour les hommes et les femmes. Léon XII l'augmenta à cause du nombre croissant de ses malheureux habitants.

Les bâtiments actuels renferment avec peine tous les aliénés, parce que l'on y admet non-seulement ceux de Rome, mais des autres parties des États de l'Église. Il y a deux cours quadrangulaires autour desquelles, dans les étages supérieurs, sont les dortoirs et au rez-de-chaussée les réfectoires, la cuisine, les bains et la chapelle. Quand on voudra élever cet hospice au degré de perfectionnement où sont arrivés beaucoup d'autres du même genre, il faudra quitter cet emplacement et le Janicule avec ses villas offrirait un site bien convenable. On enleverait ainsi

les pauvres insensés à la vue des rues voisines d'où souvent quelque passant peu charitable se permet de les insulter. D'autres ont proposé de le transférer au palais Salviati qui est près de là, en déposant les archives au palais de Latran, laissé sans destination ; car on a besoin d'un vaste local pour établir les nombreuses séparations et catégories nécessaires. Nous avons en Italie de beaux modèles à imiter dans ce genre, et les hospices de Palerme et de Perouse sont comptés parmi les plus remarquables de l'Europe. Le célèbre docteur Esquirol, qui a tracé le plan d'un hôpital pour cinq cents aliénés, d'après les connaissances que lui ont données l'expérience et les études de toute sa vie, a visité cette année notre hospice et a loué ce qui avait été fait jusqu'ici, sans dissimuler qu'il restait beaucoup à faire. L'inhumanité des fers et du fouet a disparu; les camisoles et les lits de force sont les seuls moyens opposés à la violence des furieux..Les bains, si utiles à cette maladie, s'emploient de diverses manières, parmi lesquelles je noterai comme la plus heureuse, la *surprise*. On admet gratuitement les pauvres de Rome; ceux qui appartiennent aux autres communes y sont entretenus par elles moyennant cinquante écus par an. La nourriture se compose de dix-huit onces de pain, d'une feuillette de vin, de trois onces de soupe, de six de viande, et d'une salade le soir. Les employés ont un excellent traitement; ce sont le cuisinier, l'infirmier, le barbier, cinq gardiens, trois gardiennes, le recteur pour les hommes, la prieure pour les femmes. Un médecin et un chirurgien visitent chaque jour l'hôpital.

On observe en toute l'Europe une augmentation progressive et effrayante d'aliénés; les causes de ce triste

fait doivent être plutôt morales que physiques, et je pense que l'affaiblissement des sentiments religieux et les secousses politiques y sont pour beaucoup. La vie de l'homme est si triste et traversée de tant de douleurs, que si on lui ravit le soutien de la religion, et cette force et cette patience qu'elle inspire, il tombe facilement dans l'aliénation mentale. Les troubles politiques faisant succéder sans cesse de grandes misères à de hautes fortunes, tourmentent la faiblesse humaine. Quelques-uns cependant nient cette progression de la folie et prétendent que la multiplicité croissante des lieux où on la soigne a seule donné lieu à l'illusion. S'il est vrai toutefois que l'aliénation mentale est héréditaire, je croirais volontiers que les deux raisons morales que je viens d'indiquer concourent réellement à l'augmentation du nombre des fous. Suivant quelques statistiques, la proportion entre les insensés d'Italie et de France est comme 1 à 4, et entre ceux d'Italie et d'Angleterre comme 1 à 7. Mais j'ai peur que ce calcul ne soit basé que sur le nombre des fous enfermés dans les établissements, ce qui évidemment fournirait des résultats incertains. Bien que notre hospice dépende du commandeur du Saint-Esprit, il a une administration spéciale qui peut disposer de 15,000 écus dont 10,000 fournis par le trésor. A cette somme il faut joindre les pensions que paient les communes ou les familles riches pour leurs aliénés.

D'une table quinquennale statistique de l'hospice, il résulte que Sainte-Marie-de-la-Pitié nourrit journellement 376,38 individus des deux sexes; que le séjour moyen de chacun d'eux est de 773,52 jours; que le nombre des hommes est à celui des femmes comme 2,60

est à 1,51 ; que, en supposant guéris tous ceux qui sont sortis on aurait 36,53 guérison par cent, c'est-à-dire, 45,16 hommes et 27,90 femmes; que la mortalité de chaque année est de 5,59 par cent, c'est-à-dire 4,71 pour les hommes, 6,47 pour les femmes. Ainsi la folie semble plus rare chez les femmes; mais elle est pour elles plus dangereuse parce qu'elles en guérissent moins facilement et meurent plus promptement.

CHAPITRE IX.

DES HÔPITAUX NATIONAUX ET PARTICULIERS.

Rome étant le centre de la religion catholique, presque toutes les nations y possèdent des églises et des hospices pour recevoir pèlerins et leurs infirmes. Je dirai peu de mots de ces hospices nationaux dont quelques-uns ont été bien maltraités par les bouleversements politiques. Une égale infortune a pesé sur plusieurs hôpitaux appartenant à des corporations d'arts et métiers dont je parlerai dans ce chapitre même. Ils étaient très florissants lors de l'existence des maîtrises et des académies d'arts, abolies très sagement, au commencement de ce siècle, par le pape Pie VII.

L'hôpital du Mont-Serrat pour les Espagnols, Arragonais, Maïorquins, Catalans, Valençais et Sardes est extrêmement ancien. Il naquit en 1350, sous Clément VI, de la générosité de deux dames Barcelonnaises, Giacoma Fernandez et Margarita di Maïorica, qui unirent leurs

fortunes et fondèrent cet asile pour les pèlerins et les infirmes du royaume d'Aragon. Charles V lui assigna 500 ducats de rente et d'autres Espagnols lui firent aussi de magnifiques dons. A cet hôpital qui existe encore on a joint celui de Saint-Jacques, fondé l'an du Jubilé 1450, sous Nicolas V, par Alphonse de Parinas, évêque de Rodrigo en Espagne, et destiné à accueillir tous les pauvres pèlerins malades et blessés de ce pays, qu'un médecin, un chirurgien et des infirmiers devaient soigner avec toute charité. C'est à Saint-Jacques que logea saint Ignace de Loyola lorsque, laïque encore, il vint à Rome pour la première fois, méditant la fondation de sa compagnie.

Le cardinal Astorgio Agnense, protecteur particulier des pharmaciens, créa pour eux, en 1450, une confrérie et un hôpital près de l'église de Saint-Laurent-*in-Miranda*. Il s'y trouve quatre lits seulement, mais on pense à le restaurer, parce qu'il y a quatre ans que l'on n'y a reçu aucun malade.

La corporation des boulangers de Rome, forma, à l'exemple de beaucoup d'autres, une confrérie nommée de Sainte-Marie-de-Lorette, l'an du Jubilé 1500, sous Alexandre VI. Avec les offrandes des confrères et d'autres pieuses personnes, ils achetèrent près de la place *del-Macel-de-corvi* un terrain ou le célèbre Bramante leur éleva une église en l'honneur de Sainte-Marie-de-Lorette; près d'elle ils bâtirent un hôpital pour les pauvres boulangers malades. Pour leur service on y entretient un médecin, un chirurgien, deux infirmiers et un chapelain. L'hôpital a aujourd'hui quatorze lits et pourrait en recevoir vingt autres; on y admet toutes les maladies. Les revenus sont joints à ceux de l'église; des salles particulières sont réser-

vées aux prêtres et aux clercs attachés à l'église et aux gens de service et boulangers propriétaires.

Sous Sixte IV, quelques pieux Milanais créèrent à Rome, pour leurs compatriotes, un hôpital aujourd'hui nommé Saint-Ambroise et Saint-Charles. En 1568, il se forma une congrégation de tous les cardinaux Milanais, Morone, Serbellone, Gallio, Trivelli, Alciati, Simonetti et d'autres pieuses personnes qui résolurent de donner à cette œuvre charitable plus d'extension; le nombre des lits fut augmenté, le traitement des malades amélioré et beaucoup d'aumônes réunies. Cet hôpital a trois salles qui peuvent contenir douze lits, mais n'en ont ordinairement que six; il admet toutes les maladies, excepté les chroniques et les contagieuses. Le nombre des infirmiers s'accroît selon les besoins. Je rappellerai que le grand cardinal saint Charles Borromée servit souvent de ses propres mains ses pauvres compatriotes dans cet hôpital et plus souvent encore y vint prêcher.

Le cardinal Stanislas Osio, évêque polonais, eut pitié des pauvres pèlerins de sa patrie, et voulant leur ouvrir un asile, obtint du pape Grégoire XIII l'église de Saint-Laurent, depuis dédiée à saint Stanislas. Le cardinal mourut sur ces entrefaites, mais il laissa ses biens pour l'exécution de son projet qui fut réalisé en 1580. Dans ce pieux asile, les pèlerins polonais doivent trouver un gîte et des aliments pour plusieurs jours, et s'ils tombent malades, on les y retient jusqu'à leur guérison et on pourvoit à tous leurs besoins.

En 1606, les garçons-boulangers florentins élevèrent, du produit de leurs quêtes, un hôpital dans la rue Giulia et le confièrent à l'administration de la compagnie de la

Pitie des Florentins. Antonio Cappola, Antonio Cepparelli et Pietro Cambi, tous trois de Florence, ses principaux bienfaiteurs, méritèrent que leur buste soit placé dans la grande salle de l'hôpital.

Le bâtiment actuel fut commencé en 1607, et le cardinal Bandini en posa la première pierre avec grande solennité; outre la salle commune, quelques chambres séparées étaient réservées aux malades d'une condition élevée. L'hospice compte aujourd'hui six lits, mais il pourrait en contenir vingt; il admet les malades munis d'un billet des directeurs de la confrérie qui administre aussi la belle église de Saint-Jean-des-Florentins. Les revenus sont communs à l'église et à l'hôpital.

Urbain VIII accorda aux Lucquois, en 1631, l'église de Saint-Bonaventure, assise au pied du Quirinal, et le couvent voisin où se forma une confrérie de cette nation. Quelques années après, en 1649, Jean Gualtierotto, prêtre de Lucques, y créa un hôpital pour ses concitoyens pauvres et infirmes. Il a aujourd'hui quatre lits et un infirmier; il reçoit de préférence les confrères de l'association de Sainte-Croix et Bonaventure, dont les supérieurs dirigent l'église et l'hospice. Saint Félix de Cantalice habita ce lieu qui fut un couvent de capucins, avant qu'on ne transportât celui-ci à la place Barberini.

Le Flamand Jean di Piétro fonda, en 1500, l'hôpital de Sainte-Marie-de-l'Ame pour les Allemands, tandis qu'il s'en formait un autre pour les Allemandes à Sainte-Marie-*in-Campo-Santo*. Le premier subsiste encore et reçoit surtout les pèlerins attaqués de maladies aiguës, car

les malades chroniques sont envoyés aux hôpitaux publics.

A Saint-Antoine-des-Portugais, une noble dame, Jeanne de Lisbonne, ouvrit un asile à ses compatriotes. On y voit encore quatre lits demeurés vides depuis plusieurs années faute de malades.

L'hôpital des Saints-Barthélemy-et-Alexandre fut établi pour les Bergamesques, en 1560. Fermé par suite des vicissitudes politiques, on pense à le rouvrir; mais la confrérie ne manque point, en attendant, de secourir à domicile les malades pauvres de sa nation, s'il en est dans la ville.

Pour compléter le cadre des hôpitaux nationaux et particuliers, je donnerai les noms de quelques autres établissements qui ont été brillants et ont honoré la charité de tant de nations catholiques. Les Flamands avaient l'hôpital de Saint-Julien à Césarini, fondé très anciennement, restauré en 1094 par Robert, comte de Flandre; les Esclavons possédaient Saint-Girolamo, érigé en 1471; les Français Saint-Louis, fondé en 1478, où l'on reçoit aujourd'hui les pèlerins. Clément VII avait, en 1528, ouvert un hôpital pour les Maures et les Abissins à Saint-Étienne près du Vatican. Les Génois en érèrent un, en 1553, près de leur église de Saint-Jean-Baptiste; les Siciliens, en 1595, près de Sainte-Marie-d'Ystrie, ou de Constantinople; les Bourguignons à Saint-Claude, en 1662. Enfin, comme les boulangers italiens avaient élevé un asile aux malades, à la Madone de Lorette, ainsi les boulangers allemands, très nombreux alors et aujourd'hui même à Rome, en ouvrirent un à Sainte-Élisabeth, près Saint-André-de-la-Vallée. Treize

corporations d'arts et métiers créèrent, en 1298, un magnifique hôpital près de leur église de Sainte-Marie-du-Jardin-*in-Trastevere*. L'agrandissement et le perfectionnement des hôpitaux publics ont diminué le besoin de tant d'asiles nationaux et particuliers.

CHAPITRE X.

DE L'HÔPITAL DE LA SAINTE-TRINITÉ POUR LES PÈLERINS ET LES CONVALESCENTS.

Boniface VIII ordonna, en 1300, la célébration d'un Jubilé semblable à celui du peuple Juif. Rome foulée déjà par tant d'étrangers qu'attiraient la gloire de son nom, la chaire de Saint-Pierre, ses insignes et vénérables reliques, Rome accrut encore par cette institution nouvelle sa puissance et ses richesses. Boniface fixa l'époque du Jubilé à chaque retour de siècle; mais Clément VI, bien que résidant à Avignon, abrégea ce temps qui lui parut trop long, et fit célébrer, à Rome, le Jubilé en son nom, l'an 1350, par le cardinal Annibal Céccano. Enfin, Paul II, par égard pour la brièveté de la vie humaine, le mit à chaque vingt-cinq ans, et le célébra en 1475.

Plusieurs rois et princes de la chrétienté avaient dès les premiers siècles, créé à Rome des hospices pour ceux de leurs sujets qui en faisaient le pèlerinage; cependant toutes ces fondations n'ayant pas résisté aux attaques du temps, et tous les peuples ne pouvant en jouir, il arrivait que dans les années de Jubilé, alors que le nombre des pèlerins est immense, plusieurs arrivant à Rome fatigués du

voyage, ne trouvaient point d'abri où poser leur tête. C'était en 1550, et déjà depuis deux années, saint Philippe de Néri avait organisé une association de pieuses personnes, qui, vêtues d'un sac rouge, symbole du feu de leur charité, se livraient aux bonnes œuvres, surtout à l'adoration du Saint-Sacrement. Le saint employa ses dévoués confrères à recueillir les pèlerins sans asile, dans une maison que donna gratuitement la noble dame Éléna Orsini, aux Thermes d'Agrippine.

L'année sainte terminée et le concours des pèlerins diminué, saint Philippe les appliqua à une nouvelle œuvre de charité, afin de ne pas laisser l'oisiveté refroidir leur zèle. Il voyait sortir des hôpitaux des hommes à peine relevés de maladie, exténués et languissants, sans les forces nécessaires au travail, et qui pour cela même retombaient souvent malades. La confrérie de la Sainte-Trinité (ainsi se nommait la charitable association) commença donc, en 1551, à recueillir les convalescents et à les garder jusqu'à ce qu'ils aient repris leurs forces et soient capables de travailler. La confrérie n'ayant point d'église, Paul IV lui accorda la paroisse de Saint-Benoît-*alla-Regola*, près de laquelle on acheta une maison destinée à servir d'hospice. En 1612, l'église fut cédée à la confrérie par suite de la suppression de la paroisse, et totalement reconstruite, parallèlement à l'hospice. On distribua la maison en réfectoires au rez-de-chaussée et en dortoirs dans les étages supérieurs. Clément XII fit construire, à angle droit avec les précédents, un autre réfectoire, et au-dessus deux dortoirs. Il semble qu'on ait voulu faire un parallèlogramme auquel il manque deux côtés : le plus grand, qui longerait la rue et don-

nerait au bâtiment un bel aspect qu'il n'a pas, et l'autre de moindre dimension bordant la ruelle. Le petit réfectoire contient deux cent quarante convives, le grand quatre cents; les petits dortoirs ont quatre-vingts lits chacun, les grands cent quarante-quatre. La partie destinée aux femmes a un dortoir de quarante lits, et deux réfectoires : l'un pour cent quarante-quatre, l'autre pour cent soixante personnes; de sorte que le nombre total des lits est de quatre cent quatre-vingt-huit, dont plusieurs sont tellement larges qu'ils peuvent recevoir deux individus.

Dans tous les réfectoires réunis on peut servir à la fois neuf cent quarante-quatre personnes. Si l'on complétait le bâtiment comme je l'ai indiqué plus haut, on doublerait l'hospice, ce qui serait très utile; car dans les années saintes, il se trouve réuni le même jour six ou sept mille pèlerins qu'on loge dans les grands couvents de Saiut-Callixte, de Saint-Augustin, de Saint-Chrisogone, des Saints-Apôtres, de Saint-André-de-la-Vallée et de la Minerve. Deux salles du rez-de-chaussée sont destinées à la pieuse cérémonie du lavement des pieds que l'on fait en mémoire de l'acte du Sauveur vis-à-vis de ses apôtres. Celle des hommes contient soixante personnes à la fois, celle des femmes cinquante. Enfin, négligeant les détails de la description du saint lieu, je noterai seulement le vaste et bel oratoire où les bons confrères vont puiser la charité dans la prière.

Le nombre des pèlerins est très grand dans les années saintes de Jubilé. Dans les années ordinaires le *maximun* s'en trouve à Pâques et il se compose de trois ou quatre cents hommes ou femmes. Plusieurs encore viennent

en pèlerinage aux fêtes de Saint-Pierre, de *Corpus Domini* (Fête-Dieu), de la *Portioncule* et à l'occasion du voyage à la *Santa Casa*. Pour être admis, ils doivent arriver d'un pays plus éloigné de Rome que soixante milles, munis d'un certificat de leur évêque ou de son vicaire-général attestant qu'ils viennent à Rome pour visiter les Saints-Lieux. Quelques frères, nommés receveurs, examinent ces certificats, afin d'éviter toute fraude. Dans le cours de l'année on nourrit les voyageurs pendant un jour s'ils sont Italiens, pendant deux s'ils sont d'outre monts; les Bohémiens reçoivent à leur départ un écu sur des legs particuliers; les Portugais sont entretenus pendant cinq jours, au bout desquels on leur donne un sequin romain. A Pâques, les Italiens reçoivent pendant trois jours l'hospitalité, les ultramontains pendant quatre, les Portugais pendant sept jours. La journée est employée à la visite des basiliques; après l'angelus du soir on fait dans l'oratoire un sermon de circonstance, puis le lavement des pieds, enfin le dîner. Le repas consiste en une livre de pain, deux feuillettes de vin, six onces de viande, un potage, des fruits, du fromage. Les confrères, vêtus de leur sac, servent les pèlerins, et c'est un beau et très édifiant spectacle de voir assis en longue ligne devant les tables, des hommes de physionomie, de mœurs et de langues diverses, venus à la fois des points les plus éloignés du monde pour gagner les indulgences, et en même temps des personnes distinguées par leur naissance et leurs dignités, leur rendre les soins les plus humbles. Souvent on a vu des personnages marquants venir par humilité chrétienne, en habit de pèlerin, recevoir ces soins charitables; et il ne

faut pas s'étonner si devant tant d'exemples de vertu, plusieurs hérétiques se convertissent à l'occasion des jubilés. Le lectenr sera bien aise de voir quel a été le nombre des pèlerins dans les années saintes depuis l'institution de la confrérie ; je l'ai cherché dans l'ouvrage du Père Ruggero-Gaetano (*Mémoires sur l'Année sainte*, 1675), et dans les archives de l'établissement.

On ne sait pas précisément quel fut le nombre des pèlerins en 1550, où saint Philippe et ses compagnons commencèrent à les héberger ; on lit seulement qu'il en venait à l'hospice jusqu'à six cents par jour. Pour les jubilés suivants, je puis offrir la table ci-dessous :

Jubilés.	Hommes.	Femmes.	Total des bouches.	Balance par jour.
1575	96,848	10,000	116,848	320, 04
1600	»	»	324,600	889, 31
1625	460,269	122,491	582,760	1,596, 60
1650	226,711	81,822	308,533	845, 29
1675	218,340	93,437	311,777	854, 18
1700	»	»	300,000	821, 91
1725	»	»	382,140	1,046, 95
1750	»	»	194,832	533, 78
1775	»	»	271,970	745, 12
1825	181,914	91,385	273,299	745, 12

Outre l'hospice de la Sainte-Trinité qui n'exclut aucun pèlerin, Rome possède pour ces pieux voyageurs d'autres asiles nationaux et particuliers. Les prêtres, par exemple, sont reçus à Sainte-Lucie *de'Ginnasi* dans une bonne maison tenue par une société de prêtres séculiers, fondée Sous Pie II, à la fin du xve siècle. On y

compte aujourd'hui six lits. Au dernier jubilé, on y a reçu cent soixante-treize pèlerins. Ils doivent apporter un billet de leur évêque attestant qu'ils viennent à Rome pour visiter les saints lieux, et peuvent rester huit jours. Dans un grand nombre des hôpitaux nationaux dont j'ai parlé, on donne asile aux pèlerins qui appartiennent à la même nation.

Revenant maintenant à l'hospice de la Sainte-Trinité, je dirai quelques mots des convalescents[1]. On comprend facilement que leur nombre suit la même proportion que celui des malades : le plus grand, pendant l'automne et l'été, est pour les hommes de cent, pour les femmes de soixante ; le plus petit pour les uns et les autres est de dix ; ainsi la moyenne peut se fixer à quatre-vingt-dix. Tous les hôpitaux ont une voiture dans laquelle on fait monter les convalescents, quand on les congédie, pour les envoyer à la Trinité avec une note du greffier. Là on les reçoit et on les garde pendant trois ou quatre jours et plus, s'ils en ont besoin. La nourriture consiste, le matin, en un bouillon et une once et demie de pain ; au dîner, un potage, six onces de pain, six de viande, une feuillette de vin et des fruits ; au souper, un potage, trois onces de viande, six de pain, une salade, une demi-feuillette de vin.

Un médecin visite chaque jour l'établissement : si le convalescent éprouve une rechute, on le transporte de nouveau à l'hôpital, ou bien on le conserve à l'hospice quand il n'est pas en état de supporter le trajet. La maison, y compris le service de l'église, compte

[1] Voyez, dans la préface du traducteur, un passage des *Études statistiques* de M. de Tournon sur cet établissement.



vingt employés, nourris et logés dans l'établissement.

Les Anglais ont un hospice semblable, fondé pour les convalescents deux siècles et demi après celui de Rome, et nommé *La Samaritaine*. On a mis en doute l'utilité de ces hospices, et l'on s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux laisser la convalescence s'accomplir dans les hôpitaux mêmes. Le trajet, souvent long à faire ; l'éloignement du médecin, qui, ayant connu la maladie, peut plus facilement diriger le retour parfait à la santé, et d'autres raisons semblables, ont engagé quelques publicistes à préférer les salles de convalescents jointes aux hôpitaux. D'autres pensent qu'il est utile et agréable aux malades de s'éloigner des tristes idées de l'hôpital et d'un air peu salubre. La solution de ces questions dépend de l'expérience plutôt que des raisonnements, et, en observant attentivement les faits, on doit découvrir quelle est la meilleure méthode. Les soldats complétaient jadis leur convalescence dans les hôpitaux ; mais depuis 1826, ils viennent aussi à la Trinité, et le trésor paie pour eux 14 baïoques et demie par jour.

Cet hospice est le seul aujourd'hui tenu par une confrérie, et, bien que tous les vingt-cinq ans il ait à supporter l'énorme charge du Jubilé, qui forme une dépense de 100,000 écus, il est dans une voie prospère. Les revenus collectifs des convalescents et des pèlerins sont de 18,000 écus, dont 2,400 donnés par la Chambre Apostolique.

CHAPITRE XI.

DE LA COMPAGNIE DE LA CHARITÉ POUR ASSISTER LES MALADES CHRONIQUES.

Bien que les hôpitaux ci-dessus décrits reçoivent aussi les maladies chroniques, parce que nul genre de misère n'est privé des secours de la Charité romaine, cependant, le manque d'un lieu spécial pour les soigner a suggéré à quelques pieuses femmes l'heureuse idée d'établir à Rome l'ordre des Sœurs de la Charité, fondé en France par saint Vincent-de-Paul, dans la paroisse qu'il dirigeait. En 1820, on en fit l'érection canonique dans l'église paroissiale de la Madone des Monts; en 1826, cette bonne œuvre s'étendit à la paroisse de Saint-Augustin, et, en 1828, à celle de Sainte-Marie-de'-*Marcheggiani*.

La Compagnie de la Charité se compose de femmes seulement, veuves, mariées ou filles, de condition honnête et au-dessus de quarante ans (bien qu'en France on les admette dès l'âge de dix-huit). On a choisi les femmes comme inclinant plus vers la compassion, et parce que, habituées aux travaux domestiques, elles s'occupent mieux du soin des malades; tandis que les hommes, distraits par de nombreuses et graves occupations, s'y appliqueraient difficilement. Il n'en est, d'ailleurs, jamais résulté le moindre inconvénient. Chaque paroisse agit séparément, bien qu'elles se soutiennent les unes les autres dans les besoins urgents par des prêts réciproques

de personnes et d'argent. Le curé est le premier supérieur, et a le titre de *directeur*; la prieure est la première entre toutes les religieuses. Les novices font pendant six mois l'apprentissage des soins qu'elles auront à rendre. Dès qu'il y a dans une paroisse un malade chronique, par exemple un apoplectique ou tout autre, le curé en avertit les sœurs, qui vont le visiter deux fois par semaine, lui donnent une demi-livre de viande par jour, paient le médecin, les remèdes et le chirurgieu, fournissent le lit et les linges nécessaires, enfin ne le quittent que s'il meurt ou revient à la santé. On ne saurait dire avec quelle ardente charité nos bonnes sœurs assistent les infirmes, les servant jour et nuit s'il le faut. Il leur est expressément interdit de se mêler de parler maladies ou médecine, et elles ne pourraient, sans contrevenir à une loi fondamentale de leur ordre, influencer les dernières volontés du mourant. Les ressources de la société se composent de contributions mensuelles ou annuelles. Chaque paroisse a sa caisse spéciale; mais elle vient dans l'occasion au secours des autres. La Datairie fait une légère aumône à la Madone des Monts, considérée comme la mère de l'œuvre et le modèle que doivent copier les autres paroisses qui désirent en jouir; elle ne peut, avec ses minces revenus, secourir à domicile que huit malades. Les dépenses de juillet 1832 à août 1833 se sont élevées à 260 écus; ainsi, chaque malade coûte 32 écus par an. La paroisse a cinq mille habitants et trente sœurs de la Charité. Saint-Augustin secourt huit infirmes; Sainte-Marie-de'-Marcheggiani quatre, l'œuvre y naissant à peine. Saint Vincent-de-Paul a lui-même écrit les règles de l'ordre, adaptées principalement aux petites villes où

manquent les hôpitaux; cependant elles s'appliquent parfaitement aux grandes capitales, et plaise à Dieu qu'elles se répandent dans toutes les cinquante-quatre paroisses de Rome. Un discours *ad hoc* est prononcé tous les mois devant les vénérables sœurs, pour réveiller leur ferveur et les exciter de plus en plus dans leur belle et utile mission de Charité.

CHAPITRE XII

DES INFIRMES SECOURUS PAR L'AUMÔNERIE APOSTOLIQUE.

Les secours à domicile, si fort vantés par les étrangers et préférés par eux aux établissements publics de charité, ne sont point inconnus à Rome comme l'a montré le précédent chapitre et le prouvera mieux encore celui-ci. Tous les malades ne sont pas portés aux hôpitaux; il en est qui, sans être enlevés aux soins et à l'affection de leurs familles, reçoivent des visites de médecins et des remèdes, par le moyen de l'Aumônerie apostolique. Je parlerai en leur lieu des nombreuses et belles œuvres de charité opérées par elle; ici, je veux seulement parler des secours qu'elle accorde aux infirmes.

Jusqu'au temps d'Innocent XII qui donna à l'Aumônerie son existence actuelle, une pharmacie tenue par la congrégation des Saints-Apôtres à Saint-Eustache, distribuait gratuitement des remèdes aux pauvres. Aujourd'hui l'aumônerie partage la cité en onze sections nom-

mées *Visites;* chaque *visite* embrasse deux, trois, quatre ou cinq paroisses. Onze vertueux et charitables ecclésiastiques président les visites et se nomment *visiteurs*. Chacune d'elles a son médecin et son chirurgien (deux cependant dans le nombre ont un même chirurgien); en outre, un médecin inspecteur est souvent appelé à contrôler les actes de ses collègues et la qualité des remèdes. Trois chirurgiens lithotomistes et dix pharmacies, dont une embrasse deux visites, complètent le personnel et les dépendances de l'œuvre. Les sage-femmes étaient autrefois payées par l'Aumônerie; aujourd'hui elle ne dépendent plus d'elle.

Quand un malade réclame les secours de l'Aumônerie, il en fait prévenir son curé qui envoie un billet d'avis à la pharmacie. Le médecin y passe tous les matins, trouve le billet, avec l'adresse du malade et va le visiter. Le billet lui-même qui est imprimé, excepte les *épiciers, cabaretiers, charcutiers, bouchers, aubergistes, mendiants, femmes de service qui habitent chez leurs maîtres, les gens qui n'ont pas leur domicile à Rome depuis un an au moins, ceux qui exercent un métier vil ou infamant.* Si la maladie a un caractère trop grave pour être soignée à domicile, ou si l'infirme manque de l'entourage nécessaire, on le porte, aux frais de l'Aumônerie, dans un hôpital. Ordinairement on soigne ainsi chez elles les personnes qui appartiennent à des familles distinguées, mais pauvres, et rougiraient d'être confondues avec le peuple dans la salle publique d'un hôpital; ceci est un trait de délicatesse de la charité romaine. Quelques châteaux et petites villes des environs de Rome ont leurs petits hôpitaux; si dans les lieux

où ils manquent, ainsi que tout autre moyen de secours, il se trouve un malade, l'aumônerie le fait transporter aux hospices de Rome. Je n'ai point, du reste, de données snffisantes pour déterminer le nombre des infirmes secourus chez eux ou transférés dans les hôpitaux. L'Aumônerie y consacre tous les ans 7,000 écus environ que lui fournit la datairie apostolique.

CHAPITRE XIII.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE LA MORT ET DE L'ORAISON.

Les pauvres habitants de la campagne sont, en cas de maladie, amenés à Rome par les soins de l'Aumônerie, dans quelque hôpital; mais s'ils viennent à mourir par suite d'un accident imprévu ou d'une maladie grave qui ne permet pas de les transporter, une charitable institution prend soin, à l'exemple du pieux Tobie, de l'œuvre sainte de leur sépulture. Instituée en 1551, elle reçut de sa destination le nom *de la Mort*, et cette dénomination paraissant trop lugubre, on y ajouta *et de l'Oraison*, parce qu'elle s'occupe aussi spécialement de l'adoration du Saint-Sacrement. Son but étant essentiellement charitable et chrétien, j'ai cru ne devoir pas l'oublier dans ces pages; d'autant plus qu'en parlant des hôpitaux, j'ai dit un mot de ces bons frères qui donnent la sépulture aux morts et accompagnent leurs âmes de saints sacrifices, d'aumônes et de prières.

L'archiconfrérie de la Mort[1] se compose de personnes d'une condition honnête et souvent même élevée; l'habit de ses membres est un sac de toile noire; son église est dans la *via Giulia*. Dès qu'elle a connaissance d'un accident arrivé dans la campagne, elle en prévient qnelques frères qui viennent à l'église, se couvrent de leur sac, se mettent aussitôt en route, par tous les temps et dans toutes les saisons, et vont chercher le corps jusqu'à vingt où trente milles de Rome. Sous Clément VIII, lors d'une très forte inondation du Tibre, les confrères se répandirent jusqu'aux bouches d'*Ostie* et de Fiumicino pour y pêcher les cadavres.

Dans l'intérieur de la ville ils accompagnent souvent aussi, par un usage très édifiant, les convois funèbres, comme le font plusieurs autres associations. L'appariteur avertit les confrères par un billet qui indique pour la réunion une heure certaine, ordinairement après-dîner. Revêtus de leur sac, ils sortent deux à deux, précédés d'un étendart long et étroit, la face couverte d'un capuchon où deux trous seulement laissent voir les yeux; ils se dirigent ainsi vers la maison désignée, portent le mort à l'église, en récitant les psaumes et tenant à la main des torches. Les confréries de Rome accompagnent de cette manière, à leur sépulture, non-seulement leurs membres, mais même les étrangers.

L'archiconfrérie de la Mort a droit d'ensevelir partout où elle le juge convenable les cadavres qu'elle recueille dans les campagnes; cependant elle a un cimetière près de son église. Pendant l'Octave des morts on y représente, avec des mannequins, des scènes bibliques, afin que le peuple,

[1] Voyez note 2.

attiré par la curiosité, y trouve un motif de piété et de suffrages pour les morts. Les figures ont la tête, les mains et les pieds en cire que l'on travaille très habilement à Rome; leur vêtement est approprié à la circonstance, et on les voit dans le moment le plus important de l'action, de sorte que l'artiste peut y trouver un objet d'étude. Des représentations semblables ont lieu dans les cimetières du Saint-Esprit, de Saint-Sauveur, de la Consolation et de Sainte-Marie-in-Trastevere.

Suivant Baronius (*Annales ad ann.* 336) il s'était formé sous Constantin une société d'ouvriers de toutes sortes, pour l'œuvre pieuse de l'ensevelissement des morts. Disparue dans le mouvement des siècles, elle a repris naissance dans les temps modernes et a compté parmi ses membres saint Charles Borromée, alors neveu du pape régnant, et Jean Leonardo Ceruso, fondateur de l'hospice des Orphelins. Cette archiconfrérie fut la première à exposer le Saint-Sacrement pour les *quarante heures*; la première à faire processionnellement la visite des basiliques de Rome et le pèlerinage à la Santa-casa-de-Lorette; la première à accueillir dans les années de Jubilé, les membres des confréries qui lui sont affiliées.

Je terminerai ce chapitre par une table décennale des morts trouvés dans la campagne et de leur éloignement de Rome; il en résulte que chaque année treize cadavres ont été recueillis à une distance moyenne de 9,17 en mille romains.

Années.	Morts dans la campagne.	Distance en milles romains.	
		Moindre.	Plus grande.
—	—	—	—
1823	16	3	18
1824	10	3	16
1825	6	3	7
1826	9	1	12
1827	11	1	18
1828	8	4	11
1829	17	3	22
1830	15	3	12
1831	21	3	18
1832	21	3	22

DEUXIÈME PARTIE.

Des Établissements destinés aux enfants trouvés, aux orphelins, aux vieillards, aux repentis et aux veuves.

CHAPITRE PREMIER.

DU PIEUX ASILE DES ENFANTS-TROUVÉS AU SAINT-ESPRIT-EN-SAXE.

Innocent III, en même temps qu'il ouvrait un hôpital aux pauvres infirmes, recueillait aussi les malheureux petits enfants abandonnés, fruits innocents de coupables amours, ou nés de parents pauvres et dénaturés; car il arrivait souvent qu'ils étaient suffoqués dès leur naissance ou jetés dans le fleuve, comme on le voyait quand les pêcheurs du Tibre, retirant leurs filets, y trouvaient en place de poissons ces pauvres petits corps [1]. Le premier asile ouvert en Europe à tant de victimes de la mort, fut donc l'hospice du pape Innocent, en 1198; nouvelle preuve que dans ces âges ténébreux la lumière de la civilisation partait du souverain pontificat. A Paris, la première maison d'enfants trouvés fut celle de saint Vincent-

[1] Voyez note 3.

de-Paul en 1638, et Londres n'en possède une que depuis le siècle dernier.

Près de la porte de l'hospice est un tour doublé d'un matelas, sur lequel on peut déposer un enfant même de trois mois. Une sonnette, qui s'agite au moindre mouvement du tour, indique qu'il contient un enfant ; le jeune *caporal de garde* accourt aussitôt, le prend dans ses bras et le porte aux nourrices. Le plus souvent l'enfant, au lieu d'être déposé dans le tour, l'est sur la table même du *caporal* qui en donne un reçu. Si le porteur ne fait pas difficulté de dire le nom, le lieu de la naissance et le reste, on l'inscrit sur un registre à ce destiné ; sinon, on marque seulement l'année, le mois, le jour et l'heure du dépôt. La prieure des nourrices développe promptement les langes de l'enfant et examine s'il porte des signes particuliers, tels que des lettres, une médaille, une monnaie ; on inscrit le tout. Si le certificat d'un curé attestant le baptême n'a pas été remis en même temps, l'enfant est porté à l'église et baptisé sous condition.

L'établissement a un certain nombre de nourrices que l'on augmente suivant les besoins. Elles se tiennent dans trois salles de 50 lits ; chaque lit a près de lui deux berceaux. Deux salles sont destinées aux enfants sains, une autre aux maladifs que l'on sépare très prudemment des autres. Ces femmes sont entretenues avec grand soin : elle ne sortent jamais, sont bien payées et nourries mieux encore, puisqu'elles ont deux livres et huit onces de pain, une livre et quatre onces de veau, trois feuillettes de vin et un potage chaque jour. Chacune d'elles est ordinairement chargée de deux nourrissons, et quelquefois même, mais momentanément, de trois ; car ce dépôt de



nourrices a seulement pour but de satisfaire aux premiers besoins des enfants apportés presque chaque jour à l'hospice. On a du reste la sage coutume de les y retenir le moins possible, et de les envoyer le plus tôt qu'il se peut dans des maisons particulières de la ville ou de la campagne. Pour cela, à certains jours désignés, les femmes qui ont du lait viennent demander des enfants, présentant l'attestation de leur curé que leur propre enfant est mort ou sevré, afin qu'elles ne puissent pas frauduleusement réclamer leur fils pour le nourrir, tout en étant payées par l'hospice. Les enfants confiés aux nourrices hors de l'établissement sont surveillés par des inspecteurs spéciaux chargés de ce soin par l'hospice lui-même, soit à Rome, soit dans quelques-uns des villages voisins. Pour les quatorze premiers mois on donne un écu, et du quinzième mois, à douze ans pour les garçons, et à dix pour les filles, 60 baïoques. On donne encore dans les deux premières années 20 baïoques pour les souliers, et le reste du temps un écu par année, à titre de vêtements. Les femmes qui accouchent à Saint-Roch, et dont les enfants sont aussitôt portés au Saint-Esprit, sont admises sans difficulté à les allaiter. Les nourrices qui se présentent sont examinées sous le rapport de leur complexion et de la quantité de leur lait : il serait peut-être bon que la rétribution mensuelle fût moindre au commencement et s'accrût graduellement, afin d'intéresser les femmes à la conservation de leur nourrisson ; car il faut peu compter sur le dévoûment de qui n'est pas mère. Les soins des nourrices ne cessent point avec l'allaitement ; mais elles conservent l'enfant jusqu'à sept, huit ou dix ans, puis le rendent à l'hospice. Quand c'est

un garçon, les femmes qui s'y sont attachées et peuvent espérer de lui quelques services, le gardent près d'elles comme un fils. Il est remarquable que dans ces pauvres familles, l'orphelin adopté est chéri à l'égal et sous les yeux mêmes des enfants naturels et légitimes. Ce fait, que j'ai souvent observé non sans étonnement, a sans doute sa cause dans le sentiment de pitié que les cœurs sensibles éprouvent pour les malheureux.

Les enfants trouvés du sexe masculin étaient autrefois élevés dans l'établissement; ensuite on les envoya à Monte-Romano, grand domaine appartenant au Saint-Esprit, pour en former une colonie agricole. Aujourd'hui ils causent peu d'embarras à l'hospice, et ceux qui y reviennent après leur séjour à la campagne, sont envoyés à Viterbe dans un asile semblable, où on leur fait apprendre un métier; puis à vingt ans, on les congédie avec une bourse de dix écus; d'autres sont admis dans la *pieuse maison d'industrie;* d'autres encore dans divers établissements. Les filles, rendues pour la plupart à l'hospice par leurs nourrices, y forment un grand conservatoire de six cents personnes environ. Innocent III, désirant leur donner une occupation utile, créa l'ordre de Sainte-Tècle, formé des jeunes filles elles-mêmes qui, parvenues à la maturité de l'âge, étaient employées à l'hôpital, parce que les femmes sont plus propres que les hommes à de semblables travaux. Cet ordre, dans la suite des temps, se borna à l'éducation des filles trouvées. Afin que le public vît ces dernières, Pie II institua trois processions solennelles chaque année, l'une qui se faisait le second dimanche après l'Épiphanie, l'autre le jour de Saint-Marc, et la troisième à la seconde fête de la Pentecôte. Les enfants ouvraient la

procession, les jeunes filles suivaient deux à deux, par rang d'âge. Celles qui avaient le projet d'entrer en religion étaient vêtues en fiancées, les autres avaient leurs robes ordinaires ; les Suisses du pape formaient une haie de chaque côté ; les chantres et les chanoines du Saint-Esprit fermaient la marche. Toute la ville accourait à ce spectacle, et surtout les jeunes hommes qui avaient quelque désir de choisir parmi elles une épouse. Il est certain que les mariages étaient alors très fréquents, puisqu'à l'époque où écrivait Saulnier, il s'en fit soixante et quinze dans la seule année 1647. Cette coutume fut abolie au commencement du XVIII[e] siècle, de même que le fut l'institution des religieuses par ordre d'Innocent X ; on les accusait des principaux désordres de l'établissement. Aujourd'hui quand ces jeunes filles veulent se marier, on leur donne cent écus (540 fr.) de dot.

Monsignor Virgilio Spada, commandeur du Saint-Esprit, voyant que les bons traitements et l'oisiveté augmentaient la foule de ces femmes, et désespérant de pouvoir introduire parmi elles le travail et la frugalité, résolut d'ouvrir un nouveau conservatoire destiné aux jeunes filles rendues par les nourrices. Cette pensée eut d'heureux effets ; on monta dans le nouveau conservatoire des métiers de laine et de lin, et les pensionnaires y coûtaient à peine 15 écus par an, tandis que les autres en exigeaient 32. Afin de les pousser au travail, on leur donnait une partie du gain, et les travaux de la cuisine se faisaient à tour de rôle, pour les habituer aux soins domestiques ; de sorte que le désir de moins travailler et d'être mieux traitées, les portait à se marier ou à entrer comme femmes de ménage dans des maisons particulières,

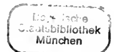
et l'on en mariait vingt ou trente par an. Monsignor Virgilio calculait qu'en peu de temps la maison serait réduite de moitié, et délivrée ainsi d'une énorme charge. Le nombre des filles trouvés s'était tellement accru dans le siècle dernier, que Benoit XIV voulut augmenter leur conservatoire. Il y ajouta un nouveau bâtiment contenant quatre dortoirs, lui donna tout le terrain qu'occupait, près du Tibre, le cimetière transporté par lui sur le Janicule, et le ceignit de murs. Sous les dortoirs on construisit des portiques pour sécher le linge dans les jours pluvieux, et une buanderie; car la lingerie de toutes les parties du Saint-Esprit est confiée aux femmes qui l'habitent. Quelques-unes d'elles font aussi des langes pour les enfants trouvés, plissent les surplis ou rochets, brodent en or et en soie. Je ne sais si l'on a coutume de leur donner, comme excitant au travail, une part du gain, je sais seulement que la maison devrait en exiger plus de profit; car, des 50,000 écus consacrés aux enfants trouvés et illégitimes, 30,000 sont absorbés par ce conservatoire.

Le nombre des enfants exposés suit les mêmes gradations que celui des malades; il atteint son maximum dans les mois de juin, juillet et août, ce qui correspond, pour l'époque de la conception, aux mois d'octobre, novembre et décembre, dans lesquels se trouvent le plus de causes de désordres. Je crois bien approcher de la vérité en attribuant en grande partie cette progression aux divertissements de l'automne pendant lesquels on voit les siphilitiques quitter l'hôpital de Saint-Jacques, et au nombre des étrangers qui tous les hivers apportent à Rome l'immoralité avec leur argent.

Plusieurs de nos enfants trouvés viennent des provin-

ces de la Sabine, de la côte maritime, de la campagne de Rome et même du royaume de Naples. Ces pauvres petits, le plus souvent mal couverts, dans de mauvais paniers, sont apportés sans le moindre soin, ou sous les ardeurs un soleil brûlant, ou dans les neiges et les pluies, pendant un long trajet de 50 ou 60 milles. De ces circonstances et de leur mauvaise complexion naît, pour ces enfants, la grande mortalité qui les afflige et qui sévit si cruellement déjà, contre cet âge, dans tout le genre humain. Certainement le traitement de l'hospice est le meilleur possible; la maison est saine et parfaitement tenue, bien que l'administration française ait eu le projet de la transférer dans un lieu plus salubre encore : garder peu les enfants dans l'hospice et les envoyer à la campagne est encore ce que l'on peut faire de mieux. Si dans les provinces que nous avons citées on ouvrait des asiles aux enfants trouvés, comme on l'a fait à Viterbe, à Pérouse, à Orvieto, on diminuerait les charges pesantes du Saint-Esprit et l'on sauverait peut-être plusieurs victimes de ces désastreux voyages.

C'est l'avis commun, que le nombre des enfants trouvés est la mesure de l'immoralité d'une nation. Gioja (*Biblioth. italienne, t.* 48, *p.* 249) soutient qu'il est plutôt une preuve de misère, puisqu'il augmente dans les années de disette, bien qu'alors le total des naissances diminue. Je pense que ces enfants proviennent de trois causes : misère, incontinence, dureté de cœur de quelques mères dénaturées. Les pauvres qui ne peuvent nourrir leurs fils les jettent dans le tour, et voilà pourquoi leur nombre augmente dans les années malheureuses. Les fruits d'illicites amours sont livrés au secret de l'hospice pour étouffer



la publique infamie de leurs parents. La troisième raison est aussi réelle que les précédentes, car il est des tigresses qui, pour se débarrasser du soin d'une éducation ou pour vendre leur lait, éloignent d'elles le propre fruit de leur sein. Donc, les moyens de diminuer le nombre des expositions sont de répandre le plus possible le bien-être dans les classes inférieures, ce qui augmente les mariages et diminue les unions illégales; d'ouvrir pour l'enfance des asiles auxquels les pauvres parents puissent confier leurs enfants pendant le jour, sans être distraits par leur surveillance des travaux qui leur donnent du pain; de raffermir le caractère moral du peuple, surtout celui des femmes, par une instruction adaptée à leur état; enfin de réveiller dans les âmes les maximes religieuses, frein le plus puissant du libertinage. L'infamie dont l'opinion publique flétrit les bâtards, la continence morale, la voix de la nature non suffoquée par le vice, mais fortifiée par l'éducation, seraient autant de causes qui conspireraient amicalement à guérir cette plaie sociale.

CHAPITRE II.

DES ORPHELINS DE SAINTE-MARIE-IN-AQUIRO.

Sous Paul III, vers 1540, à l'instigation principalement de saint Ignace de Loyola, on ouvrit un asile pour les orphelins à Sainte-Marie-*in-Aquiro*, diaconie cardinale, et pour les orphelines, à Saint-Barthélemy-en-l'île. Tels

furent les premiers établissements de ce genre fondés à Rome. Une confrérie, sous le titre de *la Visitation de Marie Vierge des orphelins* les dirigeait tous deux et les conduisit à un haut degré de prospérité, puisqu'ils continrent à la fois jusqu'à trois cents personnes des deux sexes. Le cardinal Antommaria Salviati, qui mourut en 1602 laissant un témoignage magnifique de sa charité aux hôpitaux de Saint-Jacques et de Saint-Roch, renouvela les bâtiments de Sainte-Marie et fonda, en 1591, un collége appelé de son nom *Salviati*. Il avait remarqué que, parmi les pauvres enfants destinés aux arts et métiers, il y en avait que la nature avait doués de talents et d'aptitude aux travaux littéraires ; il voulut donc que de leur refuge ils passassent au collége, pourvu qu'ils fussent âgés de douze ans, et eussent vécu pendant trois ans au moins dans leur premier asile. Le cardinal mit son collége, comme l'hospice lui-même, sous la direction de la confrérie ; à ces conditions toutefois, que les deux administrations seraient séparées, afin de rester chacune dans sa destination, et de ne pas se vicier l'une l'autre en se confondant. L'uniforme des orphelins était un sac de toile blanche avec un masque et un chapeau de même couleur, comme ils le portent encore quand ils suivent les convois d'enfants ; celui des élèves du collége fut une soutane de laine blanche de même forme que l'habit des séminaristes. La suite du temps a produit forcément ce que craignait le cardinal, la fusion des deux établissements, et l'on applique aujourd'hui le nom d'*orphelins* à toute la communauté de garçons de Sainte-Marie-*in-Aquiro*.

Léon XII en confia la direction aux Pères *Sommasques* fondés par saint Girolamo Emiliani pour l'éducation de

la jeunesse, et il ne pouvait la déposer en des mains plus habiles. Un cardinal protecteur est le supérieur principal de Sainte-Marie-*in-Aquiro* et des *Saints-Quattre*. De lui dépend l'admission des jeunes gens, excepté pour les places laissées à la nomination de quelques familles. Les revenus actuels ne permettent de donner que trente-huit places gratuites, mais on admet des pensionnaires moyennant 7 écus par mois. Les conditions voulues pour l'admission gratuite sont : d'être Romain, privé au moins de son père, âgé de plus de sept et de moins de dix ans. A dix-huit ans accomplis les élèves sortent du collége. On en compte aujourd'hui cinquante, divisés en cinq chambrées, bien que le bâtiment puisse contenir six chambrées et soixante-dix élèves. Treize pères Sommasques et sept domestiques remplissent les différentes fonctions. On donne aux jeunes gens 15 ou 18 onces de pain, selon leur âge, et une feuillette et demie de vin pour toute la journée : au dîner, du potage, du bouilli, des légumes, des fruits; au souper, des légumes, une salade, des fruits. Les chambres sont nettoyées chaque jour; les jeunes gens font eux-mêmes leurs lits composés de matelas et de couvertures de laine. En somme, on y entretient une grande propreté, bien que le bâtiment soit vieux et humide au rez-de-chaussée. Le cardinal Weld, protecteur actuel[1], l'a restauré en grande partie et a fait établir des fourneaux économiques suivant les plus nouveaux modèles. Une chambre entr'autres, mise en bon ordre, renferme les inscriptions et les portraits des bienfaiteurs parmi lesquels on remarque l'avocat Gorirossi qui, de nos jours, a laissé par son testament un magnifique et généreux exemple de

[1] Mort depuis la publication de cet ouvrage.

charité. Dans cette même salle, il est permis, une fois la semaine, aux mères de venir voir leurs fils, afin de conserver les liens de l'amour filial et maternel.

Le plus grand nombre des élèves suit l'étude des lettres, quelques autres s'adonnent aux arts. Il semblera peut-être aux lecteurs que le but où tendent ces orphelins est trop élevé, leur éducation et leur traitement trop soignés, pour des jeunes gens que l'on présume être pauvres. Mais il faut considérer que, dans une vaste cité telle que Rome, des enfants viennent souvent à perdre leur père qui, avec les travaux honorables de quelque profession, soutenait convenablement sa famille. Ces pauvres enfants élevés dans des habitudes délicates et déjà livrés aux études, trouvent dès-lors dans la maison de Sainte-Marie un asile en harmonie avec leur situation. Comme dans la société les positions sont diverses, et variables les phases de la fortune, il est digne d'une intelligente charité d'offrir des abris différents au malheur et des moyens variés d'existence, afin que chaque état trouve dans sa misère un soulagement. Ce que tous les hommes de bien désirent, c'est l'accord de ces diverses institutions et leur concours amical au soulagement et au perfectionnement moral du pauvre.

L'administration de la maison des orphelins est réunie à celle du conservatoire des Saints-Quattre ; elle dispose de 14,500 écus, grevés de l'entretien de deux églises, d'un couvent et d'autres charges qui absorbent plus des deux tiers des revenus.

CHAPITRE III.

DE L'HOSPICE APOSTOLIQUE DE SAINT-MICHEL.

Le grand pontife Sixte V[1], effrayé des vices qu'engendre l'oisive mendicité, résolut d'enlever de Rome cette plaie hideuse et d'exécuter ce précepte de Moïse : « Que l'on ne voie point de pauvres et de mendiants parmi vous[2]. » Sur les dessins du chevalier Dominique Fontana il fit élever, près du pont Sixte, un hospice (aujourd'hui nommé des Cent-Prêtres) pour les pauvres des deux sexes, et ordonna que tous s'y tinssent renfermés sans plus parcourir les rues et les places en demandant l'aumône. Ce fut le premier asile ouvert à Rome pour éteindre la mendicité; car bien que les papes précédents, Pie IV et Grégoire XIII, aient eu la même pensée, le temps leur avait manqué pour la mettre à exécution.

Cependant peu d'années avant cette entreprise, et précisément en 1582, un nommé Jean Léonard Ceruso, ayant compassion des pauvres enfants abandonnés que, cette année-là, la rigueur de l'hiver avait rendus fort nombreux, les recueillit dans quelques chambres d'une maison de la rue des Banquiers, près du palais Chigi. Cet homme était né à Carisi, diocèse de Salerne en 1551. Dans le principe, il avait enseigné la grammaire, et comme il prononçait souvent quelques paroles latines on l'avait nommé par plaisanterie *le lettré*, nom qui fut donné à ses enfants et qu'ils

[1] Bulle *Quamvis infirma* de 1787.

[2] Non deerunt pauperes in terra habitationis tuæ, idcirco ego præcipio tibi ut aperias manum fratri tuo egeno et pauperi... omnino indigens et mendicus non erit inter vos, ut benedicat tibi Dominus Deus tuus...

portent encore. Il employait ses élèves à nettoyer les rues, moyennant une petite rétribution des marchands. Il allait par la ville avec un habit bleu venant à mi-jambe, un gros chapelet au cou, tête et pieds-nus, avec un maintien si modeste que saint Camille de Lellis le nommait *le prédicateur muet*. Saint Philippe l'estimait aussi beaucoup et le fit connaître au cardinal Frédéric Borromée, qui plaça son portrait dans la galerie des hommes illustres de la magnifique bibliothèque Ambroisienne de Milan. Il mourut en février 1595, et l'on voit dans l'église de la Mort une pierre tumulaire qui en garde le souvenir. Son établissement fut transporté par les soins du cardinal Baronius, près de l'église de Sainte-Marie-de-la-Charité, au Cours, et plus tard, il fut, ainsi que le dépôt de mendicité de Sixte V, incorporé dans l'hospice apostolique de Saint-Michel, à Ripagrande, dont je vais rappeler l'origine.

Thomas Odescalchi après avoir complété ses études à Côme sa patrie, et passé sa jeunesse dans les armes et les plaisirs de la chasse, vint à Rome où, à l'exemple du cardinal Benedetto et de D. Marcantonio ses parents, il se livra aux œuvres de charité. Benedetto son oncle devenu pape, il fut lui-même aumônier et ensuite chanoine de Saint-Pierre. Allant un jour à Sainte-Galle ou D. Marcantonio logeait les pauvres pendant la nuit, il s'aperçut que l'on y admettait souvent des jeunes gens, fugitifs pour la plupart de la maison paternelle, et dont personne ne prenait soin. Il pensa que ces enfants étaient mal placés dans les dortoirs communs, et les réunit dans une maison de la place Margana où il les occupa aux gros travaux de la laine. Ils étaient alors une trentaine, et bientôt ils arrivèrent au nombre de soixante. Innocent XI les confia aux Pères des

écoles pieuses et pour leur entretien leur assigna 50 écus par mois, retirés par l'aumônerie à d'autres lieux charitables plus favorisés de la fortune. Monseigneur Odescalchi s'attacha tellement à ces pauvres enfants, qu'il leur acheta, en 1686, sur la grande rive du Tibre, un beau terrain, sur lequel il fit élever un hospice. Dans les étages inférieurs on construisit de vastes ateliers, afin que les élèves n'allassent plus travailler chez les fabricants de la ville ; et dans les étages supérieurs, des dortoirs, un réfectoire et des chambres pour les Pères des écoles ; lui-même travaillait souvent avec les manœuvres, par amour et chrétienne humilité. Le 9 avril 1689, il transporta dans ce nouveau local ses chers élèves, qu'il continua à aimer et à diriger jusqu'en novembre 1692, que Dieu l'appela à jouir du bonheur des justes. Il laissa son hospice et une vigne peu éloignée de Rome au prince Rivio Odescalchi, lequel, l'année suivante, en transféra la propriété au pape Innocent XII. Celui-ci avait, dès le mois d'octobre 1692, recueilli, comme Sixte V, tous les mendiants dans le palais de Latran. Il envoya tous les enfants qui se trouvaient parmi eux aux Pères des écoles pieuses de Saint-Michel, auxquels furent aussi confiés les élèves du *lettré ;* de sorte que deux cent soixante enfants se trouvèrent réunis dans le même local, ainsi que le rapporte Piazza, auteur contemporain. Innocent XII conçut alors le projet[1] de rassembler à Saint-Michel quatre grandes familles de pauvres, c'est-à-dire les invalides et les orphelins des deux sexes. Mais le temps lui manqua pour cette belle entreprise, et les vieillards restèrent à l'hospice sixtin, les jeunes orphelines au palais de Latran, seulement tout fut mis entre les mains

[1] Bulle *Ad exercitium* de 1693.

de la même administration générale. Innocent la dota des bâtiments de la *curia Innocenziana*, du palais de la poste, de la place Colonna, et de Baldinetti, au cours, des deux douanes de terre et du port. Il enrichit de plus l'hospice de Saint-Michel d'une belle fontaine, placée au milieu de la cour et alimentée par les sources Paulines.

Clément II, successeur immédiat d'Innocent XII dont il avait été l'intime conseiller, en poursuivit le projet; à la partie orientale du bâtiment Odescalchi il ajouta une aile nouvelle sur les plans majestueux et solides de Carlo Fontana, et y transporta les deux familles de vieillards des deux sexes, logés jusqu'alors à l'hospice sixtin. Ce bâtiment, parfaitement construit, a une belle cour transformée en jardin, entourée de deux étages de portiques, avec un vaste réfectoire, des dortoirs, une infirmerie, une cuisine, une pharmacie et des caves amples et commodes, de sorte que rien ne manque aux exigences de la vie. Dans cette aile est l'église, que l'architecte dessina fort habilement en croix grecque, afin que chacune des quatre communautés ait sa nef spéciale et que le maître-autel, placé au milieu, fut visible de toutes parts. Mais le bras qui devait servir aux jeunes filles n'a jamais été construit, et l'église, bien que vaste et belle, est restée brusquement tronquée de cette partie. Au-dessus de l'église est un grand séchoir dont les charpentes sont remarquables; au-dessous, le cimetière; sur la porte on voit le buste de Clément XI avec l'inscription *Amplificatori beneficentissimo*, et dans l'église même les portraits de Sixte V et d'Innocent XII; le premier, surmonté de ces mots: *Fundatori optimo;* le second de ceux-ci: *Benefactori maximo*.

Clément XI, avant même qu'il élevât l'aile dont nous avons parlé, avait fait construire, en 1703, par l'architecte Carlo Fontana, une prison correctionnelle pour les jeunes gens coupables de délits. Le sage pontife pensait, de cette manière, que comme dans l'hospice voisin on les élevait pour les arts et la vertu ; ainsi dans ce nouvel asile on corrigerait leurs défauts, ce qui est une seconde éducation. Le style de cette *maison de correction* est magnifique en son genre, et elle peut, à bon droit, être considérée comme la première idée des célèbres prisons pénitentiaires d'Amérique, de Suisse et d'Angleterre[1]. Imaginez une grande salle rectangulaire garnie, sur ses longs côtés, d'un triple rang de cellules dont les portes donnent sur un balcon qui longe tout l'édifice intérieur. Deux larges fenêtres ouvertes vis-à-vis l'une de l'autre, dans les deux petits côtés, éclairent et assainissent merveilleusement la salle. Au fond est l'autel, et dans la même salle un espace suffisant pour les travaux. Les 64 cellules des prisonniers peuvent être surveillées d'un seul coup-d'œil par le directeur, avantage le plus grand du système panoptique de Bentham. Au-dessus de la prison est un grand séchoir pour les draps, au-dessous de commodes magasins pour les ouvriers drapiers. Parallèlement au pénitencier, Clément XI continua l'aile Odescalchi et destina les étages supérieurs aux ateliers des beaux-arts et à la première fabrique de tapis. Clément XII éleva, en 1735, entre ce bâtiment et la prison correctionnelle des jeunes détenus une maison de pénitence pour les femmes, lesquelles pouvant plus facilement se diviser en catégories, occupèrent aussi plus tard la partie des jeunes gens transportés près

[1] Voyez la préface du traducteur.

de la prison d'Innocent; et aujourd'hui, par malheur, elles sont trop voisines de l'hospice auquel leur séjour est même adjacent. Pie VI compléta enfin, en 1790, le plan d'Innocent XII et fit élever le conservatoire des jeunes filles qui habitaient encore le palais de Latran. Nicolo Forti fut l'architecte de ce bâtiment, de beaucoup inférieur au reste de l'hospice, soit par le vice du plan qui a dessiné le mur en ligne courbe, soit pour défaut de solidité des constructions, puisque vingt ans après on fut obligé de les étayer. Il circonscrit une cour quadrilatérale ornée d'une fontaine; sur trois de ses côtés sont les dortoirs, ateliers, cuisine, réfectoire et lieux de décharge : on dut y ajouter une petite chapelle intérieure, l'église paroissiale manquant, comme je l'ai dit, de celle de ses nefs destinée aux jeunes filles. Sous l'énergique administration de monsignor Tosti l'édifice a acquis un nouveau genre de beauté par l'éloignement de tout ce qui déformait la pensée primitive, et l'adjonction de nouvelles et importantes constructions; de sorte qu'aujourd'hui, au dire des étrangers mêmes, nul établissement en Europe ne peut être comparé à Saint-Michel pour la grandeur, la commodité, la magnificence. La longueur de l'édifice est de 1503 palmes (334 mètres), la largeur de 360 palmes (80 mètres), le pourtour de 3325 palmes (850 mètres); c'est-à-dire plus d'un demi-mille. La plus forte hauteur est de 112 palmes (25 mètres); enfin l'emplacement a 540,000 palmes carrées (26,720 mètres). Monsignor Vaï publia, en 1774, une description de l'hospice Saint-Michel, et monsignor Tosti, président[1], a écrit un ouvrage important de droit public sur tout ce qui concerne l'histoire, les réglements

[1] Aujourd'hui cardinal et visiteur apostolique de l'hospice de Saint-Michel.

et l'économie du même établissement; j'en ai extrait, en grande partie, les détails de ce chapitre.

L'hospice apostolique embrasse quatre grandes familles, c'est-à-dire celles des vieillards de l'un et de l'autre sexe, des jeunes gens et des jeunes filles. Les garçons occupent le bâtiment Odescalchi, agrandi par Innocent XII; les vieillards, celui de Clément XI; les jeunes filles, l'aile bâtie par Pie VI. Les vieillards doivent être Romains, ou domiciliés à Rome depuis cinq ans; ils doivent dénoncer en entrant la quotité de leurs biens, sous peine de les voir confisquer au profit de l'hospice. On ne reçoit point ceux qui auraient des maladies incurables ou contagieuses, et pour éviter toute fraude, le médecin les visite avant leur admission. Ils se divisent en deux classes; la première se compose de ceux qui ayant encore une santé suffisante, sont employés aux travaux de la cuisine, de la dépense, du réfectoire; ils sont portiers, surveillants ou gardiens et travaillent dans les ateliers des jeunes gens; les autres, d'un âge plus avancé et d'une santé chancelante, sont dispensés de tout ouvrage. Les premiers occupent un grand dortoir, dit de Saint-Sixte; les seconds, une salle nommée l'Infirmerie-Basse d'où, sans monter un seul degré, ils vont au réfectoire et à l'église. Un prieur, prêtre, dirige cette communauté, aujourd'hui composée de 120 individus, dont 100 entretenus gratuitement, 20 au moyen d'une légère pension. Il est permis aux vieillards de sortir à certaines heures, et ceux que leur santé empêcherait de le faire, ont un corridor intérieur couvert où ils peuvent se promener. Leur nourriture consiste en dix-huit onces de pain, quatre de viande, auxquelles, deux fois la semaine, on ajoute des légumes ou choses semblables, un potage,

une feuillette de vin pur ; le soir, des légumes et une salade ; quelque chose de plus les jours de fête. Les vêtements se composent, en hiver, de pantalons, habit court, manteau et bas en étoffe de laine gris brun ; et des mêmes objets en toile l'été. Lorenzo Bonimontria avait fondé cinq lits pour cinq pauvres prêtres ; mais les revenus, diminués de trois cinquièmes, ne permettent plus d'en admettre que deux, nommés *prêtres élèves* qui, sous les ordres du prieur, surveillent les vieillards ; parce que la vigilance est extrêmement importante vis-à-vis d'hommes qui, sentant leurs forces s'affaisser sous le poids de l'âge, se livreraient facilement à la boisson.

Les vieilles femmes sont au nombre de 90, et en y joignant 30 jeunes filles de service, on a une communauté de 120 personnes, réparties en cinq dortoirs, dont l'un se nomme *infirmerie des invalides*, parce que l'on y place les femmes qui ont besoin du secours des autres. Une seconde infirmerie, la plus vaste de tout l'hospice, est destinée aux malades. Elles ont la même nourriture que les vieillards, et reçoivent une petite somme annuelle en place des vêtements, dans lesquels on n'exige point d'uniformité. Elles s'occupent à faire des bas, à coudre les étoffes nouvelles, à raccommoder les anciennes. Les jeunes filles, annexées à cette communauté comme femmes de service (*faticanti*), soignent la lingerie des vieillards, des femmes et des jeunes gens ; elles servent la salle des invalides, l'infirmerie, le réfectoire commun et la cuisine des malades. La communauté est présidée par une prieure, choisie parmi les habitantes mêmes de l'hospice, et renouvelée tous les trois ans. Le prêtre prieur du conservatoire l'est aussi de cette

communauté. On permet aux femmes de sortir pour se promener ou faire quelque commission : les filles de service sortent toutes ensemble, accompagnées d'une vieille. Si elles se marient, l'hospice leur donne 10 écus de gratification.

La famille des jeunes gens fut, comme nous l'avons vu, placée la première à Saint-Michel, par monsignor Odescalchi, et augmentée sous Innocent XII par l'adjonction des élèves *du lettré*. Innocent XII voulait que ces enfants fussent tous orphelins et au nombre de 300, chiffre qu'ils n'ont jamais atteint. Il les aimait tant qu'il leur donnait le doux nom de ses fils, et qu'il vint les visiter au moins 64 fois. Les jeunes élèves, en souvenir de cette affectueuse bonté, célèbrent chaque année, pour l'âme du pontife, un service solennel au jour anniversaire de sa mort, et en redisent les louanges. L'hospice compte 200 jeunes gens, divisés suivant leur âge en six chambrées, qui prennent le nom de leurs saints protecteurs, Saint-Michel, Saint-François-Xavier, Saint-Philippe, Saints-Pierre-et-Paul, Saint-Charles, Saint-Innocent. Chaque chambrée a un préfet clerc ou prêtre, et deux sous-préfets nommés *décurions*, choisis parmi les élèves les plus sages et les plus raisonnables. Un prêtre-recteur surveille la discipline intérieure de la communauté. Pour être admis, les enfants doivent être orphelins, Romains ou au moins originaires des États pontificaux, et âgés de moins de douze ans. Quelquefois on en admet moyennant la légère rétribution mensuelle de 4 écus et demi, parce que les revenus de l'hospice ne suffiraient pas à l'entretien d'un si grand nombre de jeunes gens; il en est

actuellement 160 reçus gratuitement, 60 avec pension. Leur nourriture est celle indiquée plus haut, avec un supplément de 4 onces de pain pour les plus âgés. Leur lit se compose d'une paillasse, d'un chevet de laine, de draps, de deux couvertures de laine; les pieds sont en fer, le reste en marronnier. Le vêtement d'intérieur et de travail est de drap en hiver, et en été d'un tissu de fil et coton nommé *rigatino*. Quand ils sortent, ils ont une soutane de drap noir. Tous les habits et linges sont numérotés, afin que chacun ait toujours les mêmes et soit tenu de les conserver avec soin. Il est permis aux élèves d'aller quelquefois dîner chez leurs parents, pour entretenir les affections de famille. Les jours de fête ils sortent deux à deux, par chambrée, guidés par le préfet. On les mène quelquefois se divertir dans une vigne hors de la porte *Portese*, probablement celle qui fut léguée à l'hospice par monsignor Odescalchi.

Les jeunes gens apprennent les arts mécaniques ou étudient les arts libéraux. Dans l'intérieur de l'hospice sont des ateliers d'imprimeurs, relieurs, tailleurs, cordonniers, chapeliers, lainiers, teinturiers, selliers, ébénistes, serruriers et quincailliers. Pour les beaux-arts, on a la fabrique des tapis en figures ou ornements, la seule de toute l'Italie; la gravure sur bois, l'ornementation, la peinture, la sculpture, la gravure sur cuivre, camées et médailles. D'excellents maîtres donnent des leçons de ces diverses branches d'études ou d'industrie, et rien ne manque au perfectionnement de chacun de ces arts. Quelques élèves sont employés à la comptabilité de la maison; ce qui les rend propres à une utile profession et les dispose à être de bons régisseurs. L'hos-

pice a d'ailleurs l'antique et louable coutume de distribuer ses emplois intérieurs à ceux qui ont été ses fils. L'instruction littéraire est à la hauteur des connaissances nécessaires à des artisans et à des artistes. Il y a une école de lecture, écriture, arithmétique et catéchisme où vont les élèves, jusqu'à ce qu'ils aient prouvé qu'ils en ont profité. Ceux qui s'adonnent aux beaux-arts suivent l'école du nu au Capitole, et étudient un peu d'anatomie, la mythologie, l'histoire sacrée et profane. L'illustre professeur Poletti leur fait aussi un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, et l'on y a récemment ajouté l'école de chimie appliquée qui manquait à Rome. Enfin, une école de musique vocale, suivie avec succès par quelques élèves, les met à même de divertir au carnaval, par des représentations dramatiques, non-seulement la communauté, mais le public. En résumé, l'hospice de Saint-Michel est une véritable école polytechnique, un vrai conservatoire d'arts et métiers, ouvert par le génie des papes un siècle avant qu'en possédassent les nations les plus éclairées de l'Europe.

La communauté des jeunes filles, appelée aussi conservatoire de Saint-Jean, du nom du palais de Latran qu'elle occupa pendant plus d'un siècle, comprend 240 personnes, presque toutes entretenues gratuitement. Le but de cet établissement, comme de tous ceux de ce genre, est d'enseigner la religion aux jeunes filles, de les sauver de la séduction, et de les habituer aux soins domestiques et aux travaux de leur sexe. Les filles de Saint-Michel occupent neuf grands dortoirs présidés par les plus anciennes. La prieure et la sous-prieure sont choisies tous les trois ans parmi les plus avancées et les plus sages.

Les proches parents peuvent venir les voir, mais ne pourraient jamais les avoir à dîner chez eux, parce qu'il en résulterait peut-être des désordres. Elles sortent toutes ensemble, accompagnées du prieur, qui est un prêtre chargé de la discipline intérieure. Leur nourriture est la même que celle des autres communautés; elles portent, quand elles vont dans la ville, un vêtement uniforme de serge noire avec un voile blanc sur la tête. On leur donne des leçons de lecture, écriture, arithmétique, ainsi que de musique, d'ouvrages de femmes; ce qui facilite leur entrée dans des monastères et sert à embellir les cérémonies de la chapelle particulière du conservatoire. La cuisine et le blanchissage se font dans la communauté même, suivant un très ancien usage, et ces travaux préparent utilement les femmes aux soins qui leur seront confiés dans leur ménage. Elles fabriquent en outre tous les ornements d'uniformes de la milice papale, et on leur abandonne, comme encouragement, une moitié du gain. Quelques autres travaillent la soie, la toile, les rubans, soit pour l'usage de l'hospice lui-même, soit pour des négociants. Comme on ne congédie les pensionnaires que pour les marier ou les faire religieuses, il en est de vieilles, incapables de fatigues, et qui ont besoin de l'aide des autres; les plus fortes d'entre celles-là font l'office de maîtresses ou de surveillantes des plus jeunes. L'archiconfrérie de l'Annonciation donne par an 100 écus qui servent de dot aux mariées ou aux religieuses.

Léon XII érigea en paroisse l'hospice apostolique, attaché jusque-là à la cure de Sainte-Cécile. Le curé a un vicaire qui le seconde dans la prédication, l'enseignement, l'administration des sacrements et l'assistance des mori-

bonds. Les quatre communautés entendent la messe le matin, récitent le rosaire et accomplissent d'autres pratiques de piété très nombreuses. Le curé et le vicaire sont aidés dans l'audition des confessions par deux prêtres pour les jeunes gens, deux pour les jeunes filles, un pour les vieillards et par d'autres encore qu'y appelle spontanément le zèle du salut des âmes. Les dimanches, les garçons et les filles récitent l'office; le vendredi, les vieillards ont le saint exercice de la bonne mort. Dans le courant de l'année une retraite spirituelle a lieu, suivant les exercices de Saint-Ignace, et les ouvriers drapiers peuvent aussi en profiter pour se préparer aux pâques. Je ne cesserais pas si je voulais énumérer toutes les œuvres de religion pratiquées dans l'hospice pour déposer au fond du cœur des élèves ces germes de solide piété qui, par la suite, en font de bons citoyens.

L'hospice recevait, dans le principe, les produits de quelques impôts publics, sagement établis par les papes, qui par l'usage qu'ils en faisaient au profit des pauvres, en éloignaient toute idée de charge odieuse. Telles furent les taxes des armes, du bois, des cartes à jouer, du droit d'ancrage du port d'Anzo, du péage au pont Talaro, taxes réunies plus tard au trésor, qui donne en échange une somme annuelle de 20,000 écus, dans lesquels sont compris l'indemnité des capitaux perdus et les 100 écus assignés chaque mois à l'école de tapisserie. Une autre source de revenus est le privilége d'approvisionner les palais apostoliques et la milice pontificale de tout ce qui se fabrique dans l'établissement. Innocent XII lui fit don du palais de Latran, de la curie bâtie par lui, et dans sa noble prodigalité lui envoya en une seule fois 100,000 écus.

Cet exemple fut splendidement imité par le pape régnant, Grégoire XVI, père plein d'amour pour l'hospice, et qui, de sa propre cassette, a soutenu l'atelier des draps, dans un temps de crise, afin que les pauvres ouvriers de cette fabrique qui attendent de leurs travaux le pain de leurs familles ne fussent pas sans ouvrage. Quelques particuliers ont aussi donné des capitaux en échange du droit de placer librement les pauvres qu'ils protégent ; de sorte que l'hospice a un revenu de 50,000 écus.

J'ai signalé le privilége de fournir des draps aux palais apostoliques et aux soldats pontificaux. L'atelier destiné à cette fabrication peut être considéré comme un établissement à part, semblable aux *maisons de travaux ou d'industrie*. La surabondance des ouvriers drapiers est extrême à Rome, par suite de l'impossibilité où sont les fabricants de lutter contre la concurrence étrangère. Thomas Odescalchi établit donc dans son petit hospice des métiers de tissage, et Clément XI fit construire, par Fontana, un atelier si beau qu'il pouvait facilement recevoir tous les perfectionnements de l'art. Plusieurs élèves y étaient employés ; mais aujourd'hui son peu d'importance les en a éloignés. Une vaste teinturerie, bien fournie d'instruments, est jointe à la fabrique et l'école de chimie appliquée, fondée cette année et la première jusqu'ici existant à Rome, formera de bons teinturiers, instruits et capables de tirer leur métier de l'ornière. La fabrique se compose de deux vastes magasins pour les laines brutes, tirées en général de nos bergeries, de bonnes qualités et même de race espagnole devenue indigène dans les états romains. Un vaste atelier est destiné aux cardeurs et imprimeurs; au-dessous est le lieu où on lave les laines et où l'on nettoie les draps. La

filature se fait hors de la maison par des femmes et en grande partie par les condamnées du pénitencier et les jeunes gens des prisons correctionnelles, auxquels on accorde la moitié du gain. Les tondeurs ont aussi leur lieu à part; mais tous les travaux ne pouvant s'exécuter dans l'hospice même, on en donne aux ouvriers dans leurs propres maisons. Tout se fait à la main, sans machines. La fabrique emploie 850 individus de tout âge et de tout sexe; elle produit 30,000 aunes de draps destinés non-seulement aux soldats et aux palais, mais aux particuliers qu'attire la bonté de ses produits. Une éternelle reconnaissance est due à M. Antonio Costa qui, depuis plusieurs années, dirige la fabrication des draps avec un zèle et une habileté dignes des plus heureux résultats[1].

CHAPITRE IV.

DE L'HOSPICE DE PAPA-JEAN.

Pour opérer de grandes et utiles choses en faveur des hommes, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir des moyens puissants, un génie supérieur, de fortes ressources, il suffit de sentir brûler en son âme ce feu de la charité qui s'enflamme au foyer de la religion. Un pauvre artisan, entièrement idiot comme le fut Jean Borgi, réussit à fonder, il y a cinquante ans, une institution belle entre toutes, pour l'éducation des orphelins abandonnés. Il voyait des troupes de jeunes garçons errer dans la ville, à peine

[1] Voyez note 4[e].

vêtus et chaussés, grandissant dans le vice et l'oisiveté; quelques-uns étaient orphelins, d'autres délaissés par leurs parents. Il les recueillit chez lui, et au moyen de quelques aumônes, les habilla et les envoya en apprentissage chez des fabricants de la ville, afin de leur procurer par le travail des moyens d'existence. De généreux bienfaiteurs ne tardèrent pas à le seconder de leurs conseils et de leurs bourses; entre autres D. Michel di Pietro, depuis illustre cardinal, qui loua pour lui un appartement dans la via Giulia et lui assigna 30 écus par mois, ce qui permit d'élever à quarante le nombre des orphelins. Borgi les appelait ses enfants et ceux-ci réciproquement le saluaient du titre filial de *papa* d'où vint à l'institut le nom de *Tata-Giovanni* (Papa-Jean). Pie VI, dont le cœur était si généreux, fut le principal protecteur de Borgi; il lui acheta la maison dans laquelle il était en location et le traitait très amicalement ainsi que ses orphelins, auxquels il donna souvent de sa propre main de l'argent, dans la sacristie du Vatican.

Bien que papa Jean fut illettré, il sentait la nécessité de l'instruction et fit enseigner à ses enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique par un certain François Cervetti. Mais comme Jean était rude et grossier en ses manières, bien que charitable, leurs caractères ne purent s'accorder, et Cervetti le quitta pour fonder un autre refuge d'orphelins, dit de l'Assomption de la Vierge, qui, en 1812, fut réuni à l'hospice de Tata-Giovanni. Borgi mourut d'apoplexie le 28 juin 1798, âgé de 66 ans. Si l'asile des orphelins n'eut pas été une œuvre de Dieu, le tourbillon révolutionnaire l'eut sans doute emporté, puisque sous la nouvelle forme de gouvernement, il lui man-

quait ses cardinaux et ses prélats protecteurs, et que les esprits agités pensaient à toute autre chose qu'aux œuvres de bienfaisance. L'avocat Bélisaire Cristaldi, devenu plus tard cardinal, se chargea de la maison pieuse, la transféra à Saint-Nicolo-di-Tolentino où il mit tout en bon ordre et organisa les travaux intérieurs, pensant que dans les circonstances présentes, il n'était pas prudent de laisser aller les enfants dans les ateliers de la ville. Le pape rendu à Rome, le couvent de San-Nicolo retourna aux Augustins et les orphelins furent mis à Saint-Silvestre, au Quirinal, sous la direction des Pères de la compagnie de la Foi. De Saint-Silvestre ils allèrent au bourg Sainte-Agathe, ensuite au palais de Ravenne, enfin à la Madone-des-Monts dans la maison des catéchumènes, où ils ne restèrent pas long-temps, parce que Pie VII ayant rétabli ces derniers, accorda aux orphelins l'église de Sainte-Anne-des-Menuisiers et une partie du couvent des Salésiennes.

C'est dans ce local, assez mal adapté à sa destination, qu'est placé l'hospice de *Tata-Giovanni*, aussi nommé de l'*Assomption* de la Vierge ; on y admet les enfants romains pauvres et abandonnés, suivant la règle du fondateur : et vraiment l'on ne peut assez admirer combien la seule charité inspira de prudence à un homme inculte qui ne demandait et ne recevait pas facilement des conseils. Les enfants occupent six chambres nommées de Saint-Joseph, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Stanislas, des Saints Camille et Louis. Comme tout est simple dans cet institut, les jeunes gens eux-mêmes les plus sages, les plus âgés, président les chambres, et, mieux instruits que les autres, leur enseignent les premiers éléments de la science. De bons prêtres ou de pieux laïques

viennent souvent, le soir, distribuer l'aumône de l'instruction, et il en est aussi qui enseignent les principes d'ornementation et de géométrie, connaissances fort importantes pour de jeunes artisans. Mais par-dessus tout on s'attache à former leur cœur par l'enseignement religieux et par de solides pratiques de piété qui font croître les élèves sous les plus heureuses espérances, parce que quand la foi a poussé de profondes racines au fond de l'âme, elle y fait fructifier toutes les vertus chrétiennes et sociales.

Parmi les maximes que la religion inculque à l'homme, est celle-ci : que l'on doit par le travail soutenir son existence. Aussi les élèves vont-ils, dès l'âge le plus tendre, apprendre un métier dans les ateliers de la ville, parce que l'institut n'a à demeure qu'un tailleur et un cordonnier pour le seul usage de la maison. Cette méthode permet aux jeunes gens de choisir l'état qui leur plaît, d'après leurs forces et leurs dispositions, et entre 120 élèves il y a 30 métiers différents. On n'oublie pas les beaux-arts, ni même l'étude des belles-lettres ; mais avant de les enlever aux arts mécaniques, but principal de l'institution, on exige des preuves non douteuses de leur talent, pour ne pas changer abusivement la nature du pieux établissement. A vingt ans on les congédie, parce qu'ils sont alors en état de se tirer d'affaire, et la conduite honorable qu'ils tiennent presque tous dans le monde prouve combien de semblables institutions influent sur la morale publique.

L'hospice de Papa-Jean ne dépend pas des magistrats, mais, par un privilége spécial de Pie VII, le directeur temporaire se choisit un coadjuteur, et quand l'un d'eux vient à manquer, le survivant prend un nouvel aide et ainsi de suite. Tant que cette forme d'élection sera main-

tenue, l'hospice aura toujours de bons supérieurs, parce que l'électeur, étant attaché de cœur à l'institut, choisira un homme qui lui succède en affection comme en charge. Deux prêtres surveillent la discipline intérieure, un bon laïque procure le placement des élèves dans les ateliers, et tout le jour est en courses pour s'assurer de leurs progrès et de leur conduite. Les autres employés sont : un tailleur, un cordonnier, un cuisinier, un aide et un infirmier, de sorte que l'administration marche très simplement, sans grandes dépenses.

L'hospice n'a point de fonds, mais se soutient au moyen d'une subvention de 230 écus par mois, fournis par la chambre apostolique, et au moyen de quelques aumônes et du gain des orphelins eux-mêmes qui rendent 15 baïoques de leur journée, gardant le reste pour eux. Ce gain forme quelquefois une somme de 150 écus par mois. L'entretien général coûte 450 écus par mois, chaque individu revenant à 46 écus par an environ. Si le lecteur désire connaître dans ses plus minutieux détails l'hospice d'orphelins de Tata-Giovanni qui, par sa simplicité, prêterait facilement à l'imitation de tout pays, il peut consulter le mémoire que j'ai publié en 1830, sous ce titre : *De Jean Borgi, maître maçon, nommé Papa-Jean et de son hospice pour les orphelins délaissés.*

CHAPITRE V.

DE LA MAISON D'INDUSTRIE DU CHANOINE MANFREDI.

Le chanoine de Saint-Eustache D. Mariano Manfredi, ouvrit en 1815, dans la rue du Paon, un asile à de pauvres enfants qui se trouvèrent bientôt au nombre de vingt. Il comptait les consacrer à des branches d'industrie utiles à Rome; et, sachant que le travail est le meilleur maître de la vie, il désirait voir de semblables instituts s'établir dans le reste des états pontificaux. Il n'aurait pas voulu que sa maison s'accrût d'une manière désordonnée, parce qu'il pensait que, mettant des jeunes gens en commun, leur éducation serait d'autant meilleure que leur nombre serait plus restreint. La fabrication d'un suif de bonne qualité, et la préparation de savon économique, furent les objets d'industrie exploités dans l'établissement, et perfectionnés par les nouvelles machines et d'après des procédés inventés par le bienfaisant fondateur. Léon XII la visita en personne, le 19 octobre 1824, et comme elle lui plut beaucoup, il lui accorda, par un chirographe du 17 septembre 1825, le monopole de la fonte des graisses qui par loi sanitaire devaient être transportées hors de la ville. Ce privilége exclusif excita la haine et les querelles de tous les bouchers de Rome, de sorte qu'il fut, peu de temps après, retiré et compensé par une somme anuelle.

En 1839, l'institut, réduit à six élèves, fut transporté sur l'Esquilin, à la place jadis occupée par l'église de Saint-Julien. Les quelques enfants qui y demeurent aujourd'hui font des chandelles, du savon et se livrent à différents travaux de menuiserie. Les jeunes filles, recueillies en un lieu spécial et placées, dans l'origine, près de Sainte-Marie-in-Trastevere, furent réunies à d'autres conservatoires.

L'agriculture n'était pas étrangère au but du charitable chanoine, et il voulait la faire étudier à quelques-uns de ses élèves. La position de la maison, au milieu des vignes et des jardins, offrirait aux jeunes gens un champ favorable à leurs travaux agricoles. D'ailleurs cette occupation raviverait l'établissement et le rendrait souverainement utile à Rome.

CHAPITRE VI.

DE L'HOSPICE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES.

Pendant qu'ils occupaient Rome, les Français recueillirent les mendiants dans le palais de Latran et dans le couvent de Sainte-Croix-de-Jérusalem. L'excellent pontife Pie VII, rendu aux vœux de ses sujets, pensa que ce lieu ne leur convenait pas et les transféra aux Thermes de Dioclétien, dans les anciens greniers des magasins de blé

Jusqu'à 1824 ce dépôt de mendicité n'éprouva aucun changement notable ; mais Léon XII, si zélé pour les institutions charitables, voulut le transformer en une maison d'industrie pour donner du travail aux pauvres et leur enlever tout prétexte d'oisiveté. De semblables maisons s'étaient ouvertes déjà en quelques villes d'Europe, sur le modèle de celle que le comte de Rumford avait créé en Bavière en 1790, et qui avait purgé la ville de Monaco de tous les vagabonds. Quels qu'en soient les motifs, une vraie maison d'industrie ne fut jamais organisée, quoique le lieu en ait reçu le titre, et l'on forma seulement, pour les deux sexes, un hospice qui porte aujourd'hui le nom de l'église voisine, *la Madone-des-Anges.*

Le bâtiment est très vaste et très solide; mais, destiné à conserver des grains, il n'a ni les aisances, ni la salubrité nécessaires à un dépôt d'hommes. Malgré cela, le consacrer au soulagement de l'humanité fut une excellente idée, puisque les nouvelles théories économiques l'avaient rendu sans emploi. Il se compose de quatre grandes ailes, dont trois se joignent à angle droit, et la quatrième est séparée des premières par la place; on nomme cette dernière *Clémentine*, en souvenir du pape qui l'a élevée. Monseigneur Capaccini, directeur de l'œuvre dès l'origine, mit en bon état l'aile Clémentine consacrée aux infirmeries; plus récemment on a fait de notables améliorations dans la partie occupée par les hommes pour la mettre en harmonie avec les besoins du service, et les travaux seront certainement étendus à l'habitation des femmes, afin que tous les bâtiments soient en accord avec leur nouvelle destination charitable.

L'hospice est soumis à la *commission des subsides*, et le cardinal préfet de cette commission en est, avec le titre de *protecteur*, le directeur-général. La communauté des femmes a, pour les choses spirituelles, un supérieur ecclésiastique, ordinairement évêque titulaire; et pour les choses temporelles, un député de la commission des subsides nommé *président délégué*. Les hommes sont confiés aux frères de la doctrine chrétienne, vulgairement appelés *ignorantins*, qui relèvent directement du cardinal protecteur. Ces bons frères furent appelés, pour le grand bien de l'hospice, à en prendre la direction disciplinaire et économique le 29 décembre 1834. Ils sont au nombre de seize et se partagent les fonctions comme il suit : directeur, économe, assistant au réfectoire, cuisinier, portier, quatre préfets, quatre sous-préfets et trois infirmiers. Les hommes montent à 350 individus divisés en cinq catégories dont quatre en santé, une de malades. Les centuries des bien-portants se forment par âge, se subdivisent en chambrées et ont des dortoirs séparés; à chaque dix-huit lits est préposé un chef de chambre, les cellules des frères sont placées de manière que d'un seul coup-d'œil ils peuvent, par une petite fenêtre, surveiller le dortoir. Les lits se composent de pieds de fer, tablettes, matelas, draps et couvertures de laine; la nourriture consiste en 20 onces de pain pour les plus forts, 16 pour les plus jeunes, 3 onces de viande, autant de soupe et une demi-feuillette de vin; le vêtement, en chemise et caleçons que l'on change tous les huit jours, pantalons et vestes de *carfagne* bonnet de drap élargi au sommet par un cercle de bois, chaussettes de drap et souliers. Les jours de fête, le bonnet et les

habits sont de drap aux couleurs mélangées. Pour conserver la propreté des vêtements de laine, on a des fourneaux ou s'échauffent des fers de tailleurs que l'on passe sur toutes les coutures, afin qu'il ne s'y loge aucun insecte.

La centurie des malades est une lourde charge pour l'hospice, elle est de 50 individus. Ceux qui ont des infirmités aiguës, ou des maux du ressort de la chirurgie sont envoyés dans les hôpitaux respectifs. Afin que les maladies contagieuses ne se propagent pas, tous ceux que l'on reçoit à l'hospice sont, pendant trois jours, déposés dans une sorte de lazarets, visités et appropriés avec grand soin. L'infirmerie a été placée dans la partie la mieux préparée de l'aîle Clémentine ; elle est aérée, propre, saine et bien desservie.

Les enfants auxquels leur âge n'a point encore permis d'entreprendre l'apprentissage d'un métier, ont une école de catéchisme, de lecture et d'écriture. Les autres reçoivent également des leçons après leurs travaux, pendant le jour en hiver, après le dîner en été. Rome n'ayant point d'école publique de musique instrumentale, Monsignor Capaccini a formé des élèves, sans les enlever à leurs métiers, une troupe militaire qui s'exerce chaque jour pendant quelques heures dans une salle particulière et a déjà donné des preuves de son habileté en faisant publiquement de la musique ; on exerce dans l'hospice les métiers de cordonnier, tailleur, imprimeur, teinturier, serrurier, chapelier, menuisier et ébéniste. De ses ateliers sortent ces chaises si légères et faciles à manier, connues sous le nom de siéges de Chiavari. Une grande partie des jeunes gens est employée à la confection de la chaussure et des vêtements

militaires, parce que toutes les fournitures des soldats se font dans l'hospice. Il y a un atelier de cordonniers et tailleurs pour les besoins de la maison. La teinturerie sert à colorer les cotons et autres étoffes fabriquées par les femmes. Généralement les ateliers et les travaux sont affermés à des entrepreneurs, ce qui est la méthode la plus avantageuse, quand les contrats sont régulièrement stipulés et passés entre gens honnêtes. L'imprimerie seule n'est point mise en adjudication et publie ordinairement de petits ouvrages de dévotion qu'elle livre à bas prix ou donne gratuitement. Le salaire se répartit en trois parts : un tiers reste à la maison, un tiers revient à l'ouvrier, un autre tiers est mis en commun et divisé par la suite. C'est une excellente coutume d'envoyer une partie des pauvres garçons aux travaux de la campagne, parce que le nombre de ceux qui se livrent, à Rome, aux arts mécaniques est certainement surabondant. La position de l'hospice, entouré de villas, de vignes, de jardins et de vergers, facilitera peut-être la réussite d'une entreprise très utile, vainement tentée d'autres fois. Pour vaincre cet éloignement que les habitants, même les plus pauvres, de la capitale, ont pour les travaux champêtres, de tels établissements de jeunes agriculteurs seraient d'une grande utilité, mais plutôt dans les villages voisins que dans la ville même ; parce que l'on éviterait ainsi les funestes effets de la *mal'aria* qui décourage les cultivateurs de nos campagnes.

La famille des femmes, composée de 550 personnes, se divise aussi en cinq centuries, y compris celle des malades, qui comprend d'ordinaire 60 infirmes. Elles habitent de très vastes salles à trois ou quatre nefs, non suffisamment

encore réparées. Leur nourriture et leur couchage sont les mêmes que ceux des hommes; elles sont vêtues de *carfagne* dans l'intérieur, et quand elles sortent, elles mettent des robes d'une couleur cendrée, et se couvrent la tête avec un mouchoir. Elles travaillent le coton, le fil et le lin; elles empaillent les chaises fabriquées par les hommes; vingt d'entre elles sont employées au blanchissage des deux communautés, vingt autres à coudre et à réparer la garde-robe. Elles demeurent à l'hospice tant qu'elles ne se marient pas, ne se font pas religieuses, ou ne se mettent point en service dans des maisons particulières. De sorte que la communauté a été toujours en croissant, et qu'elle est aujourd'hui devenue presque le double de l'autre. On avait pensé à les renvoyer vers 25 ou 30 ans, afin de ne point surcharger la maison de tant de femmes vieilles et impotentes, et de faire de la place pour les jeunes filles de 10 ou 12 ans qui n'ont point encore reçu d'éducation et courent grand risque de se perdre. Mais ce projet n'a point eu de suite, et l'on garde dans ce conservatoire, comme dans tous ceux de Rome, la même coutume. La cuisine, dont on va confier les soins à ces femmes, les habituera à ces travaux domestiques qui sont à la charge d'une mère de famille.

La Congrégation des filles du refuge du Mont-Calvaire, fondée à Gênes par la servante de Dieu Virginia Centurione-Branelli, morte en 1651, et qui dans cette ville dirige toutes les œuvres pieuses en faveur des femmes aliénées, des malades, des exposées, des orphelines et des pénitentes, transplantée à Rome depuis sept ans par la vertueuse princesse Theresa Doria-Pamfili, préside la

communauté des femmes dans notre hospice. Une de ces *filles du refuge* connues vulgairement à Gênes sous le nom de *Brignoles*, est directrice générale; une autre préside à l'infirmerie, une autre aux écoles, une quatrième aux métiers de tissage, une cinquième à la lingerie, une sixième enfin à la garde-robe, et toutes remplissent leurs fonctions avec beaucoup d'habileté et d'exactitude. Elles ne font point de vœux, mais seulement après leur noviciat jurent persévérance. Elles sont vêtues de noir, et un long voile tombe de leur tête. En 1833, elles ouvrirent un noviciat à Saint-Norbert, où sont déjà 6 ou 7 novices. Tous les cœurs qui ressentent vivement l'amour des pauvres doivent faire des vœux ardents pour l'accroissement et les progrès d'une si utile institution. Le petit nombre de ces excellentes dames ne suffisant pas aux exigences de leur grande famille, elles se choisissent des aides parmi les femmes les plus sages de celles confiées à leurs soins, et celles-ci couchent dans les dortoirs communs, et conduisent leurs compagnes à la promenade.

Quatre chapelains prennent soin du spirituel des deux communautés, et des prêtres du dehors viennent souvent, surtout dans les infirmeries, distribuer par charité les secours de la religion. Chaque matin on assiste à la messe, le soir on récite le rosaire, tout le monde doit se confesser une fois par mois, et reçoit l'instruction du catéchisme, base d'une bonne éducation religieuse.

La commission des subsides donne à l'hospice de la Madone-des-Anges 35,000 écus par an. Le bénéfice des travaux peut monter à 4,000 écus. On calcule que cha-

que personne coûte 12 baïoques par jour, tout compris. Les frères de la doctrine chrétienne administrent la caisse des hommes, le président délégué celle des femmes; tous doivent rendre leurs comptes chaque mois au cardinal-préfet. La chambre apostolique vient au secours de l'hospice dans les dépenses de grandes réparations, et ne l'abandonnera sûrement pas, tant que la restauration des édifices ne sera point accomplie.

CHAPITRE VII.

DE L'HOSPICE ECCLÉSIASTIQUE.

Jean-Antoine Vestri, de Côme, pharmacien à Sainte-Lucie-de-la-Clavicule, allant un jour au Saint-Esprit pour y soigner les pauvres malades, selon sa charitable coutume, s'aperçut qu'à son aspect l'un d'eux, couché dans un lit, se couvrit le visage avec son drap. Il sut plus tard que cet homme était un prêtre de sa connaissance qui, en le voyant, s'était senti pénétré de honte d'être ainsi confondu avec la populace dans un hôpital public. Le bon Vestri fut fortement impressionné de ce fait, et résolut d'ouvrir un asile particulier aux prêtres infirmes. Il acheta quelques chétives maisons près de Sainte-Lucie, où il demeurait, et y plaça quatre lits; il y recevait, y servait et fournissait d'aliments et de remèdes les prêtres qui s'y retiraient. Cet homme bienfaisant

mourut le 21 décembre 1650, consacrant toute sa fortune à son hôpital, qui s'accrut de six lits. Il le confia, par acte de dernière volonté, à la Congrégation des *cent prêtres et vingt clercs*, fondée dans l'église des saints Michel-Angelo et Magno dans le Borgo. Clément X en fit l'érection canonique par un bref apostolique de l'an 1674.

Quand l'hospice des invalides du Pont-Sixte fut abandonné par ses habitants, transférés à Saint-Michel, on établit à sa place un collége ecclésiastique, et l'on y joignit l'hôpital de Vestri, mettant le tout entre les mains d'un cardinal et de quatre députés; ensuite il passa sous la direction des Pères des écoles pieuses; mais l'union du collége et de l'hospice modifia peu à peu les deux institutions, et il en résulta une maison de retraite pour les pauvres prêtres qui, affaiblis par les fatigues du ministère, avaient besoin de repos et de soutien. On en compte ordinairement huit ou dix logés et gratifiés de 15 baïoques par jour. Aujourd'hui l'on ne recevrait donc plus un prêtre malade dans l'hospice ecclésiastique; et même si l'un des pensionnaires le devenait, on l'enverrait aux *Benfratelli*, où il serait soigné aux frais de l'hospice lui-même. La députation des quatre ecclésiastiques en est revenue à le diriger sous la protection du cardinal-vicaire de Rome. Le chanoine doyen de Saint-Pierre est député né; deux autres sont prélats, un quatrième homme de loi. Les revenus se composent surtout de la location de la majeure partie du bâtiment; ils sont de 1,000 écus environ.

J'ai dit que le bon Vestri laissa l'administration de son hospice à la Congrégation des cent prêtres et des vingt

clercs ; je dois ajouter que cette œuvre toute spirituelle fut créée en 1635, à l'imitation d'autres œuvres semblables qui florissaient jadis à Rome, comme on le lit sur des inscriptions chrétiennes conservées dans les églises de Saint-Côme-et-Damien au Forum, et de Saint-Jean-et-Paul sur le Célius. Le but de la Congrégation est de prier pour les âmes des frères défunts. Dès que l'on sait la mort d'un des prêtres ou clercs affiliés, on récite l'office des morts, on célèbre une messe de repos, et chaque prêtre est tenu de dire ou de faire dire une messe pour le défunt. On maintient toujours le nombre de cent : les clercs devenus prêtres prennent les places vacantes de préférence à tous autres. Tous les vendredis ils se réunissent dans l'église de Saint-François au Pont-Sixte, récitent un nocturne de l'Office des Morts, puis chacun tire au sort un petit papier sur lequel est désigné un acte de vertu qu'il doit accomplir, comme suffrage et prière pour les âmes des défunts. Cet exercice a remplacé les conférences ecclésiastiques tenues auparavant tous les vendredis.

CHAPITRE VIII.

DE L'HOSPICE DE SAINTE-GALLE.

Sainte-Galle, fille du consul Symmaque, mis à mort sous Théodorick, avait coutume de nourrir chaque jour douze pauvres dans sa maison, située à la place du fa-

m.ux portique d'Octavie. Cette maison fut, dans la suite, transformée en église sous l'invocation de *Marie-très-Sainte-au-Portique.* On y voyait une célèbre image de la Vierge, concédée par Clément VIII, en 1601, à l'église de Campitelli, et un hôpital incorporé depuis à celui de la Consolation.

Au milieu du XVIIe siècle, le charitable prêtre Marc-Antoine Odescalchi ouvrit à Sainte-Galle un refuge de nuit pour tous les pauvres sans asile, spécialement en hiver. Il parvint à en recueillir jusqu'à cinq ou six cents dont il réparait les haillons décousus, raccommodait les chaussures, et auxquels il donnait un lit, du feu et une soupe qu'il leur offrait de ses propres mains; mais son grand et premier but était de les instruire dans les choses de la foi. Il ne refusait pas même ceux qui avaient des maladies cutanées et malpropres, et les faisait soigner avec grande sollicitude. A cette œuvre pieuse concourait de ses aumônes le cardinal Benedetto-Odescalchi, devenu plus tard Innocent XI, qui à la mort de Marc-Antoine, en 1670, en prit un soin spécial. Dom Livio-Odescalchi releva, sur les dessins de Mattia di Rossi, en 1725, l'église et l'hospice, agrandis ensuite par dom Baldassare, membre de la même famille, jusqu'à nos jours noble et généreuse protectrice de cette œuvre.

Les pauvres trouvent donc à Sainte-Galle un abri pour leur repos et un lit composé de supports, de tablettes, d'une paillasse, de draps et de couvertures. En été, on les reçoit jusqu'à une demi-heure de nuit (à peu près huit heures); en hiver, jusqu'à trois heures (huit heures et demie). Il y a, pour les hommes seulement, 224 lits disposés en

cinq dortoirs, dont trois sont communs; un autre sert aux maladies de la peau; un cinquième est destiné aux ecclésiastiques: ce dernier est de 11 lits. Le plus grand nombre se présente en hiver, le plus faible en été; et l'on ne doit pas s'étonner si dans la belle saison l'on voit tant de pauvres dormir en plein air, car la douceur du climat le permet, et plusieurs préfèrent les degrés d'une église ou l'étal d'un boucher à la discipline de leur asile. L'hiver, avec ses gelées et ses pluies, les chasse à Sainte-Galle, et quelquefois alors les lits ne suffisent point à la foule. Quand cette presse arrive, les vieillards et les enfants sont préférés à tous les autres. Les mêmes individus ne devraient pas être admis au-delà de quelques jours déterminés; mais le refuge est ouvert tant qu'en subsiste le besoin. Le 5 octobre, jour de la fête de Sainte-Galle, on tire au sort une liste de douze pauvres, auxquels on donne un bon dîner.

En 1702, Carlo-Testa et Girolamo-Vaselli, prêtres zélés, établirent à Sainte-Galle une société d'ecclésiastiques pour distribuer aux pauvres les soins spirituels. Le vénérable chanoine Derossi y exerça pendant plusieurs années son zèle apostolique. Parmi les œuvres de piété que l'on y pratique, je citerai les exercices de saint Ignace, destinés à préparer les jeunes gens à leur première communion. L'église a un sacristain, l'hospice un recteur et trois autres employés. Sainte-Galle a donné naissance à deux établissements, l'hospice apostolique de Saint-Michel et l'hôpital de Saint-Gallican. Je l'ai déjà dit en parlant de ces deux institutions, mais je le rappelle ici, pour montrer comment la divine Providence fait sortir plu-

sieurs bienfaits d'un seul germe. Bien que Sainte-Galle soit un institut particulier de la famille Odescalchi, d'après l'acte de fondation, elle n'est point administrée par un membre de cette famille, mais seulement par un individu qui en dépend.

CHAPITRE IX.

DE L'HOSPICE DE SAINT-LOUIS.

Près de l'hospice de Sainte-Galle, mais entièrement indépendant de celui-ci, le refuge de Saint-Louis-de-Gonzague donne pour la nuit un asile et un lit aux pauvres femmes qui en manqueraient. Cet hospice est, comme on le comprend aisément, beaucoup plus important que Sainte-Galle, et on devrait l'agrandir. Les revenus actuels ne permettent pas d'avoir plus de 30 lits; mais le local en contiendrait le double. Il se compose de deux dortoirs, d'une chapelle, d'une chambre de récréation et d'un jardin. Le père François-Marie Gallazi, de Florence, homme plein de zèle et de mœurs très douces, mort à Rome le 5 septembre 1730, à 60 ans, fut le créateur de cette belle œuvre. Le vénérable chanoine Derossi le protégea efficacement, et l'on conserve son portrait près de celui du fondateur.

Les pauvres femmes qui, vers l'angelus du soir, se présentent, sont admises tant qu'il y a place; on exclut seulement les malades, les femmes enceintes, celles affectées de maux cutanés, puisqu'elles ont des refuges spéciaux. Après quelques prières, on les envoie dans leurs lits, composés de paillasses, de draps et de couvertures. Le matin, à peine levées, elles sortent et vont à leurs travaux. Une fois par mois elles entendent toutes la messe et communient dans l'hospice, et ce jour-là on leur donne un demi-paul (25 cent.) par tête, en compensation de ce qu'elles auraient pu gagner pendant ce temps.

L'établissement dépend du cardinal-vicaire de Rome qui délègue deux députés, l'un ecclésiastique, l'autre laïque, pour administrer les petites rentes. Autrefois, il dépendait du recteur temporaire du collége romain, Père de la Compagnie de Jésus. L'hospice a une prieure et une sous-prieure; il lui faudrait encore quelques femmes de service pour y entretenir plus de propreté.

CHAPITRE X.

DU CONSERVATOIRE DES NÉOPHITES.

Sous le pontificat de Paul III, en 1540, fut instituée dans l'église de Saint-Jean, près du Capitole, une confrérie nommée de *Saint-Joseph-des-Catéchumènes*, qui



accueillait les juifs et les infidèles désireux d'embrasser la foi catholique, et les retenait dans une maison voisine de l'église même. Dans le même temps s'ouvrit un monastère de l'ordre de Saint-Dominique, sous le titre de la *Sainte-Annonciation*, pour recevoir les femmes catéchumènes, et les garder jusqu'à leur mariage ou leur entrée en religion. La même confrérie dirigeait les deux institutions. Grégoire XIII, comprenant que les nouveaux convertis avaient besoin d'une plus solide instruction religieuse, créa, en 1577, un collége pour les néophites qui suivaient aussi les cours de belles-lettres dans les écoles des Pères jésuites. Le collége eut 70 élèves, et fut placé près des Thermes d'Agrippine. Le cardinal S. Onofrio le transporta en 1634 à la madone des Monts, ainsi que l'Institut des catéchumènes de Saint-Joseph. Innocent XI y réunit ensuite les femmes catéchumènes et néophites logées alors en une maison voisine de Saint-Quirice, peut-être parce que l'Annonciation était déjà devenue ce qu'elle est aujourd'hui, un véritable monastère. Maintenant donc, à la Madone des Monts, des bâtiments séparés renferment les hommes et les femmes qui aspirent au baptême. Quand une personne veut embrasser le catholicisme, elle se présente, est admise et gardée pendant 40 jours; si au bout de ce temps elle se fait baptiser, elle a été entretenue gratuitement, sinon elle doit rembourser les frais de son séjour. Les hommes sont congédiés après leur baptême, parce que les malheurs des temps ont anéanti le collége des néophites. Les femmes que l'on ne pourrait renvoyer sans péril restent dans l'établissement et y forment ce que l'on nomme le

conservatoire des néophites. J'y ai trouvé 24 élèves, c'est-à-dire 20 néophites et 4 catéchumènes : sur ce nombre 20 avaient été juives et 4 idolâtres, dont 3 mauresques. Les catéchumènes sont séparées, même à table, des néophites. Le local est beau, les salles superbes, le traitement parfait. Les élèves remplissent tour à tour les fonctions de cuisinières, portières, et sont chargées des services intérieurs de la maison, ce qui, joint aux ouvrages qu'on leur enseigne, les dispose à être de bonnes mères de famille. Dans leur chapelle, elles pratiquent en commun les exercices religieux. Les jours de fêtes et quelques autres jours encore, elles vont en promenade, vêtues uniformément de robes bleues et de bonnets blancs. Si elles se marient, on leur donne 150 écus de dot ; si elles veulent se faire religieuses, le monastère de l'Annonciation leur est consacré. La prieure, la compagne et la maitresse doivent être nées chrétiennes. Le cardinal-vicaire de Rome dirige et administre le pieux institut, qui a ses revenus confondus avec ceux de l'établissement des hommes. Le trésor fournit sur la caisse de la dette publique 7,200 écus par an. D'autres pays catholiques possèdent des établissements semblables ; ce qui distingue le nôtre, c'est qu'avec une charité toute romaine, il n'exclut personne, tandis que les premiers n'admettent que les seuls citoyens de leur pays.

CHAPITRE XI.

DU CONSERVATOIRE DE SAINTE-CATHERINE-DES-CORDIERS.

Sous l'impulsion de saint Philippe et de saint Ignace, il se forma, en 1543, une association d'hommes bienfaisants, dans le but de sauver de la séduction les filles nées de femmes perdues. Le cardinal Frédéric Donati-Cesi commença, en 1544, à élever une église, terminée en 1564, dédiée à la sainte vierge et martyre Catherine, et surnommée *De'funari*, parce que les fabricants de cordes habitaient la même rue. Cette église fut unie à l'œuvre pieuse tellement prompte en son développement, que quand écrivait Fanucci, en 1600, elle comptait jusqu'à 160 jeunes filles. Quelques maîtresses chargées de l'éducation des élèves, et quelques élèves elles-mêmes, voulurent, trente ans après la fondation, revêtir l'habit monastique de Saint-Augustin; de sorte qu'aujourd'hui l'institut se compose de religieuses, d'orphelines et de jeunes filles de condition relevée qui paient une pension et sont confiées pour leur éducation aux dames Augustines. Actuellement il renferme 20 religieuses, dont 13 voilées et 7 converses, 18 pensionnaires qui paient 5 écus

par mois, 8 orphelines nommées *filles de l'établissement* et élevées gratuitement. On n'exige plus aujourd'hui les mêmes conditions que dans le principe, et il suffit, pour y être admise, d'être pauvre et orpheline. Les *filles de l'institut* et les pensionnaires ont le même genre de vie, et leur traitement est meilleur que celui des autres conservatoires, parce que l'on y reçoit surtout des jeunes filles nées de familles pauvres, mais distinguées. Si elles se marient, leur dot est de 50 écus; si elles se font religieuses dans le monastère même, elles doivent apporter une dot de 400 écus. Elles s'occupent à divers ouvrages de femmes commandés par l'établissement lui-même ou par des étrangers; dans le premier cas elles ne sont pas payées, dans le second le gain tout entier leur appartient. Les travaux les plus fatigants sont à la charge des sœurs converses; ceux qui donnent moins de peine sont confiés aux jeunes filles elles-mêmes, afin de les habituer aux soins domestiques. Les religieuses veillent à l'exécution du règlement. A défaut de la confrérie, mère de cette œuvre, elle dépend aujourd'hui d'un cardinal protecteur qui a le droit d'en confier la direction à des députés de son choix, et d'admettre aux places vacantes les filles qu'il en juge les plus dignes.

Le cardinal S. Onofrio laissa au conservatoire une certaine rente pour l'entretien de deux jeunes filles nobles et en danger de se perdre. Autrefois on plaçait les élèves comme femmes de chambre, dans des familles qui devaient s'obliger à les garder six ans et à leur donner, en cas de mariage, 150 écus de dot. Cette excellente coutume est malheureusement tombée. Il y avait encore

près de l'établissement une maison de refuge pour les femmes qui, ayant été *filles du conservatoire*, deviendraient veuves, ou qui, mariées, devraient pour de graves raisons se séparer de leurs maris.

CHAPITRE XII.

DU CONSERVATOIRE DES SAINTS-QUATTRE.

Sur le mont Cœlius, près de l'église *des Saints-Quattre*, Pie IV transféra, en 1560, les orphelines qui, par les soins des Curiaux et les exhortations de saint Ignace, avaient été placées dans une maison dépendant de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, dans le lieu où est aujourd'hui l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. La confrérie de la visitation qui dirigeait l'hospice de Sainte-Marie-*in-Aquiro*, gouvernait aussi ce conservatoire. Aujourd'hui les deux établissements dépendent du même cardinal et des mêmes députés.

Dix ou douze religieuses furent, dans le principe, appelées aux Saints-Quattre pour l'éducation des jeunes filles; ce qui fit que peu à peu il s'y forma un monastère sous la règle de saint Augustin. Les orphelines que l'on élève gratuitement sont ordinairement au nombre de douze, instruites par les religieuses dans les ouvrages de



leur sexe, et surtout dans la morale et la religion. Sous leur direction, les jeunes personnes s'occupent de la cuisine, de la dépense et de l'infirmerie, pour se préparer à être de bonnes femmes de ménage. Quand elles veulent se marier, on leur donne une dot convenable. Si elles aiment mieux se consacrer à Dieu dans la vie religieuse, elles restent dans le monastère même, où l'on n'admet que les novices élevées dans son sein. Le cardinal-protecteur administre les revenus, et reçoit aux places vacantes celles qui le méritent. L'administration de ce conservatoire et de la pieuse maison de Sainte-Marie-*in-Aquiro* étant la même, je ne répéterai pas ce que j'en ai dit dans le deuxième chapitre de cette partie de mon livre.

CHAPITRE XIII.

DU CONSERVATOIRE DES MENDIANTES.

Une pieuse dame se mit, l'an du Jubilé 1650, avec la protection de la duchesse di Latera, à recueillir les pauvres jeunes filles qui erraient, abandonnées, dans la ville, et à les entretenir au moyen des aumônes, plus abondantes encore à Rome pendant les jubilés que dans tout autre temps. L'année sainte terminée, et ces charitables ressources diminuant, l'œuvre n'aurait pu vivre si elle n'eût été soutenue par le Père Pietro-Garavita, jésuite

de grande réputation, qui maintint le conservatoire et l'accrut jusqu'au nombre de 100 personnes. Ces pauvres filles, allant par la ville chanter des cantiques spirituels et recueillir des aumônes, on leur donne le nom de *mendiantes*, qu'elles portent encore. Elles habitaient, dès l'origine, la rue *Tordinona*; mais le Père Garavita partit pour donner des missions à Gènes, sa patrie, et le Père Paolo Mercati, prêtre connu pour son intelligente charité, chargé de la direction du conservatoire, celui-ci fut transféré à Saint-Jean-des-Florentins et ensuite à la place Margana. Monsignor Rivaldi, vice-gérant, en 1660, laissa au pieux institut un legs de 50,000 écus, ce qui l'en fit considérer comme le vrai fondateur. Avec 22,000 écus on acheta le palais et le jardin du cardinal Pio, près du Colysée, où est aujourd'hui le conservatoire.

Le Père Paolo y introduisit de nombreux travaux en soie, franges, cordons, bas, gants et autres objets de fil et de coton; mais l'établissement devint surtout célèbre par la fabrication des tissus de laine, dont l'introduction avait déjà été inutilement tentée à Rome, par les papes Pie V, Sixte V et Urbain VIII. On commença par les demi-laines, pour les vêtements des pauvres, et on arriva graduellement à des travaux plus importants. Un teinturier français leur donna une grande impulsion, en enseignant l'art de rendre les nuances cramoisies à la manière de France. Clément IX pour encourager cette industrie lainière, défendit l'introduction des produits étrangers et accorda au conservatoire le privilége de fournir des draps à la garde Suisse du pape et aux galé-

riens de Rome, Porto-d'Anzo et Civita-Vecchia. Le Père Paolo mourut le 7 aout 1690, après avoir consacré 90 ans au bien des pauvres, en dirigeant leurs bras vers des travaux utiles. Le conservatoire fut dans la suite dirigé par une congrégation de douze députés et d'un prélat; il dépend aujourd'hui du cardinal Dataire, représenté par un député ecclésiastique et par un autre, laïque. Le cardinal admet les orphelines qu'il juge dignes de cette faveur, et selon la coutume romaine, on les garde jusqu'à leur mariage ou leur entrée dans un couvent.

La communauté compte aujourd'hui 90 personnes occupées des travaux de leur sexe et surtout d'ouvrages en coton; les orphelines ne travaillent plus la laine parce que, dit-on, leur santé s'en trouvait mal et qu'elles n'y pouvaient suffire; comme malgré cela le conservatoire a toujours le privilége de fournir des draps au gouvernement, il les fait fabriquer à son compte. Le produit que les jeunes filles tirent de leurs occupations leur appartient, à la charge de se pourvoir de vêtements, excepté de celui d'uniforme qui leur est donné par l'établissement. Il se compose d'un corsage de couleur cendrée et de deux voiles, dont l'un couvre la tête, l'autre tombe sur les épaules. Le conservatoire établi dans un beau palais, est sans doute le plus vaste de tous ceux de Rome. Quelques salles où travaillent les drapiers sont ornées de riches peintures; un grand jardin planté d'arbres, offre beaucoup d'agrément et pourrait aussi être fort utile. Les revenus montent à 5,300 écus, dont le trésor donne 4,512.

CHAPITRE XIV.

DU CONSERVATOIRE DE LA DIVINE PROVIDENCE ET SAINT-PASCAL.

François Papaceti, prêtre romain, mort le 23 mars 1684, avait, dix années avant, ouvert à la *Tour-des-Miroirs*, une maison pour de pauvres filles qu'il nourrissait et faisait instruire par de bonnes maîtresses. Clément X, en 1675, transféra près de l'église de Sainte-Ursule à *Ripetta*, cette œuvre pieuse qui, agrandie plus tard, finit par renfermer 200 personnes et par être, le plus vaste des conservatoires de Rome. Innocent XI lui appliqua les produits d'une certaine contribution payée par les bateliers et négociants du port de Ripetta, le jour de Saint-Roch, et qui se dissipaient jusqu'alors en courses sur l'eau, chasses aux oisons et autres divertissemens de ce genre. Le même pape lui donna pour protecteur le cardinal Cibo et pour directeur monsignor Corsi. L'institut dépend aujourd'hui du cardinal-vicaire qui nomme un député pour l'administrer et le diriger.

Les pensionnaires sont au nombre de 100, nées de familles pauvres, mais honnêtes. Elles ont fabriqué des gants et d'autres ouvrages en peau, tant que les manufac-

tures de Naples, aujourd'hui supérieures par la perfection de leurs produits et leur prix modéré, ne leur ont pas fait une trop redoutable concurrence. Maintenant elles cousent, font des bas, raccommodent le linge; les maîtresses sont choisies parmi elles, et le produit de leur travail leur appartient tout entier; elles ont pour atelier une très belle salle où l'on admet aussi en apprentissage quelques pauvres jeunes filles n'appartenant pas à l'établissement. Le blanchissage est confié à des étrangers, mais la cuisine, l'infirmerie et les autres travaux domestiques sont laissés aux élèves. La nourriture est d'une feuillette de vin, 16 onces de pain, 8 onces de viande, le soir une salade et un ragoût de la valeur d'une baïoque. Elles vont quelquefois à la promenade, excepté les jours de fête, et elles sortent alors par bandes de cinq, vêtues d'une robe noire, d'un schall, d'un chapeau et d'un voile de la même couleur.

L'édifice offrant de vastes dortoirs et une infirmerie commode, permet de séparer les malades de celles qui ne le sont pas. Chaque dortoir a de 12 à 15 lits, et quelques autres chambres, plus petites, en contiennent deux, trois ou quatre. Les femmes âgées, presque toutes infirmes, exigent beaucoup de soins et ont un quartier spécial de 15 lits. Il ne manque qu'un jardin et l'on pourrait bien facilement en créer un dans une position délicieuse sur la rive du Tibre. L'église de Sainte-Ursule a été convertie en oratoire domestique dans lequel les jeunes filles vont souvent accomplir leurs devoirs religieux. A ce conservatoire de la divine Providence est venu se joindre en grande partie celui de Saint-Pascal, situé dans le Tras-

tevere. Des 100 personnes entretenues dans l'établissement, 25 paient une pension de 4 écus et demi par mois, les autres sont reçues gratuitement. En cas de mariage ou d'entrée au couvent, on leur donne 100 écus de dot. La chambre apostolique accorde au conservatoire une subvention annuelle de 311 écus qui, joints aux autres revenus, forment une rente de 6,500 écus, suffisante au soutien de la maison.

CHAPITRE XV.

DU CONSERVATOIRE DE SAINTE-MARIE-DU-REFUGE.

Alexandre Bussi, patricien de Viterbe, prêtre de l'oratoire, homme d'une grande piété et très aimé des papes Clément XI et Benoit XIII, fonda en mai 1703, dans le Palais-Giura, placé sur le Janicule, près de Saint-Onuphre, un refuge pour les femmes qui voudraient se livrer à la pénitence. Clément XI, à sa prière, lui donna pour supérieure immédiate de son œuvre la noble dame Marie-Victoire-Ciccolini d'Osimo qui la dirigea pendant 46 ans. Le cardinal Marc-Antoine Colonna établit près du conservatoire un monastère de Thérésiennes, à vœux simples, afin que les jeunes filles désireuses d'entrer au couvent, puissent le faire avec plus de facilité. Ce monastère ayant disparu, ses biens, suivant la volonté du cardinal, ont été réunis à ceux du conservatoire. Celui-ci peut

aujourd'hui renfermer 25 personnes, y comprises une supérieure, 4 maîtresses et une tourière. On y reçoit les jeunes filles de 13 à 26 ans, orphelines et privées de soutien. L'usage des autres conservatoires romains, de recevoir leurs élèves plus jeunes encore afin de les mieux élever, est certainement très-louable ; mais il est fort utile aussi qu'il y ait un lieu comme celui dont nous parlons, pour sauver de tous périls des femmes un peu plus âgées. Outre les vingt-cinq jeunes personnes gratuitement entretenues, vingt-six autres pensionnaires sont admises moyennant une rétribution mensuelle de 4 écus et demi, de sorte que la communauté est de 52 personnes, pour l'entretien desquelles 3,000 écus sont nécessaires.

L'établissement a une église, un oratoire, un réfectoire, des salles de travail, un jardin, une infirmerie et des dortoirs. La nourriture est semblable à celle des autres conservatoires. L'uniforme noir est fourni par les élèves sur le salaire de leurs travaux en lingeries, broderies et ornements sacrés. Le cardinal-vicaire est le principal supérieur de l'institut et y délègue un député ecclésiastique.

CHAPITRE XVI.

DU CONSERVATOIRE DES SAINTS-CLÉMENT ET CRESCENT.

Il paraît que monsignor Aldini, aumônier du pape Clément XII, fut le fondateur de ce conservatoire pour les pauvres filles, nommées orphelines des Saints-Clément et Crescent, et vulgairement *le Zoccolette* (les Sandales), peut-être à cause de la forme primitive de leur chaussure. On y reçoit les enfants de 7 à 11 ans, sur la nomination de monseigneur l'aumônier, supérieur de l'établissement; la jeune fille en entrant doit être, comme dans tous les autres conservatoires, muuie de tous les objets nécessaires à une femme. La sainte Annonciation et le chapitre du Vatican accordent des dots à celles qui se marient ou se font religieuses. L'établissement donne la nourriture ci-dessus détaillée, et les élèves se fournissent elles-mêmes de vêtements sur les produits de leurs ouvrages. Elles se partagent les travaux de la couture, du blanchissage, repassage et raccommodage. Les métiers qui fabriquaient jadis les *fustagni*, tissus renommés et solides de lin et de chanvre, sont aujourd'hui inoccupés, parce que le bas prix des toiles faites dans le patrimoine et les Marches les ont fait tomber; on ne pourrait donner les *fustagni* à moins d'un écu la canne, et les autres toiles se vendent à peine 3 ou 4 pauls. Les élèves

font la cuisine et la lessive. Les plus sages et avancées servent de maîtresses et surveillent la discipline. Ces fonctions leur enlevant un temps précieux pour le travail, elles sont rénumérées par de faibles honoraires mensuels. Durant le jour on admet dans les ateliers des jeunes filles du dehors pour leur enseigner la lecture ou les ouvrages de leur sexe. L'établissement a cinq dortoirs, une infirmerie, un réfectoire, une cuisine, une chapelle, des séchoirs et un jardin près du fleuve. Il possède 900 écus de rente et un supplément de 2,623 écus lui est donné par la chambre apostolique. J'y ai trouvé 63 personnes de tout âge.

CHAPITRE XVII.

DU CONSERVATOIRE PIE.

Sur le penchant du Janicule est assis le conservatoire Pie, ouvert le 15 juillet 1775 par monsignor Potenziani, et mis sous la protection de S. Pie V, d'où lui vint son nom. Pie VI l'avait fort à cœur et y établit une manufacture de draps, d'après le conseil de monsignor Ruffo, trésorier-général, qui cherchait sagement à employer les pauvres à des travaux utiles. Aujourd'hui les jeunes filles ne travaillent plus la laine, mais la fabrique se trouvant en parfaite position, à cause de la quantité d'eau que lui envoye la colline, est louée à un sieur Guglielmi qui y a placé

des machines faites en France, et les seules actuellement en activité à Rome. Outre les travaux de laine, on y tissait des toiles et des nappes damasquinées de grand prix; un jour que Pie VI visitait l'établissement, on lui offrit une de ces nappes ornées de belles arabesques et d'un fini plein d'art. Et de fait, jusqu'aux bouleversements du siècle dernier, tous les conservatoires romains avaient une industrie particulière qui les distinguait et leur procurait de bons revenus; ainsi le conservatoire *Pie* se signalait par les toiles, les draps et les nappages; *la Divine Providence* par ses gants et les ouvrages de peau; *Saint-Clément et Crescent* par les *fustagni; les Mendiantes* par leurs tissus de laine; les *Pericolanti* par leurs étoffes de soie, et ainsi des autres. Aujourd'hui, dans ce conservatoire comme dans les autres, on n'a plus que les travaux ordinaires à l'aiguille, procurés en général par les élèves elles-mêmes. Cependant il s'est chargé, par un marché particulier, de la lingerie et du blanchissage du collége de la Propagande.

Le cardinal Camerlengo est protecteur né de l'institut où il a deux députés, l'un pour la partie économique, l'autre pour les choses spirituelles. De lui dépendent les admissions; on ne congédie personne, mais la mort, le mariage et le cloître font souvent des vides. La prieure et les maîtresses sont choisies parmi les pensionnaires.

La maison est située dans un lieu délicieux quoique peu salubre, qui faisait jadis partie du jardin Corsini. Elle contient 3 dortoirs, l'infirmerie, la cuisine avec des fourneaux économiques sur les plus récents modèles, et un jardin. Les femmes vont par chambrée à la promenade,

vêtues d'une robe de couleur café, d'une guimpe blanche sûr les épaules, et d'un voile sur la tête. Il leur est permis de voir leurs parents, mais jamais d'aller dîner chez eux. Le conservatoire a 2,400 écus de rente, et en reçoit 1,363, 50 de la chambre apostolique.

CHAPITRE XVIII.

DU CONSERVATOIRE DES TRINITAIRES ET DE SAINTE-EUPHÉMIE.

Sous le pontificat de Pie VI, une sœur Catherine Marchetti, Romaine, recueillit en une maison, près de Sainte-Praxède, quelques jeunes filles portées vers la vie religieuse, et les mit sous la direction des pères Trinitaires déchaussés, dont elle portait l'habit. Elle désirait fonder un monastère ; mais monsignor Ruffo, trésorier, lui conseillant de recevoir dans cet asile les orphelines des employés du gouvernement, modifia l'idée de la fondatrice et donna naissance au conservatoire des trinitaires. Monsignor le trésorier s'occupait du temporel, monsignor le vice-gérant du spirituel de l'institut. La fondatrice mourut en 1789, et le conservatoire fut transféré à Saint-Paul-l'Ermite, dans la rue des Quatre-Fontaines, où monsignor le trésorier Ruffo le réorganisa sous une règle nouvelle. Le traitement est le même que dans les autres conservatoires ; les travaux se bornent à la couture, au raccommodage et choses semblables : le gain se

donne aux élèves pour leurs vêtements. Le local est assez petit; il a une église, un jardin, et contient aujourd'hui dix élèves seulement. Trente autres jeunes filles du conservatoire de Sainte-Euphémie sont réunies aux premières dans les mêmes bâtiments. Ce conservatoire dut son origine à ce Léonard Céruso que nous avons vu recueillir à Rome les enfants vagabonds, désignés de son surnom, sous le titre de Lettrés. En 1595, le cardinal-vicaire Rusticucci et le vénérable cardinal Baronius, prirent soin de ces pauvres filles. Le premier leur obtint près de la colonne Trajane une maison démolie plus tard, comme toutes les autres, par l'administration française pour décombrer les ruines de ce grand monument. Flavia Conti Sforza, comtesse de Santa-Fiora, fonda le monastère de Saint-Urbain, de l'ordre de Sainte-Claire, où elles pouvaient se faire religieuses. Sur la fin du XVIIe siècle, le conservatoire comptait deux cents élèves, exerçait plusieurs branches d'industrie et possédait de belles rentes. Le cardinal camerlengo est supérieur des deux instituts de Sainte-Euphémie et de Saint-Urbain. Le prélat auditeur du camerlengo, deux avocats, un ecclésiastique et huit chevaliers forment la députation. Du bâtiment de la colonne Trajane, les jeunes filles allèrent à Sainte-Catherine-des-Cordiers; en 1814 à Saint-Ambroise; enfin en 1828 à Saint-Paul où elles sont aujourd'hui, malgré l'exiguité du local, tout au plus capable de loger à leur aise trente personnes seulement. Le conservatoire des trinitaires reçoit du trésor 1758 écus et celui de Sainte-Euphémie 574, outre 3500 écus de rentes propres, sur lesquelles pèse la charge de l'entretien de Saint-Urbain.

CHAPITRE XIX.

DU CONSERVATOIRE BORROMÉE.

Le cardinal Vitaliano Borromée, dernier membre de cette grande famille, qui fut revêtu de la pourpre, acheta, il y a cinquante ans, à l'instigation de D. Marconi, prêtre zélé, une maison sur l'Esquilin, pour y recueillir les orphelines abandonnées. Les premières admises étaient tellement pauvres que le peuple les nomma *cenciose* (déguenillées).

Le cardinal ne refusait pas même celles affligées de quelque infirmité, et les faisait soigner avec grande sollicitude. Il ordonna dans son testament, qui les instituait héritières de ses biens, qu'un ecclésiastique fut le supérieur et se choisit un coadjuteur, ainsi qu'il se pratique à l'hospice de *Papa-Jean*. De ces supérieurs dépendent l'admission, l'administration intérieure et la discipline. Le bâtiment est divisé par une cour en deux aîles, et un corridor couvert les unit l'une à l'autre; les jeunes filles dorment dans plusieurs chambres, présidées par une maîtresse. Quand elles sortent le dimanche pour se promener, elles ont une robe de couleur de violette, un voile sur la tête et sur les épaules. Leurs travaux consistent à coudre, à fabriquer des bas et à devider de la soie. Le traitement et le règlement sont semblables à ceux des autres conservatoires. Quand elles se marient, l'établis-

sement ne peut donner de dot ; mais il n'est pas difficile de s'en procurer à Rome, où les secours matrimoniaux sont très abondants. Les revenus sont d'environ 2000 écus avec lesquels on entretient 40 personnes.

CHAPITRE XX.

DU CONSERVATOIRE DES PÉRICLITANTES.

On appelle conservatoire *delle pericolanti* (périclitantes), cet établissement assis à la naissance du Janicule, fondé à la fin du dernier siècle par Francesco Cervetti, compagnon de *Papa Jean*, et soutenu et dirigé par l'abbé Barlari. Pie VI acheta pour cet institut le palais Vitelleschi, qu'il occupe. Monsignor Ruffo y établit des métiers de soie, pour la préparation de laquelle on a encore deux grandes machines, dont l'une remplit toute la hauteur du bâtiment. Les marchands y apportent des commandes ; un cinquième du gain est accordé aux jeunes filles pour leurs vêtements ; le reste est employé à la manutention des machines et au profit de l'établissement. Le commissaire de la révérende chambre apostolique en est le supérieur temporel, chargé de prononcer sur les admissions : monsignor le vice-gérant le directeur spirituel. On y compte 50 élèves. Les revenus sont de 643 écus qui, joints aux 3385,98 donnés par la chambre, forment

4030,98. Je n'ajoute rien quant aux usages et aux règlements intérieurs puisque j'en ai parlé dans les chapitres précédents.

CHAPITRE XXI.

DU CONSERVATOIRE DE LA VIERGE DES DOULEURS.

Il arriva qu'un jour le prince Baldassare Odescalchi rencontra dans la rue deux pauvres petites filles abandonnées, qui lui demandèrent l'aumône en pleurant. Saisi de pitié à leur triste aspect, il résolut de les enlever aux périls auxquels ces malheureuses étaient exposées sur la voie publique, et les conduisit dans son palais où il les fit nourrir et élever. Cet homme charitable mourut, et ses fils, entre lesquels je dois citer par honneur spécial dom Charles, aujourd'hui cardinal de la sainte Église[1], pensèrent qu'il ne serait pas convenable de conserver près d'eux de si jeunes filles déjà grandes, et les confièrent à une bonne maîtresse du conservatoire des mendiantes. D'autres élèves furent bientôt remises entre les mains de cette même maîtresse, et le conservatoire des mendiantes étant déjà trop peuplé pour qu'il put recevoir encore de nouvelles habitantes, monsignor Charles Odescalchi, entièrement dévoué à ces pauvres jeunes filles, leur procura une maison près des Philippines, au mont Esquilin, où

[1] Depuis la publication de cet ouvrage, il a quitté la pourpre pour revêtir le simple habit de Jésuite.

le jour de saint Louis, en 1816, il installa la maitresse et ses élèves; alors il songea à en faire un établissement utile. Il réfléchit que Rome, qui possède un grand nombre de monastères et de conservatoires, offre très peu de lieux où, moyennant une faible pension, des femmes puissent vivre ensemble. Il considéra aussi que, suivant une loi très prudente de leur fondation, les conservatoires ne reçoivent que des enfants au-dessous de 12 ans. Il voulut que son nouvel établissement accueillit pour la modique rétribution de 4 ou 5 écus par mois, les jeunes filles majeures de 12 ans, ni assez pauvres pour obtenir une place gratuite dans les conservatoires, ni assez riches pour payer une plus forte pension. Cet institut me semble une belle invention de charité sociale bien digne de trouver place en ces pages, d'autant plus que parmi les quarante élèves du conservatoire, plusieurs sont entretenues par des personnes bienfaisantes qui ne regardent point à débourser une aussi faible somme.

Afin que les jeunes filles soient bien instruites, deux ou trois habiles maitresses leur donnent des leçons pour les ouvrages de leur sexe. L'uniforme de sortie qui se compose d'une robe noire, d'un chapeau et d'une pèlerine est à la charge de la famille des pensionnaires. Elles couchent dans des chambres divisées en trois classes, suivant leur âge; celles qui paient les plus faibles pensions suppléent par leur travail et les ouvrages intérieurs de la maison, à la modestie de leurs ressources. Ce conservatoire a l'avantage de ne point garder de vieilles femmes, parce que toutes les élèves se marient, se font religieuses ou retournent dans leurs familles. Les

2,000 écus nécessaires au soutien de la maison sont produits par les pensions des élèves, de sorte que l'institut est très florissant sans avoir de revenus en biens propres.

CHAPITRE XXII.

DES MAISONS DESTINÉES AUX VEUVES.

Il y a à Rome de pieuses maisons qui accueillent gratuitement les pauvres veuves et leur ménagent un asile, sans toutefois leur donner la nourriture ni les vêtements. Elles y vivent en communauté, avec la liberté de sortir, de travailler comme il leur plaît et de s'occuper comme elles veulent. Je nommerai quelques-unes de ces maisons.

Joseph Ghislieri, médecin romain, qui fonda le collége de son nom, laissa aussi à Torre del Grillo, une maison d'habitation pour six pauvres veuves. L'association du saint des saints, fut chargée par le fondateur de nommer aux places vacantes. Le prince Ruspoli entretient, près de la colonne Trajanne, une maison dans laquelle chaque veuve indigente occupe une chambre séparée. Dix autres sont logées dans une habitation particulière connue sous le nom du Bosquet, domaine autrefois du cardinal Cristaldi et appartenant aujourd'hui à M. Salvati qui a respecté l'œuvre charitable créée par

l'excellent cardinal dont il avait acheté la maison. Dans la paroisse de Saint-Laurent-in-Lucina, existe un autre refuge de veuves, à la nomination du prieur de Sainte-Marie-de-la-Minerve. Les princes Barberini ont encore ouvert pour elles le meilleur asile de Rome, à Sainte-Marie-in-Via, où chaque femme a pour elle seule deux chambres et une cuisine. Plusieurs autres maisons de moindre importance sont répandues dans différentes paroisses; toutes ressemblent à celles que je viens d'indiquer.

CHAPITRE XXIII.

DU REFUGE DE LA CROIX.

Pour compléter l'énumération des établissements destinés à recueillir les pauvres femmes, je parlerai des lieux où l'on reçoit celles qui, se repentant d'une vie déréglée ou sorties des hôpitaux et des prisons, veulent mener une existence vertueuse. Ces asiles sont à Rome très anciens, puisque au temps de Léon X, le monastère des *converties* au *Corso*, détruit par la suite des temps, avait déjà été créé pour cet objet. Saint Ignace avait, en 1542, établi le monastère des *Mal-Mariées* à la Longara, et le père Dominique du Jésus, en 1615, avait fondé le monastère de la croix, transformé depuis en une maison de détention; enfin, en 1628, s'était élevé le refuge de Saint-Jacques, devenu depuis un couvent. Ces établissements ayant cessé

d'être ou changé de nature, on en a récemment créé de nouveaux, dont je parlerai dans les chapitres suivants qui termineront cette partie de mon livre.

Sur le Pincio est le refuge de la Croix, fondé en 1793, par une sœur Marie-Thérèse Sébastiani, qui, à l'instigation d'un prêtre Espagnol, dom Ciro, réunit en une maison, près de Saint-Jacques-in-Augusta, quelques femmes traitées dans cet hôpital pour des maladies syphilitiques. Elles auraient peut-être été abandonnées sur le pavé et seraient de nouveau tombées dans la corruption sans le soutien d'une main bienfaisante et tutélaire. L'œuvre bénie de Dieu crût rapidement, quoique l'humaine prudence fut éloignée de l'esprit de Marie-Thérèse, fille alors de 28 ans, inconsidérée et légère qui devait tôt ou tard se repentir de son action, et au lieu de convertir les autres, se perdre elle-même. Pie VII visita l'établissement et comme il lui plût beaucoup, il lui accorda, par un bref de 1804, l'église et le couvent de Sainte-Françoise romaine, appartenant aux Pères Trinitaires. Marie-Thérèse eût pour compagne une de ses sœurs, morte en juin 1833. Cette même année, je visitai avec un vif sentiment de respect et d'admiration cette femme héroïque, vouée au tiers-ordre des Carmélites. Elle était dans son lit, affectée d'un vice d'organisation, mais toute joyeuse et résignée à la volonté du Seigneur. Elle avait près d'elle deux maitresses et une tourière ; les filles réfugiées sont au nombre de vingt, parmi lesquelles on n'admet ni veuves ni femmes mariées, et choisies par la supérieure dans l'hôpital de Saint-Jacques. Elles vivent en parfaite communauté, sans rien posséder en propre ; elles filent de la

laine pour le compte d'un négociant et en retirent pour la maison un bénéfice de 30 écus par mois. Cent autres écus sont accordés mensuellement par la commission des subsides et quelques aumônes ne manquent pas tous les ans. Avec ces revenus, tout marche parfaitement. L'église de Sainte-Françoise est petite, mais bien conservée et la maison est très propre, mais malheureusement insuffisante. Elle a un jardin, des réfectoires, dortoirs, nne infirmerie, une buanderie.

Les lits se composent de paillasses, draps, couvertures; la nourriture d'une demi-livre de viande, d'une feuillette de vin, de pain à volonté et de quelqu'autre chose à souper. Souvent les pauvres filles sortent de bon matin pour prendre l'air dans des rues désertes, vêtues uniformément de robes grises, d'une guimpe blanche et d'une petite coiffe placée sur leur tête. Bien qu'il leur soit permis de quitter le refuge s'il arrivait quelles prissent en dégoût une telle vie, on les voit presque toutes persévérer et même quelques-unes d'entr'elles prennent l'habit monastique dans le couvent de Saint-Jacques à la Longara. Les parents les plus proches peuvent les voir une fois par mois. Le souverain pontife régnant, Grégoire XVI, voulut le 29 octobre 1832, visiter l'établissement comme l'avait fait Pie VII. Un député ecclésiastique dépendant du cardinal vicaire de Rome, l'administre d'une manière très satisfaisante. L'œuvre en résumé est telle qu'elle mérite de grands éloges et j'ai ressenti dans ce lieu une émotion que je ne saurais exprimer. Tandis que quelques conservatoires m'inspiraient une certaine mélancolie, ici j'éprouvais un sentiment de tendre satisfaction en

tant d'infortunées victimes de la séduction marcher au sein de cet asile silencieux dans les voies les plus élevées de la perfection.

CHAPITRE XXIV.

DU REFUGE DE SAINTE-MARIE-IN-TRASTEVERE.

De même qu'à leur sortie de Saint-Jacques, les femmes trouvent, si elles le veulent, un asile dans le refuge de la Croix, ainsi celles qui quittent les prisons de Saint-Michel, après l'expiration de leur peine, peuvent se retirer dans celui de Sainte-Marie-in-Trastevere, fondé en 1806, par le père Stracchini, prêtre de Saint-Girolamo de la Charité, homme d'une éminente vertu, mort évêque de Segni. Il eut pour aide et protecteur, M. Cristaldi, ensuite cardinal de la sainte église, dont le nom doit revenir souvent sur les lèvres quand on parle des établissements romains de bienfaisance, car il les soutenait de cœur et d'action. Les femmes sorties de Saint-Michel, à l'exception des récidivées, viennent donc dans cette maison se livrer aux œuvres de piété chrétienne et au travail, et quoique l'on n'y doive recevoir que des filles ou des veuves, on y admet cependant aussi les femmes mariées. J'en ai trouvé quatorze, toutes fort jeunes encore Elles y restent tant qu'elles veulent et on les engage à y demeurer, à moins qu'elle ne se réunissent à leurs maris,

ou n'aient de bons parents pour prendre soin d'elles.

Cette maison appartenait jadis aux Pères Jésuites; elle est vaste, aérée et pourvue d'un beau jardin. Une supérieure, deux maîtresses, une tourière et une autre femme de service, composent le personnel de l'établissement. Les maîtresses conduisent alternativement, aux jours de fête, la moitié des pensionnaires en promenade dans des lieux peu fréquentés. Celles-ci ont alors un uniforme, mais dans la maison elles portent l'habit qui leur convient. La nourriture est de quatre onces de potage, six de viande bouillie, quinze de pain, une demi feuillette de vin. Au souper une salade et quelqu'autre chose. Du produit de leurs ouvrages en laine, elles donnent chacune à l'établissement onze pauls par mois, le surplus est consacré à leurs besoins, au blanchissage, à leur habillement. Le gain le plus fort de chaque jour est de 5 ou 6 baïoques. La maison retire de leurs travaux environ 200 écus par an et comme elle exige au moins mille écus pour son entretien, le surplus est fourni par la chambre apostolique et par des aumônes.

L'œuvre est dirigée par le supérieur d'une société d'ecclésiastiques, destinée spécialement à la culture spirituelle de la maison correctionnelle. Une société de dames charitables s'en occupe également, mais il faudrait aussi qu'une femme du genre de la vertueuse Sebastiani s'y dévouât, car alors, l'établissement confié à des personnes de ce caractère, on obtiendrait l'amélioration morale de ces femmes sans honneur ni éducation, qui ont besoin de grands efforts pour se relever de l'abjection du vice, ten-

dre à la vertu, recouvrer l'estime publique et rentrer dans la société sages et laborieuses.

CHAPITRE XXV.

DU REFUGE DE LORETTE.

Quelques dames et principalement la princesse Thérèse Doria Pamphili, allant visiter les malades de Saint-Jacques, voyaient avec douleur que ces femmes à peines guéries, retournaient de nouveau à leurs anciens désordres. Le refuge de la Croix n'était plus suffisant pour les recevoir toutes, et, par ordre de la fondatrice, il n'admettait que les filles. Elles pensèrent donc à demander au pape une petite maison et une église situées dans la rue de Saint-Jean, ou le Père Angelo Paoli avait, au commencement du XVIIIe siècle, ouvert pour les convalescents un hospice détruit depuis lors.

Léon XII s'empressa d'accéder à leur demande, et le 12 août 1825, fit expédier le bref de donation de la maison, de la chapelle, de ses rentes et de ses droits, à la congrégation de Lorette, composée de ces dames sous la direction du cardinal vicaire. Le pape crut ne point s'éloigner par là du but charitable du Père Angelo, puisque les femmes sorties de Saint-Jacques sont de vraies convalescentes. Aujourd'hui l'on y reçoit toutes les femmes qui, après leur guérison, veulent mener une vie re-

tirée. On n'en exclut aucune; celles qui seraient enceintes iraient à Saint-Roch faire leurs couches et reviendraient au refuge après leur délivrance. Les femmes mariées sont aussi admises jusqu'à ce que l'on puisse les réconcilier avec des maris éloignés d'elles par suite de leur vie passée. Elles sont au nombre de quatorze, dirigées par une prieure et une sous-prieure, et travaillent à la condition de donner à l'établissement la moitié de leur salaire. Une fois par semaine, elles sortent de bon matin et vont, voilées, sous la conduite de la prieure, se promener dans des rues désertes. Il leur est permis de quitter la maison quand elles veulent. La nourriture est excellente, parcequ'elles sont presque toutes dans un pitoyable état de santé. Le local, joint à un jardin, pourrait contenir plus de monde si les revenus, qui montent à peine à un millier d'écus formé en grande partie d'aumônes, le permettaient.

TROISIÈME PARTIE.

Des institutions de secours et d'aumônes.

CHAPITRE PREMIER.

DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Le père Barnabé de Terni, frère mineur, prêchant à Pérouse, s'affligeait des énormes intérêts extorqués aux pauvres par les usuriers et surtout par les Juifs. La pensée lui vint d'engager les riches à former une caisse de prêts pour les nécessiteux, moyennant un léger intérêt destiné seulement au paiement des employés. La chose réussit merveilleusement, et cette caisse se nomma *Mont-de-Piété*. De nombreux contradicteurs se levèrent, accusant d'usure l'œuvre nouvelle, et la dispute s'échauffa tellement, bien que plusieurs *Monts* semblables se fussent établis avec l'autorisation pontificale, que Léon X en entretint le cinquième concile de Latran, et par sa bulle *inter multiplices*, approuva l'institution, imposa silence aux détracteurs et frappa de censure quiconque en parlerait en mal. Quoique le premier *Mont* ait été créé

à Pérouse, celui d'Orvieto fut le premier revêtu de la sanction apostolique, en 1464. Paul II, en 1467, approuva le Mont-de-Piété de Pérouse; Sixte IV, en 1471 et 1479, ceux de Viterbe et de Savonne; Innocent VIII, en 1488, celui de Césene, et Jules II celui de Bologne, en 1506.

Les frères mineurs furent de zélés propagateurs de ces caisses de prêts, et parmi eux spécialement, les bienheureux Jacques della Marca et Bernardin de Feltre. Le père Jean Calvo, commissaire de cet ordre près la cour romaine, organisa une société d'hommes bienfaisants qui, au moyen de leurs offrandes, ouvrirent à Rome un Mont-de-Piété, sanctionné et enrichi de priviléges par Paul III, daus une bulle de 1539. Grégoire XIII y joignit sagement, en 1584, une caisse destinée aux dépôts ordonnés par jugements civils, pour sûreté des pensions alimentaires allouées aux veuves et aux pupilles, ou pour toute autre cause, et la plaça sous la garantie des biens considérables du pieux établissement. Sixte V voyant l'utilité que chacune de ces deux institutions pouvait tirer de leur réunion, permit de faire au mont-de-piété des dépôts de toutes sortes et de sommes quelconques. Il accrut ainsi ses capitaux et son crédit, au point de pouvoir prêter des sommes très fortes, et il eût été d'un puissant secours au commerce et à l'industrie, si Rome, à cette époque, eut.été industrieuse et commerçante. Les princes étrangers et le trésor public, eux-mêmes, éprouvèrent l'avantage du Mont-de-Piété, qui les secourut souvent et largement dans leurs besoins. L'administration en fut d'abord confiée au père Calvo et à la société

de sa création, qui fixa les règles suivant lesquelles se feraient les prêts. Les cardinaux protecteurs de l'ordre des Frères mineurs, le furent aussi de leur œuvre: entre eux je dois nommer, par reconnaissance et honneur, le grand cardinal saint Charles Borromée, qui fit tant d'efforts pour l'accroissement et la prospérité de l'institution. Dans la suite, les cardinaux protecteurs furent choisis ou par les papes eux-mêmes, ou par la congrégation qui s'intitulait *du Saint-Mont* et se composait de 40 députés des principales familles romaines, parmi lesquels avait toujours place le trésorier de la chambre apostolique, sous le nom de *premier proviseur*. Une confrérie fut aussi, sous Sixte V, érigée au *mont* pour diverses œuvres de piété; les membres de la congrégation et les employés en faisaient partie. Aujourd'hui le prélat trésorier, non comme représentant la chambre apostolique, mais comme premier proviseur est préposé à la haute direction et à la tutelle du Mont-de-Piété, dont l'administration et la discipline sont confiées à un directeur; c'est, dans ce moment, M. Gianpiétro Campano qui conduit l'œuvre avec un zèle et une intelligence capables de la ramener aux plus beaux jours de son antique splendeur. Les autres employés, y compris les gardes suisses qui veillent à la sûreté des gages, sont au nombre de cent individus.

Le Saint-Mont fut long-temps privé d'un local spécialement affecté au dépôt des gages. On croit que saint Charles lui donna asile en son palais; ensuite on loua pour lui quelques maisous. Enfin Sixte V acheta pour 7,000 écus un hôtel de la rue des Coronari, encore aujourd'hui nommée du *Vieux-Mont*. Clément VIII, vu le

nombre croissant des dépôts, le transporta sur la place de Saint-Martinello, plus tard appelée du Mont-de-Piété, où l'on acquit en peu de temps trois grands palais, mis à grands frais en leur forme actuelle. Une magnifique chapelle, riche en marbres et en sculptures précieuses, fut élevée pour les exercices religieux de la confrérie, et cette année même on a restauré tout l'édifice. Le Saint-Père Grégoire XVI a voulu donner au Saint-Mont une preuve de sympathie et lui laisser un souvenir de sa générosité envers les pauvres, en ordonnant, à ses frais, la restitution gratuite de beaucoup de gages.

Le cardinal Borromée écrivit les réglements, modifiés et accrus par la congrégation sous divers cardinaux protecteurs, publiés en 1611, sous le cardinal Aldobrandini, réimprimés par le cardinal Barberino, au temps d'Alexandre VII, refaits enfin, en 1767, par le cardinal visiteur Castelli.

Les secousses politiques de la fin du dernier siècle avaient entraîné la ruine du Mont-de-Piété, lorsque Pie VII députa, en 1803, comme visiteur apostolique, le cardinal Rovarella, qui s'attacha à le relever, à reconstituer ses ressources, à rétablir son administration. Le taux de chaque prêt fut fixé à un écu, parce que les fonds ne permettaient pas davantage. En 1814 on l'étendit jusques à 3 écus, et l'on entra dans cette voie nouvelle qui conduit aux plus heureux résultats. Enfin, plus récemment on a pu élever les prêts à 10, puis à 20, puis à 50 écus, sans limites fixées au nombre des gages,

de sorte que l'œuvre remonte à grands pas vers son antique et splendide magnificence.

Les bureaux s'ouvrent chaque matin à huit heures et ne se ferment que quand tout le monde est satisfait. On reçoit en dépôt des objets de toutes espèces, excepté les ornements sacrés et les choses portant la marque d'établissements publics; car en ces deux cas, le gage serait évidemment volé. Des experts déterminent la valeur de l'objet; le prêt est toujours d'un tiers en moins. L'or et l'argent s'estiment d'après leur prix intrinsèque, sans égard au travail de l'artiste. Le gage donné et l'argent compté, le déposant en reçoit un billet qui indique le numéro d'ordre du registre, la salle de garde, la chose confiée et la somme prêtée; dans un préambule est en outre indiqué le nom, le domicile et la condition du déposant. Les gages se conservent dans de grandes salles, nommées *gardes,* sous la surveillance d'un custode, qui donne, à son entrée en charge, 1000 écus de cautionnement; on les y retient pendant six ou sept mois; après ce temps ils sont vendus aux enchères, si le déposant ne les renouvelle en payant les intérêts de 5 pour cent. Le jeudi est destiné à ce renouvellement, qui peut se faire toutefois, excepté pour les objets en drap, les autres jours de la semaine, en consignant toujours les intérêts de la somme prêtée. Les gages inférieurs à un écu se renouvellent gratuitement; si l'on ne retire les effets déposés, ils sont, comme je l'ai dit, vendus à l'encan. L'administration prélève la somme délivrée ainsi que ses intérêts, et met le reste au compte du déposant. S'il arrivait que le montant de la vente fût inférieur à la valeur

estimative du prêt, les experts seraient obligés de le compléter.

Dans l'origine, le Mont-de-Piété exigeait un léger intérêt pour l'argent par lui prêté; ensuite, dans les temps les plus prospères de l'œuvre, les gages se conservaient 18 mois gratuitement, c'est-à-dire sans aucun intérêt, jusqu'à concurrence de 30 écus; les sommes supérieures payaient 2 pour cent. En 1783, le prêt gratuit fut restreint à 20 écus, parce que l'on s'aperçut qu'un capital plus fort tournait au profit de l'entrepreneur beaucoup plus qu'à celui du pauvre, et les intérêts, pour une somme plus considérable, furent fixés à 3 et demi. En 1785, on réduisit à 13 écus le prêt gratuit, et les intérêts montèrent à 5 pour cent, ainsi qu'il se pratique aujourd'hui : le gage d'un an se reçoit et se renouvelle seul gratuitement. Les dépôts de chaque jour s'élèvent quelquefois au nombre de mille; ils augmentent en octobre et au carnaval, et diminuent vers Noël et au mois d'août, époque où l'on a coutume de donner à Rome, aux domestiques et autres gens de service, ces petits cadeaux nommés *mance* (étrennes), et où se font de nombreuses restitutions.

Il y a maintenant six *gardes* en activité et trois salles pour la réception du public; une garde et une salle forment ce que l'on nomme en langage technique *un Mont*. Leurs attribntions sont ainsi fixées : alternativement pendant six mois, une salle reçoit les gages, l'autre s'occupe des recouvrements, renouvellements ou ventes jusqu'à extinction de tous les dépôts, et l'on évite ainsi, par une règle simple et des écritures exactes, les désordres

qui s'introduiraient facilement dans une administration aussi compliquée. Les deux nouvelles gardes nommées du troisième *Mont*, reçoivent uniquement l'or, l'argent, les bijoux d'une valeur plus forte que 4 écus. La facilité offerte aux déposants et la réserve dont on use à leur égard, spécialement dans cette section où viennent souvent, poussées par le besoin, des personnes fort honnêtes, sont un nouvel exemple de délicatesse de la charité romaine.

Beaucoup d'objets sont chaque jour apportés au Mont-de-Piété par des brocanteurs, qu'il ne faut pas confondre, malgré la ressemblance du nom, avec ceux qui achètent pour les revendre à leur compte, des objets d'occasion. Leur emploi est de tenir, dans les différents quartiers de la ville, comme autant de *Monts* supplémentaires, et ils sont destinés, par le Mont-de-Piété lui-même, à recevoir provisoirement les gages jusqu'à la valeur de 4 écus, afin que les pauvres puissent trouver un secours instantané à toutes les heures et surtout les jours de fête quand l'établissement principal est fermé; ils sont soumis à des réglements imposés pour la sûreté du public par l'administration centrale, qui peut les révoquer à volonté. Ils prélèvent à titre de commission un léger profit. Les gages par eux déposés sont estimés aussitôt et placés dans les magasins sur un reçu donné au nom des propriétaires, qui sont ainsi délivrés des mains de l'agent intermédiaire.

Pour faire connaître les ressources du Mont-de-Piété, je dirai que les prêts journaliers montent à 2 ou 3,000 écus (10,800 francs ou 16,200 francs); que le

capital en circulation monte à 230 mille écus; que le nombre des gages est d'une centaine de milles. Les autres capitaux, si l'on compte les créances sur la chambre et les fonds iufructueux, monteut à plus d'un million. Les revenus annuels qui forment 32,000 écus, proviennent de maisons, cens, redevances, locations, rentes, et servent jusqu'à concurrence des deux tiers, à solder les nombreux employés du *Mont* et de la caisse des dépôts.

Les ennemis de ces établissements allèguent pour raison de leurs attaques, que si les monts-de-piété offrent au pauvre le moyen de se soustraire aux désastreuses usures des avares, ils lui fournissent en même temps, avec trop de facilité, des fonds qu'il peut perdre en débauches et en folies. Si l'on joignait aux *Monts* les caisses d'épargnes dont l'institution est si vivement désirée à Rome par tous les gens de bien [1], le pauvre obtiendrait dans le même lieu la précieuse ressource de se procurer de l'argent pour ses besoins et de conserver utilement le fruit de ses épargnes. La seconde institution compenserait les défauts de la première, et le peuple deviendrait peu à peu prévoyant et économe.

[1] Les vœux de l'auteur ont été comblés; une caisse d'épargnes existe maintenant à Rome sur un très bon pied.

CHAPITRE II.

DU SUBSIDE DES TRAVAUX PUBLICS.

L'emploi le plus utile que l'on puisse faire des bras des pauvres valides, c'est de les occuper aux travaux publics, surtout à des entreprises non de pur agrément, mais d'utilité réelle, qui augmentent les capitaux de la richesse sociale. En fait de travaux publics, Rome ancienne et moderne rivalise avec les cités les plus magnifiques de l'Europe, ou plutôt les surpasse toutes. Les papes ont appliqué leur âme à ces grands objets, non-seulement pour répandre sur leur ville la gloire et la splendeur, mais aussi pour offrir aux pauvres inoccupés un moyen de profit et de soulagement ; tel fut le but de Sixte V et d'Innocent XII, entre autres, dans leurs entreprises utiles autant que magnifiques ; de sorte que le subside des travaux publics, bien qu'établi sous ce nom par l'administration française, existe en substance depuis des siècles à Rome. Les Français accueillaient tous les travailleurs qui se présentaient, leur donnaient une soupe, un pain et un demi-franc. On les divisait en trois classes, hommes, femmes, enfants ; leur nombre s'élevait de 1,500 à 1,800. Cinq millions de francs recevaient chaque année cette destination, comme on peut le voir dans le cinquième livre des études statistiques du comte

de Tournon. Le gouvernement y contribuait pour moitié, et l'administration municipale de la ville fournissait le reste. La nécessité était bien le plus puissant aiguillon de cette générosité, parce que Rome, privée de la cour papale et tombée du rang de capitale à celui de chef-lieu de province, restait dépourvue de nombreux moyens de subsistance, et que le peuple, oisif et affamé, aurait volontiers troublé la tranquillité de la ville. Léon XII remit en activité les travaux publics interrompus; il donnait 20 baïoques (1 fr. 10 cent.) par jour et un pain à chaque individu; et dans les jours les plus solennels de l'année, on distribuait une paie double, un pain, de la viande et du linge. Pie VIII porta au budget des travaux publics une somme de 500 écus par semaine; le souverain pontife régnant l'a augmentée jusqu'à 640 écus (25 baïoques par semaine), ce qui fait par an 33,293 écus donnés par le trésor. On admet au travail les seuls hommes qui ont un billet du député-préfet régionaire des subsides, parce que les travaux publics sont, en quelque sorte, annexés à cette commission. (*Voy.* le chap. IV ci-dessous.)

Les ouvriers sont ordinairement au nombre de 600; on leur donne 12 baïoques et un pain. Celui qui manque trois jours de suite est censé congédié. A l'exception des ouvriers drapiers qui trouvent de l'ouvrage à Saint-Michel, il y vient des artisans de toutes sortes, et principalement des maçons. Soixante autres individus sont attachés, par un contrat spécial, aux belles forges de Tivoli. A Rome, l'administration se compose de deux inspecteurs qui reçoivent 12 écus par mois, de huit

surveillants qui ont 40 baïoques par jour, de trente-deux caporaux, auxquels on donne 30 baïoques; enfin de quelques greffiers et gardiens qui reçoivent 20 baïoques : tous, excepté les inspecteurs, sont pris parmi les ouvriers eux-mêmes. Les pauvres sont occupés aujourd'hui aux fouilles du Forum, si ce n'est que quelques-uns sont employés à la bâtisse de la basilique de Saint-Paul, et d'autres aux forges de Tivoli.

Des ouvrages importants à entreprendre seraient encore le curage du Tibre, dont le lit, exhaussé en plusieurs endroits, gêne pendant certaines saisons le libre passage des barques; la construction de nouvelles routes, veines du corps social; l'entretien des anciennes; la reconstruction de l'ancien cimetière Sachetti, et l'achèvement de celui de Saint-Laurent; une promenade sur les bords du Tibre qui, protégeant la ville contre les inondations, serait en outre d'un grand agrément; et tant d'autres travaux d'une incontestable utilité et d'une éminente beauté. Trois députés de la Commission des subsides sont chargés des travaux publics, en ce qui concerne la discipline; le reste est soumis, pour la direction, à une commission récemment établie. Il serait très important qu'une seule dirigeât le tout; elle proposerait les travaux les plus utiles à la société, organiserait des ateliers sur deux points différents, au moins, pour obtenir plus d'ordre, et admettrait, avec les précautions nécessaires, les jeunes gens et les femmes, afin que nul pauvre valide ne fût inoccupé, et que toute excuse fût enlevée à l'oisiveté vagabonde.

CHAPITRE III.

DE L'AUMÔNERIE APOSTOLIQUE.

L'institution d'un aumônier secret du pape semble remonter au VIIe siècle, sous le pontificat de Conone. Ces fonctions sont aujourd'hui confiées à un prélat évêque titulaire appartenant à la cour intime du souverain pontife, et par le moyen duquel celui-ci fait de nombreuses et diverses œuvres de charité. Il habite le palais même du pape, où il a son secrétariat, ses archives et ses comptes. Innocent XII constitua, sur la fin du XVIIe siècle, l'aumônerie apostolique dans sa forme actuelle. J'ai parlé en leur lieu des malades secourus par elle et du conservatoire des saints Clément et Crescent qui en relève; je vais énumérer quelques-unes des aumônes qu'elle répand, me réservant de parler dans la quatrième partie, des écoles qu'elle entretient pour l'éducation spéciale des demoiselles.

500 écus par mois sont distribués par monsignor l'aumônier en dons manuels, selon la volonté du pape, et le plus souvent sur un rescrit du Saint-Père lui-même. Il accordait aussi jadis de nombreuses pensions mensuelles; mais la commission des subsides, fondée par Léon XII, est aujourd'hui chargée d'acquitter celles seulement qui ont été concédées, l'état des fonds, ne permettant pas davantage. Ces pensions se faisaient de

préférence aux pauvres de condition relevée, aux institutions de charité et aux monastères.

Au jour solennel anniversaire du couronnement du pape, l'aumônier, dans la grande cour du Belvédère au Vatican, donne à chaque pauvre qui se présente un demi-paul, ce qui s'appelle l'*aumône del grosso*. Les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre; les visiteurs aident l'aumônier. On distribue ainsi, en un seul jour, environ 2,400 écus, et cette somme se trouve doublée la première année de chaque pontificat, en laquelle on donne un paul entier par tête. Une autre aumône dite del testone ou des trois pauls, était accordée dans les jours de Pâques et de Noël, par une délicate attention de la charité des papes, qui voulaient faire passer gaîment au peuple ces saints jours de fêtes. L'établissement de la commission des subsides en a fait cesser l'usage. Trois fois l'an, c'est-à-dire à Pâques, à Noël et le jour du couronnement du pape, on donne un paul à tous les détenus de la prison *Innocentienne*, aux jeunes gens de la maison de correction, aux femmes du pénitencier de Saint-Michel, aux prisonniers pour dettes du Capitole. On calcule que chacune de ces distributions coûte 120 écus. A la charge de l'aumônerie est encore la solennelle exposition du Saint-Sacrement dans la chapelle Pauline, au Vatican, le premier dimanche de l'Avent, et le saint sépulcre que l'on y établit avec grande pompe pendant la semaine sainte; ces deux cérémonies coûtent 1,000 écus. L'aumônerie n'a pas de fonds à elle; la datairie lui fournit 22,800 écus par an, employés aux œuvres

ci-dessus désignées, au soulagement des infirmes et au soutien des écoles.

Saint Grégoire-le-Grand avait ordonné que chaque jour on fît dîner douze pauvres dans son palais, et cette bonne œuvre, nommée l'aumône du *Campo-Santo*, interrompue lors des derniers bouleversements politiques, avait été rétablie par Léon XII : monsignor l'aumônier présidait lui-même au repas. Aujourd'hui l'on trouve plus convenable de donner aux pauvres une somme équivalente, afin qu'ils puissent la partager avec leurs familles.

CHAPITRE IV.

DE LA COMMISSION DES SUBSIDES.

Pie VII avait institué une œuvre de bienfaisance pour distribuer à domicile des aumônes aux pauvres qui en seraient reconnus dignes, et pourvoir à l'emploi des bras inutiles des mendiants valides. Mais cette œuvre n'avait pu remplir son but, parce qu'elle ne réunissait point en un centre commun les moyens nécessaires, et c'est pourquoi Léon XII, par un chirographe du 27 février 1826, chargea une commission composée d'un cardinal-président, de huit membres et d'un secrétaire, d'établir un relevé de toutes les sommes versées dans le trésor de la bienfaisance publique, par la datairie, la se-

crétairerie des brefs, la chambre apostolique, la loterie et autres établissements publics ou particuliers, et d'en former une seule caisse centrale, nommée *caisse des subsides*, afin qu'une main unique dirigeant la distribution des secours, une seule tête ne cumulât plus indûment plusieurs sortes d'aumônes. On devait verser dans cette même caisse tous les dons laissés aux pauvres par testament, sans indication d'une personne chargée de l'exécution, et tous les legs faits à des établissements de charité, pour les répartir ensuite selon les vœux du disposant; on y devait joindre également le produit des taxes directes ou indirectes imposées en faveur des indigents, les sommes recueillies dans les églises, soit par quêtes pendant le cours des prédications, soit dans des troncs à ce destinés, la recette des spectacles donnés au profit des pauvres, et tous autres secours quelconques. La commission devait en outre calculer le chiffre des subventions accordées aux établissements publics, de manière qu'elles ne fussent plus fixes et invariables, mais pussent augmenter ou diminuer en raison des besoins, quelques fonds restant toujours en caisse pour les cas imprévus; elle devait encore réviser toutes les pensions gratuites, les enlever aux non-méritants, les assigner aux personnes qui y avaient des droits réels, sous la sanction du pape. Enfin les secours à domicile étaient répandus dans une juste mesure sur tous les indigents, sur les pauvres honteux en particulier, et sur les mendiants dont on proscrivait par là même l'oisiveté.

La commission remplit ponctuellement les intentions du souverain pontife; elle présenta à Léon XII le résul-

tat de ses recherches, et le 16 décembre 1826, fut signé le *motu proprio* qui prescrivait des formes très louables pour la distribution des secours à domicile.

Une nouvelle commission établie sous le titre de commission des subsides, et actuellement en exercice, se compose d'un cardinal-président et de quinze membres nommés par le pape, et entre lesquels sont toujours admis le trésorier général, l'aumônier et le supérieur de l'hospice des Thermes. Leurs fonctions durent six années seulement, parce que l'on a pensé qu'au bout de ce temps leur activité pourrait se ralentir. La ville tout entière est divisée en douze parties qui conservent l'ancien nom romain de *région ;* chaque région se subdivise en paroisses, et un nombre correspondant de congrégations *régionaires* et *paroissiales* répartit les aumônes. Les premières se composent d'un député de la commission centrale, nommé *préfet-régionaire*, de tous les membres des congrégations paroissiales, d'un médecin et d'un chirurgien; les secondes sont formées du curé, d'un habitant de la paroisse et d'une dame de charité. Les membres de ces dernières demeurent pendant trois ans en charge. La commission centrale a un secrétariat et une comptabilité qui occupent douze employés salariés, et chaque congrégation particulière paie également son secrétaire et son bedeau. La commission se réunit une fois par mois chez le cardinal-président; une fois par mois aussi se réunissent les congrégations régionaires et paroissiales. Dans ces dernières on discute les demandes des pauvres de la paroisse; deux députés vont les visiter dans leurs maisons, vérifient leurs assertions, constatent leurs be-

soins et proposent la nature, le montant, la durée du secours nécessaire; puis les demandes avec les observations et les avis de la congrégation paroissiale, sont envoyées à la congrégation régionaire qui examine le tout, et transmet les suppliques qu'elle en juge dignes à la commission elle-même, à laquelle il appartient de déterminer la qualité, la quotité et la durée de l'allocation. Chez le député préfet régionaire se trouve une liste des familles pauvres du quartier, dressée suivant un modèle général imprimé. Dans les congrégations régionaires on s'occupe aussi avec soin de rechercher l'état moral des pauvres de chaque paroisse du ressort; on s'enquiert de leur conduite, des causes de leur misère et des moyens d'y porter remède, proportionnant toujours les secours aux nécessités.

Les aumônes de la commission sont entièrement personnelles, et comme on ne les accorde qu'après une visite à la demeure des pauvres et avec toutes les précautions possibles, elles ne s'adressent qu'à la véritable indigence et en proportion de ses besoins. Elles se divisent en ordinaires, extraordinaires et urgentes. Celui qui veut en profiter doit présenter au député paroissial une supplique adressée au cardinal-président. Les secours ordinaires consistent en argent et s'accordent pour six mois : si le besoin subsiste encore au bout de ce temps, l'allocation continue. Les secours extraordinaires se composent de dons pécuniaires, de vêtements, de fournitures de lits, de linge et d'outils de différents métiers. Tous ces objets sont fabriqués dans l'hospice des Thermes, marqués d'un signe particulier, et ne peuvent être vendus sous peine de dix

jours de prison et de la perte de l'objet lui-même. Les secours d'urgence enfin sont accordés par les députés régionaires, sans attendre le jour de l'assemblée de la congrégation, pour satisfaire aux exigences les plus impérieuses.

Les réglements tracés par Léon XII, et l'instruction aux députés, qui les suit, sont pleins de sagesse et de charité. La mendicité était absolument défendue; les mendiants pris sur le fait devaient être arrêtés et conduits dans la salle correctionnelle de la maison d'industrie, où on les gardait pendant trois jours en leur donnant une soupe et trois livres de pain, puis renvoyés dans leurs pays s'ils étaient étrangers, attachés aux ateliers de travaux s'ils étaient Romains. Les travaux forcés étaient la peine de la récidive; et afin que la religion ne servît point de prétexte à l'oisiveté, les pèlerins eux-mêmes ne pouvaient point demander l'aumône en public et devaient se rendre dans les établissements destinés à les recevoir; les religieux s'entendaient avec la commission pour la distribution la plus utile des restes de leur table.

Dans les années 1827 et 1828, la commission distribua 648,120 écus, c'est-à-dire 324,000 par an; dans cette somme étaient compris 72,000 écus donnés aux hôpitaux, 35,000 à la maison d'industrie, 6,000 à l'aumônerie, et d'autres subventions semblables à d'autres établissements de bienfaisance. Ceux-ci, pour les obtenir, devaient produire en novembre, devant la commission, leur budget pour l'année suivante, en mai le compte de l'année précédente, ce qui fut exécuté, en effet,

à la satisfaction générale, dans les deux années précitées. Léon XII désirait aussi que des rapports lui fussent adressés sur les progrès de l'économie, sur les bons effets produits par la distribution des aumônes, sur les mœurs et l'éducation des indigents, sur le zèle des députés, enfin sur tout ce qui concernait le perfectionnement moral et domestique du pauvre. Aujourd'hui la commission des subsides répand annuellement 172,145 écus fournis par le trésor seul; les caisses de la datairie, des brefs et de la loterie ne concourant plus à alimenter ses fonds, mais donnant directement leurs aumônes aux indigents.

CHAPITRE V.

DES SUBSIDES SUR LES CAISSES DE LA DATAIRIE, DES BREFS ET DE LA LOTERIE.

Les sommes versées dans les caisses de la datairie et de la secrétairerie des brefs, sont employées à des objets religieux ou en secours aux pauvres. Léon XII avait voulu qu'elles se réunissent aux fonds de la *commission des subsides*, afin qu'une seule main en fît la répartition générale; elles sont maintenant revenues à leur antique usage de distribuer par elles-mêmes leurs aumônes. La datairie, comme nous l'avons vu (*part.* III, *ch.* III), fournit à l'aumônerie apostolique 22,800 écus par an,

pour l'exercice de toutes les œuvres charitables dont cette dernière est chargée. De plus elle a un rôle de familles pauvres auxquelles elle donne 1,200 écus par an, en subventions mensuelles. Deux distributions de 5,200 écus se font sur rescrit du pape ou du cardinal prodataire, aux fêtes de Noël et de Pâques.

La caisse des brefs verse en aumônes chaque année 3,000 écus, aux trois solennités de Noël, de Pâques et de l'Assomption, suivant les ordres du pape ou du cardinal secrétaire. Quelques autres allocations mensuelles montent dans le courant de l'année à 3,600 écus.

La loterie, autorisée à Rome par Innocent XIII, fut abolie par Benoît XIII, son successeur. Benoît XIV voyant son peuple passionné pour ce jeu de hasard, courir dans tous les états limitrophes où elle était en usage, et déplacer ainsi les capitaux, en revint à la tolérer, mais il obligea le fisc à donner aux gagnants un surcroît de 80 pour cent, et à reverser sur les pauvres tous les profits du jeu, déduction faite des dépenses qu'il entraînerait. Ainsi, sur un rescrit du pape, du cardinal-secrétaire des mémoires et du trésorier, l'administrateur général répand 30,000 écus par an en aumônes manuelles. Outre cela, la loterie distribue encore annuellement 15,000 écus d'aumônes et 5,300 écus en dots à de pauvres jeunes filles, comme je le dirai en son lieu.

CHAPITRE VI.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DES SAINTS-APÔTRES.

Cette archiconfrérie naquit en 1564, sous Pie IV, de l'union de quelques hommes pieux qui prenaient un soin particulier de la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église des Saints-Apôtres. Se trouvant associés pour cette pratique de piété, ils pensèrent ne devoir point se borner à des actes de dévotion, et voulant y joindre les œuvres d'une active charité, ils se consacrèrent au soulagement des pauvres, surtout de ceux qui ayant joui d'une certaine aisance, sentaient plus lourdement le poids de la misère. Ils ne donnaient point d'aumônes aux premiers venus, mais seulement après avoir visité la demeure et constaté la condition et les besoins de l'indigent. Le Père Lainez, second général de la Compagnie de Jésus, trouvait si évangélique et si convenable la charité de ces bons frères, qu'il leur donnait tout ce que l'on recueillait d'offrandes dans les prédications *du Jésus* (église centrale de la Compagnie). En outre des secours distribués à domicile, ils servaient de procureurs et d'avocats aux pauvres, prenaient soin des infirmes et des veuves, soutenaient

les jeunes filles en danger, en les plaçant près de quelque pieuse dame, se chargeaient de pacifier les querelles, et s'appliquaient par les œuvres de religion à la culture spirituelle des âmes. Saint-Joseph Calasanzio avait été un coopérateur fervent de cette société, avant qu'il ne fondât l'ordre des Écoles Pies. Les statuts de l'archiconfrérie des Saints-Apôtres furent approuvés par Pie IV et avec quelques modifications par Sixte V, en 1586. Au XVII[e] siècle, le siége de l'institution fut transféré à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Eustache, où elle a une chapelle particulière. Le cardinal François Barberini, protecteur de l'œuvre, ouvrit sur la place même de Saint-Eustache, une pharmacie qu'il destina à délivrer gratuitement des remèdes aux pauvres munis d'un billet de leur curé et de l'ordonnance d'un médecin; douze médecins payés par la confrérie se partageaient encore les douze quartiers de Rome, pour soigner les pauvres malades. Le cardinal Altieri, successeur de Barberini, continua l'œuvre de la pharmacie, qui fut abandonnée plus tard, probablement quand l'aumônerie apostolique commença elle-même à s'occuper d'un établissement semblable. Les femmes enceintes étaient l'objet particulier des soins de la société; elle cessa de les secourir lorsque l'hôpital de Saint-Roch vint s'en charger. Les membres de la confrérie ne portent point d'habit spécial; tous issus de nobles et riches familles, ils sont au nombre de quatorze, et chacun d'eux distribue par an 60 écus en aumônes. Ils se réunissent pour les travaux d'administration, dans une maison de la place des *Chevriers*.

CHAPITRE VII.

DE LA CONGRÉGATION DE LA DIVINE PITIÉ.

D. Giovanni Stanchi, prêtre de Castel-Nuovo, eut la pensée de former, de quelques personnes choisies dans le clergé et parmi les laïques, une société charitable, dans le but de recueillir des aumônes pour les dispenser ensuite à de pauvres familles honteuses, dont la misère contraste avec leur aisance passée. Il commença en 1679; le succès de ses quêtes fut très grand, et l'année suivante la congrégation s'établit sous le titre de la *Divine Pitié*. Innocent XI accorda, par sa bulle du 13 août 1685, beaucoup de priviléges à l'institution nouvelle. Son premier protecteur fut le cardinal Carpegna auquel succéda le cardinal Lorenzo Corsini, qui devenu le pape Clément XII, voulut continuer sous la tiare la tutelle dont il honorait l'œuvre pieuse. Benoît XIII, en 1729, lui donna l'église de Saint-Grégoire, près du pont Cestius, après l'avoir restaurée convenablement.

Les membres de la congrégation, au nombre de trente à quarante, doivent avoir vingt-cinq ans accomplis; ils sont prêtres ou séculiers. Dans l'origine ils portaient un

sac de couleur de pourpre et allaient, le visage couvert d'un capuchon et d'un masque, quêter à la porte des églises ; ils ont aujourd'hui abandonné l'usage de ce vêtement. Leur méthode dans la distribution des secours est, je crois, la meilleure que l'on puisse suivre ; et Rome peut se vanter d'avoir mis en pratique, il y a 150 ans, ces maximes de la charité publique et privée, dont le baron de Gerando a récemment si bien développé la théorie dans son *Visiteur du Pauvre*. Chaque quartier de la ville a son *député*, assisté de deux autres membres *visiteurs*. Aucune aumône n'est accordée avant qu'un visiteur ait de ses propres yeux constaté la misère et le besoin. Les secours se donnent plutôt en nature qu'en argent, plutôt à un petit nombre de personnes qui s'en trouvent vraiment soulagées, qu'à de nombreuses familles pour qui ils ne seraient qu'une goutte d'eau. Des couchages, des vêtements, le rachat des gages du mont-de-piété, le paiement des loyers, des bons de pains, sont les aumônes les plus ordinaires. D'après ses statuts, l'œuvre doit assister spécialement les infirmes, les jeunes filles en péril, les veuves, les femmes délaissées par leurs maris, les prisonniers, les pénitents, les jeunes gens privés de leurs emplois et les voyageurs.

Trois fois par an, chaque député a une certaine somme à distribuer dans son quartier. Chacune de ces distributions peut monter à 700 écus, ce qui forme dans l'année 2100 écus, bien que la congrégation possède un revenu double au moins, mais grevé de legs et de services religieux. Une distribution de pain se fait à la fête de sainte Anne, et des secours particuliers assez considérables se donnent encore d'urgence dans le cours de l'année, lors-

que l'on a connaissance de la position critique de quelqu'honorable famille ; les aumônes dans ce cas sont portées aux nécessiteux par les députés désignés à l'avance sous le titre de *députés des cas secrets*, qui ne rendent point compte de l'argent à eux confié, afin que jamais le nom des malheureux qu'ils ont secourus ne paraisse sur les registres de la société. Bien des fois leur assistance est venue comme une apparition du ciel, inattendue et même inconnue, se révéler à ces pauvres honteux de leur misère, auxquels elle ne laissait d'autre sentiment que celui de la gratitude envers la divine Providence. Les membres de la congrégation se chargent aussi de distribuer, de la manière la plus utile, les aumônes qui leur sont remises par qui que ce soit ; et certes, si quelqu'un me demandait un conseil sur le moyen de bien faire la charité, je ne saurais lui inspirer une meilleure idée que celle de déposer son aumône entre les mains de nos bons députés. Le marquis Origo, long-temps membre de la société et bien à même de la connaitre par sa propre expérience, lui laissa en mourant une grande partie de sa fortune ; on lui en doit une éternelle reconnaissance.

CHAPITRE VIII.

DU SUBSIDE ECCLÉSIASTIQUE.

La congrégation du *Subside ecclésiastique* fut créée

sous l'invocation de la Sainte-Conception et des apôtres Pierre et Paul, par le prêtre D. Pietro Mirè, l'an 1747, dans l'église de Saint-Étienne à la piscine, où elle est revenue depuis peu, après avoir été attachée quelque temps à la chapelle de Sainte-Ursule-et-Catherine *a tor de' specchi*. Elle se compose de douze prêtres séculiers qui prennent soin d'autant de pauvres clercs romains étudiant à l'université, et viennent à leur secours en donnant à ces jeunes gens deux fois l'année, à Noël et à la fête de Saint-Pierre, dix, douze ou 15 écus, suivant les forces de l'œuvre et le mérite des étudiants. Chaque prêtre exerce en outre sur le clerc confié à sa tutelle, la plus tendre et paternelle surveillance, dirigeant sa conduite morale, s'informant de ses progrès dans ses études, et par dessus tout, cherchant à découvrir s'il est réellement appelé par Dieu à l'autel et s'il a vraiment l'esprit ecclésiastique. Dès que l'un des clercs est devenu prêtre, il cesse de recevoir un secours qui passe au premier inscrit des surnuméraires. Ceux-ci ne sont point, en attendant, abandonnés à eux-mêmes et deux prêtres *coadjuteurs* les protégent et les surveillent. Tous ensemble se livrent à divers actes de piété dans l'église de Saint-Étienne où on leur fait aussi débiter de petits discours revus par leur patron, pour essayer et développer leur talent de prédicateurs; ils font encore le catéchisme dans leurs paroisses respectives. Le doyen des prêtres préside les réunions, un autre est *camerlengo*, chargé de l'administration des revenus, un autre secrétaire.

D. Mirè exerça pendant quarante ans cette œuvre admirable, et pour qu'elle ne put manquer après lui, faute

de ressources, il fit donation entre-vifs à ses chers étudiants, de tout son avoir. Le chanoine de Saint-Laurent D. Cesare Storacc, laissa au *Subside ecclésiastique* un capital de mille écus, dont les intérêts doivent être affectés au soutien d'un clerc, à la condition qu'il ira tous les dimanches enseigner la doctrine chrétienne à l'hospice de Tata-Giovanni, et figurera au chœur de Saint-Laurent.

Les revenus de l'œuvre vont à 400 écus.

CHAPITRE IX.

DES FONDATIONS CARMIGNANO, CHIESA ET CAVALIERI.

Monsignor Severo Carmignano, de la noble famille des marquis d'Acquaviva, mort le 8 février 1812, a laissé dans l'acte de ses dernières volontés, un beau monument de générosité chrétienne, puisqu'il a consacré au soulagement des vrais pauvres tout une fortune recueillie à force d'épargnes et par la plus stricte économie. Il est précieux et intéressant de voir dans son testament, avec quelle incroyable et ingénieuse attention il s'attache à disposer ses libéralités de manière qu'elles soient toujours un soutien pour l'honnête pauvreté, jamais une

prime au vice et à l'oisiveté. Le cardinal-vicaire et le vice-gérant en sont nommés les administrateurs et les distributeurs, parce que nul mieux qu'un ecclésiastique n'est à même de connaître les besoins réels des indigents et les moyens les plus utiles de faire la charité. Je vais donner un exposé rapide des principales choses que je lis dans le testament de cet homme généreux.

Défense absolue de fixer périodiquement ses aumônes au jour, au mois, à l'année, comme une sorte de rente, et de déterminer même pour époque certaines fêtes solennelles, l'expérience enseignant que ces secours sur lesquels on compte, sont plus nuisibles qu'utiles. Défense expresse aussi de donner l'aumône même la plus légère sur la recommandation d'un personnage puissant, parce que des pauvres qui ont de tels protecteurs peuvent très bien se passer d'autres secours. Défense enfin « d'accor-
« der des dots pour mariages ou entrées en religion, par-
« ce que (je cite ses propres paroles), elles absorbent des
« fonds considérables et les enlèvent à des pauvres plus
« nécessiteux. Je le permets seulement pour une fois,
« continue-t-il, ou bien très rarement et pour des motifs
« très graves, urgents, péremptoires. » Les indigents qu'il a en vue « sont les gens les plus abandonnés, les
« plus dépourvus de ressources, des vieillards impotents,
« des infirmes, des veuves, des pupilles, des orphelins,
« des aveugles ou estropiés, les hommes sans appui, sans
« protections, incapables de se procurer le nécessaire et
« de soutenir au prix de leurs fatigues leurs familles,
« ceux qui ne sont ni vicieux, ni paresseux ou tombés
« dans la misère par leurs fautes, mais qui craignent Dieu,

« fréquentent les sacrements, gouvernent bien leurs mai-
« sons et enseignent la doctrine chrétienne à leurs en-
« fants. »

Les secours en nature, et spécialement le don de lits afin de séparer, pendant la nuit, les deux sexes, dans les pauvres familles, sont particulièrement recommandés par le bon Carmignano. Les biens laissés par lui produisent 3,500 écus de rente ; desquels déduisant les charges héréditaires, il reste 3,000 écus dont le vicaire de Rome et le vice-gérant distribuent chacun la moitié.

Un marchand romain, Gregorio Chiesa, mort au commencement du siècle, a laissé au même cardinal-vicaire un capital de 10,000 écus, pour en être les intérêts, qui montent aujourd'hui à 600 écus, employés au soutien de jeunes filles pauvres et en danger de séduction.

La marquise Girolama Carpegna, légua aussi en mourant, en 1815, tout son riche patrimoine à des œuvres pieuses et charitables. Mais sur les instances des plus proches parents de la défunte, Pie VII ordonna que 25,000 écus seulement de capital recevraient la destination voulue par la testatrice. Avec cette somme qui produit annuellement 1,500 écus, on érigea trois chapellenies de 180 écus chacune; on assigna 50 écus par an à quatre monastères et conservatoires, on donna 200 écus à la maison des exercices du *Pont-Rompu*, et le reste se distribue par les soins du vicaire du pape en secours à des clercs ou à des prêtres dans le besoin, en bourses pour de jeunes étudiants dans les établissements publics ; ce dernier objet était le but principal de la testatrice.

CHAPITRE X.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE L'ÉTENDARD.

Cette société avait pour but le rachat des captifs et la dotation des jeunes filles; elle rivalisait en antiquité avec celle *du Saint-Esprit*, et voici comment elle naquit. En 1264, au temps d'Urbain IV, douze personnes pieuses fondèrent à Sainte-Marie-Majeure, sous l'inspiration de saint Bonaventure, une association qui prit le titre *de' raccomandati di Santa-Maria*, et plus tard celui *del Gonfalone*, c'est-à-dire de l'étendard. Elle portait ce dernier nom en 1350, alors que les papes résidant à Avignon, et Rome se trouvant opprimée et déchirée par les factions patriciennes, les confrères réunis dans leur chapelle de Sainte-Marie-Majeure résolurent, pour mettre fin à tant de maux, de créer gouverneur de Rome Giovanni Cerone, et le portèrent au Capitole avec le consentement du vicaire du pape.

Cette archieonfrérie dirigea long-temps les hôpitaux de l'Annonciade, hors des murs, sur la voie d'Ostie et de Saint-Albert, à Sainte-Marie-Majeure, lesquels n'existent plus. Bien qu'elle fut approuvée par Clément IV, Grégoire XIII la confirma et lui donna pour mission de racheter les esclaves, ee qui lui valut des subventions abondantes de la part de Sixte V. Aujourd'hui l'abaisse-

ment de la puissance musulmane a diminué l'importance de ce premier but, et le second seul, celui de doter les jeunes filles, lui est resté. Elle donne par an quatorze dots, dont trois de 20 et de 50 écus à des religieuses, trois de 20, de 16 et de 14 écus à des demoiselles du monde pour les aider à se marier. L'admission à toutes ces dots dépend des députés directeurs de l'œuvre; les huit autres qui sont de 20 écus, sont à la nomination des confrères qui ont le plus souvent assisté aux pieuses cérémonies de l'oratoire; c'est une prime offerte à la dévotion.

On voit que l'archiconfrérie se compose de députés et de confrères. Les premiers, au nombre de vingt-un, administrent et dirigent l'œuvre; les seconds se bornent à des actes de piété. Ils portent un sac blanc, avec une croix blanche et rouge sur l'épaule droite, et un chapelet à la ceinture, à laquelle ils suspendaient autrefois aussi une discipline dont ils se frappaient rudement par les rues, allant en procession aux basiliques ou aux autres lieux consacrés de Rome, à l'exemple de ces sociétés qui portaient alors le nom *dei disciplinanti*. Saint Bonaventure avait lui-même déterminé les formes de cet habit de pénitence.

Outre l'église paroissiale de Sainte-Lucie, l'archiconfrérie possède un très bel oratoire, le plus beau des oratoires de Rome, dédié aux saints Pierre et Paul, et dans lequel elle s'assemble pour ses œuvres de piété. Entre les pratiques de dévotion de ces bons Frères, je citerai la bénédiction du saint-sacrement qui se donne tous les vendredis à l'intention spéciale des pauvres esclaves, et

la récitation d'un rosaire particulier composé par saint Bonaventure et approuvé par Grégoire XIII.

330 écus sont affectés aux dots annuelles; le reste des revenus de l'association est absorbé par l'entretien de l'église et de l'oratoire.

CHAPITRE XI.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE LA SAINTE ANNONCIATION.

Le cardinal espagnol Torrecremata, de l'ordre des Frères prêcheurs, institua, en 1460, pendant le pontificat de Pie II, une société de deux cents citoyens romains qu'il plaça sous l'invocation de la Vierge dans son Annonciation. Les confrères se réunissaient pour diverses œuvres de piété, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, et mangeaient quelquefois fraternellement au réfectoire de la communauté, avec les religieux eux-mêmes. Les choses allèrent ainsi pendant quelques années, jusqu'à ce que vers 1465, ils résolurent de se rendre utiles au prochain et se consacrèrent spécialement à recueillir des aumônes pour sauver de la séduction, en les dotant, de jeunes filles pauvres; leurs pieuses intentions réussirent à tel point, que déjà en 1600, ils donnaient à 200 demoiselles 50 écus de dot, avec un vêtement blanc et des chaussures. Le pape Urbain VII aimait si

vivement cette œuvre, qu'il lui laissa tous ses biens, ce qui porta le montant des dots à 80 et même à 100 écus romains.

Les qualités requises pour avoir part aux bienfaits de la congrégation, sont d'être fille, pauvre, de bonne réputation, Romaine, née de légitime mariage, et de ne point habiter avec des personnes suspectes. Les orphelines sont préférées à toutes les autres, et si elles sont étrangères, on les considère, par ce seul fait de leur abandon, comme Romaines. On exclut les jeunes filles qui demeurent dans des monastères, vivent dans un hôtel ou vont travailler aux vendanges, aux coupes de bois, aux moissons, les aubergistes, cabaretières, blanchisseuses et grènetières. Dès l'âge de 15 ans, les demoiselles qui ne sont dans aucun cas d'exclusion peuvent déposer entre les mains de l'archiconfrérie leurs certificats; les visiteurs choisis parmi les hommes les plus mûrs et les plus probes de la Société, vont s'assurer, dans leur maison même, de leur pauvreté et de leur conduite : après trois ans de surveillance et d'épreuve, elles obtiennent leur dot. Cette espèce de patronage qui s'exerce pendant les trois années les plus périlleuses de la vie, sur les jeunes filles qui sollicitent des dots et qui sont fort nombreuses dans la ville, doit influer très avantageusement sur la morale publique.

Le jour de l'Annonciation on délivre le diplôme dotal. Le pape se rend à Sainte-Marie-de-la-Minerve, où après avoir tenu chapelle pontificale, il admet au baisement des pieds quelques jeunes filles qui représentent celles qui se destinent au cloître, et le même jour elles font toutes une procession solennelle. Cette dernière cérémonie était

autrefois en usage dans toutes les distributions de dots.

En 1700, l'archiconfrérie donnait une dot de 60 écus à 400 jeunes filles, et la délivrance s'en faisait non-seulement au jour de l'Annonciation, mais en septembre et en mai. Aujourd'hui, la diminution des ressources a réduit à 30 écus les dots des fiancées, à 50 celles des novices. Le nombre moyen est toujours de 400 ; on donne en outre à chaque personne, en place des vêtements et des souliers, 3 écus et 60 baïoques. Les revenus de l'œuvre s'élèvent à 25,000 écus, mais on en consacre 15,000 seulement aux dots, le reste étant enlevé par des charges d'un autre genre.

Les membres de l'archiconfrérie ne portent point de sac de pénitence ; ils se réunissent dans un local situé près de Sainte-Claire et ont dans l'église de la Minerve une belle chapelle particulière.

CHAPITRE XII.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE LA SAINTE-CONCEPTION.

Cette pieuse institution fut fondée à Rome par un certain Piétro Matucci, dans l'église de Saint-Sauveur *ad fornicem*, près du champ des fleurs, au lieu même où se trouve aujourd'hui l'église de Sainte-Marie *di grotta*

pinta. Paul II en transféra le siège, l'an 1465, dans l'église de Saint-Laurent *in damaso*, et lui assigna une chapelle voisine du maître-autel, au côté de l'épître, depuis lors très élégamment décorée. Le jour de la Conception, elle accorde 30 dots pour faciliter le mariage ou l'entrée au couvent de jeunes filles honnêtes et pauvres. Autrefois les dots étaient de 70 florins auxquels on ajoutait, pour cadeau de noces, un vêtement blanc, et l'on conduisait les fiancées à la procession ordinaire.

Les membres de l'association n'ont point d'habit spécial; leur symbole est l'image même vénérée dans leur chapelle. Le cardinal vice-chancelier en est le protecteur-né, et distribuait anciennement les dots. Les députés sont au nombre de quatorze, tous chevaliers romains; mais ils admettent toujours parmi eux un avocat de mérite et quelque noble ecclésiastique. Le prieur, deux gardiens, un *camerlengo* administrent les revenus; les autres membres portent les titres de syndic, fabricien, avocat, sacristain en chef, conseillers, visiteurs. Les jeunes filles à doter doivent être Romaines, âgées de moins de dix-sept ans, et justifier de leur assistance aux écoles chrétiennes.

Aujourd'hui la procession n'a plus lieu, et les députés eux-mêmes délivrent les dots. Les biens de l'œuvre, considérablement diminués, ne permettent plus que d'accorder huit dots de 25 écus chacune. Mais une fondation particulière en a créé six de 100 écus, qui s'appellent *Trucca*, du nom du bienfaiteur, et sont destinées aux novices qui veulent se faire religieuses.

CHAPITRE XIII.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINTE-APOLLONIE.

En 1565, dans la dernière année du règne de Pie IV, Bernardino Marliano, architecte milanais que ce pontife avait souvent employé, fonda une chapellenie dans l'église de Saint-Augustin, sous l'invocation de sainte Apollonie, vierge et martyre, et y attacha une confrérie de vingt personnes avec des revenus suffisants pour solenniser pieusement les fêtes de Noël et de Sainte-Apollonie. Ces jours-là, six pauvres et honnêtes jeunes filles recevaient chacune une dot de 30 écus, et un vêtement blanc pour paraître dans la matinée à la procession ordinaire des fiancées. La confrérie possédait aussi quelques petites maisons, dont elle accordait la jouissance à de pauvres veuves. Le bienfaisant fondateur de l'œuvre fut enseveli dans la chapelle où peuvent reposer aussi les députés. La congrégation se compose aujourd'hui de huit individus, tous prélats ou chevaliers; elle a 300 écus de rente, dont une partie est absorbée par les services religieux, et le surplus se distribue en dots, spécialement parmi les jeunes filles de Matelica, mais aussi parmi les pauvres Romaines. Le nombre peut s'en élever de six à huit, et leur valeur se calculer à 25 écus. Celles qui

restent, après satisfaction donnée aux *Matelicanes*, sont à la disposition des députés les plus assidus aux assemblées d'administration.

CHAPITRE XIV.

DE LA SOCIÉTÉ DU SAINT-ROSAIRE.

En même temps qu'il fondait l'ordre des Frères prêcheurs, saint Dominique imaginait la dévotion de cette couronne de prières à la Madone, vulgairement nommée Rosaire, afin que les âmes ignorantes et simples eussent un moyen facile d'honorer en commun la bienheureuse Vierge, et de méditer en même temps les plus profonds mystères de la religion. On croit que le Rosaire fut récité pour la première fois dans l'église de Saint-Sixte sur la voie *Appia*, berceau, sans aucun doute, de l'ordre illustre des Dominicains. Le saint fondateur en répandait la pratique comme une puissante épée spirituelle, pendant qu'Innocent III prêchait la croisade contre les Albigeois, et que le comte de Montfort, enfonçant leurs armées dans les batailles, étouffait l'hérésie.

Les pieux laïques dévôts du rosaire, se constituèrent en une confrérie, confirmée par Sixte IV, en 1481, et depuis cette époque, de semblables sociétés se sont tellement unies aux dominicains, qu'à côté d'un monastère de leur ordre l'on voit toujours l'association du Rosaire. Le

premier dimanche d'octobre on en célèbre la fête principale, instituée par Grégoire XIII, comme un éternel souvenir de la victoire navale obtenue en 1571, par la flotte catholique sur les Turcs.

En 1566, un baron de Bomba laissa à la confrérie de Rome une rente de 80 écus, affectés à la dotation annuelle de deux pauvres jeunes filles, choisies de préférence parmi celles de l'île de Scio. Dès-lors l'usage des dots s'établit, et bientôt des legs considérables vinrent alimenter de telle sorte les ressources de la société, qu'avant les derniers événements politiques elle accordait vingt dots de 25 écus chacune et cent de 30 écus. Aujourd'hui, bien que le fonds dotal soit de beaucoup diminué, il reste encore les fondations qui, du nom d'un charitable bienfaiteur, s'appellent Justiniennes, et s'élèvent à 100 écus. Le jour de la fête du Rosaire, on distribue les dots, et les jeunes mariées sont conduites à la procession où se presse une grande affluence de peuple; d'autant plus que les souverains-pontifes ont prouvé, par les indulgences et priviléges dont ils l'ont enrichie, leur prédilection pour cette œuvre de charité.

La chapelle de la confrérie dans l'église de Sainte-Marie, est très belle, et possède sous son autel le corps de sainte Catherine de Sienne, que saint Antoine l'archevêque y déposa, pendant qu'il en était prieur. Les associés ne portent point d'habits spéciaux; leur bannière offre l'image de la Vierge tenant dans ses bras le divin enfant, et les quinze mystères qui servent de sujet de méditation dans la récitation du rosaire, sont représentés dans la bordure qui l'environne.

CHAPITRE XV.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-SAUVEUR.

Le Père Ambroise Branzi, dominicain, établit dans la chapelle de Sainte-Agathe et de Sainte-Lucie, de l'église de Sainte-Marie de la Minerve, une association de pieuses personnes désignées d'abord sous le titre *de la pureté* et plus tard sous celui de Saint-Sauveur, à raison d'une célèbre image que l'on vénérait dans ce sanctuaire. Clément VIII, assis sur la chaire de saint Pierre en 1596, lors de la naissance de l'œuvre, l'érigea en confrérie. Le jour de la Transfiguration, elle accorde vingt dots de 20 à 30 écus chacune, dont dix sont à la nomination des membres, dix autres reviennent à tour de rôle à chacun des arrondissements (*rioni*) de Rome; toutes ont pour but de faciliter les vocations religieuses. Les dix députés qui composent et administrent la confrérie, sont choisis dans les familles nobles et riches de la ville.

CHAPITRE XVI.

DE LA LOTERIE ET DE QUELQUES AUTRES FONDS DOTAUX.

De toutes les branches de secours publics, celle envers laquelle les Romains bienfaisants ont le plus volontiers manifesté leur largesse, est la fondation des dots, parce qu'ils ont pensé que favoriser le mariage, c'est contribuer de la manière la plus efficace au maintien de la morale. Aussi serait-il impossible de faire un dénombrement exact de toutes les dots qui se distribuent chaque année; car, outre celles que des familles riches et puissantes ont constituées, il faudrait compter les dons matrimoniaux des monastères, des chapitres, des congrégations, des confréries; presque toutes les œuvres de religion et de charité ont à satisfaire à des legs pieux faits dans ce but. J'ai lu dans une brochure imprimée à Rome en 1789[1], qu'à une certaine époque, les secours dotaux répartis chaque année, montaient à 60,000 écus, ce qui, en prenant pour moyenne de chaque dot 50 écus, donne un total de 1200 dots en faveur des fiancées ou des novices. Aujourd'hui cette somme est réduite aux deux tiers, peut-être même à la moitié, par suite des secousses politiques qui ont si cruellement ébréché les fonds de toutes

[1] *Repertorio di tutti i sussidii dotali che si dispensano....* Roma, 1789, stamperia Cracas.

les institutions de charité. J'ai, dans les précédents chapitres, énuméré les associations qui ont pour objet la dotation des pauvres jeunes filles; je vais dire quelques mots des autres œuvres qui concourent au même but.

La loterie doit fournir à chaque tirage de Rome, 500 dots de 30 écus à autant de jeunes Romaines indigentes dont les noms se trouvent accolés aux cinq numéros sortants[1]. Les tirages qui se font dans d'autres villes sont soumis à la même obligation, et cinq dots de 7 écus 50 baïoques, sortent aussi de l'urne en faveur des filles de la province. Le trésorier (ministre des finances) supplée aux noms qui manqueraient. En outre, chaque mois, le Sénateur de Rome distribue trois dots de 15 écus à trois filles des employés de la milice urbaine, et Pie VII en a créé plusieurs également de 15 écus, pour les filles et descendantes de quelques malheureux naufragés perdus sur les côtes de l'Adriatique. Quinze dots de ce genre ont été donnés dans l'année qui vient de finir. Sur les produits de la loterie, le fisc consacre 5,300 écus par an à ces encouragements au mariage.

Le chapitre de Saint-Pierre accorde aussi, le jour de la Fête-Dieu, cinq dots de 30 écus et trente-cinq autres de 25 écus; et les jeunes filles dotées paraissent, dans l'Octave de cette solennité, à la procession qui se fait sur la place du Vatican.

Les confréries de la Sainte-Trinité des Pèlerins, des Stigmates de Saint-François, des saints Barthélemy et Alexandre, de la Madone-de-Lorette distribuent par an de 20 à 30 dots, dont la moyenne peut se fixer à 25 écus.

[1] Voyez note 5° à la fin du volume.

Nous pourrions citer encore beaucoup d'autres subventions dotales fournies par les confréries de Sainte-Marie-de-la-Consolation, de Saint-Jean décapité, de Saint-Jérôme-de-la-Charité, de Saint-Roch, du Crucifié-Saint-Marcel, et des églises nationales de Saint-Louis des Français, de Saint-Jacques des Espagnols, de Saint-Antoine des Portugais et de Saint-Jean des Florentins. Enfin les riches et nobles familles romaines sont très généreuses en ces œuvres de bienfaisance ; je nommerai seulement la famille Borghèse, qui se distingue entre toutes les autres par l'abondance des secours qu'elle répand en dots sur les pauvres jeunes filles.

CHAPITRE XVII.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT-YVES.

Ivo ou *Ivone* était un avocat breton qui consacra sa vie à défendre gratuitement les pauvres, et spécialement les orphelins et les veuves opprimés par les puissants et les riches. Clément VI, en 1347, inscrivit son nom au catalogue des saints. Au commencement du XVI[e] siècle, il se forma à Rome une société de gens de robe, avocats ou prélats des tribunaux et même de la rote, qui s'assemblait chaque dimanche dans l'église de *Saint-Paul décapité*, et après avoir chanté les offices divins et entendu la messe, se retirait dans une salle voisine où elle examinait

les causes civiles dans lesquelles se trouvaient engagés les pauvres, et en ayant reconnu le droit, prenait leur défense. Cette association, qui reçut d'abord les titres de la *Sainte-Conception* et de *Saint-Yves*, fut connue plus généralement sous ce dernier qui, seul, lui est resté. En 1615, Paul V l'érigea en archiconfrérie, et comme l'église de Saint-Paul appartenait aux Barnabites, elle suivit ces religieux qui, en 1629, se transportèrent à Saint-Charles, et dans cette nouvelle église elle eut son oratoire particulier. Nous devons noter que l'œuvre de Saint-Yves n'exceptait aucun pauvre de son patronage et qu'elle répandait ses secours même sur les étrangers. La charité romaine a toujours aspiré à être vraiment catholique.

La Confrérie se compose d'un cardinal-protecteur, d'un prélat membre de la magistrature de Rome, nommé préfet, et d'associés tous hommes de loi.

Le pauvre qui invoque son appui, adresse directement sa supplique au cardinal-protecteur qui l'envoie à quelqu'un des légistes de la société; celui-ci examine les certificats d'indigence et les allégations présentées comme preuves de son droit par le demandeur, puis quand ces deux conditions de justice et de misère se trouvent réunies, la confrérie se charge de la cause et l'un des frères présente la défense. L'œuvre a 650 écus de rente et supporte sur ce fonds les dépenses qu'entraînent les procès; les avocats et procureurs lui prêtent gratuitement leur ministère.

Benoit XIII, généreux et dévoué bienfaiteur de la confrérie de Saint-Yves, lui accorda le privilége de pouvoir décorer de la prélature l'homme de loi qu'il lui plait de

choisir. Elle cite parmi ses membres de célèbres personnages qui se livrèrent dans son sein à cette œuvre de si haute charité, protéger la cause du faible contre l'oppression du puissant; et certes, elle peut à bon droit être fière d'avoir compté dans ses rangs le souverain pontife Benoit XIV, quand il était encore le simple avocat Lambertini.

CHAPITRE XVIII.

DE L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT-JÉRÔME-DE-LA-CHARITÉ, ET DES AUTRES ŒUVRES EN FAVEUR DES PRISONNIERS.

L'archiconfrérie de Saint-Jérôme, si justement surnommée *de la Charité*, a pour mission de nombreuses et très diverses œuvres charitables. Elle distribue des aumônes, dote des jeunes filles, soutient devant les tribunaux la cause des veuves et des enfants privés de leur père; mais, par-dessus tout, elle s'occupe des prisons qui dépendent très particulièrement d'elle. Instituée en 1519, par Jules de Médicis, cousin de Léon X, cardinal, vice-chancelier et pape enfin sous le nom de Clément VII, elle possède la belle église de Saint-Jérôme, desservie par quelques bons prêtres, qui sont les instruments de beaucoup d'œuvres saintes opérées par l'archiconfrérie et spécialement les ministres des soins spirituels qu'elle répand

sur les prisonniers. Saint-Philippe-de-Néri fut pendant trente-trois ans l'un de ces prêtres, et l'on remarquait aussi parmi eux, à cette époque, d'autres hommes d'une insigne vertu, tels que monsignor Cacciaguerra, Persiano Rosa, Francesco Marzupini et Pietro Spadari, successivement confesseurs du saint.

La Confrérie de Saint-Jérôme reçut, dès son origine, la direction des prisons romaines du palais Savelli et de quelques autres maisons de détention de la ville. Lorsqu'Innocent X eut, au milieu du XVII[e] siècle, fait élever cette prison de la rue Giulia, que Howard lui-même, regarde comme l'une des plus solides et des plus salubres de toute l'Europe, Saint-Jérôme en fit l'acquisition et se chargea sur ses propres fonds de l'entretien des détenus. C'était une belle pensée de remettre ainsi ces malheureux entre les mains de la Charité, et le trésor public s'en trouvait lui-même grandement soulagé. Mais les dernières secousses politiques ayant de beaucoup diminué les ressources de l'œuvre, en même temps que le nombre des prisonniers croissait outre mesure, la chambre apostolique lui accorde aujourd'hui quelques subventions, et le trésorier général intervient dans les contrats que l'on passe avec des fournisseurs. Les religieux de Saint-Jérôme vont tous les dimanches dans cette prison prêcher, faire le catéchisme et d'autres exercices de piété, avec l'aide des Pères jésuites qui viennent chaque jour dans la prison *Julienne*, comme dans toutes les autres et dans les galères, distribuer abondamment les instructions chrétiennes. Les pieux confrères de l'oratoire établi dans l'église de Saint-Jérôme, consacrent le dimanche à des actes de charité envers les

détenus malades ; ils leur portent des douceurs, leur font la barbe, réparent leurs lits et les consolent ou les instruisent.

L'archiconfrérie embrassant, comme je l'ai dit, plusieurs œuvres distinctes, délégue une députation spéciale pour la surveillance des prisons. Celle-ci se compose d'un prélat-président, de six membres et d'un *solliciteur.* Outre ses visites fréquentes dans l'intérieur des établissements pour la bonne tenue et l'exécution des réglements, elle se réunit une fois par mois, dans une salle de la prison, fait comparaître devant elle les employés, écoute les plaintes des détenus, parcourt l'infirmerie, examine la nourriture et fait sur le tout un rapport à la congrégation générale de Saint-Jérôme. Le solliciteur presse l'expédition des affaires, s'entremet pour apaiser les querelles, adoucir les haines, pour pacifier et concilier les différends.

Près de la prison *innocentienne*, vulgairement nommée *prison neuve*, s'élève le pénitencier des jeunes détenus, créé par Léon XII, pour les enfants jusque-là placés à Saint-Michel. Deux députés de la Congrégation de Saint-Jérôme, l'un ecclésiastique, l'autre séculier, dirigent cet asile correctionnel qui est dans une excellente voie de prospérité. Les jeunes gens ont chacun leur cellule séparée, ils travaillent la laine et observent le plus rigoureux silence. Une société de prêtres, sous le titre de *pieux ouvriers*, vient aussi répartir abondamment les secours spirituels à ces pauvres enfants qui, malgré les chutes de leurs premières années, donnent l'espérance de les voir revenir à la sagesse, à la vertu, à la vie d'un bon et utile citoyen.

Une autre confrérie qui s'intitule *de la Pitié des prison-*

niers, donne encore ses soins aux prisons *innocentiennes.* Elle fut érigée par le père Jean Tallier, jésuite, et approuvée par Grégoire XIII. En 1575, Sixte V lui affecta une rente annuelle de 2000 écus, afin qu'elle pût délivrer, à Pâques et à Noël, quelques prisonniers pour dette. Elle s'occupe aujourd'hui particulièrement de prévenir l'incarcération des pauvres ouvriers, en désintéressant leurs créanciers. Un de ses membres, prêtre et désigné sous le nom de *solliteur*, est chargé de visiter chaque jour les prisons, de goûter les aliments et surtout la nourriture des détenus au secret qui doit être plus choisie, plus abondante et plus saine que celle des autres. Enfin les confrères de la *Pitié* vont très fréquemment aussi voir tous les autres prisonniers, en sorte que ceux-ci, soumis à un régime très humain, secourus par tant d'associations charitables, environnés de tant de forces et de ressources spirituelles, se trouvent soulagés dans leur pénible position et arrachés à la fange du vice par cette réhabilitation morale qui les élève à la vertu.

Une touchante institution fondée sous Innocent VIII, en 1488, assiste les condamnés à mort avec une charité vraiment chrétienne, du moment où la sentence leur est notifiée jusqu'à celui de leur exécution. Les membres de cette société doivent être Florentins ou du moins de familles originaires de Toscane, en souvenir des fondateurs de l'œuvre; ils portent le titre de *Frères de la Miséricorde* ou de *Saint-Jean décapité.* Dans leur église, située près du grand cirque ancien, ils ensevelissent les corps des suppliciés et accompagnent leurs âmes du suffrage de leurs prières et de leurs exercices pieux.

Les autres prisons romaines du Château Saint-Ange, du Capitole, des Thermes et de Saint-Michel, sans abonder autant que celle d'Innocent X en secours spirituels, n'en sont pas cependant dépourvues. Sans parler des Pères Jésuites qui se dévouent journellement avec un infatigable zèle au salut des prisonniers, chaque maison de détention a ses chapelains, et beaucoup de prêtres séculiers, animés de l'esprit du christianisme, y viennent travailler à l'amélioration morale des détenus par la puissante influence de la religion. Il est bien à regretter qu'une association de dames qui avait pris sous son patronage la prison des femmes de Saint-Michel, pour instruire, éclairer et ramener au bien ces infortunées victimes de la séduction et du crime, n'ait pu subsister. Plaise à Dieu que nous voyions renaître une œuvre de si haute utilité publique! l'influence des femmes est, on le sait bien, immense pour le perfectionnement moral de la société.

QUATRIÈME PARTIE.

Des Établissements d'instruction primaire.

CHAPITRE PREMIER.

DES ÉCOLES RÉGIONAIRES.

Les plus anciennes écoles élémentaires de Rome sont celles que l'on nomme *Écoles régionaires.* Il serait difficile dans l'absence complète de documents sur leur origine, de déterminer le temps de leur naissance ; mais du nom qui leur fut donné, on peut conclure qu'il en existait une pour chaque région de la ville, de même que l'on appelle médecin ou chirurgien *régionaire*, celui qui est préposé par l'administration à la surveillance sanitaire de tout un arrondissement (*rione*) ou quartier. Rome fut divisée en treize arrondissements jusqu'à Sixte V qui, en y ajoutant le *Borgo,* porta leur nombre à quatorze; et l'on peut croire qu'à cette époque ou la population de Rome était la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui et où l'éducation était fort peu répandue, surtout dans le peuple, les écoles n'étaient pas plus nombreuses que les divisions de la cité. Le sénat donnait 1 paul par jour d'appointements

aux *maîtres régionaires* et ceux-ci exigeaient de plus de leurs élèves une baïoque, tous les samedis. Comme ils avaient été jusqu'au temps de saint Joseph-Calasanzio, les seuls instituteurs populaires de Rome, ils croyaient avoir le monopole de l'instruction primaire, et le saint eût à soutenir contre eux une vigoureuse lutte lors de la fondation de la première école gratuite et élémentaire pour les pauvres, en 1597.

Les écoles régionaires vécurent ainsi jusqu'à la moitié du dernier siècle, époque où, avec les fonds alloués aux maîtres, on fonda deux chaires à l'université romaine. Cette suppression a pu se faire sans que l'instruction publique en souffrît beaucoup, parce que de petits collèges élémentaires avaient été créés pour les remplacer, deux par les Pères *Scolopii*, deux par les Pères *Doctrinaires* et un par les frères des écoles chrétiennes. Les écoles régionaires sorties de la juridiction du sénat, furent soumises au recteur de la *Sapience* (université) qui est toujours un avocat consistorial. Le Fiscal de l'université était spécialement chargé de la direction disciplinaire des maîtres qui, en se recrutant sans cesse, avaient fini par arriver au nombre de 40.

Léon XII, dans la constitution[1] par laquelle il organisa l'instruction publique dans les états pontificaux, porta son attention sur les écoles élémentaires et leur traça des réglements très sages. Elles furent placées dans la ville sous la dépendance du cardinal-vicaire de Rome, et partout ailleurs sous celle des évêques, parce que le pontife sentait bien que cette direction serait pour elles la

[1] Quod divina sapientia

meilleure. A la suite de la bulle papale, se trouve le réglement des écoles privées élémentaires, publié le 25 septembre 1825. Dans celles-ci l'on enseigne la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture ; quelques autres y ajoutent les éléments des langues italienne et française, les premiers rudiments de la grammaire latine, l'arithmétique, la calligraphie, les principes de la géographie, de l'histoire sacrée et profane. Le professeur doit en outre choisir un livre de civilité qui instruise des bonnes manières, et le faire lire une fois par semaine. On admet les enfants dès l'âge de cinq ans accomplis, pourvu qu'ils n'aient aucune maladie malpropre et contagieuse. Les classes se tiennent dans la maison même du maître, et sont ouvertes trois heures le matin et trois heures dans l'après-midi, suivant un calendrier publié tous les ans et qui renferme peu de congés, afin que les enfants soient plutôt occupés qu'oisifs. Une enseigne en bois peint et portant de gros caractères, indique que là se tient l'école et que l'on y apprend telle et telle chose. La méthode suivie est le mode individuel, ce qui fait qu'un seul instituteur ne peut avoir plus de soixante élèves, et même quand il atteint ce nombre, il doit se faire aider par un sous-maître, parce que le réglement a calculé que suivant cette méthode, le même professeur ne peut se charger avec fruit que de trente enfants. Le maître reçoit de chaque éleve une rétribution mensuelle qui varie de 4 à 10 pauls, et j'approuve fort cet usage, parce que les parents s'habituent ainsi à faire quelques sacrifices pour l'éducation de leurs enfants, et que trop souvent on méprise les choses qui ne coûtent rien. Celui qui ne pourrait pas

payer aurait d'ailleurs à sa disposition les écoles entièrement gratuites, comme nous le verrons plus loin.

Les classes commencent et se terminent par la prière et, dès le matin, les enfants vont à la messe dans quelqu'église voisine. Dans les écoles mêmes, on observe d'autres pratiques de piété et l'on célèbre quelques fêtes, telles que celles de la bienheureuse Vierge, de saint Louis ou d'un autre saint patron. A la fin de l'année scolaire, on distribue en prix, aux élèves les plus distingués, des livres, des images pieuses, des chapelets et l'on devrait y joindre aussi des médailles. Quant aux punitions, le réglement permet quelques coups, sur la paume de la main, *d'un fouet composé d'une simple ficelle sans nœuds* et défend *tout autre châtiment corporel*. Un grand nombre de maîtres n'usent même pas de ce droit, et en visitant les écoles, j'ai observé que celles où de semblables punitions sont inconnues, marchent mieux que les autres.

Les maîtres, avant d'être autorisés, subissent un examen sur les matières qui doivent faire l'objet de leur enseignement. Les fonctions d'instituteur, jusqu'au milieu du siècle dernier, étaient remplies par des étrangers, les Romains les trouvant au-dessous de leur dignité; aujourd'hui les choses sont bien différentes, et plusieurs Romains ne dédaignent plus de s'y consacrer, parce qu'en effet ces fonctions sont nobles, très charitables et dignes de respect et d'estime. J'ai connu personnellement quelques-uns des maîtres régionaires; je ne puis que me réjouir de voir l'instruction publique confiée à des hommes d'une si haute probité et dont plusieurs brillent par les qualités du cœur et de l'esprit. Puisqu'ils sont les plus anciens précepteurs

de la jeunesse romaine, ils ont droit à notre reconnaissance et à notre vénération. Une contribution mensuelle de trois pauls versés par eux en une caisse de prévoyance, que le trésor public alimente de dix autres écus, forme un fonds de retraite et de subvention pour les infirmes et pour ceux qu'un accident force à suspendre leurs leçons. En outre, deux maîtres suppléants, payés par l'État, font l'*interim* des professeurs éloignés de leurs cours par une maladie.

Une députation, composée d'ecclésiastiques distingués, surveille directement les écoles, sous la direction et la dépendance du cardinal-vicaire de Rome, et les visite fréquemment. Elle examine les candidats et les approuve comme instituteurs, en leur donnant un brevet qui se renouvelle tous les ans; elle distribue les prix aux élèves et se réunit une fois par semaine pour discuter les affaires relatives à l'instruction primaire; à cette même commission sont confiés le maintien du réglement organique des écoles régionaires, la discipline intérieure, le choix des livres et tout ce qui regarde les écoles, sous le rapport littéraire et disciplinaire.

Depuis vingt ans, le nombre des écoles régionaires s'est notablement accru; on en compte aujourd'hui 55 dans toute la ville, et s'il n'existait dans le réglement un article qui exige entre les écoles une distance de 100 cannes architectoniques, le nombre en serait certainement plus considérable encore. Mais, outre celles que je comprends dans ce total, plusieurs autres écoles non reconnues par la députation et nommées, pour cela même, *abusives*, subsistent malgré ce défaut d'approbation et se soustraient

ainsi à la surveillance légale. Aujourd'hui l'on pense sagement à supprimer la loi de la distance, qui nuit à l'instruction pour ne favoriser que l'ignorance ; dans la multiplicité des écoles, les meilleurs maîtres prévalent toujours, et le public trouve plus de sources d'enseignement. Ce que l'on doit avant tout exiger des instituteurs, c'est la probité et l'habileté ; voilà les conditions qui doivent faire l'objet des recherches et des examens de la commission.

Le nombre moyen des élèves de chaque école peut se fixer à 33, de sorte que les écoles régionaires occupent 82 maîtres ou sous-maîtres et ont 1815 élèves environ. Dans les écoles *abusives* l'on compte bien 20 instituteurs et 300 écoliers.

Les écoles régionaires sont une très faible charge pour le trésor public qui leur donne seulement 100 écus par an pour les distributions de prix, 120 pour la caisse de prévoyance des maîtres, 62 pour le traitement des suppléants, 36 pour un appariteur ; en tout 328 écus.

CHAPITRE II.

DES ÉCOLES PIEUSES DE SAINT-PANTALÉON ET DE SAINT-LAURENT-AU-BORGO.

On doit à saint Joseph Calasanzio la fondation de la première école gratuite, ouverte à Rome, pour l'instruc-

tion des enfants du plus pauvre peuple. Il était arrivé d'Espagne en 1592, la première année du pontificat de Clément VIII, et sa science profonde l'avait fait nommer théologal par le cardinal Marc-Antoine Colonna. Associé à l'archiconfrérie des Saints-Apôtres qui distribue des aumônes aux indigents, il s'aperçut, dans l'exercice de cette charité, à laquelle il se dévouait avec un zèle surnaturel, que l'ignorance était la mère féconde et maudite du vice et de la misère. On voyait une foule de petits garçons abandonnés dans les rues par l'insoucieuse complicité de leurs parents, passer tous leurs jours à mendier leur pain. L'enseignement du catéchisme, renouvelé seulement tous les dimanches dans les paroisses, ne pouvait fructifier pendant toute la semaine. Il n'y avait d'ailleurs à Rome, à cette époque, d'autres maîtres que les instituteurs *régionaires*, très faiblement rétribués par le sénat. Joseph les pria d'accueillir dans leurs écoles ces pauvres petits malheureux; mais ils refusèrent de s'en charger si l'on n'augmentait leur salaire. Il s'adressa au sénat pour en obtenir cette augmentation; le sénat lui accorda des éloges, mais rien de plus, attendu les charges du budget obéré de la *Chambre capitoline*. Il se tourna alors vers les pères Jésuites, afin qu'ils voulussent bien admettre au collége romain ses jeunes protégés et leur donner les premiers éléments de la science; mais les Pères répondirent que le réglement du collége, confirmé par l'autorité pontificale, ne permettait de recevoir au nombre des élèves que les enfants instruits au moins déjà des principes de l'écriture et de la lecture. Il s'adressa enfin aux dominicains; mais le but de leur ordre était tout différent.

Alors, ayant en vain tenté toutes les voies, il résolut d'entreprendre lui-même la réalisation de ses vœux et, en novembre 1597, il ouvrit la première école gratuite et publique à Sainte-Dorothée-*in-Trastevere*, paroisse dont le digne curé, Antonio Brendani, mit à sa disposition deux salles et s'associa lui-même à sa généreuse entreprise. Peu après, deux autres bons prêtres s'adjoignirent aux fondateurs et l'école compta bientôt quelques centaines d'élèves. L'instruction des pauvres étant par-dessus tout une œuvre de piété, saint Joseph donna à son institution le nom d'*écoles pieuses*. Il avait très intelligemment choisi pour son premier établissement cette partie de la ville, située sur la rive droite du Tibre, parce qu'elle était dans la plus grande pénurie et avait le plus pressant besoin de lieux d'instruction. Il se mit donc à enseigner aux enfants le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, leur fournissant le papier, les livres et tous les menus objets que leur pauvreté ne leur eût pas permis de se procurer. Mais le bon curé Brendani mourut et la fatigue extrême força les deux compagnons de Joseph à cesser leurs travaux; il prit alors à gage quelques maîtres, afin de ne point arrêter par l'absence des ouvriers le développement de l'œuvre sainte.

Du Trastevere, les écoles se transportèrent au palais Vestri, près de l'église de Saint-André-de-la-Vallée. Là prit naissance une société de prêtres-instituteurs, et l'on donna à Joseph le titre de préfet des écoles pieuses. Le nombre des élèves s'éleva à 1,000. Les enfants juifs eux-mêmes n'étaient point refusés, et l'on en vit jusqu'à 20 fréquenter les écoles; le saint relançait souvent dans ses

prédications le barbare usage de la populace romaine, qui poursuivait de ses insultes ces pauvres petits malheureux, à cause de leur religion.

Le 1er octobre 1611, Calasanzio acquit pour 1,000 écus le palais *Cenci*, dans lequel ses écoles furent placées et restèrent jusqu'en 1746, époque où le nouveau collége de son nom, élevé à Saint-Nicolas-Cesarini, les renferma; mais ce local leur ayant été enlevé dans les mauvais temps qui suivirent, elles retournèrent à Saint-Pantaléon, et y sont encore. Saint Joseph mourut le 25 avril 1648, à 92 ans, et sa congrégation, connue sous le titre *des Pauvres de la Mère de Dieu des écoles pieuses*, devint un ordre régulier avec les trois vœux ordinaires, et pour quatrième, la consécration à l'enseignement.

Les Pères Scolopii (c'est le nom des religieux) observent à peu près la méthode établie par leur saint fondateur. Ils reçoivent gratuitement les enfants de toute condition, dès l'âge de sept ans, et leur donnent trois heures de leçons dans la matinée; trois heures après le dîner. Les élèves vont à la messe tous les jours, disent leurs prières au commencement et à la fin des classes, et se réunissent même le dimanche, dans leurs salles, pour se livrer à divers exercices religieux. Les Pères accompagnent les écoliers jusque chez leurs parents, ainsi que le faisait saint Joseph. Pour cela, les enfants sortent en rangs de Saint-Pantaléon, se dirigent deux à deux vers les différents quartiers de Rome, la file diminuant petit à petit, au fur et à mesure qu'ils arrivent à leurs habitations respectives. Ainsi l'on évite tout désordre et les inconvenances qui ne manqueraient pas d'arriver

parmi cette multitude d'enfants livrés à eux-mêmes.

Les écoles de saint Pantaléon se divisent en trois catégories : la première, de 125 élèves, embrasse le catéchisme, la lecture et l'écriture ; la seconde comprend l'étude des éléments de la grammaire latine, et compte 70 élèves ; la troisième, la grammaire supérieure et 50 écoliers : en tout 3 professeurs et 245 étudiants. Le local est très petit, et beaucoup d'enfants qui sollicitent leur admission sont forcément exclus des écoles, parce qu'une grande partie du palais leur a été enlevée, et que des boutiques ont remplacé les salles commodes et clarteuses jadis consacrées aux cours. Il est donc d'une utilité absolue, et il serait très facile en même temps, d'agrandir ce petit collége, en le plaçant dans le palais Lancelotti, voisin de sa résidence actuelle, et dont la position est merveilleuse.

Les mêmes Pères ont à Saint-Laurent, dans le *Borgo*, un autre petit gymnase de deux classes, très précieux pour ce quartier, le plus pauvre et le plus ignorant de la cité. La tradition veut que la chapelle de cet établissement soit élevée au lieu même où le saint martyr Laurent distribuait aux pauvres les biens de l'Église, pour les soustraire à l'avidité du tyran. Monsignor Mazucchi da Cosenza, mort le 18 décembre 1625 évêque d'Alesano, laissa sa fortune à la confrérie du Saint-Sacrement, avec l'obligation d'ouvrir dans le Borgo une école confiée à la direction de Saint-Joseph. Il voulait éviter aux enfants de cet arrondissement le long trajet et la traversée pénible du pont Saint-Ange, qu'ils avaient à faire pour aller aux écoles de Saint-Pantaléon. Saint Joseph

ouvrit en effet une classe dans une petite rue qui porta long-temps le nom *des Écoles pieuses*, et qui était, je crois, celle où Pie VI éleva le bras nouveau du Saint-Esprit. Quand la famille Cesi, en 1629, eut donné aux Pères Scolopii l'église de Saint-Laurent, restaurée à ses frais, ils y joignirent pour leurs écoles un beau bâtiment, terminé seulement du côté de la place Saint-Pierre. Deux classes s'y tiennent; l'une de 120 élèves pour le catéchisme, la lecture, le calcul; l'autre de 20 enfants qui étudient les principes de la grammaire.

La chambre apostolique donnait autrefois 400 écus aux écoles du *Borgo*, et une plus forte somme à celles de Saint-Pantaléon; elle a, depuis, remplacé cette subvention par la cession de quelques biens immeubles.

CHAPITRE III.

DES ÉCOLES DES PÈRES DE LA DOCTRINE A SAINTE-MARIE-IN-MONTICELLI ET A SAINTE-AGATHE-IN-TRASTEVERE.

Le vénérable César de Bus, né à Cavaillon, diocèse d'Avignon, le 3 février 1544, établit en cette ville, le 27 septembre 1592, la congrégation de la doctrine chrétienne, composée de prêtres et de laïques unis par le vœu de persévérance dans une sainte communion, et spécialement destinée à l'enseignement du catéchisme.

Ce serviteur de Dieu, devenu depuis long-temps aveugle, mourut le 15 avril 1607, et ses enfants, pour mieux atteindre leur but, l'enseignement chrétien, ouvrirent des écoles gratuites et publiques qui eurent beaucoup de succès en France jusqu'à la révolution. Benoit XIII les fit venir à Rome en 1727, et leur donna l'antique église de Sainte-Marie, surnommée, du lieu où elle est assise, *in Monticelli*, dans le quartier de *la Regola*. Le pontife choisit avec beaucoup de sagesse cette partie de la ville, parce qu'il en savait les habitants ignorants et grossiers, et il pensait qu'un peu d'instruction se glissant parmi eux, la morale gagnerait tout le terrain que seraient contraints de lui céder les vices.

Benoît XIV, en 1747, incorpora aux Pères de la doctrine une autre congrégation fondée dans le même but, sous le titre des *Agathistes*, qu'elle reçut du nom de l'église de Sainte-Agathe-*in-Trastevere*, où elle était alors réduite à un très petit nombre de membres. Elle était née sous Pie IV, par le zèle de deux prêtres de Saint-Girolamo, et pour elle le vénérable cardinal Bellarmin avait composé, à la prière de Clément VIII, son petit livre d'or de la doctrine chrétienne. Les Agathistes tenaient déjà une école près de leur église, au *Trastevere ;* ainsi lorsqu'ils furent réunis aux Pères de la doctrine, cette utile congrégation eut à Rome deux colléges, établis dès-lors comme aujourd'hui, dans les deux quartiers de la ville les plus pauvres sous le rapport de l'instruction, le *Trastevere* et *la Regola*.

Sainte-Marie-*in-Monticelli* a trois écoles, Sainte-Agathe en a deux, et ces cinq écoles sont divisées en trois

classes ; dans la première on enseigne le catéchisme, la lecture, l'écriture, les rudiments du latin ; dans la seconde, la grammaire latine élémentaire et supérieure ; enfin dans la troisième, à Sainte-Marie, on fait un cours d'humanité. Sainte-Marie compte en tout 200 élèves et 3 professeurs, Sainte-Agathe 2 professeurs et 110 écoliers. Les classes ont lieu pendant trois heures le matin et autant le soir ; tous les enfants y sont reçus gratuitement, tant qu'il y a de la place, car l'étroitesse du local ne permet pas, malheureusement, d'admettre un très grand nombre de ceux qui en sollicitent l'entrée. La messe et d'autres pratiques de religion remplissent certains moments de la journée.

La méthode d'enseignement pour l'étude de la doctrine chrétienne est *la dispute* imaginée par le vénérable César, mode qui grave bien les choses dans la mémoire, mais qui laisse beaucoup à désirer pour le cœur. Or, à mon avis, le but de l'instruction est moins d'apprendre que de goûter, de s'assimiler ce que l'on apprend.

Les Pères de la doctrine ont des biens à eux ; le trésor public leur donne seulement 120 écus pour les écoles de Sainte-Agathe.

CHAPITRE IV.

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE LA SAINTE-TRINITÉ-DES-MONTS, DE SAINT-SAUVEUR-DU-LAURIER ET DE LA MADONE-DES-MONTS.

Le très pieux Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims en 1651, et mort à Rouen le 7 avril 1719, institua l'ordre des Frères des écoles chrétiennes. Il était chanoine de la métropole de Reims; mais en 1685, il renonça à son bénéfice, et en 1679 fonda sa congrégation, approuvée par le pape Benoît XIII dans une bulle du 26 janvier 1724. Les Frères des écoles chrétiennes ne peuvent pas être ordonnés prêtres; ils font toutefois, après vingt-cinq ans accomplis, des vœux perpétuels, mais simples, de chasteté, de pauvreté et de persévérance dans leur ordre et dans l'instruction. Ils enseignent le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la langue italienne. Comme leur but est d'instruire le peuple, ils ne s'occupent ni d'érudition, ni de sciences, ni de lettres; et même s'ils avaient appris le latin avant d'entrer dans la congrégation, ils devraient se conduire envers leurs élèves comme s'ils l'ignoraient entièrement. De là vint qu'en France on leur donna le surnom populaire d'*Ignorantins*. Leur méthode se rapproche de celle de Lancastre qui

tient toujours éveillée l'attention des enfants et leur fait faire de rapides progrès.

L'abbé de la Salle fut en France vivement persécuté par les jansénistes; mais pour donner une preuve solennelle de son obéissance au Saint-Siége, il fit venir à Rome, en 1702, deux de ses Frères qui ouvrirent une école d'abord près de la place *Barberini*, et ensuite à la Sainte-Trinité-des-Monts, qu'ils habitent encore aujourd'hui. En 1793, Pie VI leur fit élever un autre local près de Saint-Sauveur-du-Laurier, afin que cette partie de la ville pût aussi jouir du bienfait d'une instruction gratuite. Enfin Léon XII fit venir de France, en 1828, avec le concours actif et zélé du cardinal Lambruschini, alors nonce apostolique près du roi très chrétien, quelques-uns de ces bons Frères, qui ravivèrent la congrégation de Rome et ouvrirent une autre école près de la madone des Monts, sous le titre de Saint-Antoine-de-Padoue.

Ainsi les Frères de la doctrine chrétienne ont trois établissements, dans trois des quartiers les plus dénués d'instruction; pour compléter l'œuvre, il leur en faudrait encore dans le *Trastevere* et le *Borgo*. A la Sainte-Trinité, on compte 4 maîtres et 350 élèves; à Saint-Sauveur, un nombre égal de maîtres et 400 écoliers; à Saint-Antoine enfin, 520 enfants et 6 instituteurs. On ne saurait assez admirer la charité avec laquelle les bons Frères se dévouent à l'instruction du peuple, et le silence, la modestie, l'ordre qui règnent dans les écoles; les enfants y vont avec un tel plaisir, qu'ils en sortent tout affligés si le lendemain est un jour de congé. Les classes durent pendant six heures chaque jour.

L'État donne 450 écus aux écoles chrétiennes. Les dames du Sacré-Cœur qui jouissent des revenus attachés à leur maison de la Trinité-des-Monts, sont obligées de donner 100 écus par mois à l'école de Saint-Antoine-de-Padoue.

Que Dieu daigne accroître et dilater cette sainte institution, cette œuvre vraiment évangélique!

CHAPITRE V.

DES ÉCOLES DES SOURDS-MUETS.

L'avocat consistorial dom Pascal di Pietro, envoya de Rome à Paris dom Thomas Silvestri, pour lui faire étudier, à l'école de l'abbé de l'Épée, l'art précieux d'instruire les sourds-muets. Silvestri saisit en peu de mois la pratique de cette méthode d'enseignement, et revint à Rome maître consommé, ainsi que l'atteste une lettre que l'abbé de l'Épée lui remit à son départ. La nouvelle école s'ouvrit donc en 1784, et comme il arrive à tout ce qui commence, elle fut d'abord peu fréquentée; mais Silvestri mourut vingt ans après sans laisser aucun élève. L'école serait nécessairement tombée si dom Camille Mariani, choisi pour cette œuvre par la maison di Pietro, ne se fût mis à étudier de son mieux près des sourds-muets eux-mêmes, ce que son prédécesseur leur avait déjà appris. Il se forma de cette manière une méthode

suivant laquelle il dirigea l'établissement pendant les quarante-deux années qu'il vécut encore. Sur les entrefaites mourut aussi l'avocat di Pietro, laissant avec une rente mensuelle de 10 écus, portés à 15 en 1821 par le cardinal di Pietro, l'obligation de soutenir l'école.

Récemment on a envoyé MM. les abbés Gioazzini et Ralli, successeurs de Mariani dans la direction de l'Institut, étudier à fond la méthode suivie dans cette école de Gènes conduite à une si haute perfection par les soins zélés de M. Assarotti, et certainement désormais nos sourds-muets seront beaucoup mieux élevés.

L'école se tint long-temps dans la maison même de l'avocat di Pietro. Léon XII lui donna la jouissance de deux salles de l'archi-gymnase romain, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Aujourd'hui, du consentement de l'illustre famille di Pietro, à laquelle est due pour ce généreux sacrifice une éternelle reconnaissance, la sacrée congrégation des études a pris l'œuvre sous sa direction, et l'on songe à en transférer le siége dans un local plus vaste, afin d'en former non-seulement une école, mais une communauté. Il faut bien qu'une telle institution se complète, et que Rome ne soit pas au second rang parmi les autres villes, dans une science qui ne tend à rien moins qu'à transformer en hommes et en chrétiens les êtres les plus malheureux, condamnés dans leur état d'abandon à vivre comme des brutes. La sacrée congrégation fera certainement ainsi de ses ressources le plus noble usage, puisque l'école de Rome est la seule de ce genre dans les États pontificaux. Schmidt a calculé qu'il y a un sourd-muet sur deux

mille hommes; et dans le fait, Rome entre ses 150,000 âmes ne compte pas moins de 70 de ces infortunés, dont 30 femmes et 40 hommes. En suivant cette proportion, les États pontificaux auraient 1,200 sourds-muets au moins, ce qui donne une importance immense à la seule école que nous possédions pour leur instruction.

Tout l'enseignement d'un sourd-muet consiste à faire pénétrer par les yeux les notions qu'il ne peut saisir au moyen de l'ouïe. Les signes perfectionnés et réduits en méthode le rendent capable de recevoir même l'instruction scientifique.

Le 24 septembre 1830, les sourds-muets de Rome ont donné une séance remarquable dans l'oratoire de Sainte-Marie-de-la-Paix, où ils se réunissaient alors tous les dimanches pour leurs exercices religieux. Ils firent preuve de leurs connaissances grammaticales, en déclinant des noms et en conjuguant des verbes; puis ils développèrent les devoirs des hommes envers eux-mêmes, envers Dieu, envers leurs semblables. En traitant des devoirs de l'homme envers Dieu, ils montrèrent combien ils concevaient les idées même les plus abstraites, comment ils comprenaient les questions de la Foi, et savaient accomplir leurs actes de religion. Ils arrivèrent ensuite à l'hommage de la prière, comme moyen d'honorer Dieu; quelques-uns écrivirent eux-mêmes des oraisons; tous ensemble adressèrent au ciel leurs prières par signes. Quant aux devoirs de l'homme envers soi-même, un sourd-muet donna la raison de notre existence, et de l'obligation où nous sommes de la conserver pour l'unique et véritable fin de la vie éternelle. Il fit encore connaître

nos devoirs envers nos frères, et les moyens de les remplir. Un autre rappela les principaux faits de l'histoire sacrée et profane ; un troisième parla de mathématiques. Enfin quelques élèves proférèrent, bien confusément il est vrai, le son des syllabes et même des mots.

CHAPITRE VI.

DES ÉCOLES DU SOIR A SAINT-NICOLAS-DEGL'-INCORONATI ET A SAINT-SIMON ET SAINT-JUDE.

Ce n'est pas une chose nouvelle que quelqu'une des œuvres même de la plus signalée bienfaisance, reconnaisse pour son fondateur un obscur et pauvre artisan. Jacques Casoglio, Romain, mort septuagénaire le 28 août 1823, et dont la vie s'était écoulée à ciseler le bois, fut le premier qui établit à Rome une école du soir. Il commença par réunir quelques enfants qui passaient leurs jours à s'amuser sur les bords du Tibre, près de la rue *Giulia*, et il les tenait pendant le jour dans une petite chambre, leur enseignant les choses les plus nécessaires au salut, et les attirant par quelques petits cadeaux. Mais comme il savait aussi un peu lire et écrire, peu à peu l'instruction élémentaire se glissa dans sa petite réunion, qui devint une véritable école. Cette bonne œuvre en pro-

duisit une autre : monsignor Giannoli avait organisé, le 9 mars 1819, dans une église voisine de Saint-Nicolas-*Degl'-incoronati*, et près de l'école de Casoglio, un oratoire nocturne où ce dernier conduisait tous les soirs ses enfants à la bénédiction qui terminait les exercices. Les bons prêtres desservants de l'oratoire se chargèrent, à la mort de Casoglio, de ses écoles, et leur pieuse entreprise est aujourd'hui très florissante pour le grand bien des âmes.

Rome possède plusieurs autres oratoires nocturnes qui ont tous pour objet des exercices religieux. Saint-Philippe-de-Neri fonda ceux de Saint-Jérôme-de-la-Charité et de Sainte-Marie-*in-Valicella* ; le Père Garavita, jésuite, établit celui qui porte son nom ; il y en a à Sainte-Marie-*del-Pianto*, à la mission de *Monte-Citorio*, à Sainte-Marie-de-la-Paix, à Saint-Omobone et dans l'église des Écossais : ces derniers sont dus au zèle du cardinal Antonelli. Les oratoires s'ouvrent le soir vers l'*Ave Maria* (angelus), et les divers exercices de religion se prolongent pendant deux heures. Ils sont d'une grande utilité pour tout le monde, mais surtout pour les artisans qui, occupés tout le jour de leurs métiers, passent les premières heures de la nuit dans ces pieux exercices. Les hommes seuls peuvent y entrer. Oh ! combien il serait à désirer que tous ces oratoires eussent, comme celui de Saint-Nicolas, des écoles du soir annexées à leurs chapelles ; car personne ne contestera qu'une bonne éducation est un grand bien, et qu'au premier rang des œuvres de charité les plus utiles, on doit mettre celle d'instruire les pauvres enfants.

Pour être reçu à l'école nocturne de Saint-Nicolas, il faut être ouvrier et ne pouvoir fréquenter une autre école. L'admission dépend du prêtre-directeur; l'âge importe peu. Dès que la classe est ouverte, à l'angelus, les jeunes gens s'attendent les uns les autres pendant un quart-d'heure, puis la première demi-heure est consacrée à l'exercice de l'écriture, une autre demi-heure se passe à lire, et enfin l'étude de la doctrine chrétienne occupe le reste du temps. On commence par les leçons d'écriture, parce que ce sont celles pour lesquelles les enfants montrent le plus d'ardeur et d'exactitude. Le jeudi on fait un cours d'arithmétique élémentaire. L'école se divise en trois classes : la première va de la connaissance des lettres jusqu'à la prononciation des syllabes, la seconde des syllabes aux mots entiers, la troisième lit couramment. Dans la seconde classe on commence à tracer l'alphabet, dans la troisième on apprend à écrire en caractères de grande, moyenne et petite dimension. On fournit aux élèves tout ce qui leur est nécessaire, et pour économiser le papier, ils se servent d'ardoises. Outre le prêtre-directeur, maître de la troisième classe, deux bons laïques assez instruits font les classes inférieures. L'école a 70 élèves répartis dans les trois classes. A la fin de l'année on fait, au moyen des aumônes recueillies pour cette œuvre, une distribution de prix qui consistent en vêtements, parce que presque tous les écoliers sont très pauvres. Cette récompense et quelques légères punitions servent d'aiguillon au travail.

L'avocat Gigli, homme de charité ardente, ouvrit, il y a six ans, une autre école en tout semblable à celle dont

je viens de parler dans quelques salles du collége *Piceno*. De ce lieu elle fut transportée récemment près de l'église des saints Simon et Jude, où le bon Gigli paie le loyer de trois petites chambres, fait l'école lui-même avec l'aide de deux autres personnes aussi charitables, et pourvoit aux besoins de tous ces pauvres ouvriers qui viennent chercher près de lui, après le travail du jour, le bienfait de l'instruction. L'ordre, la méthode, la division des classes et le nombre des élèves sont les mêmes qu'à Saint-Nicolas-*Degl'-incoronati*. De plus, l'avocat Gigli rassemble ses écoliers le dimanche : pendant la matinée, il les occupe aux œuvres de religion ; après le dîner, il les conduit dans quelque jardin aux environs du Vatican, où ils s'amusent à des jeux variés et agréables. Dans ce même jardin, il distribue à ses frais, et avec une certaine solennité, pour mieux encourager ses élèves, des prix aux plus méritants. Ainsi ses jeunes gens sont toujours occupés, puisque dans la semaine ils consacrent le jour au travail, le soir à l'étude, et que les jours de fêtes ils passent la matinée à des exercices pieux dans l'oratoire, l'autre moitié de la journée à des divertissements qui les reposent, au jardin. Cette bonne œuvre lui coûte 12 écus par mois, parce que les soins des maîtres sont entièrement gratuits. Si dans toutes les paroisses de Rome vingt-quatre familles aisées donnaient seulement 5 pauls par mois, chaque paroisse pourrait avoir de semblables écoles qui, offrant à l'ouvrier l'instruction sans le distraire de ses travaux, sont une des plus belles inventions de charité chrétienne. Voyez comme un bien immense naît souvent des plus faibles sacrifices !

J'ai dit que le bon Gigli réunit ses élèves le dimanche pour les occuper à des actes de piété, et leur ménage ensuite un honnête divertissement. Il existe plusieurs autres œuvres semblables sous le nom d'*assemblées* ou *académies* (adunanze). Elles reconnaissent pour leur premier fondateur saint Philippe de Neri, et c'est pour cela que la plus ancienne de toutes est celle de l'*Église-Neuve* (monastère des oratoriens de Saint-Philippe). Sur le modèle de celle-ci se formèrent, à diverses époques, les *adunanze* du collége romain, de Saint-Apollinaire, du *Pianto*, de la Paix, de l'Assomption et de *Ponte-Rotto*. L'excellent Massari, curé de Sainte-Marie-Majeure, a aussi créé pour ses paroissiens une réunion qui, avec l'aide d'une école paroissiale établie par lui-même pour les jours de la semaine, opère peu à peu une véritable régénération parmi les pauvres enfants du quartier des Monts. Il enseigne si bien à ses bons enfants la doctrine chrétienne, sans le secours de cette méthode pédantesque nommée *dispute*, que tous ceux qui assistent à l'exercice solennel et public de chaque fin d'année, en demeurent profondément surpris. Il me semble que l'on pourrait tirer un meilleur parti des *adunanze*, si on y joignait des écoles élémentaires. Ainsi nous aurions, nous aussi, ces fameuses écoles du dimanche qui ne sont point une invention étrangère, mais d'inspiration italienne et catholique, puisque saint Charles les établit le premier à Milan, quand il voulut qu'après le catéchisme, les enfants étudiassent les principes de la lecture, de l'écriture, du calcul, comme cela se fait de nos jours.

Je crois inutile de donner dans toute leur extension les descriptions que monsignor Morichini fait dans la suite de son livre, de toutes les écoles élémentaires de Rome. Le chapitre premier de cette quatrième partie a développé les principes qui gouvernent l'instruction primaire, et les autres ont parlé des plus importantes écoles, de celles qui offrent quelque chose de saillant et de remarquable. Le n° X de la préface de l'auteur ayant indiqué le nombre des écoles et celui des élèves, je me contenterai, pour éviter des longueurs et des redites, de transcrire ici, avec une analyse succincte, le titre des chapitres qui terminent le volume.

Chapitre VII. — ***De l'école du prince Massimo au Trastevere.*** — Fondée par le prince en 1820, et entièrement gratuite. Elle est destinée aux enfants de ce quartier du ***Trastevere,*** si mal famé dans les écrits des voyageurs. L'auteur dit à ce sujet : « Le Trasteverin est cruel, parce qu'il est inculte, mais non corrompu. Il est généreux, ardent, dévoué au pape et à Rome ; c'est un champ très bien disposé par la nature. »

Chapitre VIII. — *Des écoles paroissiales.* — Il en existe pour les deux sexes dans presque toutes les paroisses. Leur

but principal est l'enseignement du catéchisme. Dans les écoles des jeunes filles on apprend les ouvrages de leur sexe.

Chapitre IX. — *Des écoles des maîtresses régionaires.* — Sortes de salles d'asile, mal tenues par ces femmes, et assez semblables aux écoles des maîtres régionaires qui sont l'objet du premier chapitre.

Chapitre X. — *Des écoles pontificales.* — Les plus anciennes de Rome pour les femmes. On y reçoit aujourd'hui les deux sexes.

Chapitre XI. — *Des écoles des maîtresses pieuses au Gesù et à Saint-Thomas-in-Parione.* — Destinées aux jeunes filles d'une condition au-dessus de celle des classes pauvres. On y enseigne, outre les éléments classiques, les ouvrages même très délicats de femmes.

Chapitre XII. — *Des écoles des maîtresses pieuses de l'Institut dit des Monts, et des maîtresses pieuses ouvrières.* — Il y a sept écoles de ce genre à Rome ; elles reçoivent mille jeunes filles.

Chapitre XIII. — *De l'école des pieuses maîtresses du Saint-Nom-de-Jésus.*

Chapitre XIV. — *De l'école des Ursulines.* — Destinée aux jeunes filles.

FIN.

NOTES

AJOUTÉES PAR LE TRADUCTEUR.

NOTE 1re (page 49).

L'ordre des sœurs hospitalières ou des *sœurs grises*, sanctionné seulement par Léon XII, avait occupé long-temps la pensée du saint pontife Pie VII. A son retour de France, il avait formé le projet de créer pour l'Italie une congrégation semblable à celle des filles de Saint-Vincent-de-Paule, avec les modifications exigées par la différence des pays et des mœurs ; mais le temps lui manqua et il ne put qu'en déposer à Rome, dans quelques cœurs généreux de femmes, le germe qui mûrit plus tard.

M. Artaud cite à ce sujet une charmante anecdote qu'il m'est impossible de ne pas rappeler ici. Dans une audience de congé que lui donnait le pape, l'entretien roulait sur les choses de France. « Ensuite, dit M. Artaud, la conversation tomba sur les sœurs hospitalières. — Vous nous aviez parlé des religieuses de France, et surtout de ces filles de l'*Ave-Maria* qui allèrent à la mort en chantant le *Veni Creator ;* on entendait moins de voix à mesure que les têtes tombaient. Nous accorderions toutes les faveurs que l'on solliciterait pour un ordre semblable. Mais parlons aussi des *sœurs grises*. Écoutez : Voilà ce que nous avons fait, nous avons cherché à les introduire dans toute la catholicité, et particulièrement en Italie, en Allemagne et en Irlande. On nous a dit : Devant les malades, la femme italienne n'a pas tout à fait assez de courage et de force morale pour se soumettre à tant de fatigues ; l'Allemande a quelque chose de trop soumis et de trop facile ; l'Anglaise ne manque ni d'humanité, ni d'exaltation, mais elle est trop *sostenuta* (mot difficile à rendre et qui renferme une sorte de reproche de pudeur mal entendue). La femme française

possède l'adresse, l'assurance, la résolution, *le commandement doux*, la piété sévère indispensable à un tel état. Cependant nous ne renonçons pas au désir d'améliorer en cela le service de nos hôpitaux. »

(*Histoire de Pie VII*, tom. 2, pag. 482, édit. de 1837, in-8.)

M. Valery, dans son *Guide en Italie*, tronque cette anecdote comme beaucoup d'autres, et va évidemment trop loin quand il prétend que le pape trouvait les Allemandes trop *coquines* (briccone).

NOTE 2 (page 87).

« On ne peut s'empêcher d'être vivement ému, en voyant de près la triste condition de ces pauvres ouvriers, auxquels les plaines romaines doivent leurs récoltes, et qui, mal vêtus, grossièrement nourris, privés des douceurs de l'abri paternel, et le plus souvent des soins de leurs parents, livrés aux rigueurs de l'atmosphère, aux piqûres des insectes, semblent descendus au plus bas degré de l'échelle des souffrances. Dès que la chaleur se développe, des maux plus grands encore les accablent; leurs poumons, habitués à l'air subtil des montagnes, sont mal à l'aise dans l'atmosphère pesante de la plaine; leur corps, dont le soleil a ouvert les pores, se refroidit brusquement par le contact immédiat d'une fraîche rosée et de la terre qui leur sert de couche; la fièvre en saisit chaque jour quelques-uns, que le *caporale*, presque aussi à plaindre qu'eux, transporte dans sa tente, en mettant à côté d'eux un peu d'eau acidulée; et le soir, toutes les victimes de la journée sont conduites en charrette à l'hôpital le plus voisin, distant quelquefois de dix à douze lieues. La noble et pieuse famille Doria-Pamfili a donné le bon mais unique exemple d'établir, dans chacune de ses fermes, une voiture commode pour remplir ce charitable devoir; mais trop souvent on arrive au lieu où se trouvent les secours lorsqu'ils sont devenus inutiles. Quelquefois, dans le paroxisme de la fièvre, ces pauvres gens s'éloi-

gnent de leur troupe, et il n'est pas rare que la mort les frappe loin de leurs amis. Ces tristes événements sont assez fréquents pour que des hommes pieux aient formé une confrérie qui parcourt les campagnes pour y recueillir et pour transporter les malades à l'hôpital, et pour ensevelir les corps de ceux qui meurent ignorés.

« Ainsi dans ces campagnes romaines dont jadis les palais et les jardins avaient chassé la charrue, l'homme peut mourir seul, et son cadavre serait livré aux oiseaux de proie, si le christianisme n'avait rempli quelques cœurs d'une sublime charité.

« Mais je dois me hâter de dire que l'on ne saurait accuser entièrement les hommes de ces malheurs, résultant en grande partie de la nature des choses qui, nécessitant une immense réunion d'ouvriers dans des lieux malsains, mal fournis d'habitations et situés loin des villes, rend très difficile de donner des soins à huit ou neuf cents moissonneurs qu'emploient quelques fermiers. Cependant il est reconnu que le mal peut être diminué et le sort de ces ouvriers amélioré, par quelques précautions que le gouvernement pontifical et l'administration française ont également recommandées. »

(De Tournon, *Étud. stat. sur Rome*, tom. 1, pag. 285.)

NOTE 3 (page 91).

Innocent, à l'exemple de Clément III, son prédécesseur et son oncle, favorisa extraordinairement la ville de Rome... Les arts, particulièrement l'architecture qui prend à son service tous les autres, commencèrent précisément à cette époque à recevoir un nouvel essor... Il fit rebâtir et agrandir le grand hôpital du Saint-Esprit, appelé *en Saxe*, près du Tibre, non loin de l'église Saint-Pierre. Marchant sur les traces de Grégoire-le-Grand, qui établit la première maison des orphelins et le premier hôpital, il dota richement cette fondation de bénéfices, de possessions, de revenus, d'ornements, de livres, de privilèges. Pour maintenir à per-

pétuité la prospérité de cet établissement, il ordonna que tous les ans, le dimanche après l'octave de l'Épiphanie, le suaire du Seigneur, cette relique si vénérée, y serait porté de l'Eglise Saint-Pierre en procession solennelle et au milieu de chants de fête, et que le pape lui-même ferait un sermon sur les œuvres de la charité chrétienne et sur leur influence, pour le pardon des péchés, et qu'en même temps, outre ses exhortations, il donnerait l'exemple, en distribuant du pain, de la viande et du vin à tous ceux qui assisteraient à cette fête.

On rapporte qu'un pêcheur, sentant ses filets très lourds, espéra une riche capture de poissons, et qu'au lieu de poissons, il tira à terre trois enfants morts. On ajoute qu'Innocent en fut tellement touché, qu'il résolut de faire construire une maison dans laquelle ces pauvres petites créatures abandonnées trouveraient des soins et de l'éducation. Quel qu'ait été le motif d'Innocent, en faisant construire et en dotant cette maison, il est certain qu'il jeta ainsi les fondements d'un établissement digne de la capitale du monde. Autrefois, outre un grand nombre d'orphelins et d'enfants trouvés, on y soignait souvent 1,500 malades, et on y soutenait les pauvres de toute condition et de tout pays. Après avoir reçu les agrandissements, les embellissements et les dotations dont nous venons de parler, il ressemblait, en l'an 1694, à un château-fort renfermant divers palais avec leurs vastes cours. Dans une division demeuraient 400 nourrices qui nourrissaient les enfants trouvés; près de 200 orphelins étaient donnés en pension au-dehors; dans une autre division 500 garçons, et dans une troisième un même nombre de jeunes filles étaient élevées; dans une quatrième division, il y avait 1,000 lits pour les malades, presque tous occupés; les dépenses annuelles se montaient à plus de 100,000 scudi. Et de nos jours encore, aucune ville dans le monde chrétien ne possède un établissement qui puisse être comparé à l'hôpital du Saint-Esprit.

(*Histoire d'Innocent III*, par Fred. Hurter, trad. française de M. de Saint-Chéron, tom. 3, p. 443.)

NOTE 4 (page 116).

L'hospice de Saint-Michel étant dans son état actuel, et surtout par son histoire et la date de sa fondation, un établissement de la plus haute importance, j'engage le lecteur désireux de bien connaître cette belle institution, à lire les bulles dans lesquelles les papes qui l'ont créé ont déposé l'expression de leurs vues si hautes, d'une si généreuse et intelligente charité. Il verra, surtout dans l'admirable bulle de Sixte V, du mois de mai 1587, qui commence par ces mots : *Quamvis infirma*, à quelle source les pontifes allaient puiser les inspirations de leur *philanthropie*.

Le cardinal Tosti, alors simple prélat et président de l'hospice apostolique, a publié, en 1832, une *Relation* très intéressante qui complète les renseignements donnés par monsignor Morichini. Cette brochure in-4°, ainsi que le livre même de M. Morichini, ont été imprimés sous les presses de l'hospice par les jeunes élèves.

NOTE 5 (page 235.)

« A Rome, les produits de la loterie ne tournent point au profit du gouvernement. En France, le pauvre qui ne mettait pas à la loterie n'avait pas pour cela moins de besoins, parce que rien ne lui revenait des énormes bénéfices qu'elle procurait à l'État ; à Rome, au contraire, l'enjeu du riche devient l'aliment du pauvre, et l'arrache souvent aux angoisses du désespoir. Benoît XIV supprima la loterie, mais le peuple joua en secret, bravant ainsi l'autorité que le grand nombre des contrevenants mettait hors d'état de sévir. Le pontife crut devoir la rétablir ; mais il en changea la nature et la métamorphosa en œuvre de charité. Il établit entre autres qu'à chaque tirage, cinq jeunes filles prélèveraient leur dot

sur le gain des cinq numéros sortants. Cela s'est constamment pratiqué depuis; de sorte que tous les mois, le public voit accolé à chaque numéro le nom de la Romaine à laquelle le hasard procure les chances d'un mari, et que celle-ci ne porte à l'autel ni un nom commun, ni un nom propre, mais un nom de nombre; c'est mademoiselle 36 ou mademoiselle 88. »

(R.-P. de Geramb, *Voyage à Rome,* pag. 347.)

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Des établissements destinés aux malades, aux aliénés et aux convalescents.

DEUXIÈME PARTIE.

Des établissements destinés aux enfants trouvés, aux orphelins, aux vieillards, aux repentis et aux veuves.

TROISIÈME PARTIE.

Des institutions de secours et d'aumônes.

QUATRIÈME PARTIE.

Des établissements d'instruction primaire.

FIN DE LA TABLE.

